

INTRODUCTION

L'étude interprétative des segments nominaux est située au point de rencontre de deux approches: l'une accorde la prééminence aux actes de référence qu'ils rendent possibles, l'autre aux régularités formelles, syntaxiques et sémantiques qu'ils manifestent. La première approche relève de ce qu'il est convenu d'appeler la philosophie du langage, la seconde de la linguistique. La manière de concevoir l'interface entre ces deux niveaux de description est sans aucun doute une des questions les plus importantes pour la compréhension de ce qui appartient en propre aux langues naturelles.

Ainsi, s'il est vrai que le langage est utilisé pour repérer des particuliers et des espèces (notions fondamentales pour les actes de référence), il suffit de considérer une langue particulière¹ pour constater que cette fonction est associée à une série de formes, pour lesquelles des catégories descriptives proprement linguistiques s'appliquent; c'est par exemple le cas de catégories telles que *indéfini* ou *défini*. Aucun principe de projection simple ne lie ces deux couples, puisque défini et

Ce livre est issu d'une thèse d'Etat préparée sous la direction de Jean-Claude Milner à l'Université Paris VII, et soutenue en 1985.

¹ Il s'agira ici du français moderne.

indéfini peuvent l'un *et* l'autre désigner des particuliers *et* des espèces. Une observation intéressante est précisément que les mêmes éléments (morphologie et syntaxe) peuvent être utilisés dans les langues naturelles pour référer à des particuliers et à des espèces. Une autre observation importante est que plusieurs formes peuvent s'interpréter comme mention d'un particulier, et que plusieurs formes ont une interprétation dite "générique".

Ces considérations déterminent un programme de travail: reprendre l'examen des données de langue associées à ces termes qui jouent un rôle crucial dans les actes de référence, en cherchant à dégager les concepts nécessaires pour relier ces données aux convergences et différences qu'on observe au plan des interprétations référentielles. L'horizon de la recherche, c'est le système des catégories de langue associées à la référence. Données et méthodes sont donc celles que reconnaît la linguistique moderne. La pierre de touche n'est pas, comme dans les approches philosophiques, la vérité, ou la consistance, mais l'intuition linguistique du sujet parlant, qu'on sollicite pour fonder la nécessité et la justesse des hypothèses, démarche parfaitement résumée sous le nom de "méthode introspective " par le linguiste français L. Tesnière². Un des principaux apports de la linguistique contemporaine est sans doute d'avoir imposé ce principe que les faits de langue relèvent de "l'analyse interne"³ tout en l'associant à l'exigence d'une écriture conceptuelle rigoureuse. Que la linguistique depuis Chomsky ait plutôt utilisé ces principes, du moins au début, pour explorer les lois de formation des séquences, n'implique naturellement pas qu'ils n'ont pas d'autre objet possible.

La définition interprétative des catégories *indéfini* , *défini* et *démonstratif* a ici été reprise sous l'angle de la *dépendance contextuelle*. Il est bien connu que tous les groupes nominaux ne sont pas liés de la

³ *Eléments de syntaxe structurale*, (pp. 37-39).

³ L'expression est celle de L.Tesnière (op. cit., p. 38).

même manière aux termes de leurs contextes d'usages. L'indéfini apparaît comme un terme indépendant du contexte, dont l'interprétation n'implique pas de renvoi à une mémoire, propriété que notent toutes les théories importantes sous des formes différentes⁴. A l'inverse, les groupes nominaux démonstratifs impliquent une connexion contextuelle forte qui aboutit nécessairement à ce qu'on peut appeler une interprétation par reprise. Pour le défini en revanche, le rapport au contexte semble beaucoup moins régulier. Certains emplois, dits anaphoriques, s'apparentent aux reprises démonstratives ou pronominales: un référent récemment mentionné est repris par le groupe nominal; c'est ce qu'on observe dans les enchaînements discursifs de type *un chien ...le chien* ou *un chien...ce chien*. D'autres, à l'opposé manifestent une indiscutable indépendance à l'égard de leur contexte d'usage immédiat, qu'il s'agisse des définis génériques ou de certains définis complétés mentionnant des particuliers: dans les deux cas, l'élément de comparaison pour les logiciens et pour quelques linguistes serait plutôt le nom propre⁵. Certains groupes nominaux définis enfin relèvent de ce G. Guillaume appelait des fonctionnements "associatifs"; il y a alors connexion contextuelle forte, mais non reprise d'un référent; il en va ainsi dans des successions telles que *un village...le clocher*, ou *un livre...le titre*.

Une notion intuitive se propose assez naturellement pour justifier ces connexions, la notion de *saturation*, qui est nécessaire ailleurs pour le repérage de rapports linguistiques primitifs⁶: s'il y a dépendance

⁴ La théorie de G. Guillaume l'énonce en ces termes, la traduction à l'aide des catégories de la logique du premier ordre d'une manière moins directe; les approches énonciatives soulignent souvent que l'indéfini est dans le discours un "introduceur".

⁵ On ne rappelle pas ici les étapes et les termes de la discussion inaugurée par G. Frege sur le rapport des descriptions définies aux noms propres. S. Kripke a montré qu'il y a beaucoup d'analogies entre les noms d'espèces naturelles et les noms propres ordinaires, et C. Bally par exemple appelait certains définis génériques des "noms propres de langue". Sur ces questions, on se reportera à Kleiber (1981).

⁷ cf. G. Frege: " De la fonction, prise séparément, on dira qu'elle est incomplète, ayant besoin d'autre chose, ou encore insaturée. C'est par là que les fonctions se distinguent radicalement des nombres" ("Fonction et concept", p. 84 de la traduction française)

contextuelle, c'est en vertu d'une exigence interprétative non satisfaite, d'une incomplétude; la connexion fixe ce qui est exigé pour que la forme devienne saturée. Un tel point de vue sur ces faits de dépendance contextuelle est proche de celui qu'adopte L. Tesnière pour repérer ce qu'il appelle des connexions anaphoriques, et de nombreux auteurs parlent aujourd'hui d'anaphore pour tout ou partie des relations mentionnées. Le contenu même de cette notion n'est pas en cause ici, ni les limites de son extension; il suffira que soient clairement distingués deux rapports :

1) un rapport d'identité éventuel entre deux termes dont les interprétations sont indépendantes; s'il s'agit de référence, on parlera de *co-référence*

2) un rapport de dépendance en vertu duquel B tire nécessairement son interprétation d'une mise en connexion à A, A saturant l'interprétation de B en fixant un de ses termes: on parlera alors d'*anaphore*.⁷

Ainsi conçus, les phénomènes de dépendance contextuelle deviennent utilisables pour l'analyse interprétative des catégories *indéfini, défini, démonstratif*. Si la connexion est gouvernée strictement par une exigence précise, imputable à une forme, il faut se demander quelle définition linguistique de la forme serait en mesure de prévoir ce qu'on observe: l'indépendance de l'indéfini, la nécessité de reprise pour le démonstratif, les variations du défini... On rejoint par là la description linguistique des formes, et l'étude des principes de construction des interprétations référentielles associées. Le rapport au contexte apparaît en effet comme une des propriétés à dériver, mais de telle sorte

⁷ Le principe de cette distinction est maintenant bien admis, et formulé avec précision dans J.C.Milner (1982); pour la terminologie, la situation est plus compliquée, certaines théories utilisant ces mots comme termes techniques, notamment la théorie du liage (cf. Chomsky 1981). Dans ce livre seule l'opposition des propriétés (1) et (2) est importante, et l'intuition linguistique distingue sans peine deux situations: pour le couple suivant par exemple, s'il y a identité, elle ne peut être que de *co-référence*: [Il m'a présenté *son fils*. *Son fils* est charmant]; en revanche, il s'agirait d'*anaphore* dans la succession [Il m'a présenté *son fils*. (*Ce jeune homme* / *Le jeune homme* / *Il*) est charmant].

naturellement que les autres dimensions interprétatives des catégories puissent s'expliquer, tout particulièrement la production de termes singuliers et de termes génériques, ces derniers semblant confondre des catégories de langue par ailleurs divergentes (*défini et indéfini, singulier et pluriel*).

*

La présence d'une tête nominale spécifiée permet d'isoler un vaste ensemble de segments, et la nature des items qui précèdent nécessairement le Nom⁸ en français pour constituer un sujet bien formé est le critère le plus généralement utilisé pour organiser cet ensemble.

J.C. Chevalier (1966)⁹ présente un classement de ces groupes nominaux qui associe une catégorie isolée par analyse fonctionnelle, celle des *prédéterminants*, et des données d'interprétation; il distingue ainsi deux classes principales :

Les référents:	le la les mon ma mes ¹⁰ ce(t) cette ces
les quantifiants :	aucun un du chaque n'importe quel des certains quelques plusieurs

⁸ Dans la suite du texte, "Nom" (avec une initiale majuscule) est mis pour la catégorie lexicale, et s'abrège "N", conformément à l'usage habituel des grammaires.

⁹ "Éléments pour une description du substantif; les prédéterminants du substantif", *Le français moderne*. L'auteur souligne dans cet article le caractère disparate des terminologies communément admises. Voir également M. Wilmet (1983).

¹⁰ Les possessifs ne sont pas considérés dans ce travail.

J.C. Chevalier observe en outre que les "nombres cardinaux" peuvent fonctionner comme "prédéterminants quantifiants". L'auteur repère ainsi la différence interprétative entre les deux séries: "la première est référentielle, la deuxième non référentielle mais quantifiante" (op.cit., p.250). Par conséquent, à l'unité *prédéterminant* + *N* correspond une dichotomie: l'un des termes est repéré positivement (les référents) et comporte trois catégories, l'autre est repéré négativement (non référentiels) et positivement (quantifiants). Il est clair que tous les éléments de cette définition sont nécessaires, puisqu'il suffit dans bien des cas d'ajouter *les*, *ces*, ou *mes* à des quantifiants pour qu'ils deviennent des référents (*deux livres / les deux livres*). *Le* et *ce* suffisent donc pour assigner le groupe nominal à la classe des référents, et en leur absence, un terme est néanmoins nécessaire devant le Nom, qui est en général un "quantifiant".

Les éléments qui précèdent fournissent les grandes lignes d'une description dont les données principales sont d'une part l'analogie entre ces groupes qui ont tous une tête nominale, et d'autre part la dichotomie qui repère deux classes interprétatives. Ce sont ces données qu'une analyse interprétative des segments nominaux doit mettre en relation. Cette analyse a été considérée sous des points de vue multiples, en général bien connus, dont il est impossible d'entreprendre une présentation critique exhaustive qui soit de nature à leur rendre pleinement justice¹¹. Même dessiner rapidement les grandes lignes d'une typologie est une entreprise qui expose à des simplifications, telle caractéristique n'étant le plus souvent qu'une orientation dominante, qui n'en exclut pas d'autres. Il est nécessaire néanmoins de situer rapidement la perspective adoptée.

Au risque de simplifier, on peut dire que l'analyse interprétative des segments en cause se répartit en deux grandes tendances, selon qu'elle accorde un caractère prédominant à l'analogie ou à la dichotomie.

¹¹ Le livre de M. Wilmet (1986) dont la publication est postérieure à la rédaction de cette étude, présente une synthèse très claire des principales voies d'approche.

Plusieurs approches ont pour point commun qu'elles tendent à décrire le traitement de N dans tous ces segments sur la base d'une même opération, du moins d'une opération générale, de nature unique, admettant des variantes.

Si l'on considère des approches à dominante linguistique (spécifiquement concernées par la description détaillée des données de langue) le point de départ de la réflexion est qu'une unité lexicale N ne suffit pas à constituer un groupe nominal dans l'énoncé, qu'une opération est nécessaire pour donner au Nom de l'"assiette" (Damourette et Pichon)¹² ou pour l'actualiser (C. Bally)¹³. Damourette et Pichon décrivent le processus à partir de la "substance", examinant comment différentes "assiettes" du substantif permettent d'en introduire un segment dans l'énoncé. C. Bally considère plutôt l'opération à partir du concept virtuel, concevant plusieurs actualisations qui permettent d'associer ce concept aux représentations du sujet parlant; défini et indéfini par exemple, constituent deux actualisations possibles du concept nominal. G. Guillaume¹⁴ oppose bien les opérations mentales respectivement associées au défini et à l'indéfini, mais l'article fait partie d'un système dans lequel le concept nominal est concerné par des opérations du même ordre, qui impliquent le mouvement de la pensée entre le particulier et le général.

Une approche logique possible, qu'on peut qualifier d'analyse par traduction, tend également à souligner que le défini et l'indéfini peuvent être représentés par des écritures certes différentes, mais de même forme, et dans lesquelles N reçoit le même statut. Le Nom peut apparaître comme prédicat, et de ce qu'il figure dans *le N* et *un N*, on peut déduire une analyse-traduction plausible au moyen de formules propositionnelles comparables, distinguées par des conditions "supplémentaires" relatives à l'unicité. La définition des opérateurs *Iota*

¹² *Des mots à la pensée*, 1911-1950, Paris, D'Artrey.

¹³ *Linguistique générale et linguistique française*, Berne, Francke.

¹⁴ *Langage et science du langage*, Paris, Nizet.

et *Eta* (telle qu'elle est donnée par exemple par H. Reichenbach¹⁵) et la terminologie *description indéfinie / description définie* sont un aboutissement possible de cette démarche de traduction unifiante. De même, d'autres approches tendent à considérer que *un N* et *le N* se distinguent surtout par leur fonction dans la communication: *un* sert à introduire un référent, alors que *le* est un signal d'avoir à l'identifier. La charge de distinguer les deux catégories repose donc surtout sur les lois et conventions qui règlent les échanges linguistiques¹⁶.

Il est cependant des données proprement linguistiques pour indiquer que l'on peut à bon droit mettre au premier plan les propriétés qui opposent ces groupes nominaux.

Le logicien P. T. Geach (1962)¹⁷ a souligné que les analyses inspirées des travaux de B. Russell présentaient l'inconvénient d'autoriser une simplification abusive dont le résultat le plus clair conduirait à méconnaître la différence irréductible qui sépare l'indéfini des autres segments nominaux. P.T. Geach rappelle qu'il est possible, en général, d'analyser un énoncé comportant un sujet et un verbe au moyen de deux opérations, la désignation d'un objet (réalisée par le sujet) et une prédication relative à cet objet, mais que cette analyse ne peut en aucun cas valoir si le sujet est indéfini. Il appelle *doctrine de la distribution* l'ensemble des positions intenable qu'on est contraint d'admettre dès qu'on sous-estime cette particularité de l'indéfini. En bref, un clivage profond, fondé sur l'analyse sémantique¹⁸ de l'énoncé, oblige à reconnaître deux classes: celle des *expressions indéfinies* d'une

¹⁵ *Elements of Symbolic Logic*, New York, The Free Press, Macmillan.

¹⁶ En dépit de tout ce qui peut les opposer par ailleurs, des auteurs tels que C. Bally, C. Chastain, P.F. Strawson par exemple, semblent partager un point de vue de ce type.

¹⁷ *Reference and Generality*, Cornell University Press.

¹⁸ La pertinence de ce rappel de P.T. Geach est confirmée par le linguiste O. Ducrot (1970) lequel souligne que le recours à "l'énonciation" ne saurait rendre compte de cette opposition fondamentale, et dénonce le caractère insatisfaisant de théories comme celle de C. Bally, qui doivent précisément renvoyer l'opposition à une théorie de l'énonciation.

part, et une classe comportant des termes comme le nom propre, le défini le démonstratif d'autre part, classe qu'on dira celle des *désignateurs*¹⁹.

L'analyse purement syntaxique confirme qu'un tel clivage est bien nécessaire par ailleurs, du moins qu'il recoupe une opposition indépendamment repérable. Deux auteurs notamment, P.M. Postal (1966)²⁰ pour l'anglais, et J.C.Milner (1982)²¹ pour le français ont rassemblé une série de contextes dans lesquels les indéfinis s'opposent très nettement aux désignateurs. Les deux auteurs comparent l'indéfini au défini morphologique, mais la plupart des contextes cités opposent en fait le seul indéfini à l'ensemble des désignateurs (défini, démonstratif, nom propre). La série d'exemples suivante illustre les données les plus significatives:

- I Gros comme *le garçon* était, ils ne pouvaient le soulever
* Gros comme *un garçon* était, ils ne pouvaient le soulever
- II *Cette maison* était celle de Jean
? *Une maison* était celle de Jean
- III ? C'était *cette bêtise* de partir
C'était *une bêtise* de partir
- IV * Quelques-uns de *cinq hommes* sont partis
Quelques-uns de *ces cinq hommes* sont partis
- V ? Il y a *le garçon* dans la pièce
Il y a *un garçon* dans la pièce
- VI ? Il est venu *les deux personnes*

¹⁹ Le terme est donc utilisé ici pour l'ensemble des groupes nominaux qui autorisent l'analyse de la proposition mentionnée, et les fonctionnements syntaxiques cités infra. S.A. Kripke (1972) utilise ce terme pour l'ensemble formé par les noms propres et les descriptions définies.

²⁰ "On So-Called *Pronouns* in English", Georgetown Monograph Series.

²¹ *Ordres et raisons de langue*, Paris, Seuil (p.357).

Il est venu *deux personnes*

VII Je la connais, *cette fille*
* Je la connais, *une fille*

VIII * J'ai *les jambes*
J'ai *des jambes*

IX * J'en ai pris *le bleu*²²
J'en ai pris *un bleu*²²

Un faisceau de comportements syntaxiques oppose par conséquent désignateurs et expressions indéfinies, qu'on peut juger aussi significatif que l'analogie formelle²³ ($x N$), laquelle ne supporte ni une analyse unique de la proposition, ni une classe unifiée de fonctionnements syntaxiques.

Puisqu'en outre le clivage *expressions indéfinies / désignateurs* semble recouper, du moins pour les groupes à tête nominale, des oppositions relatives à la dépendance contextuelle, on choisira ici une approche discriminante de ces segments, en observant que le Nom apparaît comme tête de groupes nominaux différents, indéfinis et désignateurs, catégories repérées au départ en vertu des propriétés sémantiques et syntaxiques mentionnées²⁴.

On appellera *interprétation référentielle* une opération qui permet d'interpréter un groupe nominal à tête nominale comme argument dans

²² I, II, III, IV, et V sont empruntés à Postal (1966), VI, VII, VIII à Milner (1982); VIII emploie *avoir* avec l'interprétation "possession inaliénable". Le critère (e) de Milner est voisin du critère II repris à Postal.

²³ La question de l'unicité syntaxique interne de ces groupes nominaux est loin d'être tranchée, et même s'il s'avérait que le N, ce N, et un N possèdent en fait la même structure syntaxique, il ne suivrait pas de cela que cette structure détermine une règle unique de lecture ou d'interprétation. Pour une mise au point sur cette question d'ordre général concernant les rapports de la syntaxe et de l'interprétation, cf. Milner (1978).

²⁴ Comme on l'aura remarqué, ces propriétés sont indépendantes du caractère nominal des segments concernés.

un énoncé. *Indéfini* et *désignateur* semblent donc noter deux grandes classes d'interprétations référentielles. Le problème principal est qu'au moyen de ces termes, on note manifestement des résultats, dont le support formel est spécifiable comme *un + N...*, *deux + N...*, etc... d'une part, et *le + N ...*, *ce + N ...*, d'autre part. Il s'agirait de pouvoir préciser de quelle manière ces items sont combinés dans l'opération qui aboutit à une interprétation qu'on pourra globalement assigner à une des deux classes. Rien n'impose que le Nom possède dans ces opérations un rôle unique, et rien n'oblige à postuler que les opérations sont à formuler à partir du Nom; on peut concevoir que des opérations, déterminées globalement par *le* ou *ce* par exemple, traitent le Nom de différentes manières, lui assignent telle ou telle fonction dans le processus global qui calcule l'interprétation.

Une part importante des données d'interprétation à mentionner pour ces groupes nominaux évoque des catégories comme *particulier*, *général* (*spécifique*, *générique*). De telles catégories sont en fait très naturellement implantées dans une théorie comme celle de l'actualisation, par exemple, puisqu'elles semblent communes aux groupes nominaux à tête nominale, et bien en accord avec le processus général supposé, qui consiste à restreindre l'extension du concept. Ces catégories ne sont manifestement pas indépendantes de ce qui concerne la dépendance contextuelle des termes: le défini n'est pas dépendant s'il est générique, l'indéfini est indépendant qu'il soit générique ou non, et le démonstratif est toujours dépendant, qu'il soit générique ou non. La démarche adoptée ici consistera à chercher comment on doit concevoir l'interprétation référentielle de segments comme *un N*, *le N*, *ce N* de telle sorte que pour une catégorie on soit en mesure de dériver les interprétations génériques et non génériques, et, ce qui constitue l'objectif central, le rapport au contexte qu'on observe.

L'approche sera donc *contrastive*, et soucieuse avant tout de dégager des hypothèses sur la définition des catégories qui soient compatibles avec les principales zones de recouvrement et de divergence des fonctionnements qu'on observe. La réflexion linguistique a accumulé

depuis longtemps beaucoup de constats et d'hypothèses sur ces questions; on essaie ici simplement de tirer quelques conséquences générales du rapprochement des observations qui paraissent les plus remarquables. La nature du projet, du matériau, et de la littérature pertinente ne permet l'exhaustivité ni dans le choix des faits ni dans la mention des auteurs qui ont attiré l'attention sur les faits retenus.²⁵

²⁵ La plupart de ces faits sont connus, et il est souvent difficile d'en attribuer la première mention à tel ou tel auteur. Lorsque cela ne me paraissait pas être le cas, les sources sont indiquées. Plusieurs ouvrages de synthèse donnent des mises au point très utiles, notamment Kleiber (1981), Martin (1983), et Wilmet (1986).

*

Le chapitre 1 est consacré aux expressions indéfinies. Il étudie surtout l'interprétation référentielle des suites *nombre + Nom*, en cherchant à déduire les diverses interprétations (spécifiques, non spécifiques, génériques) et leurs conditions d'apparition, de cette opération primitive de dénombrement.

Le chapitre 2 est consacré aux groupes nominaux définis. Il tente de construire le défini (morphologique) en catégorie interprétative, donc de relier les emplois génériques, anaphoriques (reprise et association), et quasi-autonomes ("descriptions définies") au moyen d'une hypothèse unifiée et spécifique. L'hypothèse repose crucialement sur le statut accordé au contenu nominal préfixé par *le* dans l'opération qui interprète le groupe nominal comme désignateur.

Le chapitre 3 porte sur le démonstratif, et donne des arguments linguistiques pour établir que démonstratif et défini sont à considérer comme catégories d'interprétation radicalement différentes, non comme des genres d'une même espèce.

CHAPITRE PREMIER

**L'INTERPRETATION REFERENTIELLE DES
EXPRESSIONS INDEFINIES**

En français moderne, la morphologie permet de distinguer deux classes de groupes à tête nominale pouvant apparaître comme arguments :

1) une classe dont les membres sont préfixés par l'un des trois termes *le, ce, mon*

2) une classe dont les membres ne sont préfixés par aucun de ces termes.

Dans le cas général, la seconde classe exige la présence devant le Nom d'un terme associé à l'idée de quantité¹ : *un N, aucun N, du N, un peu de N ...*

Pour une position donnée, celle de sujet par exemple, la première classe d'expressions est régulièrement interprétable comme désignation; l'ensemble de la proposition peut s'analyser comme succession de deux

¹ "quantité" est ici seulement la notion commune, non le point de la structure syntaxique défini dans Milner (1978) comme "Quantité".

temps, ou enchaînement de deux opérations: désignation d'un objet, et prédication relative à cet objet:

- (1) Le verre
Ce verre est tombé
Mon verre

Cette analyse en revanche ne peut s'appliquer à la seconde classe²:

- (2) Un verre
Aucun verre (n') est tombé
Un peu de sel

On considère par hypothèse que la seconde classe constitue un ensemble de groupes nominaux représentatifs d'une catégorie interprétative, repérable au moins par différence, les *expressions indéfinies*. Syntactiquement, un faisceau de propriétés spécifiques unifie en outre cette classe (voir notamment les propriétés I-IX, supra, *Introduction*), confirmant son importance pour l'analyse. Cela ne garantit aucunement que les expressions indéfinies offrent par ailleurs un ensemble homogène pour la syntaxe et l'interprétation. Dans cet ensemble, on peut isoler un sous- groupe, (A), qui réunit *un N* et des groupes nominaux au pluriel s'interprétant régulièrement comme "nombre de N":

- (A) un livre, deux livres, plusieurs livres ...

Un autre sous-groupe, (B), réunit des groupes nominaux tels que:

- (B) du sel, *un peu de sel*, *beaucoup de sel* ...

Les termes de (B) sont des groupes nominaux au singulier qui s'interprètent régulièrement comme "quantité de N". (A) est associé au

² Cf. notamment Geach (1962), et Ducrot (1970).

dénombrement de discernables, et (B) à la mesure d'une quantité.³ L'objectif n'étant pas d'analyser en détail les expressions indéfinies, mais seulement d'avancer les grandes lignes d'un traitement qui permette de situer, par comparaison, l'analyse des désignateurs à tête nominale, on considérera seulement le premier groupe d'expressions, (A). Apparemment, d'autres expressions impliquent dénombrement de discernables et pourraient être inclus dans (A):

(C) *tout* livre, *aucun* livre, *certain*s livres ...

Cependant, des différences de syntaxe et d'interprétation⁴ sont perceptibles, qui conduisent a priori à les disjoindre. On considérera donc d'abord (A); (C) sera examiné ensuite (infra, § 1.5).

1.1 Le dénombrement

1.1.1. *Ce qui est dénombré*

L'observation est banale: quel que soit l'emploi, les expressions de la classe (A) "comptent" des discernables sur la classe nominale préfixée; elles supposent invariablement dénombrement.

³ Cf. Milner (1978).

⁴ (A) par exemple autorise généralement la dislocation par *ça*, alors que (C) ne l'autorise pas:

- (a) Un chien, ça peut tirer un traîneau
- (b) Plusieurs chiens, ça peut tirer un traîneau
- (c)* Tout chien, ça peut tirer un traîneau
- (d)* Aucun chien, ça ne peut tirer un traîneau
- (e)* Certains chiens, ça peut tirer un traîneau

Dans le groupe (A) en outre, le nombre d'individus concernés est strictement dérivable du nombre grammatical de N: le singulier grammatical vaut pour un individu, et le pluriel grammatical pour plusieurs. Cela n'est pas vérifié en (C) puisque *tout N*, *chaque N* mentionnent régulièrement plus d'un individu.

Il est parfois noté que certains Noms ne sont pas aisément combinables à un élément de nombre:

- (3) *Trois ors* entrent dans la composition du bijou
- (4) On fabriquait *plusieurs beurres*, au dix-huitième siècle

Cette résistance est le plus souvent rapportée à la réalité désignée par ces Noms, et traitée comme propriété inhérente. Certains Noms autoriseraient la reconnaissance de formes typiques, d'exemplaires, et par là un dénombrement; d'autres seraient seulement compatibles avec le système de la mesure. De telles formulations ne rendent pas exactement compte des combinabilités et des interprétations. En général, la combinaison d'un élément de nombre et d'un Nom, quel qu'il soit, fournit presque toujours une séquence bien formée et interprétable⁵: *trois ors* en (3) est bien formé, et régulièrement interprété comme dénombrement de *sous-espèces* du métal. Une telle interprétation est très naturelle dans les exemples suivants:

- (5) *Deux patiences* s'affrontaient: la patience ancestrale du paysan, et la patience courtoise du noble
- (6) *Deux singes* ont colonisé l'île: le gorille et le macaque

Elle ne fait donc pas de différence entre les Noms dits "comptables" et les autres. Simplement, l'acceptabilité semble augmenter dès qu'il existe des sous-espèces reconnues et nommées: *trois métaux*, par

⁵ Des incompatibilités, d'une autre nature, existent cependant pour certains Noms: le pluriel et l'indéfini sont alors strictement impossibles, de même que les suites "espèce de N", "genre de N":

- (a) L'argent sert à commercer.
- (b) * On distingue trois sortes d'argents
- (c) La table est un des plaisirs de la vie
- (d) * En Chine, il existe trois tables

argent, avec l'interprétation "monnaie", *table* avec l'interprétation "art de manger", excluent de manière très stricte le dénombrement, y compris le dénombrement de sous-espèces. Il y a là une propriété beaucoup plus forte que ce qu'on appelle communément le "non comptable". Sur ces Noms, voir infra, *Chapitre 2*, § 2.1.

exemple, est bien meilleur que *trois ors*, *trois vins* meilleur que *trois pains*. Pour un expert cependant, des énoncés comme (3) ou (4) seront très naturels.

En dehors de cette interprétation sous-espèce généralement possible, les Noms sont particularisés par d'autres interprétations de la suite "nombre + Nom". Globalement, ces interprétations autres sont réunies autour de la notion d'individu exemplaire de l'espèce N, mais d'une manière assez peu régulière, peu prévisible. Ainsi, si les choses paraissent simples pour certains Noms tels que *homme*, *maison*, *chien*, dans la mesure où la notion d'individu exemplaire de l'espèce paraît un élément définitoire pour l'espèce, il n'en va pas de même dans la plupart des cas. Soit par exemple quatre termes comme *ruse*, *colère*, *intelligence*, *impatience*. Il est facile de montrer que le contenu de "individu exemplaire de l'espèce" peut être spécifié de différentes manières selon les Noms, sans qu'il soit aisé de ramener les faits à quelque autre propriété de ces Noms:

- (7) Après *trois colères*, Max s'était résigné
- (8) Après *trois ruses*, Max s'était résigné
- (9) * Après *trois intelligences*, Max s'était résigné
- (10) * Après *trois impatiences*, Max s'était résigné

Seuls *colère* et *ruse* autorisent dénombrement d'actes ou manifestations de N; (9) et (10) sont mal formés parce que le contexte enchâssant demande cette interprétation que les Noms *intelligence* et *impatience* n'admettent pas. Considérons encore (11-14):

- (11) *Deux intelligences* s'affrontaient, Piaget et Chomsky
- (12) * *Deux ruses* s'affrontaient, Piaget et Chomsky.
- (13) * *Deux colères* s'affrontaient, Piaget et Chomsky
- (14) * *Deux impatiences* s'affrontaient, Piaget et Chomsky

Pour (12), (13) et (14), on est contraint de dire quelque chose comme "celles de Piaget et de Chomsky", ou "celle de Piaget et celle de

(voire des graines), ou bien des rations (dans un restaurant par exemple). Soit, parmi d'autres, trois types de dénombrements :

1 - sous-espèce:

Je cultive trois haricots verts

2 - individu exemplaire :

Il reste deux haricots verts sur l'assiette

3 - quantité standardisée pour une pratique:

Et deux haricots verts pour le 22!

On observe que (2) n'existe pas pour *blé, riz, café, sable, ou terre*, que (3) n'existe pas pour *blé, sable*, mais qu'il existe un emploi de *terre* assez proche dans *vendre une terre*.

Seule semble donc absolument générale l'interprétation "dénombrement de sous-espèces", les interprétations "dénombrement d'individus exemplaires" sont à spécifier Nom par Nom, et n'existent pas pour tout Nom; ce qu'on peut dénombrer à l'aide d'un N ne peut donc pas être fixé en général, et dépend des propriétés spécifiques des Noms et pour une large part des contextes d'emploi. On distinguera donc seulement, pour la suite, dénombrement de sous-espèces, et dénombrement d'individus exemplaires de l'espèce.⁷

1.1.2. Ce qui dénombre

Le nombre peut être un nombre de l'arithmétique⁸, *un, deux*, etc... Même dans ce cas, il est susceptible d'être utilisé de manière particulière, non strictement conforme à son interprétation littérale comme nombre. Il en va ainsi dans les exemples bien connus:

⁷ Ces remarques sur les types de dénombrements ne sont évidemment pas exhaustives. Elles visent surtout à mettre en place les notions d'interprétation "sous-espèce" et "individu exemplaire" dont il est impossible de se passer pour l'analyse interprétative des groupes nominaux.

⁸ Sur toutes les questions évoquées ici (nombre, dénombrement, rapport nécessaire de la catégorie du nombre au concept N), on doit naturellement se rapporter à G. Frege {1884}.

- (16) Il a fait *trente-six métiers*
 (17) Il pose toujours *cent questions*

Le nombre précis s'interprète dans ce cas comme "un grand nombre de". Bien d'autres termes ne s'interprètent pas comme un nombre précis: *plus d'un, quelques, plusieurs, énormément*, etc... Bien que les mots puissent prêter à confusion, on pourrait opposer des nombres "définis" (*un, deux...*) et des nombres "indéfinis" (*plus d'un, quelques...*). On connaît l'affirmation de C. Bally (1932⁹, p. 77) selon laquelle :

"Si j'entends aboyer *des chiens*, je puis ignorer leur nombre, mais il ne me viendrait pas à l'idée d'imaginer qu'ils puissent être indifféremment quatre, cinq ou six. La notion grammaticale d'*indéfini* est donc équivoque; quand on parle de *quelques chiens*, le nombre des chiens est inconnu, ou n'est pas exprimé, mais il n'est pas indéterminé."

Ce qui est intéressant ici, c'est que le même raisonnement peut s'appliquer à l'expression *un N*, "N" tenant alors la place de "nombre" dans la formulation de C. Bally. Si j'entends aboyer *un chien*, je puis ignorer de quel chien il s'agit, mais il ne me viendrait pas à l'idée qu'il puisse être indifféremment blanc ou noir. Autrement dit, il est plausible de considérer que *quelques*, ou *plusieurs* s'interprètent comme "un nombre (supérieur à 1) de N". On peut parler dans les mêmes termes de "détermination" et pour le N qui suit un nombre, et pour le nombre associé à *quelques*; *quelques* s'interprète comme la prise d'une valeur individuelle sur les nombres, comme *un N* est la prise d'une valeur sur la classe des N. L'argumentation de C. Bally n'est pas de portée générale, mais cela est vrai et pour les indéfinis au sens strict, et pour ce qu'on appelle ici des "nombres indéfinis". Ainsi, dans (18) et (19):

- (18) J'ai trouvé *un champignon*
 (19) J'ai trouvé *quelques champignons*

⁹ *Linguistique générale et linguistique française*, Berne, Francke.

On se convainc aisément qu'il s'agit d'un champignon déterminé en (18), et d'un nombre déterminé de champignons en (19). De même, on admet aisément que dans (20) et (21), il ne s'agit ni d'un champignon déterminé, ni d'un nombre déterminé de champignons:

(20) Je voulais trouver *un champignon*

(21) Je voulais trouver *quelques champignons*

Par conséquent, la notion de "nombre indéfini", conçue comme prise d'une valeur individuelle sur la classe des nombres, ne semble pas une notion absurde, et paraît liée à des phénomènes de détermination par l'énoncé enchâssant assez comparables à ceux qui valent pour *un N*.¹⁰ Cette parenté est d'ailleurs soulignée par l'existence en français d'une expression qui correspond au mécanisme supposé:

(22) Un certain nombre de N

Cette expression utilise bien *un* (et seulement *un*), s'interprète globalement comme un véritable indéfini, et associe à l'interprétation un nombre indéfini comparable à *quelques*. La donnée décisive est qu'on ne peut décrire l'interprétation de *quelques* sans avoir recours à l'expression "un certain nombre de N", qui est elle même morphologiquement et interprétativement indéfinie.

1.2. Interprétation fondamentale des suites *nombre + N*

1.2.1. Repérage des interprétations spécifiques

Il s'agit de préciser comment une expression qui associe à une place d'argument seulement "nombre de N" contribue à l'interprétation

¹⁰ On peut donc parler pour *quelques* d'interprétation *spécifique* (19), et *non spécifique* (21), et utiliser les mêmes notions que pour *un N*, *spécifique* en (18), et *non spécifique* en (20).

globale de l'énoncé comme proposition. On peut dire une interprétation fondamentale si elle est en général possible en tout contexte. Dans un contexte comme (23) :

(23) (-----) est venu

l'expression indéfinie compte des valeurs individuelles pour lesquelles la proposition est dite vérifiée, alors qu'un nom propre, par exemple, y désignerait l'individu en cause. Dans "Un homme est venu", l'interprétation est seulement que la proposition est donnée pour vraie d'un nombre de valeurs individuelles, une en tout. En ce sens, l'opération référentielle implique seulement une classe, N, et un nombre. Alors qu'un désignateur dit *de qui* le fait est vrai, l'expression indéfinie spécifie seulement l'argument au moyen d'un nombre de valeurs. L'interprétation fondamentale de ces séquences est dite le plus souvent "spécifique"¹¹; on la dit ici fondamentale parce qu'elle peut être produite quasiment en tout contexte, y compris ceux qui admettent d'autres interprétations, et sur lesquels nous reviendrons, tels que (24) et (25):

(24) A cinq reprises, *un homme* s'écroula

(25) Je voudrais bien qu'*un homme* vienne ce soir

Il s'agira pour l'instant de proposer des critères pour cerner avec précision une interprétation dont le contenu intuitif est assez net: on parle d'interprétation spécifique lorsqu'un énoncé comportant un groupe nominal de type "nombre + Nom" correspond à la mention de ce nombre de N particuliers en tout. Deux critères au moins semblent s'appliquer:

I - *L'identification par un désignateur détaché:*

¹¹ M. Galmiche notamment (1977, 1983) présente et discute les catégories et hypothèses appliquées à l'analyse des indéfinis, en particulier l'usage des termes "spécifique" et "non spécifique".

- (26) *Un homme* est venu: *ton frère*
 (27) A cinq reprises, *un homme* s'écroula: *ton frère*
 (28) Je voudrais qu'*un homme* vienne ce soir: *ton frère*

Le fait que le terme détaché (designateur d'un particulier) s'interprète comme identification de l'indéfini confirme que cet individu n'est pas identifié in situ par l'indéfini¹², et que l'énoncé mentionne un N particulier en tout.

II - *Les questions avec "combien"*:
 A partir de (29):

- (29) Un homme est entré

la question "de combien d'hommes est-il affirmé quelque chose?" est triviale, parce qu'elle admet nécessairement la réponse "Un homme". Pour une des deux interprétations possibles de (24) et (25), celle que retiennent (27) et (28), cette question a le même statut.

Ainsi repérée, la notion d'interprétation spécifique est indépendante de considérations d'ordre pragmatique, relatives aux croyances ou connaissances du locuteur. Il s'agit d'une notion sémantique, utilisée pour capter le fait que dans une suite de forme [...(nombre + Nom) ...]P, [...]P est donné pour vrai de ce nombre de N particuliers en tout.

¹² Aucun designateur n'autorise cette relation d'identification avec un designateur détaché:

**Pierre*

**Cet homme* est venu pour me voir: *ton frère*

**L'homme*

1.2.1. Remarques sur les interprétations spécifiques

Nombre et exclusion:

J. Hawkins (1978¹³) considère que les indéfinis ont pour propriété définitoire la nécessité d'"exclure" de leur référence quelque membre de la classe N, ce qu'on pourrait appeler l'interprétation "pas tous (les N)". Ainsi, d'une phrase comme (30):

(30) *Vingt-cinq métaux* sont plus légers que l'eau

on déduit qu'il existe plus de vingt-cinq métaux. Pour J. Hawkins, il s'agit de la propriété interprétative essentielle qui oppose l'indéfini au défini, lequel suppose totalité, comme dans (31), c'est-à-dire à la quantification universelle qui lui sert de modèle explicatif pour le défini.

(31) *Les métaux* sont plus légers que l'eau

Sans nier ces différences entre les phrases de type (30) et (31), on ne voit guère de raison de leur accorder autant d'importance. Si les expressions indéfinies contiennent un nombre, il est normal que ce nombre ne s'interprète pas comme le quantificateur universel.

L'interprétation sous-espèce:

Certaines argumentations fondées sur la prétendue agrammaticalité de phrases comportant un indéfini doivent être reconsidérées. Le contexte en cause est fourni par des verbes qui n'admettent pas pour sujet un terme interprété comme individu particulier, par exemple le verbe *abonder* en français:

(32) * *Pierre* abonde dans le jardin

(33) *Les mauvaises herbes* abondent dans le jardin

¹³ *Definiteness and Indefiniteness*, Londres, Croom Helm. Les thèses de J. Hawkins seront reprises plus en détail en divers points de ce livre.

De couples comme (34) et (35):

- (34) *Le singe* abonde dans cette forêt
 (35) ? *Un singe* abonde dans cette forêt

J. Hawkins¹⁴ déduit des preuves du caractère "exclusif" de l'indéfini singulier, considéré en (35) comme générique. L'indéfini, même s'il admet des emplois génériques ne serait pas au même titre que le défini capable de mentionner l'espèce dans toute sa généralité, d'où l'agrammaticalité de (35).

Il faut d'abord admettre que l'argumentation repose sur des bases fragiles, et que des exemples comme (35) sont bien formés, ce dont témoignent (36) et (37):

- (36) *Un singe* abonde dans cette forêt: le macaque
 (37) *Un champignon* se fait de plus en plus rare: le cèpe

L'interprétation est seulement dans ces exemples à spécifier comme dénombrement de *sous-espèces*, processus tout à fait régulier, et qui concerne tous les Noms:

- (38) *Un métal* abonde dans ce désert: l'argent
 (39) *Un or* se fait de plus en plus rare: l'or gris

Le tour dit "d'identification" (voir supra, § 1.2.1) fonctionne donc très bien pour ces emplois, alors qu'il ne fonctionne jamais pour le défini quel que soit le contexte:

- (40) *Le singe* abonde dans cette forêt: le macaque
 (41) *Le métal* se fait de plus en plus rare: l'or
 (42) *Le vainqueur* est arrivé: ton frère

¹⁴ Dans Hawkins (op. cit., p. 215-217); l'ouvrage de Hawkins est consacré à l'anglais. Le propos est ici de montrer que l'argumentation ne vaut pas pour le français. Pour une position analogue à la nôtre, voir M. Wilmet (1985).

Ce tour peut donc être tenu pour propriété distinctive, vérifiée pour une large sous-classe des expressions indéfinies, et notamment pour les éléments de nombre. Que l'on puisse l'employer en (43) par exemple:

(43) *Deux singes* abondent ici: le gorille et le macaque

incite à poser qu'on a affaire à une interprétation *spécifique*, au même titre que dans (44):

(44) *Deux singes* sont enfermés dans cette cage

L'interprétation de la suite "nombre + Nom" est la même dans ces deux cas: l'indéfini dénombre des discernables, ou des individus exemplaires, ou des sous-espèces; dans ces énoncés, la proposition est dite vérifiée pour deux valeurs, et dans les deux cas, l'indéfini "compte des N". On trouve une confirmation de cette analogie dans la signification de l'expression *compter des N*, ou de la question *combien y a-t-il de N?* A une question telle que " Combien y a-t-il d'animaux qui vivent dans ce pays?", deux réponses sont possibles, fondées l'une sur le dénombrement d'espèces animales, l'autre sur le dénombrement d'animaux.

Spécifique, individu et sous-espèce:

Il existe donc deux manières au moins de définir l'interprétation *spécifique* de la suite "nombre + Nom".

La première solution opère la partition suivante:

Un singe est enfermé dans cette cage: Chita.
(**spécifique**)

Vs

Un singe a dominé tous les autres: le macaque
(**autre interprétation**)

INDEFINI

Cette manière de faire n'est pas contraire à l'intuition immédiate. Elle utilise pour isoler les interprétations spécifiques les Noms qui autorisent le dénombrement d'individus-exemplaires (*homme, singe, table etc...*). Une interprétation est spécifique si l'indéfini compte des individus exemplaires; dans les autres cas, mises à part les interprétations "non-spécifiques" proprement dites¹⁵, on parlera d'interprétation "générique".

Cette solution comporte de nombreux inconvénients. Définir une classe d'interprétations à partir des propriétés des seuls Noms dits "comptables" expose à manquer une généralisation: des Noms comme *or, sagesse*, ne peuvent pas en ce sens avoir d'interprétation spécifique. Comment alors analyser des emplois tels que (45) ou (46)?

- (45) *Trois métaux* ont fait la fortune de ce pays
- (46) *Deux sagesse*s se partagent le monde antique

Les dire génériques sur cette simple différence aboutira à regrouper sous ce chef un ensemble hétérogène d'expressions. Il y aurait ainsi deux interprétations génériques des phrases suivantes:

- (47) *Un métal* est plus résistant que les végétaux
- (48) *Un singe* est moins rapide qu'une antilope

Dans un cas, l'indéfini vise l'espèce entière des N; le défini pluriel est une paraphrase acceptable:

- (49) *Les métaux* sont plus résistants que les végétaux
- (50) *Les singes* sont moins rapides que les antilopes

Dans l'autre cas, l'indéfini ne vise pas l'espèce entière des N et la précédente paraphrase n'est pas acceptable: (47) vise tel métal, (48) telle espèce de singe. Pour rendre compte de ce second cas, il faudra utiliser les mêmes critères et les mêmes analyses que pour les interprétations spécifiques au sens étroit.

¹⁵ Cf. infra, § 1.3.

Toutes ces raisons conduisent à penser qu'une telle définition des interprétations spécifiques manque une généralisation qui sera convenablement captée si on donne une extension plus large à la notion d'interprétation spécifique, soit:

Un singe est enfermé dans cette cage: Chita.
(spécifique)

et

Un singe a dominé tous les autres: le macaque
(spécifique)

Cette interprétation n'est pas celle d'une classe de N particulière, mais une interprétation générale, valable pour tout Nom, de la structure "nombre + Nom". Elle peut être identifiée par les mêmes critères linguistiques, et définie généralement; pour certains Noms seulement, à une interprétation universellement possible "nombre de sous-espèces de N", on devra ajouter "nombre d'individus exemplaires de N".¹⁶

¹⁶ Un verbe comme *abonder* ne fournit par conséquent aucune donnée relative à la différence entre le défini et l'indéfini. Il exclut que son sujet soit un ensemble déterminé d'individus:

- (a) * Les deux mille chiens abondent dans l'île
- (b) ? Deux mille chiens abondent dans l'île

Même la quantification universelle opérant sur l'ensemble des individus exemplaires n'est pas acceptable:

- (c) Tout poisson abonde dans cette rivière
- (d) Tous les poissons abondent dans cette rivière

(c) et (d) ne peuvent être interprétés à mon sens que comme "toute *espèce* de poisson", "toutes les *espèces* de poissons". Conformément à cette restriction générale, seule sera sélectionnée, pour un indéfini sujet, l'interprétation "nombre de sous-espèces":

- (e) Un poisson abonde dans cette rivière
- (f) Deux poissons abondent dans cette rivière

1.3. Interprétations non spécifiques

1.3.1. Production du non spécifique

L'interprétation spécifique peut apparaître en tout contexte, mais certains contextes offrent en outre la possibilité d'une autre interprétation; par exemple, dans le couple suivant, la seconde phrase et elle seule possède deux interprétations:

- (51) *Un homme* se présenta chez elle
 (52) A plusieurs reprises, *un homme* se présenta chez elle

L'interprétation spécifique des deux phrases est aisément repérable grâce à l'identification par un désignateur:

- (53) *Un homme* se présenta chez elle: ton frère
 (54) A plusieurs reprises, un homme se présenta chez elle: ton frère

Mais l'énoncé (52) admet une autre interprétation sélectionnée par la phrase subséquente dans le contexte suivant:

- (55) A plusieurs reprises, *un homme* se présenta chez elle. Elle dut éconduire *ces visiteurs* les uns après les autres

Dans ce cas, (52) implique *plus* d'une valeur individuelle, et aucune des interprétations jusqu'à présent distinguées ne s'applique convenablement à ce cas. (52) n'est pas générique, et s'oppose très nettement à des énoncés tels que:

- (56) *Un homme* doit travailler pour vivre

L'énoncé (52) n'est pas non-spécifique dans l'acception habituelle du terme, telle qu'elle est définie pour des phrases telles que:

- (57) Je voudrais rencontrer *un homme*, un vrai

Si on dit spécifique l'interprétation de (52), il n'est plus de moyen de l'opposer à l'interprétation spécifique stricte impliquant qu'un homme seulement est venu.

En fonction de la définition proposée pour l'interprétation spécifique et des critères utilisés, on doit considérer l'interprétation de (52) retenue par (55) comme *non spécifique*:

1) L'identification n'est pas acceptable:

(58) ? A plusieurs reprises, *un homme* est venu: Jean, Pierre, et Max

2) La question " De combien d'hommes est-il dit quelque chose?" n'est pas triviale, et la réponse ne peut pas être déduite de l'énoncé.

Ce dernier point mérite d'être examiné dans le détail. Soit une phrase comme (59):

(59) Tous les matins de la semaine, *deux policiers* se présentèrent à son domicile à huit heures

En dehors de l'interprétation spécifique (impliquant que deux policiers ont suffi pour cette opération), il est strictement impossible de déterminer le nombre total de policiers qui se sont présentés. On sait seulement que ce nombre est compris entre deux et quatorze. Schématiquement, la reconstruction de l'interprétation peut se concevoir ainsi: le premier jour, deux policiers se sont présentés; l'indéfini compte sur la classe deux valeurs vérifiant la propriété... Il s'agit d'une interprétation spécifique ordinaire. Le second jour, deux policiers se sont présentés; l'indéfini compte sur la classe deux valeurs vérifiant la proposition (nouvelle interprétation spécifique...) etc.

En supposant qu'on veuille ainsi représenter l'interprétation de (59) comme conjonction d'énoncés de ce type, on devra noter que chaque dénombrement *ignore les autres*, c'est-à-dire recommence à opérer sur la classe entière en ignorant tout dénombrement antérieur. Intuitivement, la situation est identique à celle qu'on obtiendrait en faisant sept tirages successifs de deux objets dans une collection, la

collection étant reconstituée après chaque tirage de telle sorte que les objets précédemment sortis ne puissent en aucune manière être distingués des autres. Ainsi, il est possible qu'en sept tirages, on tire quatorze objets différents, mais rien n'empêche qu'un objet sorti une fois ne le soit à nouveau dans un tirage ultérieur. Naturellement, on ne postule pas d'analogie entre les opérations associées à un tel tirage¹⁷, et l'interprétation de (59); la comparaison ne porte que sur le résultat du calcul référentiel. Un tel tirage donne simplement toutes les possibilités d'interprétation référentielle de (52). Seul un schéma pourvu de ces propriétés peut expliquer que le nombre total des policiers qui se sont présentés n'est contraint que par des limites supérieures et inférieures alors que l'énoncé pose que sept fois, un couple de policiers s'est présenté.

Deux propriétés essentielles des indéfinis peuvent être dégagées à partir de cet exemple: 1)l'indéfinit peut s'interpréter dans le champ d'un opérateur; 2)l'indéfinit est référentiellement indépendant du contexte.

*1) l'indéfinit peut s'interpréter dans le champ d'un opérateur*¹⁸.

On retrouve sur ce point les analyses de type logique formulées en termes de "portée", maximale ou non, d'un indéfinit. L'interprétation *spécifique* est obtenue lorsque l'indéfinit donne le nombre de valeurs pour lequel l'énoncé est asserté. L'opérateur n'a alors pas d'effet sur le nombre donné en place d'argument, ce qu'on peut noter en disant que l'indéfinit n'est pas dans le champ de l'opérateur, qu'il a donc une portée maximale:

¹⁷ Plusieurs auteurs rapprochent l'indéfinit (surtout générique) d'une suite de tirages aléatoires, notamment P. Christopherson (1939); ce point est signalé par J. Hawkins (1978). De même, R. Martin (1983, pp.151-156) parle d'extraction *aléatoire* pour ce qu'on appelle le plus souvent "non-spécifique". Ce n'est pas l'idée de hasard qui est centrale ici, mais plutôt l'absence de mémoire, l'ignorance de toute distinction antérieure sur la classe des N pour chaque dénombrement.

¹⁸ "Opérateur" est ici une notion purement descriptive pour indiquer qu'un contenu propositionnel n'est pas donné comme vérifié une fois. Dans beaucoup de cas, ce que nous appelons "opérateur" est comparable au multiplicateur de l'opération arithmétique, notamment dans l'exemple (52).

(60) Un homme est venu à plusieurs reprises

[pour un homme x (x est venu à plusieurs reprises) est vrai]

Si en revanche l'indéfini s'interprète *dans le champ* d'un opérateur qui donne l'énoncé pour vérifié plusieurs fois, on obtient une interprétation *non spécifique* de (60):

(61) Un homme est venu à plusieurs reprises

*[à plusieurs reprises P s'est vérifié]
avec $P =$ (Pour un homme x , x est venu)*

2) *l'indéfini est référentiellement indépendant du contexte.*

En décomposant un exemple complexe comme conjonction de propositions (cf. 59 supra), on constate que d'une proposition à l'autre, on ne peut postuler ni différence ni identité entre les valeurs dénombrées. Chacun des indéfinis successivement considérés opère sur la classe entière et répète chaque opération en négligeant le résultat des précédentes. Cette propriété ne vaut pas seulement pour la décomposition d'une interprétation complexe, mais semble-t-il très généralement pour les indéfinis. Dans un même discours, la succession de deux indéfinis n'offre en elle même aucun moyen de savoir si les valeurs individuelles qui vérifient deux propositions sont différentes ou identiques:

(62) *Quatre élèves avaient un stylo, deux un cahier, trois un livre*

Sur la base de la suite (62), dont le thème ne permet pas de préjuger si les individus mentionnés sont identiques ou différents, il est impossible de savoir avec certitude de combien d'élèves on a parlé, et de connaître la distribution des objets par rapport aux individus; ni intersection ni disjonction ne peuvent être postulées entre les ensembles. L'idée d'un dénombrement recommencé à chaque occurrence sur la

classe des N, ou sur un ensemble de N restreint rend compte directement de cela. Néanmoins, on observe une tendance nette à interpréter, dans un même discours, une suite d'indéfinis plutôt comme des mentions de valeurs différentes que de valeurs identiques, ce dont témoigne une suite telle que (63):

(63) *Un homme* descendit de la voiture. Je vis *un homme* sortir un pistolet

Il n'est pas impossible que cette préférence pour la disjonction soit simplement le produit d'une sorte de norme discursive. En admettant, ce qui semble assez évident, que faire la part dans un discours entre le même et l'autre soit une question primordiale, on comprend que ce qui n'est pas linguistiquement calculé par identité (pronoms, définis, démonstratifs) soit a priori considéré comme différent, à moins précisément qu'il n'y ait quelque bonne raison de conserver à l'indéfini sa stricte valeur linguistique (absolument indifférente au contexte). C'est justement cette stricte valeur et elle seule qui rend possible l'énoncé en langue naturelle de problèmes mathématiques du type suivant:

(64) Dans une classe de sixième, *vingt élèves* pratiquent régulièrement la natation, *dix élèves* jouent au tennis, et *vingt élèves* appartiennent à une équipe de hand ball; *deux élèves* ne pratiquent aucun sport, et *deux élèves* pratiquent les trois sports; *sept élèves* jouent au tennis et au hand ball, *trois élèves* font du tennis et de la natation, et *quinze élèves* ne pratiquent que la natation.

1- Combien d'élèves ne pratiquent que le tennis?

2- Combien d'élèves ne pratiquent que le hand ball?

3- Combien y-a-t-il d'élèves dans cette classe de sixième? ¹⁹

Cette manière d'aborder l'indépendance contextuelle de l'indéfini (propriété dont la reconnaissance est une évidence), en lui assignant un principe d'explication (l'indéfini spécifie seulement l'argument comme

¹⁹ Il s'agit d'un problème réellement soumis sous cette forme à des élèves de sixième. Si un tel énoncé est difficile à lire, c'est qu'il faut maintenir l'interprétation strictement linguistique des indéfinis contre une tendance forte à interpréter chaque nouveau groupe comme disjoint du précédent, ce qu'on pourrait appeler la "lecture discursive ordinaire" des indéfinis.

un nombre de valeurs) pourrait permettre d'interpréter les faits utilisés par W. Quine pour séparer l'indéfini des autres groupes nominaux.

1.3.2. *Essai d'interprétation du critère de W. Quine*

J.C. Milner (1982²⁰, p. 358-59) mentionne un critère dû à Quine (1960²¹) pour opposer défini et indéfini interprétatifs:

"Dans *j'ai vu le lion et tu as vu le lion*, nous sommes censés avoir vu le même lion. En fait, *le* aurait pu être utilisé à la place de la seconde occurrence de *le lion*. Mais dans *J'ai vu un lion et tu as vu un lion*, il n'y a pas une telle présomption d'identité."

(Quine, op. cit., p. 113)

Les faits sont indiscutables, et la formulation de W. Quine strictement conforme aux évaluations de la section 1.3.1 supra. L'interprétation du critère cependant n'est peut-être pas aussi simple qu'il y paraît.

Deux types d'interprétations ont été proposés dans la littérature, qu'on peut résumer ainsi:

- 1- L'indéfini n'est pas un nom.
- 2- L'indéfini inaugure les chaînes de référence.

1- *L'indéfini n'est pas un nom*

C'est l'argument que W. Quine lui-même tire du critère:

"Il n'y a pas une chose nommée par le terme singulier indéfini *un lion*; pas une chose même temporairement l'espace de l'énoncé lui-même"

(Quine, op. cit., p. 113)

²⁰ *Ordres et raisons de langue*, Paris, Seuil.

²¹ *Word and Object*, Cambridge, M.I.T. Press. Les références sont à la traduction française par J. Dopp et P. Cochet, 1977, Paris, Flammarion.

Par conséquent, s'il est impossible que a et b, les deux occurrences de l'indéfinit, s'interprètent comme mentions du même objet, c'est que ni a ni b ne désignent un objet. Il est aisé de montrer que cette interprétation n'est pas très satisfaisante, puisque dans la succession (65):

(65) J'ai vu *un lion* et tu as vu *le lion*

le lion mentionne bien, de quelque manière qu'on présente les choses, le même objet que l'occurrence initiale de *un lion*. Si l'on accepte les données fournies par la langue dans l'énoncé cité par W. Quine, on doit accepter les données du même ordre fournies par (65). C. Chastain (1975²², p. 207) oppose à ces interprétations du critère des arguments analogues.

2-L'indéfinit inaugure les chaînes de référence

Cette interprétation du critère est donnée par C. Chastain (op.cit., p. 209):

"Puisque les descriptions indéfinies (...) peuvent apparaître seulement comme maillons initiaux dans les chaînes anaphoriques, nous pouvons discerner pourquoi la référence qu'elles visent ne peut pas être mieux définie dans le contexte, et pourquoi elles ont cette propriété d'"indéfinitude" qui a conduit quelques personnes à nier qu'elles soient utilisées pour référer."

J.C. Milner (1982, p.358, n.1) suggère une explication fondée sur les règles de l'anaphore, et qui rappelle la manière dont P.Strawson (1971²³) formule le rapport de l'indéfinit au défini en termes d'identification:

²² "Reference and context", in *Language, Mind and Knowledge*, Minneapolis, University of Minnesota Press.

²³ *Logico-Linguistic Papers*; Les références sont à la traduction française par J. Milner, 1977, Paris, Seuil.

"Nous utilisons *le* lorsqu'une référence préalable à la chose a été faite et lorsque *le* signale que la même référence est faite; soit lorsque, en l'absence d'une référence indéfinie préalable, le contexte - en y incluant la connaissance supposée de l'auditeur- rend celui-ci capable de dire quelle référence est faite. Nous utilisons *un* soit quand ces conditions ne sont pas remplies, soit (...) lorsque nous voulons laisser dans l'ombre l'identité de l'individu auquel nous faisons référence"

(Strawson, op. cit. pp. 35-36)

Il semble qu'une telle formulation constate un fait, une conséquence, sans véritablement expliquer ce fait: pourquoi *un* ne peut-il être qu'un terme initial dans les chaînes d'identité? C. Chastain n'en propose à ma connaissance aucune justification, ce qui conduit logiquement à admettre que la notion de *chaîne anaphorique* est une notion primitive pour décrire l'indéfini, puisqu'on définit celui-ci par sa place dans ces chaînes.²⁴ La position de Strawson d'autre part (et en cela elle ne se distingue pas de celle de Quine), paraît surtout différentielle: l'indéfini ne s'interprète pas comme le défini, lequel suppose la référence identifiable. L'argument décisif pour Strawson n'est-il pas surtout que si on vise l'individu isolé par le premier énoncé, on doit employer *le*, et que si on emploie autre chose (*un* notamment), il s'ensuit qu'on n'entend pas viser le même individu? Quine, de même, caractérise surtout l'indéfini par comparaison négative; l'indéfini est un faux terme singulier: "ce terme n'est qu'un terme singulier postiche" (op. cit., p.168); il occupe la même place qu'un terme singulier mais n'en est pas un:

"Dans *j'ai vu le lion*, le terme singulier *le lion* est censé se référer à un certain lion, distingué de ses semblables, tant pour le locuteur que l'auditeur, par des phrases antérieures, ou par des circonstances qui s'y rapportent. Dans *j'ai vu un lion*, le terme singulier *un lion* ne présume rien de pareil"

(Quine, op. cit. p.168)

²⁴ C. Chastain distingue chaînes "anaphoriques" et chaînes de "référence"; pour une discussion, cf. Corblin (1985a, 1985 b).

Mais en dehors d'une différence entre désignateurs et indéfinis, un tel critère reflète une donnée positive, qu'il faut essayer d'expliquer: dans une suite d'énoncés, la répétition d'un indéfini mentionne le plus souvent des individus particuliers différents.

L'analyse développée ici conduit à proposer pour ce fait l'explication suivante: l'énoncé comportant un indéfini s'interprète comme extraction sur une classe de n valeurs individuelles. Le terme d'*extraction*²⁵ inclut l'idée que ces n valeurs ne sont pas autrement repérables. Fondamentalement, l'expression indéfinie en elle-même s'interprète seulement comme dénombrement de valeurs. C'est cette valeur de dénombrement qui explique (ou du moins fait apparaître comme conséquence) l'indépendance contextuelle de l'indéfini: chaque dénombrement ne suppose qu'un nombre et une classe (éventuellement restreinte - cf. *un de mes amis*), et chaque dénombrement s'interprète comme dénombrement des valeurs vérifiant l'énoncé considéré. Ainsi, quoi qu'il en soit de leurs connaissances respectives, si A dit à B (66):

(66) Tu te souviens, le jour où j'ai vu *un lion* ...

linguistiquement, *un lion* n'est qu'un dénombrement dans une position d'argument, et l'énoncé s'interprète comme extraction d'une valeur au moyen de la propriété citée, puisque *un* est le nombre de valeurs individuelles "lion" pour lequel l'énoncé est vérifié. Dans un contexte d'usage sans aucun rapport avec celui-ci, *un lion* constituera le même dénombrement (même nombre, et classe qualitativement identique); il s'agira cependant d'une *extraction* différente, puisque l'énoncé sera différent. Dans la succession (67):

(67) J'ai vu *un lion*₁ et tu as vu *un lion*₂

²⁵ La notion d'*extraction* (ou de prélèvement) est appliquée à l'analyse des indéfinis par A. Culioli (1977 et 1984) et R. Martin (1983). *Dénombrement* et *extraction* sont à considérer ici comme deux notions bien distinctes: l'indéfini *dénombre* et l'énoncé dont un terme est indéfini peut s'interpréter comme *extraction* de n valeurs sur la classe nominale.

*un lion*₁ suppose dénombrement, donc une classe, réelle ou virtuelle sur laquelle il soit possible de compter des éléments. En cela le dénombrement constitue une option référentielle distincte de la désignation; il s'agit seulement de remplir une position d'argument par un nombre de valeurs, de dire *pour combien de N* on dit cet énoncé vérifié. Le second énoncé de (67) suppose strictement la même opération, et on conçoit facilement qu'un nombre de valeurs n'ait besoin, pour être déterminé, d'aucune information contextuelle. Le rapport entre les valeurs extraites par ces deux énoncés distincts est linguistiquement *indéterminable*, chaque extraction ne pouvant se définir que relativement à une énonciation. Théoriquement, les deux lions de (67) sont identiques ou différents, l'identité étant atypique pour les raisons déjà dites. L'identité devient typique dès qu'on peut supposer qu'il y a répétition ou mention d'une extraction, ce qui exige que l'énoncé soit strictement répété²⁶. Néanmoins, c'est très généralement sur la base de facteurs discursifs que l'identité peut s'imposer. Il faut en fait savoir que ce qui est visé dans l'énoncé comportant un indéfini est tel individu connu, ce que l'interprétation linguistique de l'énoncé ne peut jamais imposer. Le schéma typique de ces fonctionnements est celui d'énoncés comme: "en épousant *Marie*, tu as fait le malheur d'une femme charmante" ou bien "tu as trompé *Marie*, tu as déçu une femme qui t'adorait". Ceux-ci n'imposent aucunement l'identité. C'est seulement si on sait que le second énoncé vise à chaque fois *Marie*, qu'il y a identité. Il se peut que cette identité des individus soit une conséquence dérivée de l'identité postulée entre les situations décrites par les deux énoncés successifs. Cela est assez net dans le second exemple. L'idée se laisse grossièrement résumer ainsi: si deux énoncés contigus parlent de la "même chose", alors l'individu extrait dans le

²⁶ Soit par exemple:

- (a) J'ai vu un lion, et comme j'ai vu un lion, j'ai eu très peur
- (b) J'ai vu un lion, oui j'ai vu un lion

Cela explique donc que le parallélisme syntaxique, et le parallélisme en général jouent plutôt dans le sens de l'identité d'interprétation.

second est sans doute celui qui vient d'être mentionné. Autrement dit, l'indéfinit est privé de sa valeur référentielle propre en vertu d'une détermination discursive du référent visé. La lecture obtenue est alors attributive²⁷: le référent n'étant pas isolé par le calcul référentiel de l'indéfinit (mais grâce à la situation discursive), l'indéfinit qualifie ce référent²⁸. On verra que ce principe est général, et inscrit dans l'interprétation du démonstratif (infra, *Chapitre 3*).

Cette analyse est bien en accord avec celles de B. Russell, W. Quine et P. Geach: l'indéfinit n'est pas un désignateur. Elle tente d'assigner à l'indéfinit un principe de fonctionnement qui permette également de dériver les observations de P. Strawson et C. Chastain sur les chaînes anaphoriques: l'indéfinit ne peut pas être un second terme dans ces chaînes. L'indéfinit est seulement le lieu d'une extraction, et le produit d'une extraction n'est repérable que relativement à ce lieu; son rapport à tout autre point est linguistiquement indéterminable.

1.3.3. Principe d'opposition du spécifique et du non spécifique

Habituellement, sont dites "non spécifiques" les interprétations que l'on peut obtenir seulement dans les exemples de type suivant:

- (68) Pierre voulait attraper *un poisson* avant le repas
 (69) Marie souhaitait qu'*un homme* l'aidât à porter son sac

²⁷ Le terme n'est pas pris ici au sens de Donnellan (1966). Donnellan oppose deux emplois d'un groupe nominal comme "l'assassin de Smith": l'emploi référentiel qui consiste à utiliser l'expression comme moyen d'identifier un particulier connu, et l'emploi attributif qui utilise le terme pour renvoyer à l'homme qui a tué Smith quel qu'il soit. Pour ce qui suit, on parlera de valeur attributive d'un contenu nominal si ce contenu n'est pas premier pour le calcul référentiel de la position, et apparaît comme qualification d'un référent déterminé indépendamment. La notion sera reprise plus loin.

²⁸ L. Spitzer (1931) a relevé chez Racine beaucoup d'emplois de ces indéfinis attributifs renvoyant au sujet de l'énonciation; cf. L. Spitzer (1960, pp. 208-335) dans la traduction française.

On les oppose aux interprétations obtenues dans les phrases suivantes:

(70) Pierre attrapa *un poisson*

(71) A plusieurs reprises, Pierre attrapa *un poisson*

Le plus souvent, ce sont des considérations relatives aux croyances ou connaissances du locuteur qui départagent ces deux interprétations. M. Galmiche (1977²⁹, 1983³⁰) indique les problèmes posés par la formulation d'une telle opposition en termes pragmatiques.

Au plan sémantique, nous l'avons dit, une interprétation (dite ici "spécifique") est fondamentale; elle peut être obtenue dans les quatre énoncés (68-71), et elle est seule possible dans l'énoncé (70). L'étude d'exemples comme (71) a montré qu'une autre interprétation est obtenue dès que l'indéfini est dans le champ d'un opérateur qui pose la *réitération* d'un procès. Pour les exemples (68) et (69) une autre interprétation est possible dans la mesure où les énoncés en cause permettent d'interpréter l'indéfini comme argument d'un procès dont tous les arguments ne sont pas nécessairement fixés. C'est bien sûr la modalisation³¹ qui est décisive, mais il n'est pas très facile d'expliquer clairement la dualité interprétative dont elle est responsable. Si on a affaire à un énoncé tel que (70), qui donne un fait ponctuel pour vérifié une fois, cet énoncé s'interprète comme extraction de "n N" particuliers. Il n'est peut être pas impossible de décrire cet enchaînement nécessaire en termes d'accord, ou de cohérence: si le fait est vrai pour ce nombre de valeurs, celles-ci sont nécessairement des valeurs concrètes, particulières. Autrement dit, certains énoncés ne peuvent être donnés pour vrais de "n N" sans constituer une extraction de ces "n N". Dès

²⁹ "Quantificateurs, référence et théorie transformationnelle", in *Langages* 48.

³⁰ "Les ambiguïtés référentielles ou les pièges de la référence", in *Langue française* 57.

³¹ C'est en général la modalisation qui intervient et elle a pour domaine un énoncé. Pour une verbe comme *chercher*, cependant, c'est seulement un argument qui est en cause, et en vertu du sens lexical du verbe.

qu'un énoncé ne correspond pas à la situation décrite pour (70), tout se passe comme s'il admettait qu'un de ses arguments puisse ne pas être fixé, d'où le fait que l'extraction soit ici en quelque sorte "suspendue". On peut en somme admettre qu'un souhait soit un souhait particulier sans que les termes du procès souhaité soient nécessairement tous des particuliers, ceux-ci paraissant suffisamment caractérisés par un nombre et une classe. Il y a là un ensemble de questions d'interprétation à considérer qui dépasse la seule question de l'indéfini.

Il semble en tous cas assez probable que le principe d'opposition des interprétations ne se laisse pas définir en termes pragmatiques³². On ne peut pas dire par exemple que si "le locuteur a un individu particulier à l'esprit" l'interprétation sélectionnée est spécifique. En fait, tout énoncé qui ne mentionne pas un individu, ou n'extrait pas de valeur individuelle peut parfaitement s'employer "avec exemple en vue", c'est l'emploi typique des proverbes, aphorismes, maximes et énoncés généraux:

- (72) Tel père tel fils
- (73) La chair est faible
- (74) Un Ecosais ne refuse jamais de boire

(72-74) s'emploient presque toujours à propos d'individus particuliers, "avec un individu particulier à l'esprit"; cela n'affecte en rien leur *interprétation*. Un énoncé comme (75):

- (75) Il faudrait qu'un homme vienne m'aider

peut parfaitement être dit "avec exemple en vue" en s'interprétant comme non spécifique; c'est un procédé connu d'appel "indirect" à un individu présent. Avec le même "exemple en vue", (75) peut aussi avoir une interprétation spécifique, ce que confirme souvent une identification subséquente:

- (76) Il faudrait qu'*un homme* vienne m'aider: Jean

³² cf. M. Galmiche (op. cit.)

En outre, "avoir un individu à l'esprit" ne s'applique pas nécessairement aux énoncés dans lesquels l'indéfini ne peut être que spécifique. Soit (77):

(77) Ces traces ont été laissées par *un animal*

L'indéfini *un animal* peut très bien admettre une lecture spécifiée: le locuteur connaît l'animal dont il s'agit, par exemple parce qu'il a été témoin du fait. L'indéfini peut aussi admettre une lecture non spécifiée: le locuteur est dans la position de l'enquêteur, et n'a sur les traces d'autres connaissances que celles qu'il obtient par déduction³³. Mais il ne s'agit semble-t-il que d'une opposition de *lectures*, pour une *interprétation* invariante, et neutre du point de vue de l'opposition locuteur/récepteur: l'énoncé (77) extrait nécessairement un animal de la classe. Dans la plupart des cas, mais non dans tous, la lecture du locuteur est spécifiée, et celle de l'auditeur non spécifiée. Si quelqu'un me dit la phrase (78):

(78) *Un homme* est venu chez moi hier soir

très souvent, il connaît l'individu, et je ne le connais pas. La situation inverse est d'ailleurs possible: j'ai par exemple rendu visite au locuteur qui était alors absent. Le recours à l'indéfini spécifique a lieu justement dans une situation où de manière générale les deux lectures sont possibles; l'élément interprétatif invariant est seulement que l'énoncé extrait n individus de la classe N.

S'il est vrai par conséquent, que ce qui permet de choisir entre spécifique et non spécifique pour les énoncés qui admettent ces deux interprétations relève bien de croyances ou connaissances, ces facteurs ne suffisent pas à définir le principe d'opposition des interprétations.

³³ Comme Sherlock Holmes, Zadig, etc...

1.4. Les interprétations génériques d'indéfini

1.4.1. Production du générique

L'interprétation "générique" de l'indéfini est plus souvent mise en rapport à l'interprétation générique du défini qu'aux autres interprétations de l'indéfini. Or, il semble que les interprétations dites "génériques" de l'indéfini ne sont rien d'autre que des interprétations non spécifiques d'un genre particulier, et qu'elles peuvent se déduire naturellement des analyses précédentes.

Pour expliquer la production d'une interprétation générique, rien de plus n'est nécessaire que ce qui permet d'expliquer l'interprétation non spécifique d'un exemple tel que (52) supra, rappelé ici pour mémoire:

(52) A plusieurs reprises, *un homme* se présenta chez elle

L'indéfini s'interprète ici dans le champ d'un opérateur qui donne un procès pour vérifié plusieurs fois. Il suffit de supposer un opérateur qui donne un procès pour vérifié un grand nombre de fois, voire toujours, pour obtenir, par "multiplication", un énoncé générique:

(79) *Un homme* est souvent mécontent de son sort

(80) En général, *une société* repose sur des valeurs

(81) Parfois, *un homme* refuse l'injustice

On voit que le caractère plus ou moins générique dépend dans ces exemples de la "grandeur" du multiplicateur. L'indéfini donne simplement le nombre de valeurs pour lequel une propriété est vérifiée *souvent, en général, toujours ...*

Si cette hypothèse est juste, elle implique plusieurs conséquences, dont on va essayer de montrer qu'elles sont bien observables:

1 - L'interprétation générique d'indéfini n'est possible que dans certains contextes syntaxiques et sémantiques qui tiennent lieu d'opérateur.

2 - L'indéfini générique n'est pas comparable à la quantification universelle.

3 - L'indéfini générique n'atteint l'espèce qu'à partir de l'individuel.

1 - *Le rôle multiplicateur du contexte propositionnel*

L'opérateur peut être explicitement présent, comme dans les exemples précédents. En l'absence d'un tel opérateur, il faut que l'énoncé puisse s'interpréter comme fait généralement vérifié. Certains énoncés n'ont pas cette propriété, et n'admettent pas d'interprétation générique d'indéfini:

- (82) *Un homme* est apparu sur la terre à ce moment précis
- (83) *Un homme* a dû s'adapter à cette situation nouvelle
- (84) *Un cheval* est devenu l'instrument des civilisations agricoles
- (85) Et Dieu créa *une femme*

Ces énoncés n'admettent que l'interprétation spécifique, selon les cas, un individu exemplaire, ou une sous-espèce (cf. § 1.2 supra). C'est, de plus, seulement l'interprétation générique de l'*indéfini* qui est proscrite, car le *défini* générique est possible dans tous ces exemples:

- (82') *L'homme* est apparu sur la terre à ce moment précis
- (83') *L'homme* a dû s'adapter à cette situation nouvelle
- (84') *Le cheval* est devenu l'instrument des civilisations agricoles
- (85') Et Dieu créa *la femme*

Les contextes propositionnels en cause s'interprètent comme référence à des faits ponctuels, et n'admettent pas d'interprétation générique de l'indéfini; cela confirme que le contexte est bien "responsable" de cette interprétation de l'indéfini, mais cela indique

aussi que le défini suppose un principe d'explication tout à fait différent³⁴.

Pour que l'interprétation générique de l'indéfini soit possible, il faut que rien n'impose d'interpréter la phrase comme mention d'un fait particulier. Ainsi, des deux phrases suivantes, seule la seconde sera considérée comme générique.

(86) *Le matin, un client* vient toujours me déranger

(87) *Le matin, un homme* a toujours du mal à se lever

Pour (86), la mention d'un particulier (*me*) empêche de considérer que la proposition puisse être vérifiée par tous les membres de la classe N; l'interprétation n'est néanmoins pas spécifique, et il est clair que la notion d'interprétation générique (conçue comme l'analogue du défini générique) capte seulement une partie de ces interprétations non spécifiques de l'indéfini, isolée en raison du haut degré de généralité qu'on peut associer à la validité du procès. Pour (87), rien ne s'oppose à ce que le parcours ait l'extension maximale. Un cas intéressant est fourni par les énoncés qui mentionnent une propriété définitoire des membres d'une classe, comme (88):

(88) *Un carré* a quatre côtés

Pour de tels énoncés, le point particulier est seulement que toute interprétation spécifique est impossible, puisqu'une propriété définitoire ne peut pas être utilisée pour extraire un membre particulier d'une classe.

L'interprétation dite "générique" de *un N* ne semble donc pas une interprétation à part de l'indéfini. Elle est produite par un opérateur qui multiplie la validité d'un contenu propositionnel vérifié à chaque fois que l'on considère une³⁵ valeur sur la classe N. L'étude précise des contextes syntactico-sémantiques qui peuvent avoir le statut d'opérateur

³⁴ cf. infra, *Chapitre. 2.*

³⁵ Le cas des autres nombres est examiné infra.

n'est pas liée directement à la présente argumentation et ne sera pas entreprise ici³⁶.

Le point essentiel pour la suite est que l'indéfini n'admet l'interprétation générique que dans certains contextes³⁷, alors que le défini semble la posséder de son propre chef, quel que soit le contexte propositionnel.

2 - Indéfini générique et quantification universelle.

Si on applique à l'analyse d'un énoncé à générique indéfini les principes appliqués précédemment pour rendre compte de l'interprétation d'énoncés comme (59), rappelé ici pour mémoire:

(59) Tous les matins de la semaine, *deux policiers* se présentèrent à son domicile.

on devra seulement supposer que le nombre d'extractions, pour l'énoncé générique, est illimité; soit par exemple (89):

(89) Une société repose sur des valeurs

L'analyse conduit à poser que l'énoncé est vérifié pour un nombre non limité d'extractions d'un individu "société". Grossièrement: "prenez une société, elle repose sur des valeurs, prenez-en une autre (et autant

³⁶ Cependant, et puisque nous utilisons surtout des exemples où l'indéfini est sujet, il faut noter qu'il y a une dissymétrie flagrante entre le sujet, pour lequel les possibilités d'interprétation générique de l'indéfini sont maximales, et les autres positions, pour lesquelles elles sont minimales. Ces restrictions syntaxiques séparent une fois encore l'indéfini du défini, aisément interprété comme générique en toute position. Par exemple, *Le singe imite l'homme* est générique, *Un singe imite l'homme* peut l'être, mais non *Un singe imite un homme*, et encore moins *Le singe imite un homme*.

³⁷ On ne peut qu'être frappé par la quantité de restrictions qu'on doit imposer pour qu'un énoncé qui comporte *un N* admette une interprétation générique, ce que ne laisse pas du tout prévoir la formulation commune selon laquelle indéfini et défini "ont une interprétation générique".

de fois que vous voudrez), elle repose sur des valeurs". Mais rien ne garantit que toute la classe des sociétés sera ainsi parcourue, puisque chaque prélèvement ignore les prélèvements antérieurs, et que l'opération est à chaque fois recommencée sur la classe entière. Autrement dit, rien ne garantit l'exhaustion de la classe, la phrase affirmant seulement que l'énoncé est vrai quel que soit le nombre de prélèvements effectués. L'image qui rend le mieux compte de cela est celle d'une prise au hasard, répétée un grand nombre de fois, la propriété étant vérifiée pour chaque tirage³⁸. Cette hypothèse permet d'expliquer par exemple que (90) soit meilleur que (91), (92) que (93):

- (90) *Une société* repose sur des valeurs, mais *toute société* ne repose pas sur des valeurs
- (91) *Toute société* repose sur des valeurs, mais *une société* ne repose pas sur des valeurs
- (92) *Un homme* doit travailler pour vivre, mais *tout homme* ne doit pas travailler pour vivre
- (93) *Tout homme* doit travailler pour vivre, mais *un homme* ne doit pas travailler pour vivre

Elle déduit en somme assez naturellement l'intuition selon laquelle l'indéfini sert à formuler des observations empiriques concernant les individus d'une espèce, plus qu'à formuler des propriétés définitoires pour l'espèce (défini), ou nécessairement vérifiées pour chaque individu de l'espèce (*tout N*).

Alors que la quantification universelle impose le parcours exhaustif d'une classe, l'indéfini comporte une double part d'incertitude. L'une est liée à la grandeur et à la nature du "multiplicateur": dans *un enfant aime sa mère*, la généralité du fait n'est pas nécessairement absolue, et on peut interpréter cela comme vrai *en général, souvent...* L'autre est liée

³⁸ Comme on l'a dit précédemment, cette image a souvent été utilisée pour "simuler" l'interprétation générique d'indéfini, mais non semble-t-il pour celle du défini.

au traitement de la classe, qui n'est pas nécessairement parcourue, même si les "prises" sont en nombre non fini³⁹.

3 - *L'espèce et l'individuel.*

Si comme on le suppose ici, un indéfini ne parcourt une classe que sur la base d'un grand nombre de prélèvements de valeurs individuelles dont chacune vérifie la proposition, on s'attend à ce que certains énoncés génériques excluent l'indéfini, en particulier ceux qui assignent à l'espèce une propriété qui ne vaut pas de chacun de ses membres. Or c'est bien ce qu'on observe, au moins dans deux cas:

(A) une propriété peut être assignée à l'espèce si elle a valeur de record significatif, à porter au crédit de l'espèce, par exemple comme dans les deux phrases suivantes:

- (94) *L'homme* a marché sur la lune
- (95) *L'homme* a inventé la Théorie de la Relativité

Mais si on remplace le défini par l'indéfini, l'interprétation de l'énoncé ne peut pas être générique:

- (96) *Un homme* a marché sur la lune
- (97) *Un homme* a inventé la Théorie de la Relativité

(96) et (97) sont nécessairement spécifiques; ils extraient une valeur individuelle que des connaissances empiriques nous permettraient en l'occurrence d'identifier. La seule valeur de record significatif qui appartient à la propriété ne suffit aucunement à assurer à l'indéfini un

³⁹ Ces remarques sur la nature de l'indéfini générique vont dans le même sens que celles de Damourette et Pichon (1911-1950, T.I., p.379), et Guillaume (1969, p.152) sur le couple: " *Un soldat* français sait résister à la fatigue / *Le soldat* français sait résister à la fatigue."

INDEFINI

caractère générique; au contraire, l'aspect ponctuel nécessairement associé à ce genre d'énoncé lui interdit tout effet multiplicateur.

(B) Une propriété peut être assignée à une espèce si elle est vérifiée collectivement par les individus qui la composent; on pourra ainsi affirmer:

(98) *L'homme* a construit des cathédrales

(99) *L'homme* a ouvert des canaux pour réunir des mers

Ces propriétés ne peuvent être assignées à aucune valeur individuelle de la classe; il en résulte là encore que l'indéfini ne peut être, dans ces énoncés, générique:

(100) *Un homme* a construit des cathédrales

(101) *Un homme* a ouvert des canaux pour séparer des continents

(102) *Un homme* domine tout l'univers

L'indéfini est dans tous ces exemples nécessairement spécifique.

Que ces trois conséquences soient vérifiées indique que les interprétations génériques de l'indéfini singulier *un N* ne sont probablement rien d'autre qu'une interprétation non spécifique, produite par un opérateur qui multiplie la validité d'un énoncé vérifié à chaque fois pour une valeur individuelle prise sur la classe. Il y aurait donc, au fond, identité de nature entre la réitération (cf. les exemples 52 et 59 supra), et le générique.

Puisque seul l'élément de nombre *un* a été considéré, il est nécessaire de vérifier que les autres éléments de nombre admettent les mêmes fonctionnements. S'il en va ainsi, et l'hypothèse l'assume implicitement, il n'est pas nécessaire de distinguer une catégorie particulière, celle de *l'article indéfini*, l'interprétation des indéfinis nombrés intégrant ses fonctionnements.

1.4.2 Interprétations génériques de *un* et des autres nombres

Le traitement appliqué aux interprétations génériques de *un N* l'analyse comme une structure de type *nombre + N*. Mais si l'on considère d'autres nombres, on ne peut éviter la conclusion suivante: tout indéfini numérisé admet une interprétation spécifique, mais seul *un* semble admettre en outre une interprétation générique. Les énoncés (103-105) ont une interprétation spécifique:

(103) *Une société* repose sur des principes
(extraction d'une valeur)

(104) *Deux sociétés* reposent sur des principes
(extraction de deux valeurs)

(105) *Plusieurs sociétés* reposent sur des principes
(extraction de plusieurs valeurs)

En revanche, seul (106) peut concerner la classe entière des sociétés:

(106) *Une société* repose sur des principes
(concerne la classe)

(107) *Deux sociétés* reposent sur des principes
(ne peut concerner la classe)

(108) *Plusieurs sociétés* reposent sur des principes
(ne peut concerner la classe)

La formulation de l'hypothèse ne prévoit pas directement cela, car logiquement, il devrait être possible de parcourir aussi largement une classe en opérant des prélèvements de deux valeurs à chaque fois, qu'en faisant des prélèvements d'une valeur. Cette question a été semble-t-il peu abordée; or il serait important de la résoudre, car l'enjeu est le suivant: *un* est-il autre chose qu'un élément de nombre? S'il autorise des interprétations qui sont incompatibles avec les autres éléments de

nombre, il est nécessaire, ou d'en proposer une explication fondée sur les particularités de *un* dans la série des nombres, ou d'admettre que *un* est autre chose qu'un élément de nombre.

Les remarques qui suivent visent à établir:

- 1 - que les autres numéraux admettent des interprétations génériques
- 2 - que les impossibilités constatables sont sans doute à expliquer comme *neutralisation* de l'opposition de nombre, ce qui conduit l'analyse à distinguer interprétations *contrastives* et *non contrastives* de *un* (et de *deux*) au générique.

Il est nécessaire au préalable d'introduire l'opposition entre le distributif et le collectif.

1.4.2.1. *Distributif et collectif*

Dans un énoncé tel que (109) :

(109) *Deux chercheurs* ont proposé un théorème pour résoudre cette difficulté

l'interprétation du groupe nominal sujet est spécifique, mais il est connu que cette interprétation admet deux variantes, dites "distributives" et "collectives":

distributive: chacun des deux individus a de son côté proposé un théorème; il peut s'agir du même théorème, ou de deux théorèmes distincts, mais l'énoncé signale que *deux* propositions distinctes ont été avancées.

collective: deux individus, en unissant leurs efforts, ont ensemble proposé un théorème. L'énoncé extrait nécessairement un seul théorème, et signale une seule proposition, dont l'auteur est un couple d'individus.

L'opposition entre ces deux variantes ne vaut pas seulement pour l'indéfini pluriel, mais en général pour tout groupe nominal pluriel. Deux critères permettent de séparer les deux interprétations dans certains contextes, et apportent des éléments d'analyse quant à la nature

de l'opposition: (1) l'interprétation d'un indéfini complément; (2) la reprise anaphorique de la proposition.

(1) *L'interprétation de l'indéfini complément.*

Dans un énoncé comme (110) :

(110) Deux peintres ont signé *trois tableaux*

l'interprétation de l'indéfini *trois tableaux* suscite la question: combien de tableaux un tel énoncé extrait-il de la classe? La question admet deux réponses selon que l'interprétation de l'indéfini initial est collective ou distributive. Si l'interprétation est collective, le nombre de tableaux signés est alors nécessairement *trois*. L'énoncé s'interprète comme une signature dont le sujet est un couple d'individus, et le complément dénombre les valeurs "tableaux" vérifiant cette propriété. Si l'interprétation est distributive, le nombre des tableaux signés n'est pas alors nécessairement *trois*, mais, en ne retenant que les interprétations les plus naturelles, ou *trois*, ou *deux fois trois*. En substance, l'effet d'une interprétation distributive du sujet superficiel sur l'indéfini complément est voisin de l'effet "multiplicateur" déjà analysé d'éléments tels que *à deux reprises*⁴⁰, en ce sens qu'il produit la possibilité d'une interprétation non spécifique d'un indéfini complément.

2) *La reprise anaphorique de la proposition*

Soit (111) et (112):

(111) J'ai rencontré *deux femmes*

(112) J'ai découvert *deux contre-exemples*

En général, l'anaphore par *le N*, ou *ce N* peut être réalisée de deux manières:

(113) J'ai rencontré deux femmes, et *cette* rencontre m'a servi

⁴⁰ cf. (59) supra.

J'ai rencontré deux femmes, et *ces deux* rencontres m'ont servi
 (114) J'ai découvert deux contre-exemples, et *cette* découverte m'a démoralisé
 J'ai découvert deux contre-exemples, et *ces* découvertes m'ont
 démoralisé

Ces deux possibilités n'existent semble-t-il que si l'interprétation de l'indéfini initial est distributive, ou plus exactement, la reprise anaphorique par un pluriel sélectionne l'interprétation distributive de l'indéfini. Si l'anaphorique comporte un nombre spécifié, celui-ci doit être identique à celui de l'indéfini distributif (cf. *deux femmes, ces deux rencontres* dans l'exemple 113). Tout indique donc que dans l'interprétation distributive, l'énoncé est bien à analyser sémantiquement comme un *ensemble* de procès distincts dont la "somme algébrique" extrait n valeurs⁴¹ individuelles, alors que l'interprétation collective suppose *un* procès réalisé par un ensemble de n individus.

Il faudra pour ce qui suit mentionner une troisième interprétation des groupes nominaux pluriels qu'on dira "distributive interne". Cette interprétation vaut si l'énoncé mentionne une relation vérifiée entre les éléments d'une pluralité. C'est ce qu'on observe par exemple pour (115) et (116) quand l'interprétation est réciproque, si A accuse B, si la théorie de A est différente de celle de B:

(115) *Deux hommes* s'accusent de ce crime\$
 (116) *Deux chercheurs* avaient une théorie différente

1.4.2.2. *Interprétations génériques des suites nombre + Nom*"

Interprétations distributives:

⁴¹ "n" est ici mis pour le nombre qui préfixe l'indéfini, par exemple *deux* pour (113) et (114).

Le point est de déterminer ce qui distingue *un* des autres éléments de nombre du point de vue des interprétations génériques. Une première différence semble aisément explicable. Soit (117) et (118):

- (117) *Une* tortue vit longtemps
 (118) *Deux* tortues vivent longtemps
 Trois tortues ...

(117) constitue la seule phrase à interprétation générique de la série théoriquement possible représentée par (118), et la justification semble assez claire: s'il n'y a pas d'obstacle sémantique à construire cette série d'interprétations génériques, la version distributive de chacun de ses termes (*deux tortues, trois tortues ...*) ne dit rien d'autre que la phrase (117). Si, à chaque fois que l'on prélève *n* tortues, chacune d'elles vérifie individuellement l'énoncé, quel que soit *n*, l'interprétation est celle de (117). Autrement dit, tout élément de nombre se trouve neutralisé dans une interprétation générique distributive stricte, et le nombre *un* note le résultat de toute interprétation possible de la série des nombres en sa place.

Cette neutralisation ne vaut que parce que le nombre d'extractions est illimité (donc au générique seulement), car dans les énoncés spécifiques et les autres énoncés non spécifiques, l'opposition de nombre reste évidemment pertinente; (119) n'est pas équivalent à (120):

- (119) A deux reprises, *un homme* a allumé une cigarette
 (120) A deux reprises, *deux hommes* ont allumé une cigarette

Une lacune dans la répartition des interprétations se laisse donc formuler ainsi: il n'existe pas d'interprétation générique distributive stricte⁴² des indéfinis nombrés.

Interprétations distributives internes

⁴² On dit cette interprétation "distributive *stricte*", pour la distinguer de l'interprétation distributive *interne*.

Le nombre *un* est par définition exclu de ce fonctionnement, mais il existe des énoncés génériques qui ont cette interprétation:

- (121) *Deux amis* se critiquent toujours
- (122) *Deux amis* ont en général le même avis sur tout

Les énoncés qui utilisent *deux* sont toujours naturels, alors que la suite des autres nombres produit souvent des énoncés peu acceptables:

- (123)? *Trois amis* se critiquent toujours
- (124)? *Cinq amis* ont en général le même avis sur tout

Deux a en fait un statut particulier dans les interprétations génériques distributives internes; considérons (125) et (126):

- (125) *Deux hommes* ont une morphologie différente
- (126) *Deux amisse* critiquent toujours

L'interprétation générique est que pour un nombre illimité de prélèvements de couples sur la classe, la relation mentionnée vaut. Il suit de cela que quel que soit le nombre d'amis ou d'hommes considéré, la relation sera vérifiée : si *deux hommes ont une morphologie différente* est toujours vrai, alors *n hommes ont une morphologie différente* est toujours vrai, quel que soit n. Par conséquent, *deux* a capacité à neutraliser toute interprétation distributive interne vérifiée quel que soit le nombre considéré, au même titre que *un* neutralise la série des interprétations distributives strictes. Le principe général de "neutralisation" utilisé ici est du type suivant: une série de possibilités interprétatives dont le contenu est équivalent à celui d'un même terme de la série paraît triviale et n'est pas usitée. Le terme commun neutralise la série. A mon sens, les termes des deux couples suivants entretiennent le même rapport:

- (127) *Une tortue* vit longtemps
- (128) *Deux tortues* vivent longtemps

- (129) *Deux hommes* peuvent avoir un avis différent

(130) *Trois hommes* peuvent avoir un avis différent

Il suit de cela que toute interprétation générique distributive interne qui comporte un nombre spécifié n'est pas une interprétation neutralisable à l'aide de *deux*, c'est-à-dire ne mentionne pas une relation vérifiée à l'intérieur d'un ensemble comportant un nombre quelconque de valeurs individuelles; tout nombre spécifié est donc au générique un nombre "contrastif", qui s'oppose à tous les autres termes de la série des nombres⁴³. Un énoncé comme (131):

(131) *Cinquante personnes* ne peuvent s'entendre pour gouverner un pays

implique une propriété vérifiée seulement sur un ensemble comportant ce nombre de membres; de (131), (132) ne découle pas trivialement:

(132) *Deux personnes* ne peuvent s'entendre pour gouverner un pays

Deux, tout comme *un* est à la fois élément neutre pour les interprétations distributives, et élément spécifié de la série des interprétations à nombre contrastif. Il est par exemple tout aussi logique d'affirmer (133):

(133) Puisque *deux amis* ne peuvent jamais se mettre d'accord, *trois amis* ne peuvent pas

⁴³ La notion de contraste utilisée ici désigne donc un contraste paradigmatique: un nombre non contrastif est un nombre qui neutralise ou exprime l'interprétation en sa place de la série des nombres; un nombre contrastif est un nombre dont l'interprétation s'oppose à celle d'un autre terme de la série en sa place. En termes généraux, le critère pour opérer le partage serait le suivant: Soit un énoncé X comportant n; si le remplacement de n par m donne un énoncé Y dont la vérité découle trivialement de celle de X, n est non contrastif; si l'inverse est vrai, n est contrastif. Il faut ajouter: 1) que l'existence de nombres non contrastifs est une conséquence "locale" de principes généraux indépendants: interprétation distributive du pluriel, formation du générique indéfini par répétition; 2) que, en conséquence, ce ne sont pas tous les nombres qui ont un emploi non contrastif, mais seulement *un* et *deux*.

énoncé dans lequel *deux* est l'élément qui neutralise toutes les interprétations qu'il peut représenter, que d'affirmer (134):

(134)*Deux amis* ne peuvent jamais se mettre d'accord, mais *trois amis* y parviennent parfaitement

énoncé dans lequel *deux* est l'élément spécifié de la série des interprétations à nombre contrastif. Comme exemples d'emploi de *deux* à valeur d'élément neutre, on peut citer:

(135)*Deux amis* se doivent assistance et fidélité

(136) Il n'y a pas *deux champignons* de la même couleur

(137)*Deux droites parallèles* ne se coupent jamais

En dehors de ces cas particuliers où *un* et *deux*, éléments spécifiés de nombre, fonctionnent comme éléments neutres, tout élément de nombre spécifié (*deux* compris) admet des interprétations génériques qui ne sont pas neutralisables par *un*. C'est notamment le cas des interprétations collectives⁴⁴:

(138)*Deux hommes* peuvent soulever une voiture

(139)*Trois piqûres* d'abeille tuent un homme

(140)*Deux noires* valent une blanche

(141)*Cent personnes* peuvent déclencher une émeute

C'est ici seulement d'un ensemble comportant ce nombre d'individus que la propriété est donnée comme universellement vraie.

1.4.3 *Le statut de "un" à la lumière des fonctionnements génériques.*

⁴⁴ Il n'y a cependant pas de rapport nécessaire entre nombre contrastif et collectif. Il existe notamment des interprétations distributives internes qui admettent un nombre contrastif (cf. 134 supra). Il semble plus difficile en revanche de trouver des interprétations distributives strictes à nombre contrastif.

Le statut de *un* donne lieu à discussion, essentiellement parce que certains de ses fonctionnements semblent indiquer qu'il n'a pas seulement valeur de nombre, ou qu'il n'a pas toujours cette valeur, ce qui l'opposerait aux numéraux ordinaires comme *deux*, *trois*, etc...L'étude qui précède n'avait pas pour objectif de prendre position dans ce débat, mais essentiellement de vérifier que les interprétations génériques ne sont pas le propre de *un*, mais sont aussi le fait des autres numéraux; donc de vérifier que la notion d'expression indéfinie nombrée permettait de capter un ensemble de fonctionnements assez homogène.

L'examen des interprétations génériques suggère que beaucoup des points sur lesquels *un* s'oppose aux autres numéraux pourraient s'expliquer en fonction du statut particulier de *un* dans la série des nombres:

1) *un* est le nombre 1 de la série des interprétations génériques à nombre contrastif:

(142)*Un professeur* peut encadrer quinze élèves

(143)*Deux professeurs* peuvent encadrer quinze élèves

un est alors un élément spécifié de la série des nombres, conférant à l'énoncé des conditions de vérité distinctes de celles qui seraient associables à tout autre nombre en sa place.⁴⁵

2) Le nombre *un* est par nature celui qui exprime toute une série d'interprétations distributives:

(144)Un homme doit travailler pour vivre

Loin de s'opposer à tout nombre en cette place, *un* a ici les mêmes conditions de vérité que tout autre nombre en cette place, ce nombre

⁴⁵ Cette interprétation contrastive de *un* s'impose notamment quand un autre nombre est présent dans le contexte; cf. *quinze*, en (142) et (143).

INDEFINI

étant interprété de manière distributive. Il en est ainsi parce que *un* neutralise la série entière des interprétations distributives.

La même forme en français note ces deux rôles possibles du nombre *un*, élément spécifié d'une série d'interprétations à nombre contrastif, et élément neutre des interprétations distributives. *Un* cumule donc ces deux valeurs qui sont contradictoires sur le plan du contraste à la série des autres nombres. S'il s'agit du distributif strict, il existe un seul élément neutre, *un*; s'il s'agit du distributif interne, il existe un seul élément neutre, *deux*. L'existence d'éléments neutres au générique, et le fait qu'ils soient ceux-là s'explique assez logiquement partant des notions d'interprétation distributive, et de l'analyse proposée pour l'indéfini générique. L'existence de ces éléments neutres enregistre en fait l'intersection de deux opérations interprétatives qui présentent des analogies certaines: le distributif, supposant le prélèvement aveugle des valeurs individuelles d'une multiplicité, et le générique, qui implique la répétition non limitée du prélèvement de *n* valeurs individuelles.

Le fonctionnement de *un* comme élément neutre explique très bien qu'on puisse concevoir ce qu'on appelle "article indéfini" comme un *nombre affaibli*, puisque, dans les emplois considérés, *un*, comme expression du distributif, ne s'oppose pas aux autres nombres, mais au contraire les neutralise.

Selon la nature de l'énoncé générique considéré, l'une ou l'autre des interprétations possibles de *un* peut se trouver nettement imposée au détriment de l'autre. Dans la série qui suit, *un* est nettement orienté vers l'interprétation non contrastive, sans aucun doute parce qu'un terme quelconque de la série n'offre guère la possibilité d'une interprétation qui ne serait pas distributive:

(145) *Un homme* ne pleure pas en public

(146) *Un chien* est très fidèle

(147) *Une jeune fille* doit se montrer discrète

On ne voit pas, autrement dit, comment *un* pourrait dans ces exemples s'opposer à *deux*, ce qui donnerait des énoncés comme:

- (145') *Deux homme* ne pleurent pas en public
- (146') *Deux chiens* sont très fidèles
- (147') *Deux jeunes filles* doivent se montrer discrètes

En revanche, d'autres énoncés, notamment lorsqu'ils comportent un autre élément de nombre, inscrivent *un* dans la série des nombres:

- (148) *Un professeur* pour trente élèves, c'est insuffisant
- (149) *Un homme* peut venir à bout de deux lions
- (150) *Une blanche* vaut deux noires

Le point décisif est que la nature de la relation évoque une série d'interprétations collectives qui peuvent faire apparaître *un* comme élément contrastif, et l'énoncé vérifié seulement pour le nombre de valeurs mentionné.

Deux critères permettent de séparer les emplois de *un* comme nombre contrastif (I) et les emplois de *un* comme élément neutre (II):

I - Le nombre contrastif se combine avec "seul":

seul se combine naturellement avec les interprétations de *un* comme nombre contrastif (I):

- (151) *Un seul professeur* pour trente élèves, c'est insuffisant
- (152) *Un seul homme* peut venir à bout de deux lions
- (153) *Une seule blanche* vaut deux noires

En revanche, *seul* ne se combine pas avec *un* si celui-ci est élément neutre du distributif (II):

- (154) *Un seul homme* ne pleure pas en public
- (155) *Un seul chien* est fidèle
- (156) *Une seule jeune fille* doit être discrète

Les énoncés (154-156) existent bien, mais l'interprétation la plus naturelle est spécifique⁴⁶; ils ne portent pas sur la classe des N mentionnés.

2 - *Seul le nombre contrastif peut porter l'accent*

L'accent, lorsqu'il affecte un item lexical établit le plus souvent un contraste renforcé aux autres items possibles en cette place, comme par exemple en (157)⁴⁷:

(157)J'ai pris **ma** voiture

L'accentuation de *ma* s'interprète comme mise en contraste aux éléments de la série les plus proches (*la tienne, la sienne*). Un tel accent est impossible dans le groupe des interprétations génériques où *un* est un élément neutre:

(158)**Un** homme ne pleure pas en public

(159)**Un** chien est très fidèle

(160)**Une** jeune fille doit être discrète

L'accent est en revanche admissible dans le groupe (I):

(161)**Un** professeur pour trente élèves, c'est insuffisant

(162)**Un** homme peut venir à bout de deux lions

(163)**Une** blanche vaut deux noires

Les deux critères convergent: une des classes d'interprétations génériques de *un* (II), exclut que *un* soit mis en contraste à l'interprétation d'un autre nombre en cette place, celle qui par hypothèse exprime la série des interprétations distributives. Mais si l'on considère les interprétations spécifiques, il ne semble pas possible d'y discerner

⁴⁶ Voir supra, § 1.2.

⁴⁷ On note en gras les éléments qui portent l'accent.

une classe d'énoncés qui excluraient strictement pour *un* la présence de *seul* ou l'accent. Pour l'accent par exemple, *un* est traité comme la série des autres nombres; dans (164) et (165):

(164) J'ai vu un bateau partir
J'ai vu **un** bateau partir

(165) J'ai vu quatre bateaux partir
J'ai vu **quatre** bateaux partir

un et *quatre* peuvent au même titre être accentués. L'accentuation n'a pas un effet différent sur l'interprétation de celui qu'elle possède pour tout autre item lexical; version accentuée et version non accentuée s'opposent comme *le bateau bleu* s'oppose à *le **bateau** bleu*. La version accentuée ne fait que renforcer l'opposition entre le terme présent et les autres termes possibles.⁴⁸ Les interprétations spécifiques n'exigent donc pas une analyse de *un* supposant qu'il soit autre chose que le nombre 1; dans tous les cas, il extrait 1 valeur, comme *deux* en extrait 2, etc... Seules les interprétations génériques font apparaître une différence entre *un* et la série des nombres.

L'analyse qui précède tente de l'expliquer partant du fait que le nombre *un* est par nature capable de neutraliser, c'est-à-dire d'exprimer, la série de toutes les interprétations génériques distributives strictes. Dans cette perspective, l'emploi considéré est un emploi particulier du nombre *un*, et ne justifie pas qu'on postule une catégorie particulière, celle de "l'article indéfini" pour rendre compte du fonctionnement.⁴⁹ De

⁴⁸ Le couple *a / one* de l'anglais réalise peut-être grâce à deux unités lexicales cette opposition entre nombre contrastif et nombre non contrastif.

⁴⁹ L'idée est bien représentée dans la littérature: "C'est seulement depuis *la Grammaire de Port Royal*, où il est mentionné pour la première fois, que l'on parle de "l'article indéfini". Nombre de grammairiens (Régnier, Dumarsais, Duclos, Girault-Duvivier, pour ne nommer que les plus connus), ont contesté son existence. On comprend qu'un mot comme *un* si propre pour compter, puisse avoir l'apparence d'être essentiellement un adjectif numéral, et de n'être pas autre chose." (G. et R. Le Bidois, 1967, p. 68).

plus, si la catégorie de l'article indéfini était utilisée pour rendre compte de cet emploi, et si ce qui a été avancé précédemment à propos de *deux* est juste, il faudrait étendre la catégorie à ces emplois dont les énoncés suivants sont des exemples, rappelés ici pour mémoire:

(125) *Deux hommes* ont une morphologie différente

(126) *Deux amisse* critiquent toujours

Autrement dit, si on voulait justifier des emplois particuliers de *un* grâce à la notion d'article indéfini, l'existence d'emplois analogues de *deux* nous contraindrait à dire que *deux* est également un article indéfini. Il apparaîtrait alors, notamment, que la catégorie entretient avec deux nombres particuliers un rapport à expliquer, rapport sur lequel les observations qui précèdent avancent une hypothèse qui ne fait pas appel à cette catégorie, mais dérive les emplois d'éléments nécessaires par ailleurs.

1.5. Nombre et parcours de valeurs: *plusieurs, certains, des*

L'étude de ces trois "indéfinis pluriels", *plusieurs, certains, des*, vise à mieux préciser la définition linguistique de la catégorie des *nombres* en l'opposant aux expressions qui déterminent un *parcours de valeurs*.⁵⁰

Deux termes comme *tout* et *chaque* ne relèvent pas de la catégorie décrite ici comme celle du nombre. Il y a notamment une distorsion entre nombre grammatical et nombre des valeurs impliquées qui reflète une différence importante entre les opérations interprétatives. Soit (166-168):

(166) *Un élève* avait été prévenu

⁵⁰ Notion utilisée en logique pour décrire la quantification universelle par H. Reichenbach (1947), et en linguistique par A. Culioli (voir ouvrages cités en bibliographie).

(167) *Tout élève* avait été prévenu

(168) *Chaque élève* avait été prévenu

Le contexte n'admet qu'une interprétation spécifique de l'indéfini nommé *un élève*. Le nombre des valeurs mentionnées est alors celui qui préfixe N , soit ici 1; pour qu'il n'en soit pas ainsi, il faut un élément "multiplicateur" (cf. § 1.3 supra). En revanche, toutes choses égales par ailleurs, pour *tout* et *chaque*, quoi qu'il en soit du contexte enchâssant, c'est semble-t-il l'expression en elle-même qui implique un "parcours de valeurs sur un ensemble". Pour *un*, c'est un opérateur, qui permet à une expression qui compte des valeurs, et ne fait que cela, d'accéder à un parcours sur une classe. Soit (169-171):

(169) *Un homme* tomba

(170) A plusieurs reprises, *un homme* tomba

(171) *Un homme* ne pleure pas en public

Ces trois énoncés se distinguent par l'ampleur du parcours possible, mais l'élément de nombre n'a aucun rôle à cet égard; il se borne à dénombrer des valeurs qui valident une assertion, validité éventuellement renouvelée (170 et 171) grâce à un opérateur. Mais *chaque* et *tout* en eux-mêmes donnent une proposition comme vérifiée pour un parcours exhaustif des valeurs d'une classe. Ces deux termes représentent par conséquent une seconde classe d'expressions indéfinies, s'opposant aux éléments de nombre. Rien ne prouve que l'exhaustivité du parcours soit l'élément décisif pour isoler cette classe, on essaiera de l'établir en comparant les fonctionnements de *certain*, *plusieurs*, et *des*.

1.5.1 *Nombre et parcours: critères de distinction.*

A - Emploi comme attribut.

Considérons les énoncés suivants:

(172) Pierre est *un* imbécile

(173) Pierre et Luc sont *deux* imbéciles

INDEFINI

- (174) Pierre et Luc sont *des* imbéciles
- (175)? Pierre et Luc sont *plusieurs* imbéciles
- (176)? Pierre et Luc sont *quelques* imbéciles
- (177)* Pierre et Luc sont *certains* imbéciles

On observe une gradation nette: *certains* semble totalement inacceptable, les nombres spécifiés (*un, deux...*) et *des* parfaitement acceptables, *plusieurs* et *quelques* sont un peu déviants. A mon sens, *plusieurs* et *quelques* sont moins exclus "par nature" que pour une raison secondaire, tenant à l'opposition d'un nombre spécifié pour le sujet à un nombre non spécifié⁵¹ pour l'attribut. Certains contextes admettront *quelques*:

- (178) Ton frère et ses amis ne sont que *quelques imbéciles* qui se feront arrêter à la première occasion

certains paraît franchement inacceptable dans le même contexte:

- (179)* Ton frère et ses amis ne sont que *certains imbéciles* qui se feront arrêter à la première occasion

plusieurs est moins acceptable que *quelques*, mais nettement meilleur que *certains*:

- (180)* Ton frère et ses amis ne sont que *plusieurs imbéciles* qui se feront arrêter à la première occasion

Ce premier tour isole donc *certains* d'un ensemble qui comporte les éléments de nombre spécifiés (*un, deux*), et *des, plusieurs, quelques*.

B - Interprétations génériques

Un élément de nombre proprement dit admet une interprétation générique:

⁵¹ Il a été proposé, infra § 1.1, d'appeler ces nombres des nombres indéfinis.

- (181) *Deux époux* finissent par se ressembler
 (182) *Deux pays voisins* finissent pas se fédérer

(181) et (182) affirment qu'une proposition est vraie pour quasiment tout couple que l'on prélèvera sur les classes concernées. En comparant les trois énoncés suivants:

- (183) *Certains pays voisins* finissent par se fédérer
 (184) *Plusieurs pays voisins* finissent par se fédérer
 (185) *Des pays voisins* finissent par se fédérer

on observe que *certains*, à la différence de *plusieurs* et de *des*, n'autorise pas l'interprétation générique, n'énonce pas une propriété qui serait vérifiée pour chaque prélèvement d'un nombre quelconque de pays voisins; au contraire, l'énoncé (183) implique nécessairement que la classe entière *n'est pas* concernée. On doit en conclure que *certains* n'est pas à cet égard un élément de nombre; son rôle n'est pas (comme celui de *des* et de *plusieurs*) de compter les valeurs vérifiant un énoncé, et il n'admet pas du seul fait d'un opérateur, le parcours exhaustif d'une classe par répétition de prélèvements aveugles. Dans l'exemple cité, *quelques* n'admet pas aisément une interprétation générique:

- (186) *Quelques pays voisins* finissent par se fédérer

(186) n'implique pas que, à chaque fois que l'on considère *n* pays qui sont voisins, ces pays finiront par se fédérer; au contraire, on aurait facilement tendance à rapprocher l'interprétation de (186) de celle de l'énoncé (183). Mais, une nouvelle fois, alors que *certains* exclut en tout contexte l'interprétation générique, il semble s'agir, pour *quelques* de simples blocages contextuels, et il est aisé de trouver des énoncés dans lesquels *quelques* sera générique, mais non *certains*:

- (187) *Quelques notes de lecture* ne font pas un article
 (188) *Quelques dessins* valent mieux qu'un long discours
 (189) *Quelques pays faisant cause commune* sont toujours plus puissants qu'un état isolé.
 (190) *Quelques personnes décidées* réussissent toujours à entraîner une foule

INDEFINI

(191) *Quelques péchés véniels* sont plus blâmables qu'un péché mortel

Dans les mêmes énoncés, *certains* n'est pas générique, conserve l'interprétation "pas tous", et met en cause la "qualité" des membres de la classe pour déterminer ceux qui vérifient la proposition

(187') *Certaines notes de lecture* ne font pas un article

(188') *Certains dessins* valent mieux qu'un long discours

(189') *Certains pays faisant cause commune* sont toujours plus puissants qu'un état isolé.

(190') *Certaines personnes décidées* réussissent toujours à entraîner une foule

(191') *Certains péchés véniels* sont plus blâmables qu'un péché mortel

Pour ce dernier énoncé par exemple, l'interprétation "pas tous les péchés véniels" est évidente; de même le fait que des péchés véniels, en fonction de leurs propriétés ne vérifient pas l'énoncé.

Ce second critère oppose donc bien, une nouvelle fois *certains* à la classe: *un, deux, plusieurs, des*.

C - Contraste à des éléments de nombre.

Dans les énoncés suivants:

(192) Cette nourriture suffirait pour un chien, mais non pour *deux* chiens

plusieurs chiens

des chiens

quelques chiens

(193) *Des* piqûres d'abeille peuvent tuer, mais non une seule

Plusieurs piqûres d'abeille

Quelques piqûres d'abeille

un contraste peut mettre en rapport un nombre spécifié (*un*) à la série: *des, plusieurs, quelques*. En revanche, cette opposition est impossible pour *certains*:

(194) Cette nourriture suffirait pour un chien, mais non pour *certains* chiens

(194') *Certaines* piqûres d'abeille peuvent tuer, mais rarement *une seule*

Au vu de ce fonctionnement, *certain*s ne semble pas pouvoir être inséré dans la série des nombres.

1.5.2. *Nombre et parcours: principe de fonctionnement*

Les trois critères qui précèdent excluent *certain*s de la classe des nombres, mais ne lui assignent pas de principe de fonctionnement. Il est assez naturel pour ce faire d'utiliser la notion de *parcours de valeurs*, nécessaire pour un terme comme *tout*: *certain*s astreint un argument au parcours non exhaustif des valeurs individuelles, alors que *tout* impose un parcours exhaustif.

Un critère syntaxique semble confirmer ce rapprochement de *certain*s et de *tout*, la dislocation par *ça*: *certain*s appartient à un ensemble de formes (comprenant *tout*), qui n'admettent pas cette dislocation, alors que les éléments de nombre quant à eux l'admettent:

(195) Ca doit être gouverné, *un pays*

(196) Ca peut se rassembler dans une fédération, *plusieurs pays*

(197) Ca ne pourra jamais former un bloc capable de rivaliser avec un continent, *quelques pays*

(198) C'est moins puissant qu'une fédération, *des pays*

Aucun des éléments suivants n'admet cette dislocation: *certain*s, *tout*, *chaque*, *nul*, *aucun*.

(199)* Ca doit être gouverné, *tout pays*

(200)* Ca ne survit à une invasion, *aucun pays*

(201)* *Nul pays*, ça ne veut aider *ses voisins*

(202)* Ca doit lutter pour survivre, *chaque pays*

(203)* Ca doit lutter pour survivre, *certain*s pays

L'exploration des différences syntaxiques n'est pas ici le propos, et la différence mentionnée est au plus un indice pour appuyer l'existence de

deux classes parmi les expressions indéfinies: les éléments de nombre, et les éléments à parcours de valeurs (*tout, chaque, nul, certains*⁵²...)

Plusieurs et *certain*s, l'un parce qu'il est un nombre non précis, l'autre parce qu'il implique un parcours dont l'extension n'est pas précisée, admettent des interprétations voisines:

(204) *Plusieurs élèves* ne peuvent travailler dans cette salle d'étude

(205) *Certain*s élèves ne peuvent travailler dans cette salle d'étude

Schématiquement, on peut dire que ces deux énoncés posent que la propriété est vérifiée pour une proportion de la classe considérée. Pour *certain*s, ce résultat semble refléter directement l'interprétation de la forme (parcours non exhaustif), pour *plusieurs*, il provient du prélèvement d'un nombre non spécifié de valeurs sur la classe. Cela s'applique aux interprétations spécifiques, mais seul *plusieurs* admet l'interprétation générique, pour laquelle la propriété s'applique toujours, à chaque fois que l'on prélève sur la classe un ensemble d'élèves de cardinal quelconque supérieur à un. En tant que nombre, *plusieurs* admet que la classe entière soit extraite grâce à un nombre non limité de prélèvements de groupes; en cela, *plusieurs* donne une propriété vérifiée universellement de tout groupe d'élèves qu'on considère, alors que *certain*s semble lui-même imposer pour la propriété une distribution qui n'épuise pas la classe. En somme, *certain*s est limité à une seule interprétation, dans laquelle il stipule un parcours non exhaustif de valeurs. En revanche, *plusieurs* admet deux interprétations, l'une spécifique, l'autre générique.

1.5.3. Quelques difficultés relatives au statut de "des"

Des partage beaucoup de propriétés avec les éléments de nombre, notamment la dislocation par *ça* (cf.198 supra) et l'emploi dans un

⁵² Il y a sans aucun doute aussi des différences importantes entre les éléments ainsi regroupés.

groupe nominal attribut (cf. 174 supra). Néanmoins, *des* s'oppose aussi aux termes de nombre sur plusieurs points.

Des ne peut pas à lui seul constituer un attribut:

- (206)* Ils sont *des*
 (207) Ils sont *plusieurs*

Contrairement à *plusieurs*, *des* ne semble pas exclure l'interprétation générique distributive stricte. Si l'on considère par exemple les énoncés génériques du type suivant, isolés précédemment (§ 1.4.3) parce qu'ils excluent *seul* et l'accentuation de *un*:

- (208) *Une tortue* vit longtemps
 (209) *Une vache* possède un estomac énorme
 (210) *Une jeune fille* doit se montrer discrète
 (211) *Un arbre* a besoin d'eau pour vivre

On observe que *des* peut se substituer à *un* en préservant l'interprétation distributive stricte, interprétation selon laquelle chaque N considéré possède la propriété:

- (208') *Des tortues* vivent longtemps
 (209') *Des vaches* ont un estomac énorme
 (210') *Des jeunes filles* doivent se montrer discrètes
 (211') *Des arbres* ont besoin d'eau pour vivre

La substitution produit le plus souvent un énoncé moins acceptable que la version avec *un*, mais il est difficile de juger les exemples (208'-211') mal formés⁵³. De plus, l'interprétation de ces énoncés est bien distributive stricte; dans le même contexte, *plusieurs* est incapable de mentionner l'espèce entière des N.

⁵³ Cela ne signifie pas que la substitution produit toujours un énoncé générique acceptable; il suffit qu'un grand nombre d'énoncés avec *des* soient acceptables avec l'interprétation considérée pour que le fait demande explication, puisque pour un nombre comme *plusieurs*, cela n'est jamais le cas.

Dans ces conditions, il faudrait admettre que *des* est le seul nombre pluriel supérieur à *un* dont l'interprétation générique n'établit pas de contraste à l'interprétation de *un*. Intuitivement, on dirait que, si l'on suppose une propriété vérifiée par chaque individu d'une classe, il est possible d'exprimer ce fait dans un énoncé générique comportant indifféremment *un* ou *des*, alors que tout énoncé générique comportant un autre nombre (*deux, trois, plusieurs, etc...*) est inapte à être ainsi interprété⁵⁴. Il est facilement explicable que *plusieurs* et *des* n'établissent pas de contraste aux autres éléments de nombre pluriels si *plusieurs* et *des* sont des nombres dont l'interprétation varie sur la série des nombres d'une occurrence à l'autre⁵⁵, point qui semble confirmé par les énoncés de type (212):

(212) A deux reprises, *plusieurs (des) personnes* se levèrent

(212) suppose un énoncé vérifié deux fois, à chaque fois par un nombre pluriel d'individus, ce nombre n'étant pas fixe d'une vérification à l'autre: il suffit que deux personnes se soient levées la première fois et quatre la seconde pour que l'énoncé global soit vérifié. Cela permet de comprendre que *plusieurs* et *des* dans les énoncés génériques (qui impliquent multiplication de prélèvements), expriment des propositions vérifiées pour tout ensemble d'individus, quel qu'en soit le cardinal s'il est supérieur à *un*. De ce point de vue, *plusieurs* et *des* sont traités exactement comme les autres nombres pluriels. Ainsi, les deux énoncés suivants:

(213) *Plusieurs candidats à un poste* finissent toujours par se détester

(214) *Des candidats à un poste* finissent toujours par se détester

expriment une relation vérifiée pour tout ensemble de candidats prélevé, à condition qu'il s'agisse d'une multiplicité. En ce sens, la particularité des nombres non spécifiés est qu'ils n'établissent pas de

⁵⁴ Pour ces énoncés, le nombre est contrastif (cf supra, § 1.4.2).

⁵⁵ Voir la notion de nombre "indéfini", proposée supra (§ 1.1).

contraste aux autres nombres supérieurs à *un*, puisque, lorsque les prélèvements sont multipliés, l'élément de nombre est par définition variable sur la série de ces nombres.

En revanche, on n'explique pas sur ces bases que des deux énoncés suivants:

- (215) *Plusieurs candidats à un poste* finissent toujours par se mépriser
 (216) *Des candidats à un poste* finissent toujours par se mépriser

seul le second admet une interprétation réfléchie de type individuel, signifiant que chaque candidat, pris isolément finit toujours par se mépriser. Pour les interprétations génériques de *des*, les données peuvent se formuler ainsi: *des*, à la différence de *plusieurs*, est un terme qui ne produit pas une différence très nette vis-à-vis des possibilités d'interprétation de *un* à la même place. La présence de *des* n'exclut la production d'aucune des interprétations qui peuvent être associées à *un* mais ne peuvent l'être aux nombres pluriels. En comparant:

- (217) *Des élèves* ne peuvent pas travailler dans cette salle
 (218) *Plusieurs élèves* ne peuvent pas travailler dans cette salle

on constate que le premier énoncé n'est pas à nombre contrastif, qu'il ne suppose pas une proposition vérifiée seulement si l'on considère un nombre pluriel d'élèves, mais s'interprète plutôt comme affirmation que pour tout nombre d'élèves considéré (*un* compris) la proposition vaut. Pour conférer à *des* valeur contrastive à *un*, il est nécessaire, dans les énoncés génériques de l'accentuer fortement:

- (219) **Des** élèves ne peuvent pas travailler dans cette salle

L'idée que *des* implique une variation sur la série des nombres qui admet *un* pour valeur limite *incluse* n'est pas totalement contraire à l'intuition, même hors du domaine des énoncés génériques. Ainsi, à la question:

- (220) Avez-vous puni *des élèves* hier?

la réponse:

(221) Oui, j'ai puni Pierre

est naturelle, mais (221) n'est pas naturel comme réponse à une question telle que:

(222) Avez-vous puni *plusieurs élèves* hier?

Ce phénomène n'est peut-être pas sans rapport avec la nature partitive originelle du tour: si *des* prélève une certaine quantité d'éléments sur un ensemble, il n'y a aucune contrainte fondamentale sur le nombre d'individus prélevés, pourvu que soit prélevée une partie de l'ensemble; le prélèvement d'*un* individu est donc un cas limite possible. *Des* serait de ce fait incapable de produire un énoncé générique vérifié seulement par un groupe pluriel d'individus, comme *plusieurs* peut le faire. L'interprétation générique de *des* serait que la proposition est vérifiée à chaque fois que l'on prélève un ensemble d'individus, sans exclure strictement que le cardinal de cet ensemble soit 1. Cette dernière possibilité apparaît comme limite non strictement exclue par *des*, mais *des* n'apparaît pas comme moyen typique de l'atteindre. Si l'on choisit une propriété notoirement possédée par chacun des membres de la classe, *des* sera peu acceptable, tandis que *un* est excellent:

(223) *Un carré* a quatre côté

(224)? *Des carrés* ont quatre côtés

Quoi qu'il en soit, *des* apparaît bien comme nombre indéfini "faiblement contrastif" par rapport à *un*: les couples question / réponse cités précédemment montrent qu'un énoncé spécifique comportant *des* peut être tenu pour vérifié, même si un seul individu remplit la condition mentionnée. L'impossibilité d'emploi absolu de *des* comme attribut (**Ils sont des*, cf. 206 supra) va en somme dans le même sens: *des* est bien un nombre indéfini, mais son champ de variation lui ôte

toute force d'opposition. Il n'est pas impossible que le fondement intuitif de la mise en couple *un / des* soit liée à cette absence de contraste. L'idée en effet que *des* est le pluriel de *un* (comme *les* est le pluriel de *le*) est bien représentée dans la tradition grammaticale, quoique le rapprochement ait été souvent remis en question. Pourquoi "sortir" en effet ces deux termes de la série des nombres? Peut-être parce que *un* et *des* manifestent, à des titres divers des "absences" de contraste à la série des autres nombres, *un* parce qu'il neutralise une série d'interprétations distributives au générique, *des* parce qu'il est faiblement contrastif à *un*.

*

L'interprétation référentielle des indéfinis nombrés

Il est temps de rassembler les principaux points avancés au cours de ce survol des expressions indéfinies.

Deux notions essentielles semblent requises pour analyser les données les plus saillantes qui caractérisent la catégorie: **dénombrément** et **extraction**. L'indéfini associé à une position référentielle un nombre de valeurs individuelles appartenant à la classe des N. Une extraction est le produit d'une opération définie sur l'ensemble de la classe grâce au dénombrement et à l'interprétation référentielle de l'énoncé: en lui-même, l'indéfini ne contraint une extraction qu'en fournissant le nombre de valeurs qui peuvent constituer une extraction. Un énoncé comportant un indéfini de type "n N" peut toujours s'interpréter comme une extraction sur la classe N de n valeurs individuelles; l'interprétation est alors *spécifique*. Lorsque l'énoncé est placé dans le champ de certains opérateurs, l'extraction peut être

INDEFINI

suspendue par une modalité (comme dans *Je voulais attraper un poisson*), ou réitérée (comme dans les énoncés génériques).

La règle interprétative centrale qui gouverne l'indéfini est que chacune des extractions possibles est strictement indépendante de toute autre, ne pouvant être définie que pour une classe, N , un nombre, n , et relativement à une énonciation. Ce fonctionnement exclut toute connexion au contexte d'usage, ou entre deux extractions; même la disjonction entre le produit d'extractions distinctes, qui constituerait une forme de connexion interprétative n'a rien d'obligatoire, elle est seulement typique.

Il s'en faut de beaucoup que ces éléments d'analyse constituent un traitement exhaustif et complètement explicite des indéfinis, et même des indéfinis nombrés. Ils indiquent au plus une manière plausible de traiter l'indépendance contextuelle de l'indéfini en dérivant les différentes classes d'interprétations. Il s'agissait surtout de mettre en place un point de comparaison pour l'analyse du défini, qui fait l'objet du prochain chapitre.

CHAPITRE 2

**AUTONOMIE ET DEPENDANCE
DES GROUPES NOMINAUX DEFINIS**

Le terme "défini" s'applique à des groupes nominaux réunis par un critère morphologique: la présence de *le* ou *les*. Comparée à cette identité morphologique, la diversité des fonctionnements syntaxiques et interprétatifs paraît extrême, et fait appel à quasiment toutes les distinctions qui peuvent être appliquées à la catégorie du groupe nominal.

Syntaxiquement, expressions indéfinies et désignateurs sont séparés par la dislocation droite¹. Comme l'a montré J.C. Milner (1982², p. 358), à appliquer strictement le critère, on serait amené à ranger certains groupes nominaux précédés de *le* dans la classe des désignateurs, d'autres dans celle des expressions indéfinies:

(1) Il est venu, *le fils du paysan*

¹ Voir supra, *Introduction*, critère VII.

² *Ordres et raisons de langue*, Paris, Seuil.

DEFINI

Le contraste entre l'unité morphologique et cette diversité interprétative est tel qu'on pourrait a priori mettre en cause l'idée que le défini morphologique isole une catégorie interprétative, l'idée que tous ces fonctionnements dérivent d'un principe central commun.

De fait, les approches du défini ont plus facilement tendance à distinguer des emplois sur la base de rapprochements possibles avec d'autres catégories interprétatives qu'à examiner les rapports entre les emplois distingués; dans le tableau suivant:

défini générique	indéfini générique
défini anaphorique	démonstratif, pronom
défini autonome	nom propre

les rapports horizontaux de similitude et de différences à des catégories interprétatives très différentes offrent bien une base pour une taxinomie des valeurs d'emploi d'un groupe nominal précédé de *le*, mais la diversité des groupes nominaux qui s'offrent à la comparaison ne renforce pas, bien au contraire, l'idée qu'une catégorie interprétative relie "verticalement" ces divers emplois.

Chacune des comparaisons, en elle-même, ne peut apporter qu'un ensemble de similitudes et de différences; en examinant les interprétations génériques du défini, comparées à celles de l'indéfini (cf. supra, *Chapitre 1*), on montrera que les différences exigent que l'on postule pour le défini un principe d'explication radicalement différent de celui qui a été avancé pour l'indéfini, et qu'en outre ce principe semble s'appliquer naturellement aux fonctionnements anaphoriques du défini. L'hypothèse élaborée pour l'interprétation générique est ensuite confrontée aux définis "autonomes" dont les descriptions définies des logiciens constituent un exemple typique.

Globalement, la démarche tente d'établir la nécessité de construire le défini morphologique comme une catégorie interprétative, et propose une hypothèse sur la définition de cette catégorie.

2.1 Interprétations génériques du défini

Dans le chapitre précédent, une définition des interprétations génériques et spécifiques des indéfinis a été proposée, associée à un principe de mise en relation qui repose sur une valeur constante des indéfinis nombrés et sur les effets multiplicateurs du contexte propositionnel. Définition et hypothèses explicatives relatives à l'opposition générique/spécifique sont étroitement liées aux caractères propres des expressions indéfinies.

Or, il est fréquent, et a priori non contraire à l'intuition, que le même couple *générique/spécifique* soit appliqué aux interprétations du défini:

- (8) interprétations génériques *Le cheval vit longtemps*
Un cheval vit longtemps
- (9) interprétations spécifiques *Le cheval partit au galop*
Un cheval partit au galop

Même pour le second type d'interprétation spécifique, l'interprétation sous-espèce (cf. supra, *Chapitre 1*, § 1.2), la mise en parallèle est possible:

- (10) *Un animal fut domestiqué pour tirer de lourdes charges*
L'animal fut domestiqué pour tirer de lourdes charges

Ces rapprochements peuvent être considérés de deux manières:

1 - Ils peuvent être considérés comme reflet d'une identité de nature qui imposerait un traitement unifié pour ces deux catégories

2 - Ils peuvent être considérés comme des "points de voisinage"⁴ ou des points de rencontre entre des processus interprétatifs différents, la possibilité d'interprétations génériques devant être rapportée à des principes différents.

C'est la seconde hypothèse qui semble confirmée par la comparaison des interprétations génériques du défini et de l'indéfini. Une telle comparaison indique en particulier que la notion d'interprétation générique ne désigne pas les mêmes faits lorsqu'elle est appliquée à l'indéfini et au défini: ni les conditions de possibilité, ni le contenu, ni le principe de mise en relation des interprétations génériques aux autres interprétations ne sont identiques à l'indéfini et au défini.

2.1.1 *Contexte propositionnel et généricité*

Pour l'indéfini, il n'y a d'interprétation dite "générique" que si l'énoncé peut s'interpréter comme assertion qu'une proposition est vérifiée un grand nombre de fois⁵, comme dans (11):

(11) *Un homme doit travailler pour vivre*

Beaucoup de contextes propositionnels sont ambigus, pouvant soit s'interpréter comme mention d'un fait singulier, soit comme mention d'un fait vérifié généralement; il existe cependant des contextes qui linguistiquement ne sont pas ambigus, et ne peuvent s'interpréter que comme mention d'un fait singulier et ponctuel. C'est le cas par exemple des contextes suivants:

(12) _____ apparut à ce moment précis

(13) _____ disparut alors à tout jamais de la région

⁴ Expression empruntée à Damourette et Pichon (1950).

⁵ Voir les analyses du chapitre 1, § 1.4 notamment.

Ces contextes n'admettent que l'interprétation spécifique d'un indéfini⁶ sujet:

- (14) *Un homme* apparut à ce moment précis
- (15) *Un singe* disparut à tout jamais de la région

Il ne peut s'agir, pour (14) et (15) que d'une valeur individuelle sur la classe des N, soit individu exemplaire, soit sous-espèce:

- (16) *Un homme* apparut à ce moment précis, *Jean*
Un homme apparut à ce moment précis, *l'Homo Faber*
- (17) *Un singe* disparut à tout jamais de la région, *Chita*
Un singe disparut à tout jamais de la région, *le macaque*

Ces faits ont été mentionnés dans l'analyse des indéfinis nombrés; ils établissent que c'est bien le contexte propositionnel qui est responsable de la production des interprétations génériques d'indéfini, et non l'indéfini lui-même.

La distinction entre individu particulier et sous-espèce n'a linguistiquement, dans la plupart des cas, pas d'effet spécifique. Les contextes (12) et (13) admettent aussi bien l'un que l'autre. Certains contextes sélectionnent l'une des deux interprétations:

- (18) * *Un singe* abonde dans cette forêt, *Chita*
- (19) *Un singe* abonde dans cette forêt, *le macaque*⁷
- (20) J'ai enfermé *un singe* dans cette cage, *Chita*
- (21) J'ai enfermé *un singe* dans cette cage, *le macaque*⁸

⁶ Cf. supra, *Chapitre 1*, § 1.2.

⁷ *le macaque* doit recevoir en (19) l'interprétation sous-espèce.

⁸ (21) n'est pas bien formé si *le macaque* reçoit l'interprétation sous-espèce.

DEFINI

S'agissant d'un contexte propositionnel, il faut par conséquent distinguer avec soin deux propriétés qui n'ont pas le même statut:

(I) rendre possible l'interprétation générique de l'indéfini

(II) sélectionner une des interprétations de l'indéfini : individu exemplaire ou sous-espèce.

(I) Un contexte propositionnel rend possible ou non l'interprétation générique de l'indéfini.

Les contextes suivants, notés (Ci), autorisent l'interprétation générique d'un indéfini sujet:

- Ci _____ est mortel
_____ peut communiquer par signes
_____ nie toujours l'évidence

Les contextes suivants, (Cj), n'admettent pas cette interprétation:

- Cj _____ fut perturbé par ce changement écologique
_____ est arrivé hier soir à six heures
_____ dépeupla la région en peu de temps
_____ se mit à abonder dans la rivière

Dans l'analyse des indéfinis (supra, *Chapitre I*), la thèse suivante a été défendue: seuls les contextes interprétables comme opérateurs de multiplication peuvent conférer (par réitération de prélèvements) à un indéfini le pouvoir de parcourir une classe. Dès que l'indéfini est interprété comme argument dans un énoncé ponctuel, il est nécessairement spécifique (individu particulier ou sous-espèce)

(II) Un contexte propositionnel sélectionne l'une des deux interprétations spécifiques: exemplaire, ou sous-espèce.

L'exemple le plus évident est fourni par des contextes comme:

- (22) _____ est arrivé à six heures
(23) _____ m'a flanqué un coup de poing

Seule l'interprétation individu-exemplaire est ouverte pour l'indéfini en (22) et (23). Il est impossible qu'une sous-espèce entière vérifie un tel énoncé pour des raisons faciles à comprendre. Des contextes tels que:

- (24) _____ fut perturbé par ce changement écologique
 (25) _____ dépeupla la région en peu de temps

sont en revanche neutres à cet égard, et on observe qu'ils admettent deux interprétations spécifiques : n *sous-espèces* de N, ou n *individus exemplaires* de N. Le simple fait qu'un même contexte, (24) et (25) par exemple, interdise le générique *indéfini* et admette parfaitement une interprétation spécifique sous-espèce prouve que les deux propriétés que nous distinguons ne peuvent être confondues.

L'étude d'un verbe comme *abonder* renforce cette position. Ce verbe exclut pour son sujet l'interprétation individu exemplaire. Lorsqu'un énoncé avec *abonder* ne peut s'interpréter dans le champ d'un terme multiplicateur, mais doit s'interpréter comme fait ponctuel, soit par exemple (26):

- (26) _____ se mit à abonder dans la rivière

L'interprétation d'un indéfini sujet de (26) sera nécessairement spécifique, et de plus sous-espèce, soit (27), par exemple:

- (27) *Un poisson* se mit à abonder dans la rivière, l'ablette

Mais rien n'empêche qu'*abonder* soit le coeur d'un énoncé comportant un opérateur explicite de multiplication :

- (28) _____ abonde toujours dans une rivière si on ne le détruit pas
 (29) _____ abonde toujours dans les endroits où il trouve de quoi vivre

De tels énoncés admettent une interprétation générique:

DEFINI

- (30) *Un poisson* abonde toujours dans une rivière si on ne le détruit pas
- (31) *Un animal* abonde toujours dans les endroits où il trouve de quoi vivre
- (32) *Un produit* abonde toujours sur le marché lorsqu'on ne sait plus quoi en faire

Tout se passe comme si l'opérateur multipliait alors des prélèvements de sous-espèces (respectivement de *poissons*, d'*animaux*, de *produits*), exactement comme il peut multiplier des prélèvements d'individus exemplaires. *Abonder* suggère donc que l'opposition *espèce/individu* est traitable en termes de restrictions sélectionnelles par une formule comme (33):

- (33) *abonder* n'admet pas que son sujet soit interprété comme individu exemplaire.

Que les faits captés par l'opposition (II) puissent s'expliquer en termes de compatibilité, ou de sélection paraît suffisamment clair pour qu'il ne soit pas besoin d'y insister. En revanche, il est impossible de considérer l'opposition (I) en termes de sélection.

Supposons en effet que l'on soutienne la thèse suivante:

1) Les contextes Ci sont compatibles avec une interprétation générique de leur sujet et avec une interprétation spécifique de ce sujet. On admet par là que le sujet doit posséder en lui-même ces deux valeurs, qu'on lui suppose inhérentes, et que les contextes de type Ci les admettent librement l'une et l'autre.

2) Les contextes Cj ne sont compatibles qu'avec une interprétation spécifique de leur sujet.

Ce qui contredit immédiatement cette thèse, c'est qu'elle ne peut en aucun cas s'appliquer au défini. Or, elle ne mentionne pas de catégorie, et devrait par conséquent s'appliquer au défini comme à l'indéfini.⁹

⁹ Une grande part de son contenu serait précisément d'affirmer que la nature du sujet n'intervient pas dans la formation des interprétations.

Mais pour trois des quatre contextes Cj mentionnés supra, on obtiendrait les énoncés suivants:

- (34) *Le singe* fut perturbé par ce changement écologique
- (35) *Le singe* dépeupla la région en peu de temps
- (36) *La truite* se mit à abonder dans la rivière

Si on accepte d'appliquer les termes de "générique" et de "spécifique" aux interprétations du défini, on devra admettre que ces trois énoncés admettent une interprétation générique de leur sujet défini, mais non de leur sujet indéfini. Un énoncé comme (34) admet en fait trois interprétations:

1) individu exemplaire de l'espèce N:

- (37) (*Chita* avait trois mois lors du raz de marée)_c¹⁰. *Le singe* fut perturbé par ce changement écologique¹¹

2) sous-espèce de l'espèce N:

- (38) (*Le macaque* était très répandu lors du raz de marée)_c. *Le singe* fut perturbé par ce changement écologique

3) espèce N:

- (39) (Le lion et la girafe n'évoluèrent pas)_c. *Le singe* fut perturbé par ce changement écologique

Il ne fait pas de doute, nous y reviendrons, que "générique" ne signifie pas du tout la même chose quand on dit que dans (40)

¹⁰ La notation (...)c indique le contexte linguistique seul pertinent par convention pour interpréter l'énoncé qui suit; "c" est donc mis pour *contexte*.

¹¹ Sauf indicaton contraire, deux groupes nominaux en italique dans une séquence sont interprétés comme référence au même individu.

(40) *Un singe* peut communiquer par signes

un singe est générique, et que dans (35), *le singe* est générique; néanmoins, qui utilise la notion pour les deux formes devra dire que ces deux énoncés sont génériques.

Or, dans cette hypothèse, on ne peut pas soutenir que l'interprétation générique est sélectionnée par une classe de contextes, puisque certains contextes (C_j) n'autorisent pas d'interprétation générique de l'indéfini, en admettant parfaitement des interprétations génériques du défini. A qui voudrait défendre la thèse globale de la sélection, il faudrait dire que ce ne sont pas les mêmes contextes qui sélectionnent le générique défini et le générique indéfini. Une telle concession enlève de l'intérêt à la thèse, car alors, on peut fortement douter que "générique" capte une interprétation unique, dans la mesure où elle serait sélectionnée par des contextes différents. De plus, ce qui montre que cette thèse est en fait quasiment vide, c'est que la classe des contextes qui sélectionneraient seulement le défini générique (en n'admettant pas d'interprétation générique de l'indéfini) est nécessaire par ailleurs: c'est la classe des contextes qui sélectionnent en général l'interprétation espèce ou sous-espèce, même pour l'indéfini spécifique.

La conclusion paraît claire: pour le défini, le contexte propositionnel n'intervient qu'en termes de compatibilité, en vertu d'une opposition généralement valide entre contextes admettant seulement d'être remplis par mention d'une valeur individuelle, soit (41), et contextes qui admettent d'être remplis par mention d'une classe d'individus, soit (42):

(41) _____ arriva à cinq heures

(42) _____ a considérablement évolué depuis vingt ans

Cette opposition conduit à poser que pour tous les groupes nominaux à tête nominale, il existe une ambiguïté entre l'interprétation individu exemplaire, et l'interprétation espèce (qui subsume ici espèce et sous-

espèce), ambiguïté que le contexte lève par compatibilité /incompatibilité.

En revanche, l'opposition entre des interprétations génériques et spécifiques n'est pas un phénomène général qui pourrait être rapporté à un principe unique concernant les deux catégories du défini et de l'indéfini; puisqu'on ne peut isoler une classe de contextes autorisant en général l'interprétation générique de l'indéfini et du défini, il n'est pas possible de considérer que *générique* et *spécifique* constituent deux valeurs d'une ambiguïté sur laquelle le contexte opérerait par sélection.

Dans la mesure où il existe une classe de contextes qui ne permet pas d'obtenir l'interprétation générique du seul indéfini, il faut admettre que les interprétations génériques sont à décrire et à expliquer catégorie par catégorie, et que cette notion sémantique pourrait bien enregistrer seulement des "rencontres" (le fait de concerner une classe) entre des fonctionnements différents.

Pour l'indéfini, un principe d'explication a été proposé dans le chapitre 1: il consiste à poser que l'indéfini, en lui-même ne peut être dit ni générique ni spécifique, qu'il n'est qu'un élément de nombre, et que seule l'interprétation du contexte propositionnel dans le champ d'un opérateur (donnant l'énoncé comme toujours vérifié) l'autorise à parcourir une classe; en revanche, l'interprétation de l'énoncé comme fait ponctuel (vérifié une fois) le contraint à être spécifique. En ce sens, le contexte propositionnel peut être dit responsable de la production des interprétations.

Ce principe ne peut pas s'appliquer au défini, car dans:

(43) Et Dieu créa *la femme*

(44) Gutemberg inventa *l'imprimerie*

(45) *Le lynx* disparaît des forêts d'Europe en 1940

le contexte ne laisse pas de devoir être interprété comme fait ponctuel (rendant impossible toute interprétation générique d'indéfini), mais le défini peut y être générique. L'interprétation du contexte

propositionnel n'est donc pas responsable de la production des interprétations génériques du défini¹², et il faut par conséquent chercher un autre principe d'explication.

Avant de proposer une hypothèse sur la production des différentes interprétations du défini, il est indispensable de cerner avec précision le contenu de ce qu'on appelle une interprétation générique du défini en l'opposant à ce qui a été avancé dans le chapitre 1 sur l'indéfini générique; la comparaison, on le verra, confirme le caractère somme toute superficiel, du moins très partiel, de l'analogie instituée entre défini et indéfini par la notion de générique.

2.1.2 *Le défini générique: contenu et extension*

Seront seuls considérés pour l'instant les groupes nominaux au singulier munis d'une interprétation reconnue comme générique.

Pour l'indéfini, le général, le parcours d'une classe d'individus est obtenu par répétition de prélèvements isolant des valeurs individuelles, chacune de ces valeurs vérifiant la proposition. Que dans les mêmes conditions (dans les mêmes contextes propositionnels) le défini puisse être générique n'est pas niable, mais cela ne peut conduire à postuler, même pour ces contextes, une identité des fonctionnements, dans la mesure où le défini peut être générique dans bien d'autres contextes; la possibilité existe donc que cette zone de recouvrement des résultats doive être rapportée à des principes différents.

¹² Les faits mis en évidence répètent les traits fondamentaux qui opposent ces catégories. Ce qui interdit de postuler identité de nature entre indéfini et désignateurs, n'est-ce pas précisément qu'un indéfini, à la différence d'un désignateur n'est pas une expression qui admet un calcul référentiel indépendant? C'est pour cette raison précisément qu'un énoncé comportant un indéfini ne peut pas s'analyser en "deux temps": désignation (indéfini) puis prédication. L'indéfini, de quelque côté qu'on le considère, voit son interprétation déterminée comme résultat d'un calcul dont le contexte propositionnel est un facteur nécessaire.

Trois propriétés spécifiques du défini¹³ générique vont être successivement dégagées:

- 1 - Le défini atteint l'espèce sans passer par l'individuel
- 2 - Le défini singulier ne suppose pas dénombrement de discernables
- 3 - Le défini met en cause l'espèce.

1 - *Le défini et l'individuel*

Les énoncés suivants sont reconnus comme génériques:

- (46) *Le singe* a conquis l'espace avant l'homme
- (47) *L'homme* a marché sur la lune
- (48) *L'homme* a inventé la psychanalyse

On dirait volontiers qu'il s'agit d'énoncés concernant "la classe des hommes"; or ils ne sont, de manière évidente, pas équivalents logiquement à la conjonction de propositions vérifiées par la plus grande part des individus de la classe.¹⁴ Même le fait de savoir que les énoncés ont été vérifiés, en réalité par un nombre très faible d'individus ne s'oppose pas à l'interprétation générique du défini. Dans la même série, on doit intégrer des exemples tels que (43) et (49):

- (43) Et Dieu créa *la femme*
- (49) *L'homme* apparut alors sur la terre

qui évoquent la naissance d'une espèce, de même que les énoncés qui évoquent la disparition d'une espèce:

¹³ A comparer à celles de l'indéfini générique (voir supra, *Chapitre 1*, § 1.4.) /

¹⁴ A titre d'anecdote, cet extrait d'une revue: "Quand il posa son pied sur la lune, en juillet 1969, Armstrong aurait dit "C'est un petit pas pour un homme, mais un grand pas pour l'humanité." La phrase avait certes été préparée à l'avance, sans doute avec l'accord du président d'alors, Kennedy. Mais les transcriptions radio du module Apollo XI, quoiqu'altérées par les parasites révèlent autre chose: "C'est un petit pas pour l'homme, mais un grand pas pour l'humanité.", ce qui ne veut strictement rien dire (en anglais: "its a small step for man, one giant leap for mankind"). Sans doute troublé, il avait omis l'article anglais "a", qui change tout. Le pas était bien petit pour un homme, mais certes pas pour l'homme". (*Science et Vie*, N°815, Août 1985).

DEFINI

- (50) *Le phoque* a presque disparu du continent antarctique
- (51) *L'or* n'abonde plus dans les rivières

et certains énoncés donnant une propriété collectivement vérifiée par une classe, alors qu'aucun de ses membres à lui seul ne la vérifie:

- (52) *L'homme* a échoué dans tous ses projets
- (53) *L'homme* a défiguré la planète

La seule existence d'énoncés de ce type prouve qu'un traitement du défini générique en termes de quantification universelle n'est pas adapté. Au sens strict, la quantification universelle suppose un parcours de valeurs individuelles d'une classe: si l'on peut, pour l'indéfini rendre compte du générique à partir d'un principe distinct¹⁵, mais qui n'est pas sans rapport avec la quantification universelle (le général s'obtient à partir de l'individuel), le défini générique contredit directement toute tentative d'assimilation.

2 - Défini et dénombrement de discernables

Pour que l'indéfini soit possible, il faut que le Nom autorise la distinction en son sein de valeurs individuelles, individus exemplaires ou sous-espèces. Cela est en général possible, bien que certains Noms (très rares semble-t-il) n'admettent même pas le dénombrement de sous-espèces. C'est le cas par exemple de *argent*, interprété non comme métal, mais comme valeur monétaire. Ce nom n'existe ni dans la suite *un + N*, ni au pluriel. (54) est mal formé, et ne peut exprimer le générique :

- (54) Avec *un argent*, on peut tout faire

¹⁵ Cf. supra, § 1.4.1.

Ce Nom admet parfaitement en revanche une interprétation générique du défini:

(55) *L'argent* ne fait pas le bonheur

En ajoutant cette remarque aux observations faites en (1), on obtient la proposition suivante: *le N* générique ne désigne pas nécessairement un N. Dira-t-on par exemple que *l'argent* désigne "un argent" (quelconque), ou que dans (47), *l'homme* désigne un homme quelconque?

D'autres observations confirment qu'il y a bien une sorte de paradoxe, et qu'on ne peut considérer ces emplois comme valeurs "marginales" d'une catégorie dont le fonctionnement serait pour l'essentiel analogue à celui de l'indéfini.

Il existe notamment beaucoup d'emplois dans lesquels ce que désigne *le N* n'est même pas concevable comme un N. Soient les énoncés suivants:

(56) *La table* est un meuble utile

(57) *La table* est un des plaisirs de la vie

Dans (56), *la table* désigne manifestement un meuble, et le contexte autorise une comparaison à l'emploi générique de l'indéfini *une table*; dans (57), comme l'indique l'attribut, *la table* désigne une occupation, non un meuble, et il n'existe aucun emploi comparable de l'indéfini. Les couples d'énoncés qui suivent manifestent les mêmes propriétés:

(58) *Le cheval* est un animal docile

(*Un cheval* est un animal docile)

(59) *Le cheval* est un passe-temps coûteux

* (*Un cheval* est un passe temps coûteux.)

(60) *Le fleuret* est une arme de défense

(*Un fleuret* est une arme de défense)

(61) *Le fleuret* est une discipline olympique

DEFINI

* (*Un fleuret* est une discipline olympique)

Dans les énoncés pairs, ce que désigne *le N* n'est pas concevable comme N, mais somme toute comme un N' dont N est le nom; ainsi dans (61), *le fleuret* désigne une *discipline* dont *fleuret* est le nom. On ne peut donc poser que le défini singulier suppose, comme l'indéfini, prise d'une valeur individuelle sur la classe des N. Si l'on rassemble tous ces fonctionnements pour lesquels le défini générique ne peut en aucun cas être ramené au principe d'explication qui vaut pour l'indéfini, on obtient la série d'exemples typiques suivante:

- (453) Et Dieu créa *la femme*
- (47) *L'homme* a marché sur la lune
- (55) *L'argent* ne fait pas le bonheur
- (57) *La table* est un des plaisirs de la vie

Que désigne le groupe nominal défini dans ces quatre énoncés? Le défini semble y désigner une espèce, l'énoncé donnant une propriété vérifiée par une espèce. En termes descriptifs, l'interprétation peut être dans tous les cas saisie ainsi: il existe une espèce qui a pour nom N, et *le N* désigne cette espèce. Cette notion d'espèce n'est pas requise, nous l'avons dit seulement pour le défini; on a déjà dû admettre que l'indéfini supposait, avec quasiment tous les Noms le dénombrement de sous-espèces; dans (62) :

(62) *Un riz* s'est bien adapté au climat

un riz s'interprète comme prise d'une sous-espèce dans l'espèce *riz*. Dans (63):

(63) *Le riz* s'est bien adapté au climat

le riz désigne une espèce¹⁶, celle dont le nom est *riz*.

La notion d'espèce semble donc nécessaire pour décrire l'interprétation référentielle de tout groupe nominal à tête N, et on considère pour l'instant qu'elle est suffisamment nette intuitivement pour être reconnue, et assez motivée par ces fonctionnements où le défini générique s'écarte de l'indéfini générique. Deux remarques cependant:

a) au plan sémantique, la notion d'*espèce* s'oppose à celle de *classe*. *classe* impose intuitivement l'idée d'une collection d'analogues discernables, alors qu'*espèce* est neutre de ce point de vue. En ce sens, *classe* vient spontanément à l'esprit quand on a en vue les indéfinis nombrés puisqu'ils supposent dénombrement de discernables, mais s'applique beaucoup moins bien aux emplois typiques du défini générique comme (43) (47) (55) et (57).

b) *espèce* ne fait ici référence à aucune classification de type scientifique. L'usage est à peu près analogue à celui de l'anglais "kind" dans le texte de S.A. Kripke (1980¹⁷, pp.118 et suivantes par exemple).¹⁸

¹⁶ C'est l'interprétation la plus naturelle si on ne suppose pas prise en compte du contexte. En contexte, *le riz* pourrait désigner une quantité localement repérée, ou une sous-espèce.

¹⁷ *Naming and Necessity*, Oxford, Blackwell.

¹⁸ La présente analyse des génériques français a été rédigée avant que je ne prenne connaissance des travaux de G. Carlson sur les "bare plurals" de l'anglais, et je remercie G. Kleiber de m'avoir signalé l'importance de ces travaux. Je ne peux ici rendre pleinement justice aux analyses de G. Carlson, qui portent sur les données d'une autre langue, et visent à construire une sémantique formelle de la généricité. Un point fondamental de convergence est la nécessité d'utiliser la catégorie *espèce* pour certaines classes d'interprétations génériques irréductibles à un parcours de valeurs individuelles sur une classe. Les références des travaux de G. Carlson sont données dans la bibliographie.

3 - *Le défini singulier met en cause l'espèce*

Une dernière classe d'emplois sépare le défini générique de l'indéfini¹⁹, qui est liée de très près à la notion d'espèce:

- (64) Au moyen âge, *l'enfant* n'existe pas
- (65) Pour un matérialiste, *l'homme* n'existe pas

Un énoncé comme (64) ne peut pas signifier qu'au moyen âge il n'existe pas d'individus humains dont l'âge est compris entre certaines limites. (64) affirme seulement qu'à cette époque, *enfant* n'est pas le nom d'une espèce distincte de celles qu'on associe à d'autres termes, comme on le voit en (66):

- (66) Au moyen âge, il y avait bien sûr *des enfants*, mais *l'enfant* n'existait pas

Cette valeur du défini singulier est confirmée par les emplois dans les phrases attributives qui traitent le défini comme une notion, un concept, ou une espèce:

- (67) *L'homme* est une notion récente
- (68) *Le lynx* est une espèce en voie de disparition

Tous ces exemples, qui particularisent le défini générique par rapport à l'indéfini générique se laissent décrire grâce à la notion d'espèce. Or, dans les emplois où les deux catégories peuvent être génériques apparemment au même titre:

- (69) *Un homme* a deux bras
- (70) *L'homme* a deux bras

il semble que la notion d'espèce serait capable de rendre compte des interprétations du défini. En admettant qu'en (70), comme en tout

¹⁹ L'indéfini est dans tous ces exemples impossible, et l'est d'ailleurs, du moins sous la forme nue *un N*, dans les énoncés d'existence (* *Une licorne n'existe pas*).

emploi générique, le défini désigne une espèce, on dériverait correctement l'interprétation en postulant que si une propriété vaut d'une espèce, elle peut être vérifiée par les individus exemplaires qu'une espèce rassemble. On peut même supposer que tout contexte potentiellement multiplicateur d'indéfini impose strictement cette interprétation de type distributif du défini générique.

On distinguerait ainsi, parmi les propositions vérifiées par une espèce:

- des propositions vérifiées collectivement par l'espèce:

(71) *L'homme* a transformé le monde

- des propositions vérifiées distributivement sur l'espèce:

(72) *L'homme* a deux bras

- des records à porter au crédit de l'espèce:

(73) *L'homme* a marché sur la lune

- des propositions mettant en cause l'existence de l'espèce:

(74) A cette époque, *l'enfant* n'existait pas

Dans tous les cas, l'espèce est désignée, mise en cause dans la phrase, et cela pourrait expliquer le caractère quasi définitoire des énoncés comportant un générique défini, opposé au point de vue plus empirique de l'indéfini générique (cf. *Chapitre 1*, § 1.4), propriété notée dans Damourette et Pichon (1911-1950²⁰, T.I, p. 379) et par G. Guillaume (1969²¹, pp.148-152), en particulier dans l'analyse du couple célèbre:

²⁰ *Des mots à la pensée*, Paris, D'artrey.

²¹ *Langage et science du langage*, Paris, Nizet.

DEFINI

(75) *Un soldat* français sait résister à la fatigue

(76) *Le soldat* français sait résister à la fatigue

L'hypothèse proposée pour l'indéfini dans le chapitre 1 rend compte du caractère empirique du générique indéfini, de son orientation vers le particulier et de ses limites en postulant que le général est en l'occurrence atteint par répétition de prélèvements individuels sur une espèce. En posant en revanche que le défini désigne directement une espèce, quel que soit le Nom considéré, qu'il ne doit pas cette propriété à l'interprétation du contexte propositionnel, on rend compte du fait qu'il soit perçu comme expression "par excellence" du général. De plus, en admettant que les seules interprétations du défini générique comparables à celles de l'indéfini sont somme toute dérivées comme cas particulier (interprétation de type distributif d'un énoncé sur l'espèce) d'une interprétation plus générale, et indépendante logiquement de la notion de dénombrement sur la classe N, on confirme que la notion de "générique" ne note qu'un "point de voisinage" entre deux fonctionnements différents.

Il est probable par conséquent qu'on ne pourra, pour le défini, rendre compte du rapport entre interprétations génériques et autres interprétations à l'aide du principe qui a été postulé pour l'indéfini, qui admettait pour constante le dénombrement, et comme variable l'interprétation du contexte propositionnel. Alors que l'indéfini est une catégorie indépendante du contexte d'usage, c'est le rapport à ce contexte d'usage qui est semble-t-il déterminant pour délimiter des classes parmi les interprétations du défini.

2.2. Principe commun aux interprétations génériques et non génériques.

Pour l'indéfini on l'a vu, c'est l'interprétation du contexte propositionnel qui est cruciale pour séparer les interprétations spécifiques des autres interprétations. Quand peut-on dire en revanche qu'un groupe nominal défini de forme "*le N*" n'est pas générique? soit (77):

(77) *L'animal ne parle pas*

Le groupe nominal sujet ne peut être générique que si le contexte d'usage fournit une mention (ou une occurrence) d'un animal particulier, ou d'une espèce animale, et le groupe nominal défini désignera alors nécessairement cet animal, ou cette espèce d'animal, soit (78) et (79):

(78) (*Le singe fascine*)_C car *l'animal* ne parle pas

(79) (*Fido est intelligent*)_C mais *l'animal* ne parle pas

Dans ces deux exemples, l'interprétation non générique n'est pas sélectionnée par le contexte propositionnel, et il est possible de considérer que *l'animal* est ambigu, capable de désigner l'espèce ("animal") ou l'individu particulier cité, individu exemplaire ou sous-espèce ("Fido" ou "animal"). Le phénomène empirique pertinent est le suivant: *le N* ne peut cesser de désigner l'espèce N que si le contexte d'usage a isolé un N particulier, et *le N* désignera nécessairement ce N. Autrement dit, une interprétation non générique de *Le N* est une interprétation dans laquelle le contexte d'usage détermine quel N particulier est désigné par le groupe nominal.

Deux différences essentielles séparent donc les fonctionnements du défini et ceux de l'indéfini:

1) la possibilité pour le défini de désigner l'espèce N sans devoir cette capacité à l'interprétation du contexte propositionnel

2) le rapport nécessaire, pour le défini, entre interprétation non générique et interprétation spécifiée par le contexte d'usage. Alors que *un N* est spécifique si le contexte propositionnel s'interprète d'une certaine manière, *le N* n'est non générique que si le contexte d'usage isole un N particulier, qui sera alors désigné par *le N*.²²

Si le défini est bien une catégorie interprétative, il doit être possible de trouver un principe pour mettre en rapport ces deux particularités.

2.2.1 *Le défini comme désignateur.*

Outre l'intuition linguistique, qui indique nettement que *Le N* a pour rôle de désigner un objet dont quelque chose est dit, beaucoup des propriétés qui séparent *le N* et *un N* et viennent d'être rappelées rendent plausibles l'analyse de *le N* comme désignateur²³:

1) le contexte propositionnel n'est pas responsable des interprétations possibles, ce qui confirme l'indépendance du défini à l'égard de sa proposition pour le calcul référentiel.

2) l'opposition entre interprétation contextuelle et non contextuelle est cruciale pour rendre compte de la catégorie. Or, l'opposition est indépendamment nécessaire pour au moins un désignateur, le nom propre, lequel doit être décrit comme forme à interprétation indépendante des contextes spécifiques de chacun de ses usages.²⁴

Le défini est contextuel ou non, mais ne cesse pas manifestement d'être un désignateur, car on doit noter que les emplois génériques de *le*

²² On ne néglige pas, naturellement, le fait que l'énoncé enchâssant puisse sélectionner pour le défini, l'interprétation "individu particulier", opposée à l'interprétation "espèce". Mais si l'énoncé sélectionne la première, il ne suffit pas à lui seul à la produire.

²³ Sur l'usage fait ici de ce terme, voir supra, *Introduction*.

²⁴ Même l'opposition entre *nécessaire* et *contingent* dont il est fait usage par S.A. Kripke dans sa théorie des désignateurs n'est pas indépendante de cette opposition entre *contextuel* et *non contextuel*.

N sont, au moins autant que ses emplois contextuels, comparables à ceux du nom propre.

Syntaxiquement, dislocation droite par *il* et suite d'impersonnel ne distinguent pas générique et non générique:

(80) Il a une intelligence supérieure, *l'homme*

(81) ? Il est apparu dans la région *l'homme*²⁵

Plusieurs auteurs dont C. Bally²⁶ emploient pour le défini générique l'expression "nom propre de langue", et sémantiquement, si l'on compare des phrases comme (82) et (83):

(82) *La femme* est dans ce pays l'égale de l'homme

(83) *Marie* est aujourd'hui une femme âgée

On observe une parenté interprétative: le défini semble désigner une espèce, de la même manière qu'il désignerait cette espèce en tout autre énoncé. Par exemple, la même espèce est désignée dans les deux énoncés du discours (84):

(84) Hier, *la femme* n'était pas l'égale de l'homme; *la femme* est aujourd'hui devenue son égale

Les deux phrases donnent deux propriétés contradictoires, vérifiées à deux moments différents par la même espèce (et non naturellement par les mêmes objets). De même, le nom propre désigne un particulier de la même manière qu'il le désignerait en tout autre énoncé:

(85) Hier, *Marie* était une enfant, *Marie* est aujourd'hui une femme âgée

²⁵ De manière générale, la suite d'impersonnel offre des données moins nettes pour opposer les expressions indéfinies d'une part, et les désignateurs d'autre part. Pour les critères de repérage des désignateurs, voir supra, *Introduction*.

²⁶ *Linguistique générale et Linguistique française*, Berne, Francke, p. 81.

Les deux énoncés donnent également des propriétés contradictoires, vérifiées à deux moments par le même particulier.

Il est donc assez plausible de considérer qu'emplois génériques et non génériques du défini sont des emplois du défini comme désignateur; la comparaison avec le nom propre ne rend pas cette idée invraisemblable, au contraire.

2.2.2. *L'analyse du défini en termes d'unicité*

La plupart des théories du défini développées dans une perspective logique²⁷ s'intéressent surtout aux emplois non génériques des groupes nominaux définis au singulier, et ont recours à une "condition d'unicité". C'est notamment le cas pour l'utilisation de l'opérateur "Iota".²⁸ En négligeant les différences entre les diverses versions, on obtient, comme noyau invariant les éléments suivants: dans une phrase comme (86):

(86) *L'homme* répondit à Peter

Il faut qu'il existe, dans le contexte immédiat un et un seul x qui ait la propriété N (i.e. qui soit un homme), et *l'homme* désigne cet x.

Trois questions au moins peuvent être posées à propos d'une théorie de ce type:

1 - En admettant qu'elle décrive correctement les fonctionnements qui la motivent (groupes nominaux singuliers non génériques), quelle est la valeur explicative de cette théorie? En d'autres termes, pourquoi doit-on invoquer la condition d'unicité spécialement pour le défini singulier, et non pour l'indéfini singulier, rarement pour le démonstratif

²⁷ Voir G. Kleiber (1981) pour une présentation critique détaillée de ces théories.

²⁸ Pour la définition de cet opérateur et son utilisation, voir notamment H. Reichenbach (1947).

singulier? Après tout, *le N*, *ce N*, *un N* sont tous au singulier et impliquent tous d'une manière ou d'une autre singularité.

2 - D'où vient l'exigence d'unicité? Provient-elle du nombre grammatical du groupe nominal, et n'est-elle alors déterminée que par le singulier, ou bien provient-elle d'autre chose?

Plusieurs auteurs, notamment J. Hawkins (1978²⁹, pp. 164-165) qui renvoie à E. Keenan (1972)³⁰ défendent la première hypothèse, estimant qu'on ne peut invoquer l'unicité que pour les définis singuliers suivis d'un Nom "comptable":

(87) (Il me prêta *un livre* et un journal.)_c *Le livre* était court

Pour les Noms "massifs", ou pour le pluriel, l'unicité serait inopérante, et il faudrait invoquer alors la notion de "totalité":

(88) Eponge *l'eau* qui est sur la table
(= Eponge (**toute**) l'eau qui est sur la table)

(89) Donne-moi *les stylos*
(= Donne-moi (**tous**) les stylos)

Le défini serait alors comparable, ou assimilable, au quantificateur universel de la logique.

Le pouvoir explicatif de cette théorie ne semble pas a priori meilleur que celui de la théorie de l'unicité, bien que son adéquation empirique puisse sembler supérieure:

a) il y a un candidat rival au titre d'équivalent linguistique de la quantification universelle, *tout*, qui est parfaitement combinable avec le défini.

b) Assimiler le fonctionnement du défini et celui des expressions indéfinies à "parcours de valeurs" (cf. supra, *Chapitre 1*) néglige toutes

²⁹ *Definiteness and Indefiniteness*, Croom Helm, Londres.

³⁰ *On Semantically Based Grammar*, Linguistic Inquiry 4.

les différences syntaxiques et sémantiques qui ont été soulignées précédemment.

c) Il est enfin une interprétation qui devrait tout particulièrement conforter la thèse du défini comme quantificateur universel: les interprétations génériques. Or, nous l'avons dit, les interprétations génériques les plus typiques du défini sont irréductibles à une analyse en termes de totalité (cf. des exemples comme 71 et 73 supra, rappelés ici pour mémoire):

(71) *L'homme* a transformé le monde

(73) *L'homme* a marché sur la lune

3 - L'analyse en termes d'unicité peut-elle s'appliquer aux interprétations génériques?

Sous sa forme "canonique", qui repose sur une analogie à l'indéfini, "il existe un x et un seul qui soit *un N*", il est clair que la théorie ne peut pas rendre compte d'énoncés comme (71), (73) ou encore (72):

(72) *L'homme* a deux bras

On ne peut admettre qu'il existe un x et un seul qui soit un homme, et que l'homme désigne cet x.

Considérons cette troisième question. Il suffit d'une légère modification pour obtenir le traitement des interprétations génériques, soit (90):

(90) Il existe un x et un seul que N (i.e. dans l'exemple *homme*) a le pouvoir de séparer des autres x

Il est clair qu'alors, cette condition d'unicité peut être satisfaite en général, indépendamment de tout contexte immédiat d'usage: x s'interprète comme "espèce"; N a capacité à isoler des autres une espèce, que *le N* désigne, l'espèce N.

On voit, au moins pour les groupes nominaux de forme *le N* que la condition d'unicité, reformulée de telle sorte qu'elle ne repose pas crucialement sur "un N", offrirait un moyen plausible de mettre en rapport interprétations génériques et non génériques du défini. Il faudrait par conséquent pouvoir donner à cette condition d'unicité un statut dans la théorie du défini, tenter de la dériver d'une loi générale sur l'interprétation de cette catégorie, qui permettrait de la fonder et de la formuler de manière plus précise. Pour ce faire, il est nécessaire d'observer qu'une condition d'unicité du même ordre est requise d'une forme qui syntaxiquement et sémantiquement possède beaucoup de points communs avec le défini, le nom propre.

2.2.3. *Condition d'unicité et désignation*

La classe des désignateurs a été provisoirement isolée par différence syntaxique et interprétative vis-à-vis des expressions indéfinies. A l'intérieur de cette classe, il existe des différences importantes, et le présent travail est justement consacré à ce qui oppose linguistiquement des catégories dans cet ensemble³¹. D'autre part, sont seulement considérés des fonctionnements référentiels pleins, dans lesquels une expression fixe une valeur pour ce qui vérifie une proposition; les emplois en position d'attribut de ces expressions ne sont pas considérés.

Parmi les emplois du défini, sont donc pris en compte ceux dans lesquels il peut être remplacé par un nom propre ou un démonstratif sans provoquer de changement dans la construction de l'interprétation de la proposition. Les positions retenues peuvent également être distinguées par le fait qu'elles sont des positions "libres", en ce sens qu'elles ne subissent aucune contrainte de la part d'un autre groupe

³¹ O. Ducrot (1972) a bien montré le caractère réducteur d'une perspective étroitement "référentielle" (c'est-à-dire fonctionnelle, l'interprétation se réduisant à la fonction assumée dans la communication) sur ces segments linguistiques.

DEFINI

nominal de la phrase, et en particulier aucune contrainte d'accord, par exemple les positions soulignées dans les énoncés suivants:

(91) *Le garçon* est le mari de Nicole

(92) *Le garçon* détestait *la fille*

Le mari de Nicole n'occupe pas une position référentielle au sens plein notamment parce que cette position est régie par une contrainte d'accord³²

Dans ces positions libres, le défini s'interprète bien comme désignateur, il isole à lui seul un objet dont quelque chose est prédiqué.

Existe-t-il une autre forme qui remplisse la même fonction, et pour laquelle la condition d'unicité joue un rôle déterminant? Il semble que le nom propre soit dans ce cas. Cette catégorie du nom propre se laisse décrire ainsi: étant donné une catégorie *x*, spécifiée par exemple comme *personne*, *X* est un nom propre si *X* permet de séparer un *x* de tous les autres *x*. Le nom propre est associé à un principe fixe qui l'autorise à fonctionner, stipulant que chaque membre de la classe isole une personne et une seule de toutes les autres. Le nom propre est donc un type de désignateur, constitué par un principe fixe sur la manière de remplir sa fonction désignative: en d'autres termes, il isole un designatum d'une manière qu'il détermine en fournissant et *x*, le type d'objet qui peut être désigné, et une manière d'isoler un *x* de tous les autres? Le designatum, l'objet, est saisi grâce à ce principe en tant que la seule des personnes à laquelle le nom propre s'applique. Aucune convention particulière n'est à stipuler, puisque par définition, si *X* est un nom propre, il a pouvoir désignatif, et est capable de séparer un *x* (personne, lieu, etc...) de tous les autres.³³

³² On ne peut pas par exemple avoir le pluriel en seconde position si le sujet est singulier (**Le garçon était les frères de Nicole*).

³³ Cette présentation très rapide vise seulement les éléments qui peuvent être repris pour l'analyse du défini. Elle élude toutes les difficultés que soulève l'analyse du nom propre et sur laquelle il existe une littérature très fournie (voir Kleiber 1981).

Par hypothèse, on peut de même considérer que le défini est une catégorie qui dispose d'un principe spécifié et fixe l'autorisant à remplir une fonction désignative: dans un groupe nominal défini, c'est la référence virtuelle³⁴ associée au groupe nominal, qui a fonction désignative. Dans *le X*, *le* s'interprète comme instruction d'avoir à conférer capacité désignative au contenu lexical préfixé. Cela signifie que c'est par l'intermédiaire de ce contenu, et par ce seul intermédiaire qu'un groupe nominal défini doit être en mesure de séparer un x des autres, ce qui entraîne les deux conséquences suivantes:

1 - ne peut être désigné par un groupe nominal défini que ce qui répond aux conditions associées à sa référence virtuelle. Pour que quelque chose puisse être désigné par *le N*, il faut que cette chose soit identifiable comme individu tombant sous le concept N.

2 - Le groupe nominal défini ne peut désigner que si cette référence virtuelle autorise à séparer un x des autres, si la référence virtuelle a pouvoir désignatif.

Intuitivement, on peut vérifier que cette hypothèse rend compte de la manière dont s'interprète *le N*. Si on considère l'interprétation non générique de *le chien*, une condition pour qu'un segment du réel puisse être désigné à l'aide de ce groupe nominal défini, est qu'il soit identifiable comme un animal de cette espèce. Il est donc impossible que *le chien* isole son designatum en séparant un chien particulier des autres chiens. Une telle opération contredirait explicitement les interprétations génériques et ne rend pas compte des fonctionnements anaphoriques. Pour ces interprétations anaphoriques, l'intuition serait plutôt que *le chien* désigne un individu particulier parce que *chien* s'applique à un seul particulier dans un domaine restreint, parce qu'il permet de séparer un et un seul particulier des autres particuliers d'un domaine contextuel. La mention d'un chien particulier est plutôt une conséquence des conditions particulières dans lesquelles la référence

³⁴ Sur l'usage fait ici de cette notion due à Milner (1978), voir infra, §2.2.4.

virtuelle peut recevoir pouvoir désignatif. Pour les interprétations génériques, aucun recours à la notion de N particulier n'est compatible avec l'interprétation, laquelle est plutôt que N a pouvoir d'isoler des autres une espèce, qui est désignée par le groupe nominal.

Si la référence virtuelle contraint à la fois le type d'objet qui peut-être désigné (il doit être *individu*, et *N* doit s'y appliquer) et le principe qui permet d'isoler un x et un seul, il y a une seule manière de concilier régulièrement ces deux contraintes: il faut que N permette d'isoler un individu et un seul, autrement dit que x s'interprète comme *individu*, N jouant le rôle d'élément *différenciateur*. *Le N* est alors interprétable lorsque N est en mesure de séparer un "individu" et un seul des autres, et il pourra fonctionner sur tout domaine d'interprétation qui satisfait cette condition. Si N est en mesure de séparer une *espèce* des autres, le groupe nominal s'interprètera comme désignation d'une espèce; si N est en mesure de séparer d'un ensemble d'individus un individu particulier, il désignera cet individu particulier.

Lorsqu'on pose que *le N* est interprétable à condition qu'il existe un N et un seul (dans un ensemble restreint d'individus) et que *le N* désigne cet individu, ce qui est communément admis, il semble que le constat englobe deux affirmations :

1 - la mention de *l'unicité* peut être rapprochée des constats relatifs au nom propre. *Le* indique que le groupe nominal est un désignateur, exige donc qu'il soit capable, en lui-même, d'isoler un x des autres, qu'il offre une manière propre de distinguer un individu sur le réel.

2 - La formulation particulière de la condition d'unicité, laquelle est souvent "il faut qu'il y ait un seul élément d'un domaine d'interprétation qui soit un N et *le N* désigne cet individu", suggère que *le* exige de la *référence virtuelle* associée et d'elle seule, qu'elle satisfasse la condition précédente.

L'exigence interprétative propre à *le* pourrait donc, à titre d'hypothèse, être formulée ainsi: *le* exige que la référence virtuelle préfixée ait capacité à séparer un x des autres, et *le N* n'est interprétable que dans les conditions où cela est possible.

La suite de ce chapitre défend l'idée que cette hypothèse rend compte des données propres aux fonctionnements du défini; le chapitre 3 établit que le démonstratif ne peut pas être traité en ces termes.

2.2.4. *Interprétations génériques et non génériques.*

Ce qui signale l'interprétation générique du défini, c'est son invariance d'un contexte d'usage à un autre, opposée à la dépendance au contexte d'usage contractée par les interprétations non génériques de *le N*.

On notera que cette propriété n'est pas absolument distinctive, puisqu'il existe des groupes nominaux définis non génériques qui sont également indépendants du contexte d'usage, ou du moins n'en dépendent pas au même titre que les définis génériques de type *le N*, tels que *le père de Jean*, ou *l'homme qui a gagné cette course* (cf. infra, *Chapitre 2*, § 2.4). Sont examinés pour l'instant seulement des définis de forme *le N*.

Il existe une possibilité d'interprétation qui permet à la référence virtuelle de satisfaire la condition d'unicité indépendamment de toute restriction contextuelle. Logiquement, cette possibilité d'interprétation doit avoir les caractéristiques suivantes: il faut que cette référence virtuelle soit en mesure de séparer un *x* et un seul de tous les autres. Cette condition est satisfaite si l'on interprète *x* comme espèce, et *N* comme élément "différenciateur", élément qui permet de séparer un *x* de tous les autres, puisqu'il existe une et une seule espèce isolée par *N* de toutes les autres, l'espèce *N*. L'indépendance de cette interprétation à l'égard du contexte découle de cette formulation: dès qu'un désignateur est capable d'isoler un *x* de *tous les autres* il ne dépend en rien du contexte pour la détermination de sa référence; de ce point de vue, l'indépendance contextuelle du nom propre et du défini générique reflète une capacité commune à séparer un objet de tous les autres du même type. Pour le défini générique, la possibilité de cette

DEFINI

interprétation "autonome" résulte de ce que la référence virtuelle d'une unité lexicale N est capable de satisfaire l'exigence interprétative définie par *le* dans *le N*: il existe bien une espèce que N est en mesure d'isoler de toutes les autres espèces. L'interprétation de *Le N* peut donc être saturée indépendamment du contexte, à condition que *le N* désigne l'espèce N.

Cette analyse déduit naturellement la complémentarité de l'interprétation générique et de l'anaphore: *le N* ne peut désigner l'espèce N que si la référence virtuelle N sature l'interprétation, isole cette espèce de toutes les autres; or, cette complémentarité est stricte:

(93) *Un cheval* est utile car *le cheval* aide l'homme

exclut toute anaphore, alors que celle-ci est nécessaire dans (94):

(94) *Un cheval* courait, car *le cheval* avait peur

mais également dans (95):

(95) *Un cheval* est utile, car *l'animal* aide l'homme

Dans cet énoncé, l'animal n'exige anaphore que s'il ne désigne pas l'animal "en général", opposé à l'homme.

D'où provient la dépendance contextuelle qu'on observe pour les interprétations non-génériques de *le N* ? Si l'interprétation n'est pas générique, le groupe nominal ne désigne pas l'espèce N; sa référence virtuelle le contraint à ne pouvoir désigner qu'un individu particulier ("un N") que N permettrait de séparer d'autres individus, ou une espèce ("un N") que N permettrait de séparer d'autres espèces. Le défini ne peut alors s'interpréter que dans des conditions telles que N soit en mesure d'isoler un individu et un seul des autres, ou une espèce des autres. S'il s'agit d'une espèce, il s'agira nécessairement d'une espèce de N, et non de l'espèce N, laquelle ne peut être atteinte que par l'interprétation générique. Ces conditions sont réunies dès que le défini opère dans un

domaine d'interprétation restreint, un domaine d'interprétation tel qu'il ne comporte qu'un individu ou qu'une espèce auxquels *N* s'applique. *Le N* sépare alors un *x* et un seul de tous les autres *x* de ce domaine restreint.

La possibilité d'interprétation contextuelle semble donc explicable si on postule que le défini détermine simplement l'exigence d'interpréter le groupe nominal, sur la seule base de sa référence virtuelle, comme désignateur. Cette exigence peut être satisfaite indépendamment du contexte, l'interprétation est alors générique, et le défini sépare l'espèce *N* de toutes les autres; elle peut l'être relativement à un domaine restreint, et le défini isole un *N* particulier des autres objets du domaine.

La nécessité d'interprétation contextuelle, et ses modalités, semblent également découler de cette hypothèse. Pour les définis de type *le N* la nécessité d'interprétation contextuelle n'est pas stricte, puisque la possibilité existe toujours d'effectuer une interprétation générique. Pour ces groupes nominaux, l'interprétation contextuelle n'est nécessaire que pour désigner "autre chose" que l'espèce *N*. Tout défini de forme *le N* est à cet égard ambigu³⁵, et l'ambiguïté peut se formuler aussi bien à l'aide du couple non *contextuel* / *contextuel*, qu'à l'aide du couple *générique* / *non générique*. L'interprétation contextuelle n'est donc nécessaire que pour les interprétations non génériques de *le N*: l'intervention du contexte d'usage semble être entièrement gouvernée par l'exigence d'interpréter le défini comme désignateur sur la seule base de sa référence virtuelle, et a pour rôle de contraindre un domaine d'interprétation spécifique tel que cette exigence puisse être satisfaite, un domaine tel que *N* y soit en mesure de séparer un et un seul individu particulier des autres individus particuliers du domaine.

Schématiquement, l'analyse propose de considérer que fonctionnements génériques de *le N* et fonctionnements anaphoriques

³⁵ En lui-même, car l'ambiguïté est presque toujours levée par le contexte propositionnel.

peuvent s'expliquer à partir d'un principe unique: pour un énoncé tel que (96):

(96) Le lynx a disparu

Une interprétation non générique est possible dans les conditions suivantes: il faut opérer sur un domaine restreint par le contexte d'usage de telle sorte qu'il n'existe, dans ce domaine, qu'un individu particulier auquel N s'applique. Cette exigence découle de ce que le défini est à interpréter comme désignateur sur la seule base de sa référence virtuelle. Ces conditions sont satisfaites dans le contexte suivant:

(97) (Il y avait là un ours et *un lynx*)_C. *Le lynx* a disparu

Une interprétation générique est possible parce qu'il existe, de manière générale un et en seul x que N permet de séparer de tous les autres, une espèce, l'espèce N.

Dans les deux cas, c'est la référence virtuelle de l'unité nominale associée qui constitue le principe permettant de satisfaire la condition d'unicité, et d'isoler une référence sur un ensemble.

Sur la notion de référence virtuelle:

Le terme est emprunté à J.C. Milner (1978³⁶, 1982³⁷), et préféré à la notion frégréenne de sens³⁸; cette terminologie présente l'avantage d'indiquer le rapport de cette propriété des unités lexicales à la fonction de désignation du langage. La référence virtuelle appartient à des unités lexicales, non à des emplois des groupes nominaux dans la communication; La référence virtuelle d'un Nom est associée à tout

³⁶ *De la syntaxe à l'interprétation*, Paris, Seuil.

³⁷ *Ordres et raisons de langue*, Paris, Seuil; cet ouvrage contient une version remaniée de Milner (1976).

³⁸ Notion utilisée par Frege dans "Sens et dénotation"(1892), "Concept et objet"(1892), la pensée (1919); traductions françaises dans *Ecrits logiques et philosophiques*, Paris, Seuil.

emploi de cette unité dans un groupe nominal, qu'il soit indéfini, défini, démonstratif.

La principale difficulté opposée par cette notion à l'analyse est qu'il semble plus aisé de proposer des définitions pour des emplois des groupes nominaux utilisant telle unité lexicale que de proposer une définition de la propriété commune à tous les emplois, et imputable à l'unité lexicale. Considérons par exemple une définition du type suivant: la référence virtuelle d'une unité lexicale N est un ensemble de conditions exigées d'un segment du réel pour qu'il puisse être désigné à l'aide d'un groupe nominal comportant l'unité lexicale N³⁹. Cette définition convient mal par exemple aux emplois du démonstratif, car il semble qu'un groupe nominal démonstratif comme *ce lit* n'exige pas de conditions bien précises des segments de réel qu'il peut désigner : je peux par exemple désigner à l'aide de ce groupe nominal le plancher sur lequel j'envisage de dormir, etc...Il semble dans ce cas que la référence virtuelle N fonctionne, non comme condition requise d'un objet pour qu'il soit désigné, mais comme contrainte imposée sur la représentation d'un objet, lequel est désigné d'une autre manière (cf. infra, *Chapitre 3*).

Il est difficile de définir la référence virtuelle de N grâce à ce qui peut être désigné par un groupe nominal comportant N, notamment parce que les indéfinis ne désignent pas, et que, pour les deux désignateurs nominaux (défini et démonstratif), l'unité lexicale N paraît être dans un cas le principe même qui permet au groupe nominal de désigner, alors que dans l'autre, le *designatum* semble devoir être fixé autrement. De plus, les groupes nominaux comportant une unité lexicale peuvent ne pas avoir fonction désignative, notamment en position d'attribut, ou d'apposition.

On considèrera ici que chaque unité nominale N est associée à un type d'objet, à une espèce, qui constitue sa référence virtuelle propre. L'ensemble des Noms d'une langue peut à cet égard être considéré comme moyen de distinguer sur le réel des catégories. Chaque Nom est en tout emploi associé à une espèce qui demeure invariante. En fonction

³⁹ C'est en substance la définition de Milner (1978).

de l'interprétation du groupe nominal dont il est syntaxiquement la tête, un Nom contribue d'une manière déterminée par la catégorie du groupe nominal dont il fait partie, à l'interprétation: dans un groupe nominal indéfini, N fournit le type d'objet sur lequel s'effectue un dénombrement de valeurs individuelles; dans un groupe nominal défini, N fournit le type d'objet qui à lui seul doit permettre de séparer un objet des autres, il fonctionne alors comme principe d'identification de l'objet désigné.

La référence virtuelle d'une unité nominale est donc considérée comme élément invariant de l'interprétation de tout groupe nominal à tête nominale, et comme un "matériau" que l'interprétation référentielle des groupes nominaux utilise. On s'intéresse ici essentiellement aux caractéristiques de l'interprétation référentielle des groupes nominaux qui tiennent à l'opposition des préfixes *le ce* et *un* qu'on cherche à décrire à l'aide d'opérations interprétatives distinctes, qui toutes impliquent l'utilisation d'une référence virtuelle nominale. Les problèmes complexes que pose la définition de la notion de référence virtuelle ne sont pas examinés pour eux-mêmes.

2.2.5. Eléments d'hypothèse sur la catégorie défini.

On a cherché dans ce qui précède à déterminer quels principes généraux seraient de nature à mettre en relation les interprétations génériques et non génériques de *le N*, donc à les faire apparaître comme propriétés d'une catégorie interprétative unique, le défini. La pertinence d'une telle catégorie ne va pas de soi a priori. La morphologie pourrait réunir ici de manière quasi-accidentelle en français des données interprétatives sans rapport entre elles. En elle même elle ne peut offrir d'argument décisif. Que syntaxiquement le défini générique semble avoir les propriétés typiques des autres désignateurs pourrait, en soi, seulement conduire à l'intégrer dans cette classe, comme le démonstratif et le nom propre.

C'est donc seulement à partir de données interprétatives qu'il est possible de confirmer ou d'infirmer les présomptions d'unicité que

syntaxe et morphologie constituent en français moderne. A priori en effet, ces éléments, s'ils ne prouvent rien, conduisent très naturellement à se demander si fonctionnements génériques et non génériques de *le N* sont des phénomènes liés, plutôt qu'à chercher d'emblée à les caractériser par opposition. La démarche a consisté ici à prendre comme point de départ les interprétations génériques de *le N*, et à montrer qu'on ne pouvait en rendre compte sur la base des principes nécessaires pour l'indéfini générique: c'est en lui-même, et du seul fait de *le*, que *le N* s'interprète comme désignation d'une espèce, sans impliquer de dénombrement de valeurs individuelles sur l'espèce N. Il faut au moins décrire cette capacité. On y parvient en supposant que *le* exige de conférer fonction désignative au contenu nominal qu'il préfixe: *le N* désigne une espèce et une seule, celle que N permet de séparer des autres espèces; le groupe nominal est alors indépendant du contexte pour son interprétation référentielle.

Cela étant admis, au moins à titre de description, on observe que les autres fonctionnements de *le N* sont définis par des corrélations: dépendance contextuelle (incompatible avec la désignation de l'espèce N), désignation d'un N particulier, individu ou sous-espèce, que le contexte d'usage de la forme doit permettre de déterminer. On constate de plus qu'une telle configuration de propriétés empiriques est le propre du défini morphologique: *un* a déjà été écarté, *ce N* impose de manière définitoire la mention d'une dépendance contextuelle, quelle que soit l'extension de son designatum.

Il y a par conséquent de bonnes raisons de penser que les corrélations notées pour les interprétations de *le N* sont spécifiquement liées à une forme, le défini. S'il est possible de ramener les deux interprétations à quelque principe commun, l'existence d'une catégorie interprétative "défini" constitue une hypothèse plus plausible que l'hypothèse inverse: l'identité morphologique est autre chose qu'un accident, elle est le support, comme souvent, d'une régularité syntaxique et interprétative.

Or, quels sont les éléments indispensables pour rendre compte seulement des interprétations génériques de *le N* ?

DEFINI

1) Il faut prêter à *le* capacité, par sa valeur propre, sans intervention du contexte propositionnel, à imposer au groupe nominal l'interprétation désignateur.

2) Le seul contenu du groupe nominal est une unité nominale, N, associée à une référence virtuelle dans le lexique de la langue.

3) Ce qui est désigné, c'est l'espèce N, l'espèce que l'unité N permet de séparer des autres.

4) l'interprétation référentielle est indépendante du contexte au même titre que celle du nom propre⁴⁰. Tout comme un nom propre désigne une personne, toujours la même, quoi qu'il en soit de ses "avatars", *le N* désigne une espèce, toujours la même, quoi qu'il en soit des segments du réel effectivement visés par l'énoncé; la description d'énoncés tels que (98)et (99) n'est certes pas des plus simples:

(98) *Marie* n'est plus ce qu'elle était

(99) *Pierre* n'est plus le même homme

En tout cas, ils semblent poser les mêmes problèmes que les énoncés (100) et (101):

(100)*La littérature* n'est plus ce qu'elle était

(101)*La femme* est différente selon les époques

L'unité de ces quatre propriétés est convenablement exprimée dans l'hypothèse suivante: *le* impose d'avoir à conférer capacité désignative au contenu nominal préfixé, et l'interprétation référentielle est saturée par la désignation de l'espèce N, N ayant capacité, de manière générale à séparer une et une seule espèce des autres; *le N* désigne cette espèce.

⁴⁰ L'auteur qui a le mieux mis en avant ce rapport entre noms propres et termes généraux est S.A. Kripke (1980) dont nous reprenons certaines des idées dans l'analyse du défini générique.

Les interprétations non génériques supposent-elles un autre principe, sans aucun rapport avec celui-là? En admettant que *le* impose d'avoir à conférer fonction désignative au contenu préfixé, on déduit, semble-t-il correctement, ce qu'on observe. Si l'on fait une interprétation non générique de *le N*, il faut que le contexte d'usage permette de déterminer un domaine d'interprétation dans lequel N puisse isoler un individu, soit un particulier, soit une sous-espèce; cela étant, *le N* est saturé, et désigne l'individu en question. La saturation consiste à déterminer un domaine dans lequel N reçoive effectivement fonction désignative.

On doit admettre que quelques données seulement ont été considérées (groupes nominaux au singulier comportant un N dit "comptable"). Néanmoins, ces données établissent que ce qui est nécessaire pour le traitement du défini générique pourrait se révéler suffisant pour celui du défini non générique, et dans ces conditions, l'unité morphologique ne serait pas accidentelle en français moderne.

Avant d'aller plus loin dans cette voie, il faut justifier la formulation de l'hypothèse en termes d'unicité. On a souvent reproché en effet aux travaux d'inspiration logique reposant sur l'unicité, d'ériger cette notion en principe de fonctionnement du défini, alors qu'elle vaudrait pour certains exemples seulement. On ne choisit pas ici une perspective logique, mais on a accepté l'unicité comme principe utile pour décrire la catégorie. Il convient par conséquent d'examiner les emplois du défini qu'on oppose à une analyse fondée sur l'unicité.

2.2.6. Deux principes explicatifs: unicité et totalité

Les exemples qu'on oppose le plus souvent à une description en termes d'unicité sont les groupes nominaux définis au singulier comportant un Nom "non comptable" comme (88), et les groupes nominaux définis au pluriel comme (89); (88) et (89) sont rappelés ici pour mémoire:

- (88) Eponge *l'eau* qui est sur la table
 (89) Donne-moi *les stylos*

Ces exemples réfuteraient à l'évidence l'explication par l'unicité et suggèreraient comme principe d'explication la "totalité", à considérer non dans l'absolu, mais relativement à un domaine d'objets pragmatiquement restreint, que J. Hawkins (1978⁴¹) appelle un "ensemble partagé"⁴². L'unicité serait un cas particulier de totalité déterminé par le singulier avec un Nom "comptable". Cette thèse est très clairement exposée par J. Hawkins (op.cit., pp.164-168).

2.2.6.1 *Limites de l'explication en termes de totalité*

La thèse de la totalité est empiriquement incorrecte pour les exemples qui la motivent directement; dans l'énoncé (102)⁴³:

- (102)(*Pierre et Jean i* rencontrèrent *Max et André j*)_c *Les garçons* furent déçus par cette rencontre

Il n'est pas exact que *les garçons* ne peut exclure de sa référence aucun individu du "domaine partagé" représenté par l'énoncé entre parenthèses. *Les garçons* peut désigner l'un des deux couples (*i* ou *j*), ou la collection totale (*i+j*); il est impossible de supposer que ()_c n'est pas ensemble partagé, mais la totalité n'est pas imposée pour le défini pluriel. Il reste alors peu d'intérêt à la thèse de la totalité, qui doit admettre que *les N* désigne *tous* les N d'un domaine partagé, ou *pas tous*. En fait, la thèse de la totalité, qui semble utile pour noter une des interprétations du défini en (102) se révèle pour le moins encombrante dès qu'on veut l'utiliser pour décrire l'ensemble des interprétations; si on ne l'abandonne pas, c'est l'explication en termes d'ensemble partagé qui se révèle quasiment vide: *les garçons* doit désigner tous les garçons d'un

⁴¹ *On Definiteness and Indefiniteness*, Croom Helm, Londres.

⁴² "Shared set".

⁴³ Les indices sont utilisés comme moyen pratique de noter les identités et différences de référence entre les groupe nominaux.

ensemble partagé, mais l'ensemble partagé dans lequel cette totalité doit être réalisée est déterminé tout à fait librement: ainsi, si *les garçons* désigne *Max et André (j)* il faudra dire que le domaine partagé contient seulement ces deux garçons, et que *Pierre et Jean (i)* ne sont pas dans ce domaine.

En somme, si la thèse de la totalité est vraie, celle des ensembles partagés est quasiment vide. La même conclusion vaut pour l'application de la totalité aux singuliers comptables. Au vu d'énoncés comme (103), quel sens possède l'affirmation : "*le garçon* doit désigner tous les garçons d'un ensemble partagé, ce qui suppose qu'il y en ait un et un seul dans le domaine considéré"?

(103)(*Pierre* rencontra *Max*.)_c *Le garçon* fut odieux

Quasiment aucune. Il est seulement vrai que *le garçon* doit s'appliquer à un seul garçon fourni par le contexte, et que ce contexte demande des conditions supplémentaires, pour qu'une référence réussie soit réalisée au moyen de *le garçon*, pour que l'auditeur détermine lequel des deux est visé par le locuteur. Si nous considérons le contexte ()_c de (103), le point est que, en vertu de la manière dont *le garçon* isole un designatum, le groupe nominal peut s'interpréter de deux manières: *le garçon* désigne un seul garçon, et ne peut l'isoler que sur un ensemble où le Nom s'applique à un individu et un seul; il ne peut donc s'interpréter que sur un segment du contexte dans lequel cette condition puisse s'appliquer. Dans l'exemple (103), deux segments sont possibles, *Max* ou *Pierre* ; si l'on prenait comme domaine pertinent *Max* et *Pierre*, alors l'interprétation de *le garçon* supposerait nécessairement que l'un des deux personnages n'est pas un garçon. *Le garçon* par conséquent admet trois domaines d'interprétation, sous l'application stricte de la règle: *le garçon* ne peut isoler sa référence que dans un domaine contextuel où le signalement *garçon* soit singularisant. Dans l'usage, un seulement des domaines devra être choisi, et la référence est réussie si l'auditeur choisit effectivement celui qui était visé par le locuteur. En termes d'unicité, la description des faits est la suivante: *le N* doit désigner un N et un seul fourni par le contexte (c'est-à-dire l'un ou

l'autre des individus N contextuellement repérés), et *les N* doit désigner une et une seule collection de N constituée sur la base du contexte (totalité ou non). Il ne semble donc pas que l'explication par la totalité, même appuyée sur la notion d'ensemble partagé, soit en mesure de faire des prédictions empiriques plus fiables que cette présentation en termes d'unicité.

2.2.6.2. Traitement en termes d'unicité du pluriel et du massif

Des remarques précédentes se dégage l'idée que l'interprétation "totalité" pourrait être vue comme un cas particulier de l'unicité.

A) Pluriels

Un groupe nominal pluriel comme *les N* possède un contenu qui impose de concevoir sa référence virtuelle comme une "collection d'individus discernables". Cette formulation recoupe le fait que le défini pluriel est admissible dans les mêmes conditions que l'élément de nombre *un*⁴⁴ comme en témoignent (104) et (105):

(104 * Un argent aide à vivre

(105)* Des argents aident à vivre

(104) et (105) sont mal formés parce que le Nom *argent* (au sens de "monnaie") n'admet aucun dénombrement interne, ni d'individus exemplaires, ce qui est courant, ni de sous-espèces, ce qui l'est beaucoup moins. Le pluriel par conséquent implique dénombrement de discernables, collection: le nombre peut être spécifié (*les deux crayons*), ou "indéfini"⁴⁵ (*les crayons*).

Tous les faits liés à des exemples comme (102) sont correctement prévus lorsqu'on admet que *les N* doit être en mesure de désigner une collection de N, le plus souvent contextuellement restreinte: la seule collection de N qu'un défini est en mesure d'isoler dans un ensemble, c'est naturellement la collection de tous les individus de cet ensemble

⁴⁴ Voir supra, *Chapitre 1*, § 1.4.

⁴⁵ Voir supra, *Chapitre 1*, § 1.1.

qui sont des N. Ainsi s'explique l'interprétation totalisante de (102) : $(\mathbf{i+j})$ est un ensemble qui réunit les conditions propres à l'interprétation de *les N*; le défini en désigne tous les N. Ainsi s'expliquent aussi les interprétations non totalisantes: \mathbf{i} (*Pierre et Jean*) est un ensemble qui réunit les conditions d'interprétation de *les N*; le défini en désigne tous les N; la même chose vaut pour \mathbf{j} (*Max et André*). Il n'est même pas impossible qu'une interprétation de *les N* prenne pour domaine de référence l'ensemble des protagonistes $(\mathbf{i+j})$, et en désigne un sous ensemble qui ne soit ni \mathbf{i} ni \mathbf{j} : supposons par exemple que *Pierre et Jean* soient deux vieillards, et *Max et André* deux jeunes garçons: *les garçons* isolera dans l'ensemble une seule collection au moyen du critère de "tri" *garçon*.

Le point commun à ces fonctionnements est que *les N* doit désigner une collection de N, fournie par le contexte, et que le défini isolant sa référence sur la base de sa référence virtuelle, il peut seulement, dans le domaine choisi pour l'interpréter⁴⁶, séparer la collection des individus qui sont des N du reste. *L'unicité*, par conséquent, est imposée par le défini, le contenu du groupe nominal pluriel impliquant qu'il s'agisse d'une *collection* d'individus N: isolant sa référence au moyen du signalement N, le défini est interprétable sur tout ensemble comportant des N, et c'est parce qu'il isole ainsi sa référence qu'il désigne tous les N de l'ensemble considéré. *le* imposant au groupe nominal l'interprétation *désignateur* exige qu'une collection soit isolée, comme un nom propre exige qu'une personne soit isolée par son emploi.

B) Massifs

Si le pluriel grammatical est associé à une collection, le singulier grammatical pourrait, dans tout groupe nominal à tête nominale, s'interpréter comme *individu* auquel N s'applique. Les N dits massifs

⁴⁶ Le domaine choisi pour l'interpréter est linguistiquement libre (au plan de la communication, il est clair que d'autres contraintes interviennent), pourvu qu'il comporte une collection de N.

DEFINI

fonctionnent en fait, d'une part comme tout N, et autorisent les mêmes analyses que précédemment dans des énoncés comme (106) et (107):

(106)(*l'or_i et le cuivre_j sont rares.*)_c *Les métaux_{i+j} coûtent très cher*

(107)(*le cuivre_i est rare.*)_c *Le métal_i coûte très cher*

"individu auquel N s'applique" signifie ici sous-espèce de métal.

L'emploi qui semble réfuter l'analyse en termes d'unicité est de type (108):

(108)(Il avait de l'argent *i* à la banque, de l'argent *j* chez lui.)_c Il prit l'argent_{i+j} et fila

En fait, ces cas semblent aussi bien traitables en termes d'unicité qu'en termes de totalité. Il suffit d'admettre que *le* impose (si *e N* n'est pas générique) que le groupe nominal désigne un N particulier auquel N s'applique. Le propre de ces N est d'impliquer qu'on ne peut dénombrer les individus auxquels N s'applique, qu'*un* individu particulier est une quantité de N déterminée par quelque repérage empirique. *Le* impose simplement qu'une quantité de N soit isolée par le groupe nominal, et dans l'exemple cité, l'interprétation totalisante (**i+j**) est due à ce que (**i+j**) constitue *une* quantité de N, tout comme au pluriel une série d'individus constitue une seule collection de N. Comme pour (102), l'interprétation "totalité" (**i+j**) n'est aucunement imposée en (108); *l'argent_j* est plausible.

2.2.6.3. Statut de l'unicité dans l'analyse du défini

Sont reprises maintenant les notions qu'il est indispensable d'utiliser pour organiser la description des emplois du défini autour de la notion d'unicité.

ESPECE - PARTICULIER

Ce couple de notions est nécessaire pour décrire l'interprétation référentielle des indéfinis nombrés; ce qui peut-être dénombré, c'est ou des sous-espèces de N (109), ou des particuliers N (110):

(109) *Deux singes* ont disparu: le gorille et le macaque

(110) *Deux singes* l'ont mordu

Le défini désigne des entités concevables comme espèces, ou comme particuliers.

INDIVIDU - COLLECTION

Le singulier grammatical est compatible avec l'interprétation "individu", le pluriel avec l'interprétation "collection d'individus". La notion d'individu est indispensable aussi pour l'indéfini: ce sont des individus qui peuvent être comptés.

INTERPRETATION GENERIQUE

Le défini singulier, quel que soit N, désigne une espèce et une seule, l'espèce N. Il désigne le seul individu que N permet de séparer d'autres individus, en l'occurrence une espèce.

INTERPRETATIONS NON GENERIQUES

Le singulier doit désigner un individu contextuellement repéré: il peut s'agir d'une sous-espèce de N, il peut s'agir d'un individu particulier auquel N s'applique. Dans ce dernier cas, chaque N détermine ce que signifie *un* particulier N: ou N autorise dénombrement, et il s'agit d'*un* N, ou non, et il s'agit d'une *quantité* de N. Le pluriel doit désigner une collection de discernables.

Toutes ces formulations utilisent *un* et les propriétés combinées du nombre grammatical et de la référence virtuelle de l'unité nominale.

L'unicité, dans ces conditions, est le fait du défini, et la partie variable déterminée par le contenu du groupe nominal. L'unicité est rapportée à la catégorie *désignateur*, et le *un* des formulations est analogue au *un* qu'on utilise en disant qu'un nom propre de "personne" est une forme qui sépare *une* "personne" des autres. La partie variable du défini correspond à ce qui est fixé grâce à "personne" dans la description du nom propre. Ce qui varie, c'est la référence virtuelle du

groupe nominal, ce qui est intangible, le fait que cette référence virtuelle doit recevoir capacité à isoler un x. La forme est saturée dès que cette dernière condition vaut. Au générique, par exemple, *le* dit l'unicité, le singulier "individu", N une référence virtuelle; l'interprétation est saturée dès que N peut s'appliquer à un individu contextuellement repéré, à un particulier N par exemple.

Rapportée à la catégorie désignateur, l'unicité ne dit peut être pas autre chose que "il faut que la forme soit associée à *une* référence, que le designatum soit fixé, déterminé". Sur ce point, aucune description de la catégorie *désignateur* n'évite le recours à *un*, même celle du nom propre. Pour le défini, on suppose ici en outre que c'est la référence virtuelle du groupe nominal qui contraint à la fois le type d'objet qui peut être désigné (par exemple "individu auquel N s'applique") et de plus reçoit fonction désignative, c'est-à-dire doit être en mesure d'isoler un objet de ce type pour constituer le designatum du groupe nominal.

2.2.6.4. *Unicité et totalité*

S'il est possible de développer des analyses qui considèrent l'unicité comme cas particulier de la totalité et vice versa, on pourrait penser que ces deux analyses sont purement et simplement deux variantes, opposées seulement par la notation, du même schéma explicatif. On va ici présenter des arguments pour établir que le pouvoir explicatif des deux analyses n'est pas équivalent, et qu'il y a des raisons de préférer l'unicité à la totalité.

A) Une de ces analyses constate l'interprétation "totalité", mais ne peut la relier à aucun autre terme, sinon à la quantification universelle. Le défini ne serait qu'un quantificateur universel "faible". La seconde permet de relier l'unicité à la catégorie *désignateur*, traite fondamentalement le défini comme désignateur particulier. La ressemblance à la quantification universelle apparaît comme une conséquence, limitée à certains contextes.

B) L'analyse en termes de totalité ne peut se dispenser de recourir à la référence virtuelle du groupe nominal; pour l'unicité, les propriétés de la référence virtuelle suffisent à organiser tous les cas.

C) La totalité n'offre pas de principe très satisfaisant pour rendre compte des interprétations génériques. Le modèle le plus naturel, dans une théorie de la totalité, consisterait à obtenir le général à partir de la quantification universelle; or, les interprétations les plus typiques du défini générique sont, nous l'avons vu (§2.1 supra), irréductibles à une telle analyse. Même si le défini était un quantificateur universel "faible", on ne voit pas comment s'expliqueraient des énoncés comme (111) ou (112):

(111) *L'homme* a marché sur la lune

(112) *Le sel* est rare, au moyen âge

Pas plus que le générique singulier, le générique pluriel n'admet une analyse en termes de quantification universelle: il admet les mêmes interprétations typiquement opposées à une paraphrase par *tout*, comme dans (113):

(113) *Les hommes* ont construit des cathédrales

En termes d'unicité, une analyse du générique singulier a été proposée qui intègre comme un seul phénomène tous les génériques singuliers, indépendamment de leur caractère massif ou nombrable. L'analyse s'applique même à des exemples comme (114), déjà cité supra § 2.1 :

(114) *Le fleuret* est une discipline olympique

Pour ces énoncés, aucune explication en termes de "tous les N" ne peut valoir.

Le générique pluriel pourrait de même être traité en termes d'unicité. Il est obtenu dès que l'ensemble pertinent pour que *les N* détermine sa référence n'est pas limité. *Les N* désigne alors une collection, isolable

parce que ses membres sont des N, sans que le domaine de définition soit restreint⁴⁷. L'unicité déduit l'interprétation espèce (moins "directe" semble-t-il pour le pluriel que pour le singulier) de la désignation sur un domaine non restreint d'une collection, constituable parce que ses membres sont des N, interprétation dont le résultat est équivalent à l'interprétation "espèce".

D) Quantification universelle et exhaustivité.

Au plan de l'explication, le recours à la quantification universelle n'explique rien à deux titres. En premier lieu, la "totalité" requise dans l'analyse du défini n'est pas celle qui gouverne en logique le fonctionnement du quantificateur universel.⁴⁸ En second lieu, la "totalité" dont il est besoin est précisément formulée par J. Hawkins dans sa théorie de l'"exhaustivité"⁴⁹: dans *l'homme, les deux hommes*, il semble requis que tout individu d'un domaine d'interprétation qui répond à ce signalement doive être inclus dans la référence du groupe nominal défini. Une telle constatation est assurément en accord avec les faits, mais n'offre pas de principe d'explication. En fait elle pourrait capter simplement une conséquence locale d'un principe plus général: si on constate cette exhaustivité des références définies, c'est que la référence virtuelle du groupe nominal préfixé par *le* doit recevoir capacité à isoler dans un domaine d'interprétation un et un seul objet répondant à la description associée, et que seule la satisfaction de cette exigence confère une référence au groupe nominal. Dans *les deux hommes*, il est requis que *deux hommes* ait capacité à isoler une seule collection de ce type, le groupe nominal n'étant interprétable que dans les conditions qui satisfont cette exigence. Même le recours au contexte

⁴⁷ Beaucoup d'auteurs ont déjà signalé que le générique pluriel est souvent une extension à limites floues du spécifique. Ainsi de *les étudiants ne vont pas comprendre* s'appliquant à un groupe, une université, un pays, le monde entier, les limites ne semblent pas très tranchées.

⁴⁸ Comme l'indique H. Reichenbach (1947), la quantification universelle suppose parcours de valeurs individuelles.

⁴⁹ "inclusiveness" dans Hawkins (1978).

(à un "ensemble partagé") est déterminé par cette exigence: le groupe nominal ne peut s'interpréter que dans un domaine restreint contextuellement sur lequel la description isole un seul couple sur la base que ses membres sont des hommes. Il en résulte nécessairement que les hommes de ce domaine sont au nombre de deux, faute de quoi la référence virtuelle n'aurait pas, sur ce domaine restreint, pouvoir désignatif.

En somme, formuler les hypothèses en terme d'unicité semble préférable:

1- parce que l'unicité permet de décrire toutes les données empiriques que la théorie de la totalité permet d'exprimer

2- parce que l'unicité offre un principe explicatif plus puissant, fondé sur le fait que le défini exige de la référence virtuelle associée qu'elle ait capacité désignative. En cela , elle permet de dériver les fonctionnements observés d'un phénomène plus général, lié à la notion même de désignation, puisque l'unicité est une notion requise pour une autre catégorie au moins, celle du nom propre.

2.3. Les deux modes de saturation du défini: reprise et association.

2.3.1. *Saturation par reprise et saturation sans reprise*

Deux interprétations contextuelles du défini "nu" de forme *le N* sont aisément repérables pourvu que l'on s'impose un domaine d'interprétation dont les termes sont connus, par exemple un fragment de discours, noté comme précédemment ()_c :

A) L'interprétation par reprise d'une mention

Soit par exemple (115):

(115)(Pierre s'arrêta dans *un village*.)_c *Le village* était triste

Le premier énoncé extrait une valeur individuelle de la classe "village"; le domaine ()_c est tel que la référence virtuelle de *N* dans *le N* peut s'appliquer à un individu de ()_c, c'est-à-dire à un individu qui fait l'objet d'une mention en ()_c, et *le N* désigne cet individu. Ce fonctionnement du défini autorise comparaison avec celui de démonstratif et des pronoms (*il, le*) et chacune de ces deux formes pourrait remplir la même fonction de reprise dans ce contexte. Le rapprochement tend à organiser l'analyse des trois catégories sur la base d'un schéma dans lequel l'expression dépendante *répète* une autre mention. C'est ce principe qui explique le recours à des oppositions comme anaphore "fidèle" / anaphore "infidèle"⁵⁰ pour noter la différence entre (116) et (117) par exemple:

(116)(*Un chien* traînait par là.)_c *Le chien* avait l'air perdu

(117)(*Un chien* traînait par là.)_c *L'animal* avait l'air perdu

C'est uniquement en tant que répétition d'une mention qu'une forme peut être dite "fidèle" ou "infidèle".

Or, s'il semble que la répétition est bien définitoire pour des catégories comme le démonstratif ou les pronoms, qui en toute occurrence sont des secondes mentions, ce principe ne semble pas central pour le fonctionnement du défini. L'intuition serait plutôt que le défini *le N* renvoie non à une mention, à un point, mais bien plutôt à l'ensemble d'un domaine d'interprétation. Cette intuition est confirmée par les fonctionnements génériques, lesquels ne supposent en rien l'idée de répétition; le générique précisément exclut l'anaphore. L'intuition est confirmée encore plus directement par l'existence d'une classe de

⁵⁰ Par exemple dans Blanche-Benveniste et Chervel (1966).

fonctionnements qui elle peut à bon droit être considérée comme typique du défini, puisqu'elle est limitée à cette seule catégorie: l'anaphore dite "associative".

B) L'interprétation sans reprise.

Soit (118):

(118)(Pierre visita un village.)_c L'église était triste

Ce qui fonde la reconnaissance d'un fonctionnement particulier, c'est le fait que *l'église* ne peut pas s'interpréter comme seconde mention d'un objet, bien que l'interprétation de ce groupe nominal soit liée au domaine d'interprétation cité. C'est peut-être en fait seulement par comparaison avec le démonstratif et les pronoms que l'on peut prêter au défini *deux* fonctionnements. Il serait aussi légitime de poser qu'une partie seulement des interprétations possibles du défini autorise comparaison avec celle du démonstratif et des pronoms, la catégorie étant gouvernée par un principe plus général, dont la reprise est un cas particulier. A nouveau, il se pourrait qu'une notion, celle de reprise d'une mention antérieure, capte seulement un "point de voisinage" entre des fonctionnements linguistiques gouvernés par des principes différents. En toute hypothèse, il est de bonne méthode de vouloir ramener à un seul principe les fonctionnements dépendants du défini, et pour ce faire de considérer d'abord ce qui appartient en propre à la catégorie, c'est-à-dire les fonctionnements associatifs.

2.3.2. Les fonctionnements dits "associatifs"

G. Guillaume (1919⁵¹, chap. X) utilise le terme d'"association"⁵² pour décrire une série d'emplois du défini. Le recours à ce terme est

⁵¹ *Le problème de l'article*, Nizet, Paris; réédition en 1975.

DEFINI

fondé chez Guillaume sur deux analyses du phénomène qui ne se recouvrent pas strictement:

a) Une analyse en rapport avec le *Cours de linguistique générale* et sa définition des rapports "associatifs" entre les signes de la langue:

Les noms tels qu'ils existent en nous, à l'état de puissance, ont entre eux une infinité de liens, et il suffit dans bien des cas, d'en prononcer un pour qu'aussitôt d'autres, en plus ou moins grand nombre, viennent mentalement s'y joindre.

G. Guillaume (op. cit. p. 162)

b) Une analyse en termes de "tableau" sous-jacent:

Il se forme ainsi, à une certaine distance de la surface de l'esprit, et sous une couche d'impressions, un tableau d'ampleur variable. Les noms désignant les êtres qui figurent dans ce tableau reçoivent l'article d'extension.

(op.cit., p. 165)

ou encore:

A la limite, l'article d'extension est applicable à toute chose qui, étant donné le sujet, s'annonce comme déductivement nécessaire.

(id., p. 165)

Les deux points de vue sont différents, dans la mesure où le premier se situe à un plan purement lexical⁵², et conserve comme noyau central le rapport d'un N antécédent à des N subséquents. Le second est plus orienté vers le discours, et envisage le fonctionnement du défini comme

⁵² Ce terme est repris par C. Blanche-Benveniste et A. Chervel (1966); il est utilisé de manière indépendante par J. Hawkins (1978) dans sa description du défini en anglais. L'anaphore associative est étudiée pour elle-même dans plusieurs travaux, notamment Corblin (1980) et Fradin (1984).

⁵³ En fait, tous les emplois du défini reposent sur des rapports lexicaux qui relèveraient de la notion saussurienne de "rapport associatif", puisque la reprise est fondée sur une intersection possible des références virtuelles. Chez tous les auteurs cités, "associatif" est avant tout un terme différentiel, qui désigne une saturation indirecte, sans reprise.

rapport d'un désignateur à un ensemble de référence, un "tableau" régulièrement dérivable des mentions antérieures.

Les deux idées peuvent être combinées si l'on admet que le défini opère comme désignateur grâce à sa seule référence virtuelle sur un domaine d'interprétation restreint par son contexte d'usage. Si le seul contexte d'usage pertinent pour construire ce domaine restreint est fourni par un fragment de discours, celui-ci contient des désignations d'individus, d'événements, de propriétés empiriques, et il construit sur la base de ces désignations un monde, ou un état possible du monde dans lequel ces désignations peuvent s'effectuer. On peut concevoir ces désignations comme des "points de référence"⁵⁴ délimitant, par contiguïté, un univers restreint. Ainsi, un énoncé comme (119):

(119)(Pierre marchait)_c

exige un monde réel ou possible dans lequel la référence de *Pierre* puisse être fixée; de plus, la mention d'un fait, *marchait*, suppose un segment d'espace-temps de ce monde qui soit déterminé. Un tel contexte d'usage isole de ce fait des points de référence relativement auxquels d'autres individus ou objets peuvent être repérés. Cet ensemble d'individus, points de référence compris, peut constituer un domaine d'interprétation pour le défini. Les fonctionnements dits "associatifs" se distinguent en cela qu'ils ne désignent pas des individus effectivement donnés comme points de référence; la condition pour que l'interprétation du défini soit possible est que le domaine restreint stipule assez de propriétés empiriques pour que la référence virtuelle de N soit en mesure de séparer un individu du domaine restreint du reste.

Il est souvent possible de fonder ce type de dépendance sur un rapport lexical entre deux Noms. Ainsi, les couples suivants permettent l'anaphore associative:

(120)église clocher

⁵⁴ Ce terme est dû à O. Dähl (1975); il est utilisé ici de manière purement descriptive.

- (121) maison toit
 (122) cheval cavalier

Dans un tel cas, l'ordre des termes n'est pas fixé rigoureusement:

- (123) Il voulait peindre *un clocher*, mais non *l'église*, qui était laide
 (124) Ils distinguèrent d'abord *un toit*, puis arrivèrent enfin à *la maison*
 (125) *Un cavalier* se restaurait tandis que *le cheval* buvait

De tels faits indiquent, comme on l'a souvent remarqué, que ces fonctionnements ne peuvent être purement et simplement dérivés de tours en *de*, qui sont eux plus strictement orientés par les unités lexicales⁵⁵: *le toit de la maison* est possible, mais plus difficilement *la maison du toit*; de même, on peut avoir *le pinceau allait et venait tandis que le peintre chantait*, bien qu'une expression comme *le peintre du pinceau* soit impossible. Qu'il existe des rapports entre saturation du défini par un génitif et fonctionnement associatif n'est pas douteux (voir infra, § 2.4); simplement, supposer un traitement qui devrait reconstruire un génitif lorsqu'il n'est pas présent, comporte vraisemblablement beaucoup plus d'inconvénients que d'avantages. Ce point sera discuté plus en détail à propos des thèses de Z. Vendler (1966⁵⁶) dans la section 2.4 infra.

L'existence de saturations associatives qui ne reposent pas sur un rapport concevable comme relation d'un N anaphorique à un autre N (déterminable avec précision) du contexte, suffit à montrer toutes les difficultés que rencontrerait la généralisation d'un traitement par dérivation syntaxique d'une forme sous-jacente en *de*; voir pour exemple⁵⁷:

⁵⁵ Point souligné par C. Blanche-Benveniste et A. Chervel (1966).

⁵⁶ *Adjectives and Nominalizations*, La Haye, Mouton.

⁵⁷ Les versions avec *ce* de ces suites sont ou bien difficilement acceptables (127), ou bien pourvues d'une autre interprétation (126). C'est bien le seul défini qui admet ces interprétations associatives. Des études plus détaillées de ces interprétations sont proposées notamment dans Hawkins (1978), et Corblin (1980).

(126)(Pierre partit.)_c *Le résultat* ne se fit pas attendre

V_s

(Pierre partit.)_c *Ce résultat* ne se fit pas attendre

(127)(Pierre se coupa du pain)_c puis rangea *le couteau*

V_s

(Pierre se coupa du pain)_c puis rangea *ce couteau*

Quelques particularités des fonctionnements associatifs.

Toujours en considérant comme seul contexte pertinent les mentions effectuées par le discours antérieur, on peut considérer que reprise et association s'opposent de la manière suivante. S'il y a reprise, l'existence et l'unicité dans le domaine est constatable. Soit une succession dont les éléments pertinents sont notés dans (128):

(128)(un chien ...un homme)_c le chien ...l'homme

De la seule forme des expressions, on déduit nécessairement que *le chien*, *l'homme* peuvent s'interpréter sur le domaine ()_c, et qu'ils désignent les objets extraits par les mentions de ce domaine. Lorsqu'il s'agit en revanche d'un fonctionnement associatif, l'existence et l'unicité dans le domaine d'un objet auquel N s'applique est, même dans les cas les plus favorables, seulement probable. Ainsi, à partir de configurations comme (129- 131):

(129)(cette église...)_c le clocher ...

(130)(ce village ...)_c le curé ...

(131)(cette voiture ...)_c le volant ...

ce qui est régulièrement déductible des formes employées, c'est seulement que les définis cités sont sur des domaines de ce type des désignateurs possibles, mais non qu'il existe nécessairement un objet du domaine pour constituer leur designatum. Les énoncés qui suivent

DEFINI

illustrent le fonctionnement de désignateurs associatifs sans designatum dans leur domaine d'interprétation:

(132)(Il y a bien *une église*, dans le village)_c mais *le curé* n'a jamais été nommé

(133)(Il y a bien *une église*)_c mais *le clocher* n'a jamais été construit

(134)(On ne peut vendre *cette voiture*)_c car *le volant* a été oublié lors du montage

(135)(Il y a bien *un cadavre*)_c mais *l'assassin* n'existe que dans ton imagination. C'est un suicide

Les propriétés stipulées de ces domaines d'interprétation sont telles que *le N* possède la capacité d'y séparer un individu des autres, même si l'existence de cet individu n'a pas été stipulée; *le N* désigne cet individu pourvu qu'il existe, ce qui est presque toujours le cas dans un domaine de ce type. C'est cette particularité qui explique qu'un désignateur associatif puisse être utilisé pour nier l'existence de l'objet en question dans le domaine. Elle explique également que l'unicité pour le défini singulier n'ait pas exactement le même sens pour les fonctionnements associatifs et les fonctionnements de reprise; dans un énoncé tel que (136):

(136)(Ils observaient *une église*.)_c *L'église* était belle

L'église désigne un seul objet, mais dans des énoncés comme (137) ou (138):

(137)(*Cette voiture* n'est pas très solide.)_c *Le moteur* a été changé trois fois

(138)(*Le village* est maudit.)_c *Le curé* a été révoqué trois fois

Le défini désigne en quelque sorte une série d'individus. Etant admis qu'à plusieurs moments, T_i , T_j , etc..., *le N* est à chaque moment le

désignateur possible d'un individu, repéré par rapport aux points de référence fixés (*cette voiture, ce village*), il est parfaitement possible que *le N* (singulier) désigne successivement plusieurs objets différents. En revanche, cette possibilité n'est ouverte pour le défini de reprise que si plusieurs objets sont distingués dans le domaine d'interprétation, par exemple à l'aide d'un indéfini et d'un opérateur, comme en (139) et (140):

(139) A deux reprises, *un homme* s'est présenté, et elle a éconduit *l'homme*

(140) A chaque fois qu'*un homme* se présente, elle éconduit *l'homme*

Pour le défini associatif, il suffit que la proposition dans laquelle il figure soit vérifiée plusieurs fois pour qu'il acquière la possibilité de désigner successivement plusieurs objets différents; rien n'est requis du domaine, qui peut très bien, comme dans les exemples (137) et (138) contenir un seul point de référence spécifique.

Les fonctionnements associatifs (typiques de la catégorie) confirment donc que la référence virtuelle est véritablement pour le défini, le seul mode de saisie d'un objet dans un ensemble; *le N* est un désignateur possible, indépendamment de l'existence même d'un objet du domaine qui soit un N, simplement parce que *N* s'applique en général à un objet particulier dans un domaine de ce type. Là réside l'unité de la catégorie, puisque, dans la reprise, c'est parce qu'il est identifiable comme le seul N d'un domaine qu'un objet peut être désigné. Dans les deux cas, le défini opère sur un domaine contextuellement restreint, et sur la base de sa seule référence virtuelle.

Le défini n'exige donc pas pour être saturé qu'un contexte ait constitué son designatum; il exige plutôt, en général, un domaine d'interprétation qui permette à sa référence virtuelle d'isoler un individu. La *reprise* pourrait n'être qu'un cas particulier de saturation: si un domaine contextuel contient mention d'un N, il sature *a fortiori* le défini, lequel en général ne demande que l'association à un domaine où sa référence virtuelle soit en mesure de distinguer un individu. L'existence des saturations sans reprise jette donc nécessairement un

éclairage particulier sur les saturations par reprise qu'il est impossible d'ignorer, et qui ouvre une problématique propre à l'anaphore définie. On reprendra les termes de cette problématique après avoir mieux établi la pertinence linguistique de ce qui la fonde, c'est-à-dire l'opposition entre la saturation par reprise et la saturation sans reprise.

2.3.3. Pertinence linguistique de l'opposition entre reprise et association.

Les observations qui précèdent reposent, pour distinguer reprise et association, sur la prise en compte d'une situation idéale, ou expérimentale, qui possède les caractéristiques suivantes:

a) comme base de construction du domaine d'interprétation, on ne retient qu'un fragment de discours antérieur à l'occurrence du défini. Est donc exclue toute possibilité de recours à la situation d'énonciation

b) ce fragment de discours, noté $()_c$, est supposé seul élément à prendre en compte pour l'interprétation du défini. Toute prise en compte d'une mention externe est par convention interdite

c) Toute connaissance de l'univers décrit qui ne résulte pas de la seule interprétation du contenu linguistique de $()_c$ est supposée inexistante.

L'intérêt de ces limitations est surtout que pour un élément $()_c$ donné, il est possible, en ne faisant intervenir que des facteurs linguistiques, de prédire que tel défini de forme *le N* sera ou non interprétable sur le domaine, et de dire si l'interprétation en question sera une reprise ou un fonctionnement associatif. Au premier abord en effet, la situation semble autoriser clairement la distinction entre reprise et association parce qu'elle permet toujours de savoir avec certitude si un objet de type N a été mentionné en $()_c$ ou ne l'a pas été, et doit être déduit des autres mentions.

Mais cette situation expérimentale présente aussi l'intérêt de permettre l'observation de cas où *deux* interprétations sont ouvertes pour le même groupe nominal défini; ainsi, dans (141):

(141)(Un garçon a volé la voiture) et *le voleur* a été puni

comment s'interprète *le voleur* dans cet exemple? Par reprise, par association, ou bien la différence entre les deux est-elle ici neutralisée? S'il s'agit de reprise, (141) doit être analysé comme (142):

(142)(Un garçon a volé la voiture) et *le garçon* a été puni

S'il s'agit d'association, (141) repose sur les mêmes bases que (143):

(143)(La voiture a été volée) et *le voleur* a été puni

Pour (141) l'intuition est, de manière très nette, que *le voleur* s'interprète par association, et non par reprise. Cette intuition est confirmée, toujours si l'on admet que la référence virtuelle du Nom est le fondement de l'anaphore définie, par les manipulations suivantes. Considérons un élément ()_c comme (144):

(144)(_____ a volé la voiture) ...

Quel que soit le sujet de *voler*, une mention subséquente à (144) de *le voleur* sera interprétable:

(145)(Pierre a volé la voiture) et *le voleur* a été puni

L'anaphore n'est donc pas fondée sur la forme du sujet. Elle peut d'ailleurs avoir lieu sans mention d'un sujet du vol, comme dans (146):

(146) (Il y a eu vol) et *le voleur* a été puni

Une discordance de genre est dans certains cas possible:

DEFINI

(147)(Marie a perdu) et *le perdant* s'est exécuté

Il faut donc opposer (141), comme fonctionnement qui tend à faire prévaloir l'interprétation associative, à (148) qui impose reprise:

(148)(*Un garçon* a volé la voiture), et *le garçon* a été puni

Linguistiquement, la séparation se fait ainsi: en (141) la relation de sens qui fonde la possibilité d'interpréter le défini vaut entre la mention d'un vol et *le voleur*; elle suffit à faire de *le voleur* un désignateur possible. En (148), la relation de sens qui permet d'interpréter le défini vaut entre la forme sous laquelle s'effectue mention d'un individu (*un garçon*), et *le garçon*; elle conduit à interpréter *le garçon* comme désignation du même objet.

Schématiquement, les éléments linguistiques pertinents sont respectivement:

(141')(___X___ a volé) *le voleur*

et

(148')(*un garçon* ___Y___) *le garçon*

formules dans lesquelles X est mis pour un groupe nominal non pertinent dans l'association, et Y pour un prédicat non pertinent dans la reprise. *Le voleur* désigne nécessairement "celui qui a volé", quel qu'il soit, et *le garçon* l'individu "garçon" qui satisfait la propriété Y quelle qu'elle soit.

On obtient certes des "résultats" qu'on pourrait logiquement dire équivalents, puisqu'en (141), *le voleur* désignera nécessairement X quel qu'il soit, dont il aura été dit qu'il est un garçon, et qu'en (148) *le garçon* s'interprète nécessairement comme mention de celui qui a volé la voiture. Mais la manière dont le défini isole sa référence, le mode de saisie de l'objet repose sur deux applications bien distinctes d'un même

principe, qui conduisent à deux opérations dont les termes sont clairement différents. Dans les conditions précisées au départ, une interprétation de reprise est reconnue dès que le défini atteint un designatum grâce à la forme prise par sa mention nominale antérieure (dans l'exemple 141, par la relation *garçon ...garçon*). Dès que cela n'est pas le cas, l'interprétation est associative. Le rapport de *le voleur* à *un garçon* peut être vu comme résultat nécessaire d'une interprétation du défini calculable indépendamment de la présence de *un garçon*: *le voleur* désigne "celui qui a commis le vol", qu'il soit ou non mentionné; s'il l'est, *le voleur* ne peut désigner que cet individu. A la limite, le rapport entre *le voleur* et *un garçon* en (141) est de co-référence, et non d'anaphore⁵⁸.

Il n'est pas toujours possible, si le domaine d'interprétation n'est pas explicitement identifiable, ce qui est presque toujours le cas dans les échanges linguistiques réels, d'assigner une occurrence de *le N* à l'une ou l'autre catégorie. A cet égard, c'est la référence virtuelle du Nom qui oriente la sélection des interprétations. Un Nom tel que *médecin* par exemple, oriente la recherche vers une interprétation associative, puisque *le médecin* est un désignateur possible pour la plupart des points de référence que peut imaginer un locuteur français. C'est pourquoi (149) et (150) ne s'opposent guère:

(149) Je vais voir *le médecin* tout à l'heure à Paris

(150) Je vais voir *le médecin* demain à Mexico

Il faut que la situation soit très favorable pour qu'on envisage une interprétation par reprise pour un groupe nominal comme *le médecin*:

(151) Elle a épousé *un médecin*, et *le médecin* s'est installé ici

En revanche, un Nom comme *homme* oriente la recherche vers une interprétation par reprise, dans la mesure où *homme* est rarement un

⁵⁸ Pour l'opposition entre ces deux notions voir supra *Introduction*, et les références indiquées.

désignateur possible dans une situation quelconque. Il faudra, symétriquement, des conditions très précises pour que l'interprétation par association d'un tel Nom soit plausible; peut-être est-ce possible par exemple en (152):

(152)(Elle dansait), et *l'homme* ne disait rien.

Même alors, et à partir du moment où le domaine d'interprétation du défini n'est jamais déterminé avec une stricte rigueur dans la communication, on pourra toujours supposer qu'il s'agit de reprise d'un individu présent à l'esprit de celui qui parle et qu'il n'a pas pris la peine de mentionner.

En discutant un exemple comme (141) sur la base de données purement linguistiques, neutralisant toute possibilité qu'interviennent des connaissances spécifiques, on établit:

1 - que la distinction reprise / association est pertinente pour décrire l'intuition linguistique relative à l'interprétation de *le N*

2 - qu'elle est fondée sur la *manière* dont une référence virtuelle N reçoit capacité à isoler un individu sur un domaine. Les éléments pertinents sont: ou N identifie la mention antérieure d'un N (par identité ou inclusion des références virtuelles), ou N identifie un segment du domaine qui suffit à interpréter *le N* comme désignateur. L'interprétation distingue clairement ces deux cas, le référent visé fût-il le même.

3 - qu'on observe une hiérarchisation des deux possibilités fondée sur les rapports entre les références virtuelles: en (141), *voleur / vol* prend le pas sur *garçon / voleur* et privilégie l'interprétation par association. On ne peut absolument exclure que (141) puisse s'interpréter par reprise; il s'agirait alors d'une anaphore présuppositionnelle⁵⁹. Cependant, le point pertinent est que le rapport *voleur / vol* réalise si

⁵⁹ Notion utilisée dans Corblin (1985).

parfaitement les conditions de saturation qu'il fait passer au second plan la possibilité de reprise.

La pertinence de l'opposition⁶⁰ semble par ailleurs nécessaire pour décrire les possibilités d'interprétation anaphoriques de *le N* dans le tour "c'est X qui est le N".

Reprise et association dans le tour "c'est X qui est le N"

les phrases suivantes ne sont pas bien formées:

- (153)? C'est *mon frère*, qui est *Jean*
 (154)? C'est *le fils d'Albert*, qui est *Jean*

Le nom propre en seconde position n'est acceptable que dans des contextes de "présentation" admettant une paraphrase comme (155):

- (155) C'est X qui s'appelle *nom propre*

comme dans (156) ou (157):

- (156) C'est *cet homme*, qui est *Raymond Queneau*
 (157) C'est *l'homme que tu vois là*, qui est *Durand*

Une autre contrainte sur la seconde position de ces tours est que le défini de reprise n'y semble pas très acceptable:

⁶⁰ La distinction entre reprise et association n'est peut-être pas sans rapports avec l'opposition entre usage attributif et référentiel des descriptions définies due à K. Donnellan (1966), mais les deux oppositions ne se superposent pas, ni en intension ni en extension. Donnellan oppose ces deux emplois des descriptions sur des critères fonctionnels : utilisation pour désigner un individu connu (usage référentiel) et utilisation d'une description pour désigner celui qui possède une propriété (usage attributif). Reprise et association s'opposent ici sur des critères qui tiennent à la saturation du désignateur: la reprise est saturation directe associée à l'identité ou l'inclusion des références virtuelles; l'association est saturation indirecte, dérivée, qui ne repose pas sur l'identité.

DEFINI

- (158) Un garçon passe dans la rue. (?) C'est *ton frère* qui est *le garçon*
(159) Un chien est en train d'aboyer. (?) C'est Médor qui est *l'animal*

Dans ces mêmes exemples, le démonstratif n'est pas plus acceptable:

- (160) Un garçon passe dans la rue. (?) C'est *ton frère* qui est *ce garçon*
(161) Un chien est en train d'aboyer. (?) C'est Médor qui est *cet animal*

Si l'on admet que (162):

- (162) (*Un garçon a volé la voiture*) ... *le garçon*

s'oppose comme cas de reprise à la saturation par association représentée par (163):

- (163) (*Un garçon a volé une voiture*) ... *le voleur*

il est clair que seul le défini associatif est acceptable en seconde position dans la structure "C'est X qui est le N".

L'énoncé (164) n'est pas à mon sens acceptable:

- (164) (*Un garçon a volé une voiture*) et c'est ton frère qui est *le garçon*

En revanche, (165) est bien formé:

- (165) (*Un garçon a volé une voiture*) et c'est ton frère qui est *le voleur*

Considérons des noms qui admettent assez naturellement les deux interprétations:

- | | |
|--------------------------|--|
| (166) reprise : | (J'ai vu <i>un voleur</i>) ... <i>le voleur</i> |
| (167) association | (Ma voiture a disparu) ... <i>le voleur</i> |

L'opposition est très nette; (168) n'est pas acceptable:

- (168) (J'ai rencontré *un voleur*) et c'est ton frère qui est *le voleur*

(169) est en revanche très naturel:

(169)(Ma voiture a disparu) et c'est ton frère qui est *le voleur*

A mon sens, dans certains énoncés qui semblent cumuler interprétation par reprise et fonctionnement en seconde partie de clivée, l'interprétation du défini n'est pas clairement de reprise. Soit par exemple (170):

(170)(Tu distingues sur cette photo *un garçon* et *une fille*.) C'est ton père qui est *le garçon*, et ta mère *la fille*

Du fait de son occurrence dans la structure clivée, *le garçon* et *la fille* semblent s'interpréter plutôt comme "le garçon de la photo", "la fille de la photo", c'est-à-dire par association et non par reprise. On observera d'ailleurs que le démonstratif, privé lui de la possibilité de s'interpréter par association serait très mauvais en lieu et place du défini de (170).

Expliquer une telle corrélation n'est pas aisé, d'autant que la syntaxe et l'interprétation des phrases clivées et des phrases avec *être* sont mal connues et ont suscité beaucoup de théories. Il est néanmoins assez probable que le fait qui nous occupe ici est lié à une différence de statut référentiel entre le défini de reprise (désignateur d'un objet fourni par le contexte) et le défini associatif (désignateur possible d'un objet dans une situation délimitée par le contexte). Dans l'énoncé (171):

(171)C'est *Pierre* qui est *l'assassin*

le caractère attributif résulte d'une différence de statut entre une désignation d'objet (*Pierre*) et un désignateur possible (*l'assassin*). La phrase pose qu'un objet (le designatum de Pierre) est le designatum d'un désignateur possible dans le monde isolé par le contexte; si l'on veut qu'un objet "tombe" sous la description. Cela n'est possible que parce que *l'assassin* ne reçoit pas du contexte son designatum. Dans (172):

DEFINI

(172) C'est Pierre qui est *l'homme*.

si *l'homme* s'interprète par reprise, il s'interprète comme désignation du même objet qu'un terme du contexte antérieur; la phrase réunirait alors deux désignations d'objets. Schématiquement, (171) s'oppose ainsi à (172):

<p>(171) C'est <i>Pierre</i></p> <p style="text-align: center;"> </p> <p style="text-align: center;">désignation de x</p> <p style="text-align: center;">contextuel</p>	qui est	<p><i>l'assassin</i></p> <p style="text-align: center;"> </p> <p style="text-align: center;">désignateur possible</p> <p style="text-align: center;">dans l'univers</p>	
<p>(172) C'est <i>Pierre</i></p> <p style="text-align: center;"> </p> <p style="text-align: center;">désignation de x</p>	qui est	<p><i>l'homme</i></p> <p style="text-align: center;"> </p> <p style="text-align: center;">désignation de x</p> <p style="text-align: center;">(objet de l'univers contextuel)</p>	

De manière générale, il existe un rapport régulier entre:

- a) pouvoir s'interpréter comme attribut
- b) ne pas s'interpréter nécessairement comme désignation d'un objet.

Aux deux extrêmes se trouvent l'indéfini, qui ne peut jamais s'interpréter comme désignation d'un objet et fonctionne très bien comme attribut, et le nom propre qui s'interprète nécessairement comme désignation d'un objet et ne peut pas s'interpréter comme attribut. Dès qu'on admet qu'un défini de reprise s'interprète nécessairement comme désignation d'un objet, on prévoit qu'il ne puisse pas admettre l'interprétation attribut. Pour que les faits observés soient expliqués, il faut en outre supposer que la structure (173):

(173) C'est X qui est Y

impose strictement pour Y l'interprétation attribut, en dehors des cas où Y est un nom propre, et où la phrase s'interprète comme (155), soit:

(155) C'est X qui s'appelle Y

Cette propriété distinguerait le tour clivé (173) du tour (174):

(174) X est Y

L'opposition entre "C'est Paris qui est la capitale de la France", et "C'est la capitale de la France qui est Paris" pourrait reposer sur les mêmes bases. Le désignateur possible *la capitale de la France* ("non rigide" dans les termes de S. Kripke) est admissible dans la position Y de (173), mais non le désignateur *Paris*, qui ne possède pas cette capacité de pouvoir s'interpréter comme désignateur possible. En cela, *Paris* se comporte exactement comme un défini de reprise ou un démonstratif:

(175) *Une ville* prit alors de l'importance. (*) C'est la capitale de la France qui est *la ville*.

(176) *Une ville* prit alors de l'importance. (*) C'est la capitale de la France qui est *cette ville*.

On observe notamment que pour l'interprétation exophorique de *le N*, il est possible de dire, en montrant un individu présent:

(177) Pierre est *ce garçon*

(178) Ton frère est *ce garçon*

De même, on peut dire:

(179) *Ce garçon* est Pierre

(180) *Ce garçon* est ton frère

En revanche, on ne peut pas dire dans la même situation:

(181) C'est ton frère qui est *ce garçon*

(182) C'est Pierre qui est *ce garçon*

On peut seulement dire:

DEFINI

(183) C'est *ce garçon* qui est ton frère.

(184) C'est *ce garçon*, qui est Pierre

Le tour "C'est X qui est Y" exclut donc bien de la position Y toute forme qui s'interprète nécessairement comme désignation d'un objet. Quoi qu'il en soit des causes de cette restriction pour cette structure particulière, les données qu'elle fournit distinguent crucialement défini associatif et défini de reprise, inscrivant le défini de reprise dans la série des formes s'interprétant nécessairement comme désignation d'objets. Le paradigme des données pertinentes est représenté par les exemples (185) et (186):

(185) (J'ai vu un garçon voler ta voiture.) C'est donc bien *le garçon*, qui est *le voleur*

(186) (J'ai vu un garçon voler ta voiture.) * C'est donc bien *le voleur* qui est *le garçon*

Seul (185) est possible de ces deux énoncés qui utilisent les deux anaphores possibles: *le garçon* (reprise), *le voleur* (association). Dès qu'une seule des deux est utilisée en position Y, ne sont bien formés que les énoncés qui font suivre *être* de la forme associative *le voleur*, comme (187):

(187) (J'ai vu un garçon voler ta voiture)
Est-ce ton frère qui est *le voleur* ?
C'est Pierre qui est *le voleur*.

Les énoncés comme (188), qui font suivre *être* de la forme de reprise *le garçon* sont mal formés:

(188) (J'ai vu un garçon voler ta voiture)
Est-ce ton frère qui est *le garçon*
C'est Pierre qui est *le garçon*

2.3.4. *Caractères propres à la saturation du défini.*

Les deux fonctionnements distingués, reprise et association, peuvent être unifiés par un principe commun: *le N* peut s'employer si sa référence virtuelle est capable d'isoler un individu N, c'est-à-dire si sa référence virtuelle est singularisante.

Lorsque le contexte d'usage est pertinent (pour les interprétations non génériques) son rôle est de fournir des limitations telles que la référence virtuelle ait effectivement pouvoir singularisant, que "individu N" ne s'applique qu'à un seul individu. Il restreint le domaine d'interprétation de telle sorte que la condition d'unicité puisse être satisfaite par cette référence virtuelle. Le contexte d'usage peut satisfaire cette condition de deux manières:

1 - en fournissant les points de référence relativement auxquels une référence virtuelle peut avoir pouvoir singularisant, autorisant ainsi *le N* à être désignateur possible dans un monde délimité par ces points de référence. Cette possibilité est globalement contrainte par la référence virtuelle de chaque Nom: *clocher* est un désignateur possible dès que le contexte fournit un point de référence d'un certain type, *voleur* un point de référence d'un autre type, etc...

2 - en fournissant un ensemble d'objets sur lesquels un Nom quelconque possède a fortiori pouvoir singularisant, parce que cet ensemble mentionne un individu N

Dans ce dernier cas, mais dans ce dernier cas seulement, *le N* s'interprète comme répétition d'une désignation antérieure, puisque son interprétation est saturée par la mention dans le contexte de l'objet désigné par le groupe nominal défini.

Nous sommes donc mieux en mesure de préciser le statut de la répétition pour la description de la catégorie défini. La reprise d'une mention est un cas particulier qui réalise les conditions de la saturation en autorisant le Nom à isoler un individu; elle est possible dès que ce Nom identifie une mention antérieure comme mention d'un N. L'existence d'une saturation sans reprise ne vaut ni pour les

démonstratifs ni pour les pronoms, et autorise pour le seul défini ce statut de la reprise comme cas particulier de saturation. Elle semble conforter l'hypothèse générale sur le défini en ouvrant une problématique propre à cette catégorie. Globalement, le contexte d'usage peut assurer de deux manières les conditions requises pour que la référence virtuelle soit singularisante, et ces deux possibilités semblent s'exclure mutuellement, parce que chacune d'elles sature l'exigence interprétative, suffit à réaliser les conditions de l'interprétation. Les fonctionnements associatifs saturent le défini par emprunt au contexte de points de référence, et par conséquent excluent la reprise en tant que phénomène nécessaire pour définir l'interprétation de *le N* ; seule une analyse de ce type permet d'intégrer des exemples tels que (189):

(189) Pierre a volé ma voiture et *le voleur* a été arrêté

dans lesquels la référence virtuelle commande une interprétation associative et suggère très nettement que *le voleur* ne tire pas son interprétation d'une reprise.

Le fonctionnement des groupes nominaux définis complétés procure, cela est connu, des données qui confirment que l'exigence interprétative propre à *le* peut être saturée autrement que par reprise, puisqu'un grand nombre de ces groupes nominaux autorisent des emplois dits de première mention d'un objet. En examinant deux types de groupes nominaux, les définis à génitif référentiel et les définis modifiés par une relative, on tentera de décrire sur la base de l'hypothèse avancée les mécanismes de saturation, tout particulièrement les limitations qu'imposent les possibilités de saturation sans reprise aux capacités de reprise de ces groupes nominaux.

2.4. Le statut des interprétations par reprise pour les définis modifiés

Beaucoup de groupes nominaux définis comportant un génitif ou une relative s'interprètent aisément comme premières mentions dans un segment discursif; c'est le cas par exemple de (190) et (191):

- (190) Je suis allé voir *le mari de Nicole*
 (191) J'ai vu *la personne dont tu m'as parlé*

Les mêmes groupes nominaux manifestent une résistance certaine à l'interprétation par reprise; dans les énoncés (192) et (193), le rapport entre les termes soulignés n'a rien de nécessaire, et s'il existe, s'apparente à la co-référence, non à l'anaphore⁶¹:

- (192) *Pierre* me manquait. Je suis allé voir *le mari de Nicole*
 (193) J'avais rendez-vous avec *une femme*. J'ai vu *la femme dont tu m'as parlé*

Ces définis modifiés fonctionnent parfaitement en position Y dans le tour "C'est X qui est Y":

- (194) C'est Pierre, qui est *le mari de Nicole*
 (195) C'est sa soeur, qui est *la femme dont tu m'as parlé*

Ils ne présupposent ni l'existence ni l'unicité d'un segment de réel désigné:

- (196) *Le mari de Nicole* n'aurait jamais accepté cette situation, c'est bien pourquoi elle resta célibataire
 (197) *La personne qui dirige ce service* a été révoquée trois fois par le directeur général

⁶¹ Voir supra, *Introduction*.

Ces propriétés indiquent que les définis modifiés se comportent comme les définis associatifs, non comme les définis de reprise, et qu'il y a donc un rapport étroit entre la vocation d'un groupe nominal défini pour la reprise et le caractère peu spécifié de son contenu linguistique. La section précédente constate que la reprise n'est qu'une manière de saturer le défini "nu" (*le N*). Il s'agit ici d'expliquer pourquoi cette possibilité n'est typique que pour *le N*, et tend à devenir moins moins plausible linguistiquement pour un défini qui ne comporte pas seulement une unité nominale. On tentera de le faire dans le cadre de la présente hypothèse sur le défini, puisqu'il est clair que ce rapport ne vaut que pour le défini. L'étude *des* définis modifiés étant naturellement impossible en raison de l'ampleur des données⁶², on considèrera seulement, pour exemple, les définis à génitif référentiel, et plus brièvement les relatives restrictives.

2.4.1 Etude de quelques définis à génitif de première mention

Certains groupes nominaux à génitif référentiel⁶³ s'emploient très aisément comme première mention d'un particulier:

(198) *le double de quatre* est pair
Le père de Marie est chinois
La voiture de Pierre est confortable
La robe de Marie était ravissante
La pomme de Pierre avait un drôle de goût
La cigarette de Pierre s'éteignit

⁶² Pour un tour d'horizon plus complet, voir les travaux de G. Kleiber (1981 tout spécialement)

⁶³ Par "génitif référentiel", on entend un groupe nominal de statut plein (indéfini, défini ou démonstratif), susceptible d'être anaphorisé. Ainsi, le génitif est référentiel dans *la carte d'un pays, la carte de ce pays*, mais non dans *une carte de séjour, une carte de géographie*, etc...

Les deux premiers semblent même ne pouvoir s'employer qu'ainsi, et cette propriété est manifestement liée à la définition en langue du Nom recteur, et à l'interprétation de la structure en *de* qu'il impose. Le génitif étant fixé, la relation isole nécessairement un seul individu. Une conséquence est qu'on ne peut les employer au pluriel, ni à l'indéfini, qui supposent dénombrement possible d'individus sur la classe:

- (199)* Les doubles de quatre
 * Les pères de Marie
 * Un double de quatre
 * Un double d'un nombre

Pour les autres groupes nominaux, le point à expliquer est qu'ils peuvent à eux seuls s'interpréter comme désignation d'un particulier dès qu'ils sont employés, mais que d'une désignation à l'autre, ils désigneront des particuliers différents.

En fait, pour ces interprétations de première mention, il semble bien qu'une interprétation particulière de la relation en *de* s'impose, liée à la référence virtuelle du Nom recteur. Ainsi, on interprète aisément *la robe de Marie*, en première mention, comme "la robe que portait Marie" au moment *Ti* fixé par le repère chronologique de l'énoncé lui-même; on interprète *la voiture de Pierre* comme "la voiture que Pierre utilise régulièrement", ou "la voiture que Pierre utilise au moment *Ti*". Il n'est pas difficile de dégager les relations pertinentes pour les autres exemples: *le train de Pierre* s'interprète régulièrement comme "le train par lequel Pierre arrive", "celui qu'il prend régulièrement", etc... On peut expliquer ce phénomène de la manière suivante: *le* exige que le contenu associé ait fonction désignative, et impose l'interprétation de "N relatif à Xi" régulièrement capable d'isoler un individu; ainsi, *la robe de Marie* s'interprète de manière autonome comme "la robe que portait Marie au moment *Ti*", parce qu'il s'agit du critère le plus général permettant d'isoler une robe et une seule relativement à une femme. Dans tous les cas, l'interprétation particulière de la structure en *de* qui s'impose après un groupe nominal préfixé par *le* et qui fonde son

autonomie, est qu'on utilise le critère le plus général permettant d'isoler un N relativement à Xi (le génitif considéré).

Dans tous les cas, il semble que l'on fasse jouer les capacités désignatives régulièrement associables à la structure " N relatif à Xi" pour construire une interprétation non dépendante d'une mention antérieure.

Unicité absolue et relative

On sait que certains groupes nominaux comme *Le fils de Pierre* peuvent être utilisés comme première mention d'un particulier sans strictement exiger unicité des "N relatifs à Xi" et sans l'exclure. Il semble alors que la description "fils de Xi" soit considérée comme critère suffisamment identifiant pour isoler un particulier, la question de l'unicité, absolue ou relative, étant laissée dans le vague. Cette situation n'est pas sans analogie avec l'interprétation spécifique des indéfinis⁶⁴; dans *Un homme est venu*, l'énoncé extrait un homme en tout de la classe grâce à la propriété. Le nombre total des N que cette propriété permet dans l'absolu d'extraire n'est pas pertinent. Il n'est pas étonnant que ces groupes nominaux entretiennent des rapports avec l'indéfini, dans la mesure justement où ils ont capacité à introduire des particuliers dans le discours. *Le fils de Pierre* signifie "j'introduis un particulier grâce à une relation à Pierre"; le nombre total de ceux qui pourraient l'être ainsi n'est pas spécifié. Il se peut d'ailleurs que le contenu du groupe nominal lui-même interdise qu'un N puisse être isolé par relation à Xi, Xi ne pouvant se concevoir qu'avec plusieurs N; c'est le cas par exemple de (200) et (201):

(200) J'ai abîmé l'aile de la voiture

(201) J'ai heurté le coin du bureau

⁶⁴ Voir supra, *Chapitre 1*.

Le groupe nominal ne peut à lui seul isoler un particulier N, mais la reprise n'est cependant pas indispensable pour que ces groupes nominaux mentionnent un particulier.

Cet emploi semble cependant limité aux tours qui ne peuvent s'appliquer qu'à un nombre restreint d'objets. Les tours partitifs, qui impliquent multiplicité des "N relatifs à Xi" ne sont pas suffisamment identifiants pour introduire à eux seuls un particulier:

(202) J'ai lu *la page de ce livre*
 J'ai rencontré *l'habitant de cette ville*
 J'ai puni *l'élève de cette sixième*

Pour tous ces groupes nominaux, la reprise d'une mention antérieure est indispensable pour que le groupe nominal s'interprète comme mention d'un particulier.⁶⁵

On appellera pour la suite des interprétations *saturées* toutes les interprétations dans lesquelles la fixation du point de référence génitif autorise le groupe nominal à introduire un particulier dans le discours.

Interprétations saturées et reprise

A l'opposé des interprétations précédentes, qui s'appuient sur une interprétation déterminée de la structure en *de*, il existe des interprétations vagues de la relation:

(203) Pierre regardait un tableau depuis une heure. Deux visiteurs s'approchèrent *du tableau de Pierre*
 (204) Marie admirait une magnifique robe rose dans la vitrine. Une cliente demanda à essayer *la robe de Marie*

De telles interprétations de la relation en *de* sont moins compatibles avec un usage de première mention; elles exigent information contextuelle, reprise. En (203) et (204), il y a en somme contradiction entre la manière habituelle de spécifier la relation en *de* et l'usage

⁶⁵ On trouvera une étude plus détaillée de ces groupes nominaux § 2.4.2 infra.

contextuel qui en est fait: en (203) *tableau de Pierre* impose le plus souvent une interprétation "agentive", ou "possessive"⁶⁶ de la relation, alors qu'aucune de ces interprétations n'est en cause ici, dès que l'on fait une interprétation par reprise: *robe de Marie* impose le plus souvent une interprétation "porteur de", alors que la reprise en (204) exploite une autre relation empirique entre Marie et la robe⁶⁷. On observe les mêmes phénomènes dans (205) et (206):

(205) Pierre s'était inventé *un assassin* pour expliquer les choses. *L'assassin de Pierre* l'occupa pendant des jours

(206) Marie aimait *un médecin*. *Le médecin de Marie* était un être charmant

Il est si sensible qu'un contexte moins explicite autoriserait véritablement ambiguïté; en (207), l'interprétation "vague" de la relation en *de* associée à la reprise de *un médecin* est en concurrence avec l'interprétation ordinaire de "le médecin de X" comme le médecin qui soigne X:

(207) Marie aimait *un médecin*. *Le médecin de Marie* fut jaloux

En général, le fonctionnement de ces groupes nominaux définis est donc du type suivant:

1) beaucoup d'entre eux, et cela est déterminé par la référence virtuelle du Nom en cause, admettent une interprétation saturée. En

⁶⁶ Pour la syntaxe et l'interprétation des génitifs adnominaux, voir Milner (1978 et 1982 notamment).

⁶⁷ On observera que cette interprétation "vague" de la relation en *de* n'est jamais possible à l'indéfini. Un groupe nominal comme *le tableau de Pierre* peut s'appliquer à un tableau situé au dessus de sa tête; *la robe de Marie* à une robe qu'elle convoite, etc... en revanche, dans des énoncés comme:

(a) Un tableau de Pierre m'intéressait

(b) Une robe de Marie me plaisait

le jeu des interprétations est strictement réduit aux interprétations spécifiées. (b) par exemple, ne peut mentionner qu'une robe portée, créée ou possédée par Marie.

fonction du N un critère privilégié est utilisé, qui permet le plus généralement d'isoler un N particulier par rapport à Xi

2) beaucoup d'entre eux admettent une interprétation par reprise. Ils isolent alors un N tel qu'une relation empirique quelconque à Xi permette de l'extraire de la classe N

3) les deux virtualités sont antagonistes, et l'interprétation par reprise est d'autant moins assurée que N peut autoriser une interprétation saturée déterminée⁶⁸.

Un tel antagonisme est présent dans tous les exemples cités; dans des exemples tels que (208) et (209):

- (208) Marie avait un mari. *Le mari de Marie ...*
 (209) Marie avait une voiture. *La voiture de Marie ...*

l'interprétation par reprise n'est même pas très nette, parce que les groupes nominaux soulignés s'interpréteraient exactement de cette manière quoi qu'il en soit de l'énoncé antérieur. De tels énoncés ont pour fonction semble-t-il, surtout de poser qu'il existe bien un objet tombant sous la description. Dans (210), l'ambiguïté est d'ailleurs possible, et le même objet n'est pas nécessairement visé:

- (210) Pierre vient de s'acheter *une maison*, et *la maison de Pierre* est très confortable

On peut également envisager que le même objet soit désigné alors qu'il est isolé de deux manières différentes: la première fois comme produit de l'extraction associée à l'énoncé, la seconde comme habitation régulière de Pierre. Nous ne reprenons pas ici tous les énoncés précédents dont il serait aisé de construire des versions ambiguës.

Au singulier, par exemple, une suite partitive n'a pas d'interprétation saturée, elle fonctionnera donc parfaitement par reprise:

⁶⁸Le cas extrême est fourni par les Noms dits "relationnels", *frère, père, double...* pour laquelle l'interprétation vague de la relation en *de* semble impossible à obtenir.

DEFINI

(211) Il noircit *une page de ce cahier*, puis jeta au feu *la page de ce cahier*

Au pluriel en revanche, il y a ambiguïté:

(212) Il noircit *deux pages de ce cahier*, puis jeta au feu *les pages de ce cahier*

En (212), *les pages de ce cahier* peut désigner toutes les pages du cahier (interprétation saturée), ou les deux pages mentionnées (reprise).

En somme l'emploi de première mention, le plus autonome, est fondé sur le fait que la référence virtuelle des Noms détermine une façon régulièrement utilisable d'isoler un individu N relativement à Xi. Le groupe nominal peut donc être interprété indépendamment de toute information contextuelle si l'on admet que le critère en question est appliqué à la situation décrite. Il n'y a pas à présupposer qu'une relation empirique particulière à cet individu isole effectivement un N, puisqu'un certain type de relation isole régulièrement un N par relation à un X. L'autonomie constatée pourrait donc provenir de ce que la référence virtuelle associée indique elle-même les conditions dans lesquelles elle autorise en général à isoler un N. Elle dispenserait alors d'avoir à stipuler quelle relation empirique on utilise effectivement qui permet de repérer un N en relation avec Xi, simplement parce que cette relation est récupérable à partir des unités lexicales en cause.

La saturation contextuelle des définis à génitif

La manière particulière dont opèrent ces désignateurs fait qu'ils peuvent se satisfaire d'une information contextuelle qui ne mentionne pas l'individu désigné. Ainsi, il est possible, à la suite de (213) :

(213) Chacun des enfants prit un livre

d'interpréter (214) comme désignateur d'un particulier, mais non (215):

(214) *Le livre de Pierre* tomba

(215) *Le livre* tomba

le livre de Pierre exige seulement pour désigner qu'une situation empirique particulière permette d'extraire un livre grâce à une relation à Pierre. *Le livre*, en revanche, exige que le particulier ait été effectivement mentionné. Cela tient aux deux manières différentes dont ces désignateurs opèrent sur une série de mentions: *le N* opère seulement grâce à *N* et ne peut désigner que si l'on dispose d'un domaine d'interprétation tel qu'un seul des particuliers puisse être séparé des autres en vertu du signalement "N". *Le N de Xi* exige quant à lui qu'une relation empirique à *Xi* autorise à extraire un *N* de la classe; (213) satisfait cette exigence et autorise désignation, mais n'isolant pas un *N* n'admet pas la reprise par *le N*.⁶⁹

Peut-être cela permet-il d'expliquer que des différences soient intuitivement perçues entre l'interprétation par reprise de *le N* et celle de *le N de Xi*. Soit par exemple la succession (216):

(216) Pierre emporta *une photo de Marie* (i), et *la photo de Pierre* (i) parut dans la presse

Les indices entre parenthèses indiquent que le même objet est visé par les deux groupes nominaux. Dans un tel cas, l'intuition est que *la photo de Pierre* emprunte à l'énoncé antérieur essentiellement une propriété empirique autorisant à isoler une photographie relativement à Pierre. Il n'y a pas ici identité des interprétations en *de*⁷⁰: "objective" ou "agentive" pour *la photo de Marie*, elle est possessive pour *la photo de Pierre*. *La photo de Marie* n'est pas perçue comme antécédent de *la photo de Pierre*, et ce groupe nominal semble impliquer un "nouveau point de vue" sur un individu antérieurement construit comme *photo de*

⁶⁹ Du moins n'admet pas que *le N* en tire capacité à désigner un objet particulier. Après (213) en effet, *le livre* pourrait parfaitement continuer à représenter la série des livres, par exemple dans: *les enfants mirent le livre dans leur cartable*.

⁷⁰ Pour l'étude syntaxique et interprétative de ces Noms iconiques, voir Milner (1982).

Marie. La manière particulière dont le groupe nominal à génitif désigne, semble par conséquent orienter l'interprétation vers l'emprunt au contexte d'une relation empirique d'un N à Xi, alors que *le N* s'il n'est pas associatif, prend directement pour antécédent un groupe nominal dont la tête est N, quelle que soit la propriété citée, désignant nécessairement l'objet extrait par le groupe nominal. Dans (217):

(217) Pierre emporta *une photo de Marie*, et *la photo* parut dans la presse

la photo désigne un objet parce qu'un seul individu "photo" a été extrait de la classe dans l'énoncé antérieur. Dans *la photo de Pierre*, le groupe nominal désigne parce qu'une seule photo peut être isolée par relation à Pierre, et la relation en *de* doit recevoir une interprétation compatible avec ce type de rapport.

Le Ni est en somme contraint d'opérer par *accord* relativement à des mentions antérieures; pourvu que ces mentions comportent pour tête un Ni, elles peuvent être reprises, et la reprise repose sur cette identité. Le schéma est grossièrement (218):

(218) (_____ un Ni _____ X _____) / ... le Ni

Le principe de mise en relation est que ces mentions isolent nécessairement des objets du même type (Ni). *Le Ni* désigne la même chose que ce qui a été extrait de la classe Ni par l'énoncé antérieur. Il répète purement et simplement ce résultat, mais en lui-même ne contient aucun principe permettant d'extraire un individu de la classe Ni. Ces propriétés le rapprochent du fonctionnement des pronoms. En revanche, les groupes nominaux à génitif référentiel contiennent à la fois un N et une relation à un un individu Xi; en cela, ils imposent une manière spécifique d'isoler un objet Ni, et par conséquent ne dépendent pas *seulement* d'un accord de Noms; ils dépendent en outre de la manière dont un Ni est isolé, très précisément de la relation que ce Ni entretient à Xi. Ainsi, le groupe nominal *la photo de Pierre* ne peut tirer capacité à désigner que d'un énoncé qui pose une relation empirique

entre *une photo* et *Pierre*. Il détermine le principe à utiliser pour extraire un individu de la classe "photo" et un seul.

On peut alors considérer que l'interprétation par reprise est bien le produit d'une lacune: c'est parce que *le N* dispose pour désigner seulement de la référence virtuelle d'une unité lexicale qu'il est contraint d'opérer par accord sur un domaine d'objets préalablement constitués, et reçoit pour designatum l'objet que l'énoncé antérieur extrait de la classe N. Pour les groupes nominaux qui définissent une manière particulière d'isoler un N de la classe, cette interprétation n'est qu'une possibilité (soumise à identité stricte) et dans tous les autres cas, l'interprétation est distincte de l'interprétation par reprise; l'intuition est alors que c'est par relation au point de référence constitué par le complément que l'interprétation doit être saturée, qu'un N est à isoler.

Les couples d'énoncés qui suivent montrent que même dans les cas où la co-désignation est imposée entre les termes soulignés, deux phénomènes distincts sont perceptibles, dont l'un seulement est comparable à la reprise pronominale:

(219) Marie vint s'asseoir près d'un charmant jeune homme, mais *le voisin de Marie* resta muet

Marie vint s'asseoir près d'un charmant jeune homme, mais *le jeune homme* resta muet

(220) Marie lisait un roman, mais *le livre de Marie* lui paraissait obscur

Marie lisait un roman, mais *le roman* lui paraissait obscur

Dans le premier terme de ces couples, le groupe nominal défini impose réellement un principe déterminé pour construire un individu, pour séparer un x des autres; il n'y a pas répétition d'une désignation, mais bien nouvelle désignation de l'objet, nouvelle saisie: *le* impose d'opérer par relation au point de référence fixé dans le complément pour isoler un particulier et la relation au point de référence constitue le principe d'individuation utilisé par le groupe nominal. Pour *le N* en

revanche, c'est dans l'énoncé antérieur que se joue le principe d'individuation sur la classe, d'un N particulier.

2.4.2. "le fils d'un paysan" est-il un groupe nominal défini?

J.C. Milner (1982⁷¹, p. 357-360) a établi les points suivants:

1 - bien que préfixés par *le*, les groupes nominaux à génitif *indéfini* ont un comportement syntaxique qui les rapproche des indéfinis, et les oppose aux définis sans génitif ou à génitif indéfini. Le critère le plus significatif à cet égard est la dislocation droite:

(221) Il m'a insulté, *le paysan*
* Il m'a insulté, *un paysan*

(222) Il m'a insulté, *le fils du paysan*
* Il m'a insulté, *le fils d'un paysan*

2 - au plan interprétatif, ces groupes nominaux s'écartent des autres emplois de *le*; la répétition stricte dans un segment discursif par exemple, n'impose pas identité de la référence, mais au contraire différence:

(223) *Le fils de cet ami* m'a amené à Paris, puis *le fils de cet ami* m'a accompagné à la gare

(224) *Le fils d'un ami* m'a amené à Paris, puis *le fils d'un ami* m'a amené à la gare

(224) s'interprète presque nécessairement comme mention de deux individus⁷².

⁷¹ *Ordres et raisons de langue*, Paris, Seuil.

La non coïncidence entre critères morphologiques et critères syntaxiques et interprétatifs fait ici difficulté, et deux grandes voies d'analyse sont ouvertes:

1 - ces groupes nominaux à génitif indéfini sont bien des *définis*, conformément à ce que marque la morphologie; il faut alors montrer en quoi les principes d'analyse nécessaires pour les définis à génitif référentiel peuvent les concerner; il faut en outre déduire les particularités de ces groupes nominaux (ce qui les distingue des autres définis) de ce qu'ils ont en propre, c'est-à-dire la nature indéfinie du génitif.

2 - ces groupes nominaux sont indéfinis; la seule présence d'un génitif indéfini assigne au groupe nominal entier le fonctionnement de la catégorie des indéfinis. Il faut l'établir d'abord, puis proposer une explication.

Pour que cette dernière analyse soit plausible, il suffit que l'ensemble des fonctionnements puisse être décrit sans recours à ce qui est nécessaire par ailleurs dans l'analyse du défini. Si par exemple il existe des groupes nominaux définis (morphologiquement) dont le génitif est indéfini, et qui exigent mention d'un phénomène propre au défini, il faudra les dire définis, au moins pour les opposer aux indéfinis "ordinaires". Or il existe au moins un fait de ce type, qui contredit donc directement l'hypothèse (2); dans un énoncé comme (225):

(225) *Le seul fils d'un paysan* était resté à la ferme

l'interprétation imposée est que ce paysan n'a qu'un fils. En revanche, cela est bien connu, un énoncé comme (226):

(226) *Un seul fils d'un paysan* était resté à la ferme

⁷² J.C.Milner (op.cit.) cite d'autres cas dans lesquels morphologie et syntaxe-interprétation s'opposent. La propriété syntaxique et la propriété interprétative mentionnées nous paraissent les plus nettes et les plus significatives pour introduire la discussion.

implique que ce paysan a plusieurs fils. Ce phénomène est très régulier, et se produit aussi si le génitif est un désignateur:

(227) *Le seul fils de ce paysan* est resté à la ferme

V_s

(228) *Un seul fils de ce paysan* était resté à la ferme

Il existe donc au moins une bonne raison de penser que les définis à génitif indéfini se comportent à certains égards comme les autres définis, s'opposant nettement alors au fonctionnement des indéfinis. Il paraît pour cette raison préférable d'étudier d'abord ce qu'une analyse de type (1) permettrait d'expliquer, et de fixer exactement ses limites.

2.4.2.1 *Les définis à génitif indéfini comme groupes nominaux définis*

A - L'interprétation de l'indéfini complément.

Il importe d'abord de remarquer qu'un tel changement apparent des fonctionnements syntaxiques et interprétatifs, lorsqu'on substitue un indéfini à un désignateur en position de génitif, n'apparaît que si le groupe nominal entier est *défini* (préfixé par *le la* ou *les*). Si le groupe nominal est *démonstratif*, il ne se passe rien; (229) s'oppose à (230):

(229) Il était posé sur une chaise, *le manteau de Pierre*

* Il était posé sur une chaise, *le manteau d'un ami*

(230) Il était posé sur une chaise, *ce manteau de Pierre*

Il était posé sur une chaise, *ce manteau d'un ami*

Avec un préfixe démonstratif, la dislocation droite est au même titre possible,⁷³ que le génitif soit un désignateur ou un indéfini.

Dans le contexte de discours suivant, le démonstratif est possible, mais non le défini:

(231) Pierre avait laissé *un disque* à la maison. Je l'avais rangé soigneusement,
ce disque d'un ami

(232) Pierre avait laissé *un disque* à la maison. Je l'avais rangé soigneusement,
le disque d'un ami

La présence d'un génitif indéfini n'ôte donc en rien au démonstratif capacité à s'interpréter par reprise d'une mention. C'est vrai en (231) comme en (233):

(233) *Pierre* (i) est venu, et *ce fils d'un ami* (i) n'a guère été aimable

C'est au seul défini que cette possibilité est ôtée:

(234) *Pierre* (i) est venu, et *le fils d'un ami* (i) n'a guère été aimable

La manière la plus naturelle de rendre compte des faits consiste à poser que le défini (morphologique) est bien un défini (interprétatif); cela signifie, dans le cadre de l'hypothèse développée ici, que le groupe nominal détermine son interprétation référentielle sur la base de celle des termes qu'il contient. Comme pour tous les groupes nominaux définis (et pour eux seulement), c'est le contenu du groupe nominal qui détermine l'interprétation référentielle. Le génitif est une position référentielle (dans laquelle on peut trouver un désignateur); un indéfini dans cette position, si le groupe nominal est défini s'interprète comme fixation d'un point de référence dont l'interprétation référentielle du

⁷³ Les énoncés (230) ne sont pas excellents, et semblent réservés à des reprises "en écho"; par exemple: *Mais où était alors le manteau de Pierre? Il était posé sur une chaise, ce manteau de Pierre.* Mais le point pertinent ici est seulement que l'opposition entre l'indéfini et les désignateurs en position de génitif n'a pas un effet comparable à ce qu'on observe si le groupe nominal entier est préfixé par *le*.

DEFINI

groupe nominal défini dépend; (235) suppose une interprétation spécifique de l'indéfini *un ami*, tout comme (236) la suppose:

(235) *Le fils d'un ami* est venu me voir

(236) *Un ami* est venu me voir

C'est d'ailleurs semble-t-il en faisant cette hypothèse qu'on explique le mieux l'impossibilité de co-référence entre deux définis à génitif indéfini; dans (237), les deux interprétations du défini sont disjointes, au même titre exactement que sont disjointes deux interprétations spécifiques d'indéfini⁷⁴:

(237) *Le fils d'un voisin* m'a prévenu, et *le fils d'un voisin* m'a accompagné à la gare

On explique aussi de cette manière qu'il s'agisse là de groupes nominaux définis particuliers, puisque leur interprétation référentielle dépend de la fixation d'un point de référence qui ne peut pas être déterminé indépendamment de la proposition utilisée pour l'extraction liée à l'indéfini spécifique. De plus, l'impossibilité d'interpréter le défini disloqué comme mention d'un particulier peut s'expliquer par l'impossibilité de faire une interprétation spécifique d'indéfini dans une position disloquée:

(238)* Un homme, il est venu

(239)* Le fils d'un paysan, il est venu

Les interprétations génériques semblent quant à elles acceptables au même titre:

(240) *Un ouvrier*, il peut aujourd'hui aller à l'université

(241) *Le fils d'un ouvrier*, il peut aujourd'hui aller à l'université

⁷⁴ Voir supra, *Chapitre 1*

Globalement, l'analyse revient donc à poser que le groupe nominal est un défini à génitif référentiel, qui impose une interprétation saturée par fixation d'un point de référence interne, fixation effectuée en l'occurrence par une interprétation spécifique de l'indéfini génitif. Elle oppose le défini au démonstratif, pour lequel l'interprétation référentielle n'est pas une fonction du contenu nominal préfixé.⁷⁵

L'analyse souligne également le statut particulier du génitif. En effet, c'est seulement si l'indéfini est génitif, que le groupe nominal défini tire son interprétation d'une interprétation spécifique de cet indéfini. Nous l'avons dit, ce dernier point est ce qui explique qu'un défini à génitif indéfini exclue co-référence; *le fils d'un ami, le manteau d'un ami* ne peuvent en aucune manière s'interpréter comme reprise d'une mention antérieure. Or, si par exemple l'indéfini est inclus dans une relative restrictive, rien de cela n'est vrai. Soit (242):

(242)Un homme alluma *une cigarette*; et l'homme qui avait allumé *une cigarette* toussa.

Dans les énoncés de ce type, la seconde occurrence de l'indéfini n'impose pas disjonction par rapport à la première, mais au contraire identité.

B - Analogies interprétatives entre les structures à génitif référentiel.

Il existe une très grande identité interprétative entre définis à génitif indéfini et définis à génitif désignateur⁷⁶:

(243)*La cigarette de Pierre* fumait dans le cendrier

(244)*La robe de Marie* lui plaisait

⁷⁵ Voir infra, *Chapitre 3*.

⁷⁶ On considère ici seulement les interprétations du défini comme mention d'un individu particulier. Les interprétations génériques ne sont donc pas examinées.

Dans ces deux énoncés, s'impose une interprétation saturée par le génitif grâce à la relation empirique la plus régulière permettant d'isoler un individu N (*cigarette, robe*)⁷⁷. La même interprétation s'impose pour un génitif indéfini:

(243') *La cigarette d'un homme* fumait dans le cendrier

(244') *La robe d'une femme* lui plaisait

En l'absence d'indications contraires, on interprète par exemple (243) et (243') comme "la cigarette que fumait Pierre/un homme", (244) et (244') comme "la robe que portait Marie/une femme".

Tout comme une stipulation particulière est réutilisée pour un défini à génitif désignateur, elle est réutilisée par un défini à génitif indéfini:

(245) Chaque enfant lança une pomme, et *la pomme de Pierre* brisa une vitre

(246) Chaque enfant lança une pomme, et *la pomme d'un enfant* brisa une vitre

L'opération interprétative qui permet d'isoler un particulier n'a ici rien de commun avec une interprétation indéfinie⁷⁸; c'est grâce à une relation empirique à un individu, fixé dans le génitif, qu'une pomme particulière est visée en (246). L'indéfini, en revanche suppose une classe, et donne le nombre de valeurs individuelles de cette classe que la propriété localement associée à l'indéfini permet d'extraire. En (247):

(247) *Une robe de Marie* traînait sur une commode

l'indéfini exige du contenu préfixé pluralité, il exige qu'un dénombrement d'individus de ce type soit possible, et par là une extraction en vertu d'une propriété "enchâssante". De manière générale, le préfixe indéfini impose une interprétation de la relation en *de* qui soit

⁷⁷ Voir supra, § 2.4.1.

⁷⁸ Voir supra, *Chapitre 1*.

capable de constituer un groupe pluriel pour l'extraction; c'est ce qui explique que l'indéfini soit impossible en (248):

- (248)* Un double de quatre
* Un père de Marie

Dans les énoncés (249):

- (249) *Un maire de ce village* devint célèbre
(250) *Un fils de cet homme* a réussi

l'extraction veut qu'on opère sur la classe des individus qui ont été maires, sur la classe des fils de cet homme. De même en (251):

- (251) Une robe de Marie me plaisait

il faut opérer sur un ensemble, celui des robes que porte Marie habituellement, celui des robes qu'elle possède, qu'elle vend, fait, etc...Ce point explique peut-être que le partitif explicite soit dans tous les cas plus acceptable que le seul indéfini:

- (252) Un des maires de ce village
(253) Un des fils de cet homme
(254) Une des robes de Marie

Il est plus difficile d'expliquer pourquoi un préfixe indéfini accepte mal un génitif indéfini, alors qu'il accepte un génitif désignateur⁷⁹.

- (255) Un fils de *cet ami*
Vs

⁷⁹ Le problème général est peut-être d'expliquer pourquoi seule la répétition du défini (du groupe nominal entier au génitif) est naturelle; car, si *La fille de la fermière* est correct, ni *une fille d'une fermière*, ni *cette fille de cette fermière* ne le sont. Il semble d'ailleurs que la répétition de l'indéfini est moins mauvaise que celle du démonstratif. Il est en effet des contextes dans lesquels la répétition de l'indéfini est meilleure, notamment si les unités lexicales en cause imposent pluralité, et si elles sont assez déterminées pour éviter la trivialité: ainsi, *un habitant d'une ville* n'est pas très bon, mais *un habitant d'une ville du Sud Ouest* paraît meilleur.

(256) *Un fils d'un ami*

Quoi qu'il en soit des restrictions sur la suite *un N d'un N*, elles sont liées à une opération d'extraction sur une pluralité, alors que les suites du type *le N de X*, que *X* soit indéfini ou désignateur, impliquent que le groupe nominal est défini par fixation du point de référence indéfini. Cette différence s'explique si le défini morphologique est bien un défini interprétatif, elle ne s'explique pas s'il est indéfini.

C - Les fonctionnements propres aux définis à génitif indéfini

Si l'on considère que ces groupes nominaux à génitif indéfini ont un fonctionnement analogue aux autres groupes nominaux à génitif, on décrit aisément une partie des données, mais non toutes les données.

Pour un groupe nominal à génitif désignateur, deux cas sont possibles: si en vertu des unités lexicales utilisées, une interprétation particulière de la relation en *de* s'impose, associée à la pluralité des "N relatifs à Xi", le groupe nominal à génitif pourra être saturé par reprise. Considérons (257-261):

(257) *La page de ce livre* traînait sur la table

(258) Elle avait perdu *la perle de ce collier*

(259) Il terminait *le chapitre de ce livre* quand elle entra

(260) Il avait puni la veille *l'élève de cette sixième*

(261) Il avait interrogé *l'admirateur de cette idole*, et en dressait le portrait dans son article

Le propre de ces groupes nominaux est qu'il ne suffit pas de fixer le génitif pour que le groupe nominal soit en mesure de s'interpréter comme mention d'un particulier; les successions suivantes sont par exemple incomplètes:

(262) Il avait acheté *un livre*, et *la page de ce livre* traînait sur la table

(263) Elle avait acheté *un collier*, et *la perle de ce collier* se détacha

En bref, l'interprétation partitive est imposée, elle exige pluralité, et de ce fait, il ne peut y avoir saturation par fixation du point de référence interne. Ces groupes nominaux doivent donc s'interpréter par reprise⁸⁰, comme dans (264) et (265):

(264) Il avait pris *une page de ce livre qui l'intéressait*, et avait collé *la page de ce livre* dans son cahier

(265) Elle avait perdu *une perle de ce collier*, et on avait retrouvé *la perle de ce collier* chez la victime

Lorsque le génitif est indéfini, notre hypothèse prévoit que la reprise est exclue, puisque l'indéfini doit être spécifique pour qu'un particulier soit mentionné par le groupe nominal défini; or, c'est bien ce qu'on observe, par exemple en (266) et (267):

(266) Il avait retrouvé *la page d'un livre amusant*, et avait affiché *la page d'un livre amusant* dans son bureau

(267) *Une perle de ce collier* roula par terre, et il ne retrouva jamais *la perle de ce collier*

L'identité est à mon sens exclue, ce qui s'explique si l'interprétation de l'indéfini est spécifique.

Mais il ne reste alors qu'une hypothèse: si le génitif est indéfini, le groupe nominal défini devrait être saturé par le complément, tirer capacité à mentionner un objet particulier d'une relation au point de référence, ce qui est impossible; les groupes nominaux de ce type devraient donc être incapables de mentionner un particulier, or, ils en sont parfaitement capables:

(268) *La page d'un livre* traînait sur la table

(269) Elle avait perdu *la perle d'un collier*

(270) Il terminait *le chapitre d'un livre* quand elle entra

⁸⁰ Que la reprise ne soit pas excellente pour ces définis modifiés est en accord avec notre hypothèse générale sur ces groupes nominaux. La saturation interne (par fixation du génitif) tend à s'imposer dans tous les cas; comme elle est impossible pour ces partitifs, de tels groupes nominaux sont en général jugés peu naturels pour mentionner un particulier.

DEFINI

(271) Il avait puni la veille *l'élève d'une sixième*

(272) Il avait interrogé *l'admirateur d'une idole*

Ce sont ces fonctionnements, qu'une théorie du défini morphologique à génitif indéfini comme défini interprétatif ne peut pas traiter directement. Il est bien entendu impossible de soutenir pour ces exemples que le groupe nominal est défini par fixation du point de référence indéfini.

Dire ces groupes nominaux indéfinis serait de peu d'utilité:

1 - pour ces groupes nominaux, une version indéfinie (morphologique) existe:

(273) *Une page d'un livre* traînait sur la table

(274) Elle avait perdu *une perle d'un collier*

Il faudrait bien, d'une manière ou d'une autre, rendre compte de la différence interprétative entre les deux versions.

2 - pour l'intuition, ces groupes nominaux ne sont pas des indéfinis interprétatifs: ils ne sont pas associés à l'extraction sur une pluralité effectuée par le contexte propositionnel enchâssant le groupe nominal, comme c'est le cas pour les versions indéfinies (273-274).

Plutôt que d'adopter cette hypothèse, on peut poser la question suivante: le traitement des définis à génitif indéfinis comme définis interprétatifs laisse apparemment en dehors de son champ un ensemble de données; s'agit-il de contre-exemples, ou bien y a-t-il avantage au plan explicatif à isoler ces données comme fonctionnements exceptionnels?

Rappelons ce qui distingue ces groupes nominaux: le groupe nominal entier mentionne un particulier, alors que le groupe nominal ne peut tenir ce pouvoir de la fixation du génitif, et que la nature du génitif (indéfini) interdit toute interprétation par reprise. Empiriquement, il s'agit de fonctionnements qu'on peut repérer par différence vis-à-vis des versions à génitif désignateur: *la page de ce livre* ne peut pas

s'interpréter comme mention d'un particulier sur la seule base d'une relation "interne" à "ce livre"; *la page d'un livre* peut s'interpréter comme mention d'un particulier, et ne le doit ni au génitif ni à une reprise.

Face à ces fonctionnements spécifiques, l'hypothèse la plus radicale serait quelque chose comme (275):

(275) Tout groupe nominal morphologiquement défini dont le génitif est indéfini peut s'interpréter comme mention d'un particulier.

Cette hypothèse est conforme à l'idée que ces groupes nominaux sont indéfinis, puisque (275) s'applique parfaitement aux groupes nominaux indéfinis. Or, (275) est trop radical, et plusieurs éléments confirment bien que les fonctionnements qui échappent à une théorie de ces formes comme définis interprétatif sont réellement marginaux.

a) L'interprétation de *seul*

Dès que *seul* est présent, une interprétation qu'il est indispensable de dire "définie" est imposée, quelles que soient les unités en cause; (276) s'oppose nettement à (277):

(276) *Le seul vers d'un poème* a retenu l'attention des critiques
 (277) *Un seul vers d'un poème* a retenu l'attention des critiques

Même si les unités lexicales en cause imposent comme ici une interprétation "partitive", associée dans le cas général à la pluralité des "N relatifs à Xi" (pluralité des vers d'un poème), les tours comportant *seul* doivent être dits définis, dans la mesure où l'interprétation est nécessairement que ce Xi comporte en tout et pour tout un seul N. Le même phénomène s'observe pour (278):

(278) *La seule page d'un livre* est incompréhensible

Le caractère peu naturel du résultat obtenu tient à cela que l'interprétation définie de la structure au singulier contredit ce qui est le plus souvent le cas, c'est-à-dire la pluralité des pages d'un livre.

Dès que *seul* est présent, il n'existe aucune possibilité d'interpréter la structure comme indéfinie, c'est-à-dire de faire porter *seul* sur le nombre de "N relatifs à Xi" *extraits* par l'énoncé enchâssant, comme dans (279):

(279) *Un seul livre lui plut*

dans lequel *seul* indique que l'énoncé extrait une valeur en tout de la classe des livres. Pour ces groupes nominaux définis comportant *seul*, c'est le fait qu'il n'existe qu'un "N relatif à Xi" qui fonde l'interprétation du groupe nominal comme mention d'un particulier⁸¹.

b) Les groupes nominaux pluriels.

Dans le cas général, que le génitif soit indéfini ou non, dans *les N de Xi*, l'interprétation est que tous les "N relatifs à Xi" sont visés. La totalité⁸² en question peut être absolue ou relative, mais elle est impliquée au même titre dans les deux cas; (280) ne s'oppose pas à (281):

(280) *Les fils de cet homme* choisirent la carrière militaire

(281) *Les fils d'un homme* choisirent la carrière militaire

C'est le groupe nominal et lui seul qui isole des particuliers grâce à une relation au point de référence, et l'énoncé leur attribue une propriété.

Au pluriel, ce parallélisme interprétatif me paraît tout à fait général; que Xi soit un désignateur, ou un indéfini, une interprétation définie

⁸¹ On pourrait dire aussi qu'au défini, l'interprétation de *seul* est "interne", s'exerce dans le domaine circonscrit par le groupe nominal, alors qu'à l'indéfini, l'interprétation de *seul* est "externe" en ce sens qu'elle dit l'unicité stricte de ce qui est extrait *par l'énoncé enchâssant* sur la classe définie par le groupe nominal indéfini.

⁸² Sur les rapports de la totalité à l'unicité dans l'analyse du défini, voir supra § 2.2.

"ordinaire" s'impose, dans laquelle c'est le groupe nominal défini, et lui seul, qui isole grâce à une interprétation totalisante les particuliers dont il est question:

- (282) J'ai relu *les pages de ce livre* avant de m'endormir
 J'ai relu *les pages d'un livre* avant de m'endormir
 (283) Il interrogea *les admirateurs de cette idole*
 Il interrogea *les admirateurs d'une idole*
 (284) Il voulut corrompre *les membres de ce comité*
 Il voulut corrompre *les membres d'un comité*

On doit concéder que l'exhaustivité stricte ne peut pas être invoquée, mais cela est vrai exactement au même titre dans les deux cas. Lorsqu'un élément de nombre explicite suit *les*, il y a, de la même manière, parallélisme des interprétations:

- (285) J'ai relu *les cent-vingt pages de ce livre* avant de m'endormir
 J'ai relu *les cent-vingt pages d'un livre* avant de m'endormir
 (286) Cet institut interrogea *les deux mille admirateurs de cette idole*
 Cet institut interrogea *les deux mille admirateurs d'une idole*
 (287) Il voulut corrompre *les cinq membres de ce comité*
 Il voulut corrompre *les cinq membres d'un comité*

c) Interprétations ordinaires et interprétations spéciales

On peut appeler "ordinaire" l'interprétation dans laquelle tous les "N relatifs à Xi" sont désignés par un groupe nominal de forme *le N de Xi*, et spéciale l'interprétation pour laquelle cela ne vaut pas.

Considérons les énoncés suivants:

- (288) Il lut *les pages d'un livre* avant de s'endormir
 (289) Il saisit *les perles d'un collier*
 (290) Il interrogea *les habitants d'une ville moyenne*
 (291) Il jouait avec *les plumes d'un oiseau*
 (292) Il avait interrogé *les élèves d'une sixième*

DEFINI

L'interprétation ordinaire s'impose ici. On peut le confirmer grâce à un critère simple, fondé sur l'interprétation de *autre*. Soit (293):

(293) Il saisit *une perle d'un collier*, mais laissa choir *les autres*

L'indéfini suppose extraction sur une pluralité d'une valeur; dans ce contexte, *les autres* s'interprète comme mention de cette pluralité privée de la valeur extraite: en (293), *les autres* signifie "les autres perles de ce collier", celles qu'il n'a pas saisies. Supposons que le défini isole la totalité des perles de ce collier, *les autres* ne peut pas s'interpréter comme "les autres perles de ce collier", puisqu'alors, il n'en existe pas d'autres. Ce critère est bien de nature à isoler les interprétations ordinaires du défini, puisqu'il oppose de manière stricte le défini et l'indéfini quand ils sont employés avec *seul*:

(294) *Un seul fils d'un paysan* resta à la ferme. *Les autres* partirent à la ville
(*L'autre* partit à la ville)

(295) *Le seul fils d'un paysan* resta à la ferme. * *Les autres* partirent à la ville
(*L'autre* partit à la ville)

L'astérisque signifie seulement que *l'autre* ne peut pas s'interpréter comme "l'autre fils de ce paysan".

Or, pour tous les exemples à génitif indéfini (288-292), cette interprétation de *autre* est bien exclue:

(288') J'ai lu *les pages d'un livre* avant de m'endormir, je lirai *les autres* demain

(289') Il saisit *les perles d'un collier*, mais *les autres* restèrent sur la table

(290') Il interrogea *les habitants d'une ville moyenne*, mais ne vit pas *les autres*

(291') Il avait interrogé *les élèves d'une sixième*, mais *les autres* faisaient du bruit

A mon sens, dans tous ces exemples, *les autres* ne peut pas s'interpréter comme "les autres N relatifs Xi", mais seulement comme

"les autres N".⁸³ Cela confirme que l'interprétation ordinaire est bien ici imposée, et que le groupe nominal défini à lui seul isole un ensemble de N particuliers comme "totalité des N relatifs à Xi". Si on admettait la thèse radicale (275) selon laquelle la structure est indéfinie quelle que soit son contenu, et pourvu que son génitif soit indéfini, il devrait être parfaitement possible de dire (296):

(296) J'ai convaincu *les membres d'un comité*, mais *les autres* ont protesté

avec l'interprétation (296'):

(296') J'ai convaincu *les membres d'un comité*, mais *les autres membres de ce comité* ont protesté

tout comme il est possible de dire (297):

(297) J'ai convaincu *plusieurs membres d'un comité*, mais *les autres* ont protesté

avec cette interprétation (296'). De même, il devrait être possible de dire:

(298) J'ai corrigé *les fautes d'un article*, l'auteur devra corriger *les autres*
 (299) J'ai commenté *les étapes de cette démonstration*, mais *les autres* restent pour moi très obscures

Si cela n'est pas possible, c'est que la structure impose une interprétation définie par relation au point de référence fixé par le génitif.

Un nombre indéfini⁸⁴ comme *quelques* semble de même imposer l'interprétation ordinaire:

⁸³ (289') par exemple signifie que les perles qui restent sur la table ne sont pas des perles de ce collier, etc...

⁸⁴ Voir supra, *Chapitre 1*.

DEFINI

- (300) J'ai fait parler *les quelques élèves d'une sixième*
- (301) J'ai ramassé *les quelques perles d'un collier*
- (302) J'ai corrigé *les quelques fautes d'un article*

Il paraît fort difficile d'interpréter, à la suite de ces énoncés, *les autres* comme "les autres N relatifs à Xi".

Les nombres spécifiés d'autre part ne paraissent pas autoriser librement "les N relatifs à Xi" à s'interpréter comme mention de n éléments d'un ensemble dont le cardinal serait quelconque:

- (303) J'ai lu *les cinq pages d'un article* avant de m'endormir
- (304) J'ai interrogé *les trois admirateurs d'une idole*
- (305) J'ai interrogé *les cinq élèves d'une sixième* ce matin
- (306) Elle prit *les trois roses d'un bouquet*

Les autres ne s'interprète pas à la suite de ces énoncés comme "les autres N relatifs à Xi". Les énoncés qui suivent ne sont pas à mon sens très naturels:

- (303') J'ai lu les cinq pages d'un article avant de m'endormir; je lirai les autres demain
- (304') J'ai interrogé les trois admirateurs d'une idole mais les autres auraient peut-être été d'un avis différent
- (305') J'ai interrogé les trois élèves d'une sixième pendant que les autres travaillaient.
- (306') Elle prit les trois roses d'un bouquet, et laissa les autres dans le vase

L'intuition est clairement que *les autres* n'admet pas l'interprétation visée à cause du défini *les*; si celui-ci est supprimé, le groupe nominal devenant indéfini, *les autres* redeviendra parfaitement interprétable:

- (307) Elle prit *trois roses d'un bouquet* et laissa *les autres* dans le vase

Dans l'ensemble par conséquent, un élément de nombre spécifié tend à imposer une interprétation ordinaire dans laquelle le défini isole à lui

seul, grâce à une relation à Xi les particuliers dont il est question, comme la collection totale des " N relatifs à Xi".

Il est donc tout à fait impossible de poser que la seule présence d'un génitif indéfini fait des ces groupes nominaux des indéfinis. Il faut au contraire conclure que ces groupes nominaux imposent presque toujours une interprétation définie par fixation du point de référence, et admettre que les structures qui échappent à ce fonctionnement sont rares; c'est en fait surtout le tour au singulier qui autorise librement mention d'un particulier sans qu'on puisse apparemment dériver ce pouvoir d'une interprétation définie de la structure, par exemple dans des énoncés comme:

(308) *L'enfant a déchiré la page d'un livre*
Le bijoutier polissait la perle d'un collier
Il lut le chapitre d'un roman

d) Éléments d'analyse pour les interprétations résiduelles

Les analyses précédentes mettent l'accent sur le caractère très exceptionnel des interprétations spéciales: un groupe nominal comme *la page d'un livre* exclut toute possibilité de reprise et ne peut tirer capacité à isoler un particulier de son seul contenu; l'interprétation devrait être nécessairement générique, or il n'est pas exclu qu'un énoncé comportant un tel groupe nominal introduise un particulier dans le discours. Au lieu de conclure directement que ces groupes nominaux sont indéfinis, il convient de se demander si on ne rencontre pas ailleurs des phénomènes de ce type dans les fonctionnements du défini.

Or, il semble bien exister des phénomènes comparables. Soit les énoncés suivants, mentionnés supra (exemples 200-201):

(309) *J'ai rayé l'aile de la voiture en m'arrêtant*
 (310) *Le coin du bureau est ébréché*
 (311) *Le flanc du bateau heurta le quai*

Ces énoncés ont parfaite capacité à s'interpréter comme mention d'un "N relatif à Xi" (*une aile, un coin, un flanc*), alors que le groupe nominal utilise une description qui ne permet pas à elle seule de l'isoler. L'interprétation de ces groupes nominaux n'impose pourtant pas reprise, et c'est par la seule force du singulier que nous interprétons chacun de ces énoncés comme mention d'un particulier.

Les versions à génitif indéfini de ces groupes nominaux ont exactement les mêmes propriétés, et sont des fonctionnements spéciaux:

(312)J'ai rayé *l'aile d'une voiture* en m'arrêtant

(313)J'ai déchiré *la page d'un livre* pour allumer le feu

Il ne semble pas qu'on analyserait sans réticences les segments soulignés dans les énoncés (309-311) comme groupes nominaux indéfinis, et même si on le faisait, il ne saurait évidemment être question de rapporter cela à la présence d'un génitif indéfini. De plus, les énoncés (309-311) ont pour seule particularité que les unités lexicales en cause excluent toute possibilité d'interprétation saturée; dans l'énoncé (314):

(314)*Le fils de Pierre* vient d'entrer à Polytechnique

l'interprétation commune hésite entre deux hypothèses: Pierre a un seul fils, ou Pierre en a plusieurs. Malgré cette hésitation, l'énoncé s'interprète comme mention d'un particulier et d'un seul. Il n'est donc pas requis que la description soit strictement singularisante pour qu'on interprète l'énoncé comme mention d'un particulier. De tels emplois sont cependant contraints: on les observe surtout pour des descriptions qui s'appliquent seulement à un nombre limité d'objets, et n'autorisent pas qu'on utilise la fixation d'un paramètre temporel pour isoler un "N relatif à Xi"; ainsi, il est possible d'utiliser de la sorte *le fils de Pierre*, ou *l'aile de la voiture* parce qu'il est impossible que le caractère singularisant soit relatif à un moment du temps⁸⁵: on ne peut considérer " le seul fils qu'ait Pierre au moment Ti", ou "la seule aile qu'ait la

⁸⁵ La notion de "possession inaliénable" est souvent utilisée pour noter ce fait.

voiture au moment T_i "; en revanche, *la cigarette de Pierre* peut être une description singularisante à un moment donné, à condition d'interpréter le groupe nominal comme "la cigarette que fumait Pierre au moment T_i ".

Quel est alors le phénomène qui appartient en propre aux définis à génitif indéfini? essentiellement le phénomène suivant: *la page de ce livre* n'admet pas le fonctionnement qui vaut pour *l'aile de cette voiture*, alors que *la page d'un livre* l'admet. Autrement dit, si le génitif est indéfini, le fonctionnement est beaucoup moins contraint.

Deux points demandent explication:

1 - Pourquoi *la page de ce livre* ne peut-il s'interpréter comme mention d'un particulier que s'il y a reprise, alors que *l'aile de la voiture* n'exige pas reprise? Sur ce point peut-être doit-on faire intervenir le nombre des individus tombant sous la description; pour cette raison, une description comme *l'aile de la voiture* serait jugée suffisamment identifiante pour que l'énoncé s'interprète comme mention d'un particulier, alors que *la page d'un livre* ne le serait pas.

2 - Pourquoi *la page d'un livre* autorise-t-il ce que *la page de ce livre* n'autorise pas?

Sans prétendre donner une explication de ce fait, on peut au moins le mettre en corrélation avec les caractères propres au génitif indéfini. La seule présence d'un génitif de cette nature suspend en fait toute possibilité d'identifier le particulier mentionné par le groupe nominal défini de manière indépendante. Dans un énoncé comme (315):

(315) J'ai déchiré *la page de ce livre*

ce livre suppose un livre indépendamment repéré, et implique que l'individu mentionné soit une des pages de ce livre. Le domaine d'interprétation étant identifiable, l'exigence est que le groupe nominal soit capable à lui seul d'identifier un objet de ce domaine. Il y faudrait donc une description suffisamment identifiante, et les partitifs seraient exclus, qui supposent pluralité. En somme, la possibilité de déterminer

DEFINI

indépendamment le point de référence (*ce livre*) exigerait que le groupe nominal dans son entier soit capable d'identifier à lui seul un " N relatif à Xi" particulier, ce qui est impossible si N est "page" et Xi "ce livre". Dans (316) en revanche:

(316) J'ai déchiré la page d'un livre

toute possibilité d'identification du point de référence étant exclue, l'exigence que le groupe nominal, à lui seul soit en mesure d'identifier une page particulière serait abolie. Le singulier *le* impose que la description ne peut s'appliquer qu'à un individu qui soit "page d'un livre", et impose d'interpréter l'énoncé comme vérifié par un individu particulier de ce type. L'exigence d'identification étant abolie, le groupe nominal a un fonctionnement quasi attributif: la description ne peut s'appliquer qu'à un particulier, ce qui impose d'admettre que ce qui a été déchiré est un particulier admettant ce signalement.

e) Contraste entre les catégories défini et indéfini

La discussion qui précède tend à montrer qu'il faut traiter les définis à génitif indéfini comme des *définis* interprétatifs. Le contraste essentiel entre ces catégories est un contraste entre deux opérations interprétatives: l'indéfini suppose dénombrement de valeurs sur une classe construite par le groupe nominal, et extraction au moyen du prédicat enchâssant; le défini exige de conférer fonction désignative au contenu préfixé.

1 - Dans la plupart des cas, le défini à génitif indéfini isole un individu ou une collection grâce au seul contenu du groupe nominal, et relativement au point de référence indéfini. La nature de ce point de référence prive alors le défini du pouvoir d'isoler une référence indépendamment de l'énoncé dans lequel il figure. En cela le défini à génitif indéfini n'est pas au sens strict un désignateur. C'est, si l'on veut un "désignateur lié" (à un point de référence indéfini). Néanmoins, le groupe nominal reste bien un défini, la référence étant isolée grâce au

contenu du groupe nominal, lequel détermine à lui seul le calcul référentiel de la position.

2 - Dans quelques cas exceptionnels, le contenu préfixé n'est pas singularisant (par exemple *la page d'un livre*), bien que le groupe nominal mentionne un particulier. En fait ce dernier fonctionnement n'est pas propre aux définis à génitif indéfini, certaines unités nominales l'autorisant avec un génitif désignateur (*l'aile de la voiture...*). Le génitif indéfini a pour seule particularité de l'autoriser plus librement⁸⁶.

Dans l'ensemble, l'analyse qu'elle autorise des définis à génitif indéfini constitue un argument pour défendre la définition que nous attribuons en propre à la catégorie défini: le défini confère fonction désignative à son contenu, ce qui signifie pour un génitif indéfini que celui-ci doit être fixé (d'où l'impossibilité de reprise, qui ne vaut pas pour le démonstratif, comme on l'a vu), et c'est par relation à ce "solide de référence" que un N et un seul doit être isolé dans un groupe nominal défini (et seulement dans un groupe nominal défini). En outre, la position adoptée sur le contraste interprétatif entre défini et indéfini semble offrir une base plausible pour décrire les données dans ce cas où les critères habituels de distinction sont brouillés par l'occurrence d'un indéfini comme génitif dans un défini.

Ces définitions présentent autrement dit l'intérêt qu'elles permettent de dire, en accord avec les données, que *le fils d'un paysan* est un groupe nominal *défini*.

⁸⁶ Le fonctionnement est néanmoins, comme on l'a signalé, exceptionnel: il ne s'impose que si l'interprétation ordinaire est impossible, et surtout au singulier.

2.4.3. *Autonomie et dépendance des définis comportant une relative restrictive*

La notion de relative restrictive occupe une place privilégiée dans beaucoup de théories du défini. Elle est même promue au rang d'élément primitif de cette théorie dans la thèse célèbre de Z. Vendler (1968⁸⁷). Les rapides remarques qui suivent visent à comparer, du point de vue de la dépendance contextuelle, définis "nus" et définis comportant une relative interprétée dans le champ de *le*. On parlera de relative "restrictive" sans accorder une importance particulière à cette terminologie. Il est probable que deux notions sont sur ce plan à distinguer: la notion de relative "interne", notion purement syntaxique et sans doute indépendante du préfixe du groupe nominal; la notion de "restrictive" qui concerne l'opération dont la relative fait l'objet dans la construction de l'interprétation du groupe nominal. Il n'est pas certain par exemple que la notion de relative restrictive puisse s'appliquer indifféremment au défini, à l'indéfini (spécifique et générique) et au démonstratif, alors que la notion de relative interne le peut.

Le phénomène le plus significatif à cet égard a été noté par M. Gross (1973⁸⁸): alors que *le N* exige reprise, *le N + relative* tend à exclure l'interprétation par reprise. Dans tous les énoncés qui suivent, *le N + relative* admet co-référence, mais celle-ci semble clairement distincte d'une interprétation par reprise, illustrée par les énoncés comportant *le N*:

- (317) Marie épousa Pierre. *La jeune fille que Pierre épousa* était charmante
 Marie épousa Pierre. *La jeune fille* était charmante
 (318) La jeune femme parlait breton. Pierre se mit à détester cordialement *la jeune femme qui parlait breton*
 La jeune femme parlait breton. Pierre se mit à détester cordialement *la jeune femme*

⁸⁷ *Adjectives and Nominalizations*, Mouton, La Haye.

⁸⁸ "On grammatical reference", dans *Grammaire générative en Europe*, Reidel, Dordrecht.

On voit que même l'une des exceptions notées par M. Gross, la répétition immédiate, peut être discutée. Dans l'énoncé (318) par exemple, les termes du premier énoncé sont strictement répétés dans la suite *N + relative*, mais il y a plutôt co-référence qu'interprétation par reprise. Seuls les énoncés dans lesquels l'antécédent est indéfini parviennent semble-t-il à établir une relation plus forte entre les mentions:

(319) *Une jeune femme se mit à parler breton. Pierre se mit à détester cordialement la jeune femme qui parlait breton*

Le contenu de la relative ne semble pas décisif; que celle-ci mentionne une propriété capable dans l'absolu d'isoler un individu (317), ou des propriétés qui valent en général de plusieurs individus (318), le résultat est le même: l'interprétation par reprise est peu naturelle. C'est par conséquent la relative, en tant que telle qui semble conférer au groupe nominal autonomie, ce qui conduit à percevoir son rapport à une mention du contexte comme co-désignation et non comme reprise.

Ces données empiriques rappellent celles qui ont été évoquées à propos des définis à génitif référentiel. Le seul contenu du groupe nominal impose une manière déterminée de satisfaire l'exigence interprétative liée à son préfixe: *le* exige qu'un N et un seul soit isolé des autres en vertu du contenu du groupe nominal. Cela n'est possible que si la propriété mentionnée dans la relative extrait de la classe un N et un seul. Le groupe nominal spécifie donc de quelle manière doit être isolé l'individu mentionné par le groupe nominal entier. Comme cette manière de procéder garantit en elle-même qu'un individu peut être ainsi isolé sur la classe N, le seul contenu du groupe nominal constitue le défini en désignateur possible d'un individu. Ce dernier point peut être justifié de la manière suivante: un individu peut toujours être extrait d'une classe comme individu satisfaisant une propriété empirique

DEFINI

quelconque; c'est ce qu'on observe dans l'emploi des indéfinis. Soit un énoncé comme (320):

(320) *Une jeune femme* lui parlait

Dans un groupe nominal tel que *la jeune femme qui lui parlait*, *le* utilise la propriété mentionnée comme moyen d'extraire de la classe N un individu, et ne peut désigner qu'un individu ainsi isolé. Utilisant un principe propre pour individuer, le groupe nominal défini ne dépend d'aucune désignation antérieure pour assumer cette fonction, et il n'exige pas reprise.

a - La question de l'unicité et les rapports à l'indéfini

Il est connu que *le* impose une interprétation des relatives internes qui ne vaut pas pour *un* et *ce*:: soit (321):

(321) La femme qui avait vu l'accident ...

Cet énoncé suppose en quelque manière qu'une seule femme ait vu l'accident, alors que (322) et (323) sont neutres à cet égard:

(322) Une femme qui avait vu l'accident...

(323) Cette femme qui avait vu l'accident...

le s'interprète comme exigeance d'avoir à conférer à la propriété associée à la relative capacité à extraire un N particulier de la classe. Le rapport entre l'interprétation des suites *N + restrictive* et l'interprétation des énoncés comportant un indéfini est fréquemment souligné dans les études sur la question⁸⁹. Le propos n'est pas ici de considérer la pertinence syntaxique de l'analogie, mais seulement de cerner le rapport interprétatif entre les fonctionnements. Au minimum, on doit admettre que la suite *N + restrictive* s'interprète comme "individu N vérifiant

⁸⁹ Cf. notamment Kuroda (1968), B. du Castel (1978), et les analyses sur ce point de G. Kleiber (1981).

l'énoncé P", et cela vaut quel que soit le préfixe considéré. Le propre de *le* est seulement le suivant: le fait de vérifier P est interprété comme critère utilisé pour l'extraction d'un particulier de la classe N. Si l'on compare par exemple (324) et (325):

(324) L'homme qui est venu ..

(325) Un homme est venu

on constate que l'unicité requise a le même statut dans les deux cas: (325) pose qu'un énoncé est vérifié pour une valeur, et s'interprète globalement comme extraction d'un individu au moyen de cette propriété empirique; le nombre total des hommes qui pourraient être ainsi extraits est non pertinent. De même, (324) implique seulement qu'un individu est à extraire au moyen de la propriété, ce qui suppose réunies les conditions qui peuvent être associées à (325), et seulement celles-ci. Le point important à noter est que le groupe nominal défini ne constitue pas une extraction, comme l'énoncé à indéfini spécifique; il constitue une désignation, mais en spécifie le contenu comme produit d'une extraction déterminée.

Cette analogie permet d'expliquer que la co-désignation soit nettement perçue comme telle si l'antécédent n'est pas indéfini:

(326) *Marie* entra d'un air décidé. Jean ne reconnut pas la femme qui entra.

(327) *Pierre* courait devant moi. *Le garçon qui courait devant moi* m'impressionnait

(328) *Cet homme* m'a écrit. *L'homme qui m'a écrit* déplore la situation

Dans ces exemples, le défini construit un individu au moyen d'une extraction propre, mais l'individu mentionné dans le premier énoncé, s'il satisfait une propriété formulée dans les mêmes termes, est constitué indépendamment de celui-ci, grâce à un désignateur. La proximité des mentions imposant quasiment que les propriétés en cause sont identiques, la co-désignation est pratiquement imposée, ainsi, le défini est nettement perçu comme saisie autonome de cet individu. Il n'est

DEFINI

d'ailleurs pas obligatoire qu'il y ait co-référence, et l'énoncé (327), par exemple autorise la désignation de deux individus.

Si l'antécédent est indéfini, et l'énoncé strictement répété, le défini ne cesse pas de constituer saisie propre d'un individu, mais l'énoncé antérieur s'interprète comme saisie identique d'un individu:

(329) Un garçon courait devant moi, et le garçon qui courait devant moi
m'impressionnait

Le défini en somme réutilise une extraction déjà effectuée sur la classe; il y a identité entre les deux procédés utilisés pour constituer un individu.

Le phénomène est différent de la reprise au sens strict, qu'on observe pour les définis sans complément. Dans ce cas en effet, il n'y a pas identité entre deux principes utilisés pour extraire un N particulier de la classe, mais dépendance: *le N* emprunte à l'énoncé antérieur la manière dont celui-ci constitue un individu. C'est ainsi qu'on peut expliquer que la nature de l'antécédent ne soit pas cruciale pour qu'une interprétation par reprise s'impose:

(330) *Pierre* courait devant moi. *Le jeune homme* m'impressionnait
(331) *Cet homme* m'a écrit. L'homme se plaint
L'homme
Un homme

En revanche, pour le défini modifié, la perception du phénomène comme relation entre deux mentions indépendantes est générale, et seul l'antécédent indéfini est distingué parce qu'il constitue une extraction identique à celle qu'utilise le groupe nominal.

b - Reconsidération de la thèse de Vendler

Z. Vendler (1968⁹⁰) soutient la thèse suivante:

"L'article défini précédant le nom est toujours infailliblement l'indice d'un modifieur restrictif, présent ou recouvrable attaché au nom."

(op.cit.,p.122)

[*le*] antéposé à un nom qui n'est pas réellement suivi d'une restrictive, est le signe qu'une proposition effacée est à former sur la base d'une phrase antérieure du même discours contenant le même nom."

(op.cit., p. 125)

La thèse semble s'appuyer surtout sur deux points:

1 - *le N* est toujours dépendant du contexte pour son interprétation référentielle⁹¹

2 - *le N + restrictive* est saturé, en ce sens qu'il admet très mal l'interprétation par reprise d'une mention.

La configuration des données propres au défini est donc bien au coeur de cette thèse, le fait qu'on passe de la dépendance maximale à la saturation interprétative selon que le Nom préfixé par un défini est ou non suivi d'un modifieur. Pour que ces données justifient les thèses de Vendler, il faudrait en outre établir:

1 - qu'un modifieur restrictif est nécessaire avec *le*; il faudrait alors établir en vertu de quoi il l'est, autrement dit formuler l'exigence qu'il satisfait

2 - que seul un modifieur restrictif peut satisfaire l'exigence en question, donc mettre en rapport ses propriétés et l'exigence interprétative supposée.

C'est seulement si on établit ces deux points que l'on peut justifier les données grâce à une théorie de la complétude de ces groupes nominaux définis exigeant la présence d'un modifieur restrictif dans toute représentation sémantique de ces formes.

⁹⁰ *Adjectives and Nominalizations*, Mouton, La Haye.

⁹¹ Les interprétations génériques ne sont pas prises en compte.

Z. Vendler n'établit pas ces deux points. Il est d'ailleurs peu probable que l'on puisse définir la notion de modifieur "restrictif" indépendamment d'une théorie de l'interprétation référentielle de préfixes comme *le*, *ce* ou *un*. Chacun de ces préfixes admet qu'une relative "interne" (non appositive) soit en construction avec la tête nominale, mais la contribution de ces relatives à la construction de l'interprétation référentielle du groupe nominal semble varier selon les préfixes. Comment expliquer autrement par exemple que (331) implique l'extraction d'un individu au moyen de la propriété mentionnée dans la relative, mais non (332) et (333)?

(331) La femme que j'ai rencontrée hier ...

(332) Une femme que j'ai rencontrée hier ...

(333) Cette femme que j'ai rencontrée hier...

Il n'est pas certain par exemple, que si on dit restrictive la contribution d'une relative au calcul référentiel d'un groupe nominal défini, on soit en mesure d'appliquer la même notion à un groupe nominal indéfini ou démonstratif. Il y a plutôt semble-t-il une interprétation référentielle propre aux groupes nominaux définis d'une relative interne. On hésite à dire restrictive la relative de (332) ou (333) dans la mesure où elle n'apparaît pas comme l'élément crucial de la détermination référentielle: en (332), c'est l'énoncé enchâssant qui sera responsable de la "sélection" ultime, en (333) l'individu est repéré grâce au contexte; en (331) en revanche, on parle de restrictive pour noter le fait que la propriété consignée dans la relative est le seul critère décisif pour opérer la sélection d'une femme sur la classe.

En termes très informels on pourrait analyser ainsi la situation: le préfixe *le* impose qu'un individu soit repéré sur la base du contenu préfixé. S'il y a seulement un Nom, ce Nom est à utiliser comme élément différenciateur sur un domaine que fournit le contexte; s'il y a deux éléments, un Nom suivi par exemple d'une relative, le Nom fournit le domaine de sélection, et la relative le critère différenciateur à utiliser

pour la sélection. On dit souvent que la relative (restrictive) est relayée par le contexte si elle est absente pour la construction de l'interprétation. Il faudrait en fait, pour être précis renverser cette perspective: dans le cas d'un N nu, le contenu nominal est utilisé comme élément *différenciateur*, signalement identifiant, et le rôle du contexte est de fournir le *domaine* où puisse opérer cette sélection; s'il y a une relative, son rôle dans le calcul est celui de N dans le groupe nominal nu, un rôle de sélection d'un individu sur l'ensemble des N. Il faudrait en somme admettre la mise en correspondance suivante:

domaine de sélection		critère de sélection	
<i>le N</i>	<i>contexte</i>	<i>N</i>	
<i>le N + relative</i>		<i>N</i>	<i>relative</i>

La règle générale serait que le défini utilise la partie la plus spécifiée de son contenu comme critère de sélection, le "reste" (ou le contexte s'il n'y a pas de reste) s'interprétant comme domaine pour la sélection. Cela ne vaut naturellement pas pour l'indéfini et le démonstratif, puisqu'alors rien dans l'interprétation ne met en rapport la désignation et le contenu linguistique du groupe nominal: l'indéfini ignore la désignation, et le démonstratif ne fonde pas la désignation sur son contenu linguistique⁹². En somme le défini surdétermine le cas général, c'est-à-dire la restriction de la référence virtuelle par les déterminations successives, en imposant sur cette construction l'exigence de désignation; celle-ci se traduit par la partition "élément différenciateur" (responsable de la sélection ultime), "domaine de sélection". C'est cette interprétation spéciale de la relative interne qu'on ne retrouve pas à l'indéfini et au

⁹² Voir infra, Chapitre 3.

démonstratif, et qui peut faire douter que la notion de restrictive soit applicable.

La thèse de Z. Vendler présente des inconvénients théoriques, et pas seulement des difficultés techniques. Dans l'exemple (334):

(334) *Marie* est venue et *la jeune femme* a protesté

il est en premier lieu difficile d'appliquer les formulations proposées: le Nom *jeune femme* n'est pas mentionné dans le premier énoncé. Supposons qu'on néglige cette difficulté en postulant que l'énoncé s'interprète de la manière suivante:

(335) Marie est venue et la jeune femme [qui est venue] a protesté

Cet énoncé (335) serait strictement équivalent pour l'interprétation à l'énoncé (336):

(336) *Marie* est venue et *la jeune femme qui est venue* a protesté

On ne pourrait les opposer qu'en vertu de la nature explicite ou implicite d'une relative restrictive. Or une telle opposition, et en quelque sorte par définition, n'est pas en général capable de créer une différence d'interprétation significative entre deux suites, alors qu'il y a entre (334) et (335) une différence cruciale: en (334) *la jeune femme* s'interprète par reprise de *Marie*, seule mention d'une femme dans le contexte; en (335) il n'y a pas reprise, mais extraction d'un individu en vertu d'un principe propre au groupe nominal défini. Il n'est donc pas exact de poser que le défini simple est saturé "via" la restitution d'une relative restrictive empruntée au contexte. Dans la plupart des cas, cette affirmation est contraire à l'intuition. Le défini modifié utilise un principe autonome pour extraire un individu, alors que le défini nu doit s'en remettre strictement à la manière dont l'énoncé antérieur isole un N, ce qui constitue en propre l'interprétation par reprise de *le N*.

Le seul contexte dans lequel cette thèse n'est pas contre-intuitive est la reprise d'indéfini:

(337) Un homme est venu. *L'homme* m'a parlé
 L'homme qui est venu m'a parlé

Dans ce cas en effet, *l'homme* désigne l'individu extrait de la classe par le premier énoncé, et *l'homme qui est venu* utilise la même propriété pour désigner.

L'approche proposée ici des faits suggère une conception différente de celle que soutient Z.Vendler, qu'on peut donc résumer ainsi: c'est la même exigence interprétative que satisfait l'interprétation restrictive de la relative interne et l'interprétation par reprise des définis nus; cela explique que la première exclue la seconde. L'exigence est qu'un individu soit isolé grâce au contenu du groupe nominal. Lorsque le défini comporte une relative interne, la propriété mentionnée est utilisée pour extraire un individu de la classe N, lorsque le groupe nominal comporte seulement une unité lexicale N, celle-ci ne peut servir qu'à identifier un individu N construit ailleurs, notamment par mention dans le contexte.

c - Relatives "établiissantes" et relatives "spécifiantes"

Ces deux notions, dues respectivement à J. Hawkins (1978⁹³) et à G. Kleiber (1981⁹⁴) font allusion à un autre aspect de l'autonomie des définis modifiés par une relative.

Soit les deux énoncés suivants:

(338) *La femme que tu as rencontrée ce matin* est jolie
 (339) *La femme qui a les cheveux roux* est jolie

⁹³ *On Definiteness and Indefiniteness*, Croom Helm, Londres.

⁹⁴ "Relatives spécifiantes et relatives non spécifiantes", *Le français moderne*, juillet 1981.

DEFINI

(338) autorise à lui seul l'introduction d'un particulier dans le discours, (339) semble exiger qu'un domaine restreint d'individus ait été antérieurement fixé. Cette différence est liée à ce qu'on pourrait appeler les capacités d'extraction de la propriété en cause: il semble possible d'utiliser la propriété mentionnée en (338) pour extraire une femme de la classe entière, plus difficile d'utiliser la propriété mentionnée en (339) pour ce faire. Cela n'est pas sans rapport avec l'interprétation des indéfinis spécifiques comme le montre G. Kleiber (op. cit.). Même pour des prédicats apparemment voisins, comme *sourire* et *passer*, on observe des différences à l'indéfini:

(340) *Une femme passa*

est aisément interprété comme énoncé qui suffit à extraire une femme de la classe entière. (340) pourra donc servir d'introduction absolue d'un particulier dans le discours sans aucune condition préalable. (341) en revanche s'interprète presque nécessairement comme "une des femmes (antérieurement mentionnées) sourit".

(341) *Une femme sourit*

(341) ne peut donc pas être utilisé comme introduction absolue de particulier dans le discours. Pour un tel prédicat, au défini, la capacité désignative du groupe nominal se trouve limitée à un domaine prérestreint d'individus. Si en revanche la propriété peut s'utiliser comme introduction absolue, il n'est pas nécessaire que le domaine d'interprétation soit restreint a priori. Ainsi, dans l'énoncé (338) il est possible de considérer que la propriété est à utiliser pour séparer une femme de toutes les autres; il n'est cependant pas nécessaire que la propriété soit utilisée ainsi. Dans l'énoncé (342):

(342) Deux femmes sont là. *La femme que tu as rencontrée ce matin* veut te voir

le contexte peut autoriser à interpréter le défini sur l'ensemble mentionné (*deux femmes*), de même qu'un indéfini peut l'être, comme dans (343):

(343) Deux femmes sont là: *une femme* a l'air tout à fait furieuse⁹⁵

La restriction du domaine d'extraction semble s'imposer au même titre dans les deux cas: ni nécessaire ni proscrite, elle est rendue plausible par la succession.

La seule opposition pertinente liée à la distinction "spécifiantes / non spécifiantes" semble donc la suivante: dans le premier cas, le domaine des N sur lequel on opère n'est pas restreint a priori (mais peut l'être), dans le second, le domaine est restreint a priori. Dans aucun des cas la mention préalable de l'individu désigné n'est requise pour l'interprétation, et la reprise est non nécessaire.

d - la contrainte d'introduction

Les deux énoncés suivants ne seront pas acceptés de la même manière comme première mention d'un particulier:

(344) L'étudiant qu'il a assassiné hier soir ...

(345) Le livre qu'il a lu hier soir ...

La différence vient naturellement de ce que, afin d'utiliser une propriété pour isoler un individu, il faut se placer dans une situation où elle soit effectivement vérifiée, ce qui est plus banal pour (345) que pour (344). La manière dont le groupe nominal désigne exige seulement de l'interpréter dans un monde réel ou possible dans lequel la propriété

⁹⁵ Le partitif explicite "(l')une des deux femmes" serait meilleur, mais il ne semble pas obligatoire pour produire l'interprétation visée.

DEFINI

peut effectivement être utilisée comme critère pour isoler un N. De même, un groupe nominal comme (346):

(346)La femme qui était rousse...

ne peut s'interpréter que sur un domaine restreint de femmes, mais il n'est pas général que ce critère soit singularisant sur un tel ensemble. Le simple fait que le groupe nominal formule le critère utilisé suffit à stipuler les conditions dans lequel il est interprétable, et l'exigence d'une stipulation préalable semble uniquement déterminée par des facteurs d'ordre discursif. L'exigence est de toute manière limitée à la stipulation que la propriété est singularisante, et ne contribue en rien à identifier le référent du groupe nominal. Dans la succession (347):

(347)Trois femmes passèrent. L'une d'elle était rousse, et *la femme qui avait les cheveux roux* parlait

il est impossible d'affirmer que l'énoncé central identifie l'individu désigné par le groupe nominal défini. Celui-ci extrait à lui seul une femme du groupe grâce au critère mentionné. L'énoncé central (*l'une d'elle était rousse*) indique seulement que ce critère s'applique à ce groupe; s'il n'était pas présent rien d'important ne serait changé pour le calcul référentiel.

Par conséquent, même si le contenu de la relative n'est pas sans importance pour ce qui concerne ses conditions d'emploi et d'interprétation, il apparaît que la seule présence d'une relative restrictive libère le groupe nominal de la nécessité de s'interpréter comme reprise d'une désignation antérieure, simplement parce que la relative, dans le champ de *le*, s'interprète comme principe permettant en lui-même d'isoler un N, et donc comme seul principe pertinent pour l'interprétation référentielle du groupe nominal.

2.5 Défini et reprise: conclusions

Si l'on considère seulement les définis nus (*le N*), il est facile d'isoler une série d'interprétations comparables, sinon analogues, aux reprises effectuées à l'aide d'un démonstratif ou d'un pronom; les énoncés suivants en sont des exemples:

(348) Un homme avait vu l'accident. *L'homme* a été écouté

(349) Cette rose rouge me gêne. *La rose* dépare le bouquet

Mais, il faut l'admettre, ce fonctionnement exige pour être reconnu des conditions très strictes, et il suffit de très légères modifications, pour que disparaisse toute perception d'une interprétation par reprise, et parfois même tout rapport de co-désignation plausible:

(350) *Cette rose rouge* me gêne. Je vais jeter *la rose fanée*

Il se peut qu'une rose soit rouge et fanée, mais le fait linguistique ici est clair: il n'y a pas interprétation par reprise, et même la possibilité de co-désignation s'en trouve affectée. Dans l'énoncé suivant de même, l'interprétation par reprise disparaît:

(351) Il y avait là *un livre*. J'ai pris *le livre rouge* et je suis parti

Par conséquent, même la succession rapprochée *indéfini / défini* avec identité des unités nominales n'est pas un critère décisif pour déclencher l'interprétation par reprise.

Nous avons constaté par ailleurs que la suite faiblement spécifiée *le N* ne s'interprète pas nécessairement par reprise: les fonctionnements dits associatifs de *le N* ont été étudiés supra (§ 2.3).

La conclusion la plus claire qui se dégage de ces constatations est la suivante: aucune forme du défini n'exige, pour s'interpréter comme

DEFINI

désignation d'un particulier, répétition d'une mention antérieure proche; comme catégorie interprétative, le défini est indépendant de la notion de reprise.

Pour les définis nus, si l'on suppose que *le* impose d'interpréter le groupe nominal de telle sorte que la référence virtuelle du Nom permette d'isoler un individu particulier et un seul, il est clair que cette exigence ne peut être satisfaite que relativement à un domaine d'interprétation restreint, à déterminer pour chaque énonciation. Le schéma général de fonctionnement pourrait être paraphrasé par (352):

(352) Le N relatif à Si

"Si" note un domaine d'interprétation particulier, à déterminer localement de telle sorte que N ait capacité à isoler un individu du domaine. Deux manières d'utiliser à cette fin la référence virtuelle ont été distinguées.

La première, dite "associative", semble la plus typique de la catégorie défini, sans doute parce qu'elle est celle qui dépend le moins des caractéristiques propres à chaque énonciation, utilisant pour saturer l'interprétation une relation généralement disponible. Elle consiste à emprunter au contexte d'usage un point de référence du type requis par le Nom pour que celui-ci soit en mesure d'isoler un particulier. Relations et points de référence sont des critères de construction de particuliers.

La seconde manière de procéder consiste à associer le groupe nominal à un domaine d'individus localement constitué, et tel que N s'applique à un seul de ces individus. Il s'agit d'une manière maximale d'assurer la désignation, consistant à interpréter *le N* comme mention d'un particulier connu. C'est alors le contexte qui a dû isoler l'individu; il est atteint en tant qu'il est le seul du domaine à admettre le signalement N.

Dans ces conditions, le schéma général de fonctionnement est bien *l'association* à un domaine d'interprétation tel que fonction désignative puisse être assurée par le contenu du groupe nominal. A cet égard, la reprise n'est qu'un cas particulier d'association. La référence virtuelle préfixée (N) joue le rôle de *différenciateur*, de critère de sélection, le contexte assurant la construction d'un *domaine* de sélection ad hoc.

Cela étant, on observe que l'interprétation par reprise, si elle est naturelle pour les définis nus est beaucoup plus contrainte dès que le groupe nominal est modifié. Une de ces contraintes est évidente si la reprise est bien fondée sur l'identification d'un objet comme seul particulier d'un domaine admettant ce signalement. Ainsi, dans les exemples (350) et (351) répétés ici pour mémoire

(350) *Cette rose rouge* me gêne. Je vais jeter *la rose fanée*

(351) Il y avait là *un livre*. J'ai pris *le livre rouge* et je suis parti

le seul fait qu'un terme antérieur à *le X* ne soit pas donné comme "X" ne réalise pas les conditions de la reprise. Cette contrainte n'est évidente naturellement que si l'on admet pour le défini un fonctionnement strictement lexical de la reprise. Si on ne fait pas cette hypothèse en effet, *le livre rouge*, *la rose fanée* n'étant pas capables d'isoler un objet, on s'attendrait à ce que le terme initial soit effectivement retenu comme antécédent (en raison de l'identité des têtes nominales). Pour une part donc, on peut rendre compte du phénomène sur la base de contraintes strictes sur la reprise, mais cela n'explique pas tout à fait néanmoins que l'on préfère interpréter *le livre rouge* ou *la rose fanée* comme "autres N" (dont on ne sait rien) que celui qui vient d'être mentionné, plutôt que de supposer même co-référence.

Peut-être alors doit-on poser que pour les définis modifiés, la reprise est considérablement atypique en raison du calcul référentiel propre au défini. Celui-ci désigne un individu de la classe N, recruté comme seul des N à posséder la propriété mentionnée par le modifieur. Dans *le livre rouge*, *rouge* est le critère utilisé pour sélectionner un livre particulier. L'interprétation renvoie donc à un domaine de livres, dont un des

individus est sélectionné parce qu'il est rouge. C'est pourquoi l'interprétation renverra naturellement à un groupe de livres où le critère trouve à s'appliquer, plutôt qu'à une mention antérieure, fût-elle mention d'un livre. Comme on l'a indiqué plus haut, la calcul propre au défini consiste à utiliser le contenu préfixé pour recruter un particulier, ce qui suppose la détermination de deux termes: un domaine de sélection, un critère de sélection. En tout état de cause, le critère de sélection est unique, et appartient au contenu du groupe nominal. Si donc on a affaire à un défini nu, N sera critère de sélection, et le contexte devra fournir un domaine de sélection. Si en revanche on a affaire à un défini modifié, un élément est critère de sélection (naturellement l'élément ultime dans la construction de l'interprétation), le reste est domaine où opère la sélection⁹⁶.

C'est parce qu'il est peu spécifié, et comporte seulement une unité lexicale que le défini nu est associé de manière plus typique à l'interprétation par reprise. Celle-ci constitue donc une des manières dont l'exigence interprétative propre au défini peut-être satisfaite, privilégiée surtout en raison d'une lacune de son contenu. Ce point oppose crucialement le défini au démonstratif comme on le verra dans le chapitre suivant.

⁹⁶ Ainsi dans un groupe nominal indéfini comme *un ami de Pierre que tu connais*, la construction de l'interprétation se fait selon un ordre, chaque étape opérant une restriction sur le domaine constitué par les précédentes: *ami / de Pierre / que tu connais*. Au défini, tout cela reste vrai, mais une exigence spécifique surdétermine cette construction: l'élément ultime (*que tu connais*) est critère de sélection, le reste (*ami de Pierre*) domaine de sélection. C'est sans aucun doute l'absence de cette surdétermination pour l'indéfini et le démonstratif qui fait qu'on éprouve des réticences pour appliquer le même terme de relative restrictive. En effet, dans *l'ami de Pierre que tu connais*, la relative est cruciale pour le calcul référentiel (critère de sélection du particulier visé), mais non dans *un ami de Pierre que tu connais*, ni dans *cet ami de Pierre que tu connais*. Ce qu'il y a de commun aux trois cas, c'est seulement que la relative est interne (en construction avec N), et restreint donc la référence virtuelle pour le calcul de l'interprétation.

CHAPITRE 3

LES DESIGNATEURS DEMONSTRATIFS**3.1. Quelques données propres à la catégorie****3.1.1. Reprise et (re)classification**

Ce qui rassemble défini et démonstratif, c'est qu'ils relèvent de la classe des désignateurs¹ et s'opposent clairement aux expressions indéfinies. Il est d'ailleurs fréquent que "défini", voire "description définie" soit employé comme terme générique pour les définis et les démonstratifs morphologiques².

Ce qui oppose le plus évidemment le fonctionnement du défini et celui du démonstratif, c'est le statut de la reprise dans la description des conditions d'interprétation; si la reprise est nécessaire pour décrire une partie seulement des interprétations du défini, elle semble élément constitutif d'une théorie du démonstratif. Dans l'analyse du défini, il a

¹ Voir supra, *Introduction*.

² On ne considère ici que les démonstratifs à tête lexicale; ni les "pronoms démonstratifs" (*ça, cela, ceci*), ni les formes de la série *ce que...*, *celui...* ne sont pris en compte. Pour des analyses de ces termes conduites dans la même perspective, voir Corblin (1985, chapitre 5) et Corblin (1986).

été admis que le principe de fonctionnement du désignateur repose sur la référence virtuelle préfixée, la nécessité d'interprétation contextuelle provenant d'une incapacité de cette référence virtuelle à isoler un objet autrement que dans un domaine d'interprétation restreint. Si la nécessité de reprise est définitoire pour le démonstratif, le statut de la référence virtuelle associée au groupe nominal est nécessairement différent; la référence virtuelle ne peut constituer le principe de fonctionnement du désignateur, puisque, quelle qu'elle soit, le désignateur exige reprise d'un élément contextuel. Ce point est confirmé par l'existence de groupes nominaux que l'on reconnaît comme des démonstratifs de statut plein, et qui sont dépourvus de contenu nominal, comme *ça*, *cela* ou *ceci*. En revanche, il n'existe pas semble-t-il, de groupes nominaux sans contenu nominal que l'intuition linguistique analyserait spontanément comme des groupes nominaux *définis*, au sens où *le chien* est défini, mais pas *ce chien*.

Pour définir l'interprétation référentielle de cette catégorie de désignateur, il faut donc:

1 - formuler le principe de fonctionnement du démonstratif, c'est-à-dire la manière dont il est régulièrement capable de satisfaire l'exigence qui pèse sur tout désignateur: isoler un objet;

2 - définir un statut pour le contenu nominal associé au groupe nominal; en admettant que la référence virtuelle ne soit pas le principe qui autorise désignation, il faut néanmoins rendre compte du statut de sa contribution à l'interprétation référentielle complète de la position.

Schématiquement, dans l'exemple (1):

(1) *Le locataire de la maison a protesté*

DEMONSTRATIF

on a admis³ que la référence virtuelle du groupe nominal constituait le principe permettant d'isoler un objet, et présenté des arguments pour appuyer cette hypothèse. Soit (2):

(2) *Ce locataire de la maison a protesté*

Si le principe requis pour interpréter le groupe nominal comme désignateur ne repose pas crucialement sur la description, mais par exemple nécessairement sur une mention antérieure, ce qui semble bien être le cas, il faut rendre compte du fait que l'interprétation de ce groupe nominal comporte la même référence virtuelle que le groupe nominal défini correspondant, et du fait que les successions (3) et (4), bien qu'elles confèrent le même designatum aux deux groupes nominaux démonstratifs, constituent deux désignations distinctes de l'individu:

(3) (*Pierre s'est confié à moi.*) *Ce locataire* n'était pas très content

(4) (*Pierre s'est confié à moi.*) *Cet admirateur des Classiques* était très lucide

De même, il faudrait expliquer pourquoi la notion de "présupposition"⁴, sous une forme ou sous une autre, est régulièrement invoquée pour les fonctionnements du défini, tout spécialement pour ceux qui ne sont pas gouvernés par un rapport d'identité ou d'"association" entre des références virtuelles, par exemple dans les versions définies des deux exemples précédents:

(3') (*Pierre s'est confié à moi.*) *Le locataire* n'était pas très content

(4') (*Pierre s'est confié à moi.*) *L'admirateur des Classiques* était très lucide

³ Voir supra, *Chapitre 2*.

⁴ La notion est utilisée ici de manière indicative, pour noter une différence entre défini et démonstratif. Pour la présente analyse, le fonctionnement pré-suppositionnel du défini tient à cela qu'alors le contenu du groupe préfixé par *le* est principe pertinent pour isoler un individu sur un domaine. Si on dit *le X*, X étant un signalement singularisant, on suppose disponible un domaine où il le soit en fait. Au démonstratif en revanche, cette supposition n'est en rien nécessaire, puisque la référence est calculée indépendamment du contenu préfixé.

En revanche, toutes choses semblant égales par ailleurs, la notion n'est pas invoquée pour le démonstratif. Au défini, il semble que le contenu du groupe nominal est crucial pour déterminer ce qui peut être désigné, et impose qu'un individu ne peut l'être que s'il répond à certaines conditions, inférables de ce contenu, alors qu'au démonstratif, un individu peut être désigné, pourvu qu'il ait été mentionné, sa désignation démonstrative associée à tel ou tel contenu indiquant seulement qu'il est "considéré" pour cette énonciation comme représentant de telle ou telle classe. Le point pertinent est qu'il faut dans un cas pré-supposer que l'individu correspond à ce signalement pour qu'il soit effectivement désigné par le groupe nominal défini, alors que dans l'autre, l'individu mentionné est, indépendamment de toute supposition relative à ses propriétés, désigné comme représentant d'une classe par sa mention démonstrative.

Une autre facette de la même réalité est mise en évidence par le fait que le fonctionnement du démonstratif, et non celui du défini, est fréquemment relié à l'attribution d'une propriété à l'objet désigné⁵: en énonçant *cet admirateur des Classiques*, je désigne un individu, et en le désignant, je lui attribue une propriété. On notera que ce phénomène n'est jamais invoqué dans le cas du défini, pour lequel la description est utilisée pour isoler l'objet. Si un fonctionnement assimilable à une prédication peut être associé à un groupe nominal, c'est manifestement qu'il est en mesure de réunir deux éléments de manière "indépendante". On admet en effet généralement qu'une prédication suppose deux termes constitués qu'elle met en rapport: un objet et une description. Pour qu'un rapport de ce type soit constitutif de l'interprétation du démonstratif, il faut supposer que celui-ci est en mesure, indépendamment de la description préfixée, d'isoler un objet. Le rapport, dans une même position, d'une référence à un objet et d'un contenu descriptif constitués indépendamment l'un de l'autre, ne pouvant avoir pour conséquence qu'une interprétation du complexe

⁵ Voir par exemple G. Kleiber(1984, p.65): "*Ce + N* doit être analysé comme étant l'abréviation d'une structure attributive classificatoire."

comme "quasi-prédication" associant ce contenu descriptif à l'objet désigné.

Ni la notion de "prédication" ni celle d'attribution ne peuvent être prises ici à la lettre, puisque dans (5):

(5) *Cet homme* ira bientôt en prison

le sujet du verbe principal ne peut lui-même être analysé comme une proposition ("ceci est un homme"); le sujet de la proposition enchâssante est bien une désignation d'objet, non une prédication. Toute tentative de réduction de la première opération à la seconde est une traduction qui fait considérablement violence à la structure linguistique. Une chose est de dire "ceci est un homme, et il [ceci] ira en prison", une tout autre est de dire "cet homme ira en prison". On dira seulement ici que dans une désignation effectuée au moyen d'un groupe nominal démonstratif, s'opère une "(re-) classification"⁶ de l'objet désigné, ce qui suppose que celui-ci puisse être indépendamment isolé.

P.T. Geach (1962⁷, p. 40-41) formule le rapport entre l'objet désigné et le contenu lexical associé au démonstratif comme résultat d'un "acte de nomination"⁸ inscrit dans l'usage du démonstratif: l'énoncé (5) s'analyserait comme un acte de nomination ("c'est un homme"), associé à une prédication relative à l'objet ici et maintenant nommé par le Nom commun *homme*. L'usage du terme "nomination" n'est sans doute pas des plus efficaces pour noter le rapport: de manière générale, ce terme est très polyvalent dans les recherches logico-linguistiques, et dans ce cas particulier, il s'écarte de l'usage le plus répandu: il met ici en rapport un objet et une unité lexicale ("homme") alors qu'il réunit le plus souvent un objet et un désignateur (nom propre ou description définie).

⁶ E.V. Paduceva, à la suite de H. Hiz utilise la notion de "classifieur" pour qualifier certaines unités lexicales, comme *qualité* ou *défaut*. La notion dérivée de "(re)classification" est appliquée à l'analyse du démonstratif dans Corblin (1980, 1983 notamment).

⁷ *Reference and Generality*, Cornell University Press.

⁸ "act of naming".

En outre, analyser le démonstratif comme "acte de nomination" n'offre pas une formulation capable en elle-même d'expliquer pourquoi le démonstratif, comme le constate Geach (op. cit.) se trouve exclu de ce qu'il appelle des "actes de nomination indépendante"⁹. On s'attendrait en effet à ce qu'un groupe nominal qui inclut un acte de nomination d'un objet s'emploie tout à fait normalement pour présenter un objet, livrer son nom. Or, et Geach est sans doute l'auteur qui a le plus insisté sur ce point, le démonstratif, à la différence de *toute autre* expression nominale, est incapable de remplir ce rôle.

Dans la mesure où ces emplois semblent constituer les données qui opposent le plus radicalement les groupes nominaux démonstratifs aux autres expressions nominales, il convient de les présenter brièvement, en admettant qu'elles doivent être expliquées directement par une théorie du démonstratif, au même titre que les données relatives à la reprise.

3.1.2. *Les actes de nomination indépendante*

On reprend ici les formulations de Geach sans préjuger qu'elles reflètent la nature des faits en cause. Il s'agit seulement de présenter les données.

Dans certaines situations de communication, il est possible d'employer isolément des expressions nominales parce que le contexte indique nettement de quelle proposition elles déterminent une valeur référentielle. Tel est par exemple le cas des réponses à une question partielle:

- (6) Qu'as-tu apporté? Un livre
 Le livre
 Ce livre

⁹ P.T. Geach parle de "simple act of naming"; on donne ici une adaptation française qui semble plus parlante, tout en restant fidèle à la position de Geach.

DEMONSTRATIF

Le cas est également réalisé si le contexte discursif laisse très peu de choix quant aux propositions énonçables: chez un commerçant, *un journal, le journal, ce journal* s'interprètent parfaitement comme demandes d'objets quantifiés ou désignés par ces groupes nominaux. Ces situations admettent librement les différents types d'expressions nominales, et ne relèvent pas d'une utilisation indépendante (d'une proposition recouvrable) de ces expressions.

Considérons d'autre part la situation linguistique qui consiste à "légender", au moyen de groupes nominaux, des objets présents ou représentés: des photos dans un album, des objets dans une vitrine de musée, des dessins d'animaux dans une planche d'encyclopédie, etc... La seule expression nominale qui soit exclue de l'emploi décrit est le démonstratif; sous une photo d'album, il sera possible d'interpréter:

Le chien de Pierre
Le phare d'Ouessant
Phare dans la brume
Paysan mexicain au travail
Pierre Durand
Le boulanger

Même des pronoms comme *toi, moi*, sont interprétables dans cet usage, et *elle* et *lui* peuvent l'être; ces deux derniers pronoms fonctionnent effectivement comme titres (de journaux), et comme étiquettes distinctives sur certains objets domestiques.

La capacité à fonctionner dans cet usage ne semble donc pas liée directement au caractère saturé ou non du désignateur. En revanche, elle sépare nettement le démonstratif de toute autre expression nominale: les énoncés (7) et (8) sont rigoureusement impossibles comme légende d'une photographie:

- (7) Ce phare dans la brume
- (8) Cet ami de Pierre

Comment décrire linguistiquement cet usage particulier des expressions nominales? Un objet est présenté, isolé, associé à une

DEMONSTRATIF

Il n'y a alors pas de contrainte sur la catégorie du groupe nominal qui fait allusion à l'individu présenté: il peut être indéfini, défini, démonstratif.

En revanche, une autre forme de présentation existe, qui consiste à montrer un individu présent en associant cette ostension à l'énoncé d'une expression nominale. La forme résultante, en cas de présentation réciproque est du type:

- (11) Ma femme, un collègue de travail
- (12) Pierre Durand, Jean Dupont

Ce qui suggère qu'un tel usage ne repose pas sur la restitution d'une formulation implicite du genre "je vous présente _____", c'est que le démonstratif ne peut pas s'employer dans ce cas; (13) ne peut pas à mon sens s'employer pour présenter l'un à l'autre deux individus présents:

- (13) Ma femme, ce collègue de travail

La simple contiguïté entre une ostension et l'énoncé d'une expression nominale forme donc un complexe complet à valeur de présentation, à condition que l'expression nominale ne soit pas démonstrative.

Une théorie de la catégorie démonstratif devrait être capable de rendre compte de cette particularité, que l'analyse du démonstratif comme "acte de nomination" ne contribue pas à rendre prévisible, bien au contraire. Le traitement de ces faits de nomination indépendante servira à éprouver la validité de l'hypothèse qui va être avancée sur la catégorie, hypothèse d'abord conçue pour traiter les données les plus évidentes qui opposent le fonctionnement du démonstratif à celui du défini quant à la reprise.

3.2. Principe de fonctionnement du démonstratif: hypothèse

3.2.1. *Le statut définitoire de la reprise*

Le démonstratif apparaît comme désignateur essentiellement dépendant du contexte d'usage, et le contenu associé au groupe nominal n'est jamais en mesure de saturer son interprétation. Si on cherche à formuler les conditions que doit satisfaire un objet pour être désigné par un groupe nominal démonstratif, on obtient la régularité suivante, qui domine toute autre considération, et ne dépend ni des propriétés de l'objet, ni du contenu du groupe nominal: pour qu'un objet soit désigné par un démonstratif, il faut que cet objet ait été mentionné dans le contexte d'usage, ou que la situation de discours l'ait isolé par une ostension¹⁰.

Cette condition est stricte. Il n'y a pas, par exemple, d'usage associatif du démonstratif comparable à celui du défini, ni d'usage saturé, ni d'interprétation restrictive d'un modifieur interne¹¹: *le chapeau bleu* suppose en général un domaine dans lequel il y a un seul chapeau bleu, *ce chapeau bleu* ne suppose rien de tel, de même pour *la femme que tu connais*, et *cette femme que tu connais*.

Le schéma de fonctionnement du démonstratif est un schéma à deux termes, qui lie la désignation démonstrative à une mention antérieure, alors que le défini est mis en rapport à un domaine d'interprétation via sa référence virtuelle. Le démonstratif puise par conséquent son designatum parmi les designata antérieurement constitués par des mentions. Il s'agit d'une contrainte définitoire, et que rien ne relie en particulier au type d'objet désigné (espèce ou particulier). L'interprétation générique d'un démonstratif est possible, notamment¹² si l'espèce a été mentionnée dans le contexte d'usage:

¹⁰ Les conditions d'une communication réussie ne sont pas en cause ici. Que l'objet ait été effectivement mentionné, ou soit seulement présent à l'esprit de celui qui parle ne constitue pas une différence pertinente pour ce qui suit.

¹¹ Pour toutes ces notions, voir supra, *Chapitre 2*, § 2.4.

¹² Il existe aussi une autre possibilité, étudiée dans Corblin (1985, chapitre 4), et dite anaphore "d'exemplarité", qui autorise le passage d'un objet particulier à la sous-espèce, par exemple: *Pierre portait une cravate rouge; tous les députés portent cette cravate*. Dans le cadre

DEMONSTRATIF

- (14) Gutenberg inventa *l'imprimerie*, et *cette imprimerie* allait bouleverser la culture
(15) *La forêt* couvre une part de la planète, mais *cette forêt* est menacée

Symétriquement, un nom propre peut constituer la tête d'un démonstratif, notamment si le groupe nominal désigne un individu localement mentionné:

- (16) *Durand* a signé. *Ce Durand* nous étonnera toujours

Rien par conséquent ne peut libérer le démonstratif de cette dépendance interprétative qui constitue la propriété dominante de la catégorie.

En outre, et si l'on excepte les fonctionnements du démonstratif de notoriété¹³, dont l'étude de détail prendrait ici trop de temps sans apporter d'élément crucial à la démonstration, il faut ajouter qu'un objet ne peut être désigné par un démonstratif que s'il a été mentionné récemment. Sur ce point encore, on a affaire à une condition formulable de manière générale, et indépendamment du contenu lexical associé et de tel ou tel contexte d'usage particulier.

Ce, par conséquent, confère automatiquement au groupe nominal préfixé le designatum d'une mention du contexte d'usage, et de plus, d'une mention identifiée parce qu'elle est dans la proximité immédiate du démonstratif.

Théoriquement, l'existence d'un désignateur pourvu de ces propriétés peut être saisie de plusieurs manières.

de ce travail il ne s'agit pas d'une interprétation générique, mais d'une interprétation sous-espèce (voir supra *Chapitre 1*).

¹³ On appelle ainsi des fonctionnements du démonstratif sans antécédent effectivement proche (mention ou situation), tels que:

Alors, et cet examen?

Ces fonctionnaires ont bien de la chance

cf. notamment Damourette et Pichon et O. Ducrot (1972).

On peut considérer la catégorie "démonstratif" comme une catégorie de désignateur contextuel, et admettre que cette notion est primitive: il existe une classe de désignateurs qui ne peuvent désigner qu'un objet antérieurement mentionné, ou repéré dans le contexte d'usage immédiat. On organise alors la classe des désignateurs sur la base d'une opposition entre désignateurs contextuels (démonstratifs) et désignateurs non contextuels (noms propres), le défini constituant une classe intermédiaire.

Il est même possible de conférer une importance particulière à la notion de "démonstration" dans la théorie, en supposant:

1 - ou bien que le démonstratif sert à *montrer* un objet

2 - ou bien que le démonstratif ne peut désigner que ce qui est montré par un acte contigu, par une "démonstration".

Les deux variantes de cette thèse sont critiquées par G. Kleiber (1983¹⁴). En lui-même, le démonstratif est impuissant à localiser le référent visé; dire qu'il attire l'attention vers le contexte d'usage immédiat et qu'il trouve nécessairement un designatum dans ce contexte est juste, mais insuffisant puisque ce contexte doit lui-même fournir quelque moyen d'isoler un objet pour que le démonstratif fonctionne. La thèse formulée par D. Kaplan (1977¹⁵), selon laquelle le démonstratif exige une "démonstration" associée, laquelle fournirait au démonstratif et son sens et sa référence n'est pas mieux justifiée dans son principe. Elle conduirait par exemple à définir comme "démonstration" aussi bien le geste accompagnant l'énoncé (17):

(17) Donnez-moi *ce gâteau*

que la phrase initiale de la suite (18):

(18) Il saisit un gâteau, puis avala *ce gâteau*

¹⁴ " Les démonstratifs (dé)montrent-ils?", dans *Le français moderne*, 2.

¹⁵ "Demonstratives", miméographié, University of California.

DEMONSTRATIF

On ne voit guère pourquoi ces deux items devraient entrer dans la même catégorie des "démonstrations", sauf si le seul fait d'être un antécédent possible pour le démonstratif suffit à fonder cette catégorie; comme ces deux éléments peuvent fonder l'usage d'un pronom ou d'un groupe nominal défini, ils ne sont guère de nature à fonctionner comme éléments permettant de distinguer la catégorie "démonstratif".

En fait, la seule régularité est que le démonstratif est un désignateur essentiellement dépendant de son contexte immédiat d'usage auquel il est lié par une relation de reprise. L'exigence est donc qu'une désignation ait été effectuée dans le contexte, ce qui est réalisé dans le cas d'une mention, comme en (18). Un geste antérieur, ou concomitant (une ostension) doit alors être "interprété", pour fonder l'usage du démonstratif, comme désignation d'un objet, de même qu'une ostension est à interpréter pour l'usage du défini comme repérage d'un domaine d'interprétation.¹⁶

Toujours dans la même perspective, le caractère nécessairement contextuel de l'interprétation pourrait être vu comme une contrainte "supplémentaire" fondant un type particulier de désignateur défini, en quelque sorte un défini strictement contraint à un domaine de mentions proches. Une telle hypothèse assume une analyse du démonstratif de type (19):

(19) Cet enfant = L'enfant *que je te montre*
qui vient d'être désigné

Si la partie soulignée de ces paraphrases isole un type particulier de défini, un défini "démonstratif" quelle définition pourrait-on proposer pour la catégorie générale "défini", subsumant défini "tout court", et "défini démonstratif"? Dans un groupe nominal démonstratif, le contenu nominal n'est pas le principe pertinent pour isoler un individu dans le domaine d'interprétation; dans un groupe nominal défini, c'est au

¹⁶ Cf. O. Ducrot(1972).

contraire ce seul contenu qui est pertinent (ce qui n'exclut d'ailleurs pas reprise).

Une analyse symétrique du rapport consiste à traiter le défini comme un démonstratif "affaibli". Le point de difficulté est là encore que l'on ne voit guère comment définir une catégorie "démonstratif" capable de s'affaiblir jusqu'à s'appliquer à tous les fonctionnements du défini.

La seule observation qui soit indiscutable est que le démonstratif, comme catégorie est essentiellement dépendant pour son interprétation référentielle, alors que le défini ne l'est pas. Insérer le démonstratif dans la catégorie des déictiques constitue une manière de traiter cette dépendance nécessaire au contexte d'usage, mais ne résout aucune question importante. Comme le montre très bien G. Kleiber (1983¹⁷) le statut du démonstratif parmi les symboles indexicaux doit alors être précisé. G. Kleiber met en avant le caractère fondamentalement *incomplet* du démonstratif, et c'est bien semble-t-il dans cette voie qu'il faut aller.

Dans la présente analyse, qui vise à interpréter les dépendances contextuelles comme résultat d'une lacune déterminée, le caractère essentiellement dépendant du démonstratif pourrait être déduit comme résultat d'une incomplétude: *le* et *ce* imposent qu'un groupe nominal soit interprété comme désignateur, c'est-à-dire imposent qu'on puisse calculer un designatum pour le groupe nominal. *Le* impose une manière déterminée de satisfaire cette exigence: celle-ci doit être satisfaite grâce à la référence virtuelle associée. En supposant que *ce* exige de même qu'un designatum soit assignable, mais soit dépourvu de tout principe permettant de l'isoler sur la base du contenu préfixé, on déduirait son fonctionnement: son designatum ne peut lui être fourni que par une désignation du contexte¹⁸, et de plus du contexte immédiat, puisqu'aucun autre principe positif ne permet de l'isoler.

¹⁷ "Les démonstratifs démontrent-ils", *Le français moderne*, 2.

¹⁸ Comme il a déjà été signalé, la saturation des désignateurs (définis démonstratifs et pronoms) peut emprunter des voies plus complexes que la co-référence. L'*exemplarité* a déjà été mentionnée, il faudrait ajouter la *correspondance*, illustrée par des énoncés comme: "Marie

Qu'on analyse le fonctionnement déictique comme une donnée primitive, ou qu'on tente de le dériver comme cas particulier de dépendance contextuelle, une conclusion s'impose: la référence virtuelle associée au groupe nominal démonstratif ne constitue pas le principe qui permet au groupe nominal d'isoler un designatum, alors qu'il y a de bonnes raisons de penser que ce principe régit le fonctionnement du défini. Le seul usage de *ce* impose que le groupe nominal soit 'coréférencié" (J. C. Milner, 1982¹⁹, p.25), ce qui implique logiquement que son contenu n'a pas en lui-même capacité à déterminer la référence.

3.2.2. *Le statut de la référence virtuelle dans l'interprétation du démonstratif*

En admettant que le principe qui permet au démonstratif de recevoir un designatum soit déterminé, pour l'essentiel, par des contraintes formulables indépendamment de son contenu, on ne rend pas compte de la contribution apportée par ce contenu à l'interprétation du groupe nominal.

Dans un groupe nominal démonstratif, la référence virtuelle a valeur de *(re)classification* de l'objet, parce que celui-ci est repéré pour l'essentiel indépendamment de cette description. Dans la succession (20):

(20) (J'ai perdu mon briquet.) *Ce cadeau de l'oncle Ernest* me manquera beaucoup

Le groupe nominal *ce X* isole son designatum en vertu de la proximité, et, quel que soit son contenu, classifie ce designatum comme X.

dépense tout *son salaire* (i), Jeanne met *ce salaire* (j) à la banque." Ces saturations particulières sont étudiées dans Corblin (1985, *Chapitre 4*).

¹⁹ *Ordres et raisons de langue*, Paris, Seuil.

La nature du contenu classifieur n'est pas en mesure (dans certaines limites sur lesquelles nous reviendrons) de mettre en cause la désignation de l'objet antérieurement mentionné, parce que celle-ci repose seulement sur le principe de proximité. Si l'on considère une description particulière quelconque (*admirateur de Freud, frère de Marie*), la condition qui pèse sur un segment de réel pour qu'il constitue le designatum des démonstratifs correspondants, est, non qu'il réponde à ce signalement, mais simplement qu'il ait été désigné, ou montré dans le contexte immédiat. Le contenu du démonstratif sera seulement perçu, si l'interlocuteur pense que l'individu désigné n'admet pas ce signalement, comme *classification* erronée, partielle, déplacée etc... Mais dans tous les cas, le designatum sera malgré cela atteint par le démonstratif.

L'interprétation référentielle du démonstratif est schématiquement la suivante:

	l'objet x mentionné dans le contexte immédiat
ce N	
	classifié par cette désignation comme "N"

Un tel schéma implique strictement que la désignation s'effectue *indépendamment* du contenu nominal, puisque celui-ci s'applique à son *résultat*, et s'interprète comme classification de l'objet.

Le contenu classifieur fait néanmoins peser une contrainte sur le choix d'une mention antérieure comme source du designatum. Dans l'anaphore, *Ni*, dans *ce Ni* peut constituer, par rapport à une série de mentions locales, un principe secondaire de choix: le groupe nominal désignera, parmi ces mentions, un objet "classifiable" comme *Ni*. Dans les fonctionnements exophoriques, pour lesquels une ostension est souvent requise, qui peut difficilement à elle seule isoler un objet, mais attire le plus souvent l'attention sur une région du réel, *Ni*, dans *ce Ni* peut permettre de mieux cerner le designatum en cause. Tout usage du démonstratif impliquant classification d'un designatum comme N, ce principe peut permettre de sélectionner parmi des objets déjà isolés en

antérieurement isolé parce qu'il a été isolé sous telle ou telle forme; on dirait que *ce Nj* doit *nécessairement* désigner l'objet antérieurement isolé, et que ce faisant, *Nj* implique une reclassification difficilement admissible.

Cette reclassification maximale ne semble pas prohibée par une règle générale, et elle est plus ou moins acceptable selon les situations de communication. Son résultat est de l'ordre de ce qu'on appelle "métaphore", en cela qu'un objet antérieurement construit comme *Ni* est redésigné et reclassifié comme *Nj*, comme dans les successions suivantes:

- (24) *Deux arbres* encadraient l'entrée et *ces sentinelles* dormaient
 (25) La mer était constellée de *voiles*, et *ces papillons* semblaient immobiles

Il faut, autrement dit, qu'un rapport d'analogie puisse être perçu entre un objet antérieurement isolé et *Nj* pour que *ce Nj* apparaisse comme reclassification possible de l'objet, c'est-à-dire comme reclassification motivée de l'objet. La motivation peut être fondée sur le contexte discursif et non sur un rapport d'analogie entre les objets désignés; la succession (26) serait faiblement acceptable:

- (26) Les ouvriers réparaient *le plancher du wagon* et enfonçaient des clous dans *ce lit*

En revanche, la succession (27) est acceptable:

- (27) Ils considérèrent *le plancher du wagon* et décidèrent que pour une nuit, on pouvait se satisfaire de *ce lit*²⁰

A mon sens, la reclassification est une opération interprétative régulièrement associée à l'usage du démonstratif, et théoriquement "libre"; une succession quelconque *un Ni ...ce Nj* est régulièrement

²⁰ *le lit* ne pourrait ici reprendre *le plancher du wagon*; les références virtuelles sont au défini (mais au défini seulement) un obstacle insurmontable en général; pour une discussion plus approfondie, voir infra § 3.3.3.

DEMONSTRATIF

interprétable comme désignation de N_i reclassifié comme N_j , et il paraît très difficile de circonscrire sur des bases strictement linguistiques, un ensemble de reclassifications qui seraient prohibées. Les reclassifications peuvent seulement être évaluées, linguistiquement, comme mise en rapport de références virtuelles: 1) *ce* N_j désigne l'objet x précédemment construit comme N_i ; 2) il opère la reclassification d'un N_i comme N_j . Ce second point est constitutif de l'interprétation pour tout démonstratif: dans l'exemple (27) *ce lit* ne désigne pas *un lit*, mais un objet x reclassifié comme *lit*.

Il est assez probable qu'en fonction des références virtuelles impliquées, des mécanismes sémantiques ultérieurs complètent ces reclassifications et les évaluent selon le degré de motivation qu'il est possible de leur associer dans un contexte.

Les reclassifications les plus neutres sont celles pour lesquelles il y a intersection (nécessaire ou possible) des références virtuelles:

(28) (Un *chien* courait.) *Cet animal* ...

(29) (Un *animal* courait.) *Ce chien* ...

De ce point de vue, n'importe quelle propriété empirique compatible avec le type d'objet antérieurement mentionné apparaît comme reclassification ordinaire:

(30) (Jean est venu.) *Ce professeur de philosophie* ...
Ce type toujours optimiste ...

La motivation dans ces cas est que l'objet désigné est considéré, pour les besoins de la progression du discours, comme exemplaire de cette classe particulière.

Lorsqu'il y a au contraire disjonction des références virtuelles, la reclassification tend à être évaluée comme figure. C'est le cas de l'exemple (24) supra. La contradiction des traits (non animé/ animé) associée à la même désignation (*ces sentinelles*) produit une configuration qui s'interprète comme classification de l'objet dans une nouvelle catégorie pour cet énoncé. La figure naît de l'incompatibilité

des deux contraintes, et se laisse décrire en vertu du processus régulier qui interprète le démonstratif: le groupe nominal désigne un objet antérieurement isolé comme non animé en le classifiant comme animé. La reclassification est remarquable parce qu'elle opère entre deux catégories opposées.

Des exemples du même type sont fournis par l'emploi de Noms non animés²¹ pour reprendre des désignations d'animés:

(32) (*La jeune fille* était charmante) mais il fut impossible de faire sourire *ce glaçon*

(33) (*Pierre tint bon*) et *ce roc* ne bougea pas d'un pouce

Lorsque deux Noms distinguent des types d'objets dans une même catégorie, soit par exemple (34) ou (35):

(34) boulanger, épicier, notaire

(35) fourchette, cuiller, couteau

toute reclassification est très visible, et interprétable seulement comme figure, les deux descriptions ne pouvant se combiner pour imposer la représentation du même objet:

(36) (Il n'y avait qu'*une fourchette*.) Se servir de la soupe avec *cette cuiller* relevait véritablement de l'exploit

(37) (Ils entrèrent chez *l'épicier*) mais *ce boulanger* ne put évidemment leur vendre du pain

(38) (Ils entrèrent d'abord chez *le boulanger*), mais *ce notaire* fut naturellement impuissant à les renseigner²²

²¹ Les noms cités ne sont pas à proprement parler des Noms de Qualité, comme *salaud* ou *chameau* (cf. Milner 1978); à la différence des Noms de Qualité, ils font une différence très nette entre le défini et le démonstratif: ils n'admettent pas la dislocation au défini (**Pierre a tenu bon, le roc* Vs *Pierre a tenu bon, l'imbécile*), et toujours au défini n'admettent pas l'anaphore au même titre que les Noms de Qualité (*Pierre tint bon. L'imbécile ne bougea pas d'un pouce* Vs * *Pierre tint bon. Le roc ne bougea pas d'un pouce*).

²² Les mentions soulignées sont dans tous ces exemples à interpréter comme co-référentielles.

Dans ces exemples quelque peu humoristiques, la reclassification opère entre des catégories antagonistes: un objet, isolé comme *fourchette*, est reclassifié comme *cuiller*, etc...Les énoncés sont néanmoins parfaitement interprétables, surtout parce que le contexte construit une motivation pour la reclassification. Dans les trois cas, l'énoncé subséquent motive la classification du sujet comme *cuiller* (*boulangier, notaire*), et les deux énoncés décrivent une situation où l'objet antérieurement isolé est traité (à tort) comme objet du type attendu.

La notion de classification sert donc à mettre en rapport un référent calculé indépendamment du contenu nominal, et la référence virtuelle du groupe nominal. Le second terme, la référence virtuelle, fonctionne comme ailleurs en tant que contrainte sur la représentation associée à une position référentielle, en fournissant un type d'objet. Par rapport au défini, l'originalité du démonstratif est que cette référence virtuelle ne fonctionne pas comme principe pour isoler un designatum, celui-ci étant hérité du contexte selon des critères externes (proximité tout particulièrement). Par rapport à l'indéfini, l'originalité du démonstratif (quant à la référence virtuelle) est qu'il ne suppose pas nécessairement dénombrement de valeurs individuelles sur la classe associée²³: *cet argent* est possible, mais non *un argent*.

3.3. Quelques éléments de confirmation de l'hypothèse

Quelques arguments pour appuyer l'hypothèse avancée sur le contraste défini/démonstratif vont être maintenant rapidement présentés. Tous ne sont pas développés en détail, ou bien parce qu'ils ont déjà été

²³ cf. *supra* Chapitre 1.

présentés dans d'autres travaux²⁴, ou bien parce qu'ils constituent en eux-mêmes des questions trop complexes pour être exposées rapidement et devront être repris ailleurs. L'énumération qui suit est donc plus souvent une ouverture vers d'autres investigations qu'une démonstration en règle de l'hypothèse²⁵.

3.3.1 L'interprétation de "autre".

Un argument vient confirmer que la référence virtuelle associée à un groupe nominal démonstratif a un rôle de classification d'un designatum indépendamment assigné, non un rôle pour isoler ce designatum; il est fondé sur l'interprétation des groupes nominaux comportant "autre".

A l'indéfini, dans les successions (39) et (40):

(39) *Pierre* entra. *Un autre homme* se trouvait là par hasard

(40) *Un chien* entra. *Un autre chien* sortit

autre implique un antécédent, et stipule que le dénombrement de valeurs associé à l'indéfini opère sur une classe privée d'un de ses membres, l'antécédent de *autre*; si l'expression indéfinie implique un parcours de valeurs, le parcours est limité à la classe privée des valeurs qui servent d'antécédent à *autre*:

(41) *Pierre* entra. *Aucun autre homme* ne pénétra dans la pièce

(42) *Pierre* entra. *Tout autre homme* aurait été refoulé

Dans un groupe nominal défini, cette contrainte générale vaut:

(43) *Pierre* (i) entra. *L'autre homme* (j) eut peur

(44) *Un chien* (i) entra. *L'autre chien* (j) sortit

²⁴ Corblin (1980, 1983, 1985).

²⁵ On ne compare, pour simplifier que des groupes nominaux nus (*le N, ce N*) s'interprétant par reprise; il n'est donc jamais question des définis complétés ou associatifs.

DEMONSTRATIF

La référence virtuelle du groupe nominal défini est spécifiable comme "autre N que (i)", (i) notant l'antécédent de *autre*, et le groupe nominal défini désigne nécessairement un objet distinct de (i). Dans nos exemples, *Pierre* ou *un chien* ne peuvent être à la fois antécédent de *autre* et mention de l'objet désigné par le défini subséquent. Tout se passe comme si l'interprétation de *autre* précédait, et servait de fondement à l'interprétation référentielle du défini, lequel ne peut désigner qu'un "autre N que (i)"; comme si pour interpréter le défini, on commençait par calculer son contenu, pour ensuite déduire l'assignation de la référence. Si l'individu est "autre N que (i)" en vertu de ce calcul initial, il ne peut naturellement pas être (i).

Lorsqu'en revanche *autre* figure dans un groupe nominal démonstratif, l'interprétation est différente:

(45) *Pierre* (i) entra. *Cet autre homme* (i) eut peur

(46) *Un chien* (i) entra. *Cet autre chien* (i) sortit

La mention antérieure (i) fonctionne alors, non comme antécédent pour l'interprétation de *autre*, mais comme mention fournissant le designatum du démonstratif; ce designatum est classifié "comme autre N que X", X devant être trouvé dans le contexte. Pour interpréter (45), il faut faire entrer en ligne de compte un autre homme, pour interpréter (46) un autre chien. Autrement dit, la mention proche s'interprète tout à fait normalement comme antécédent du démonstratif comportant *autre*; la présence de *autre* n'y fait en aucune manière obstacle, comme si l'assignation du référent se faisait à un "moment" où l'interprétation du contenu préfixé par *ce* n'a pas eu lieu. L'interprétation de *autre* semble au contraire se faire après cette assignation de référence : c'est l'objet pris comme antécédent du démonstratif (i) qui est classifié comme "autre N que X", X restant à déterminer.

En somme, l'interprétation de *autre* et l'identité de référence ne peuvent avoir pour termes un couple d'expressions, pour une raison assez évidente, et qui tient au sens de *autre*: ce qui est remarquable ici, c'est que si l'expression contenant *autre* est définie, c'est l'interprétation

de *autre* qui sera satisfaite, si l'expression est démonstrative, ce sera l'identité de référence. Une telle différence semble confirmer directement l'opposition ici postulée entre les deux opérations quant au statut de la référence virtuelle préfixée: au défini, la référence virtuelle est l'élément dont le calcul autorise à fixer un designatum, alors qu'au démonstratif, elle reclassifie un designatum isolé sur des critères externes (proximité). Dans les deux processus, la référence virtuelle fonctionne bien, conformément à la formule célèbre de G. Frege comme "mode de donation de l'objet", mais de deux manières différentes: au défini, la référence virtuelle est mode de "saisie" d'un objet, principe permettant de circonscrire un designatum; au démonstratif elle ne fait que classifier un designatum isolé indépendamment. En ce sens, seul le défini atteint son designatum par l'intermédiaire d'un sens fregeen, mais non le démonstratif²⁶; ce n'est pas par l'intermédiaire du contenu associé que le démonstratif désigne, mais indépendamment de ce contenu, et sur la base de critères étrangers à celui-ci.

Afin d'illustrer cette opposition sur un exemple, considérons les deux énoncés suivants:

(47) *Ce chien* te mordra

(48) *Le chien* te mordra

Que les deux groupes nominaux s'interprètent comme désignateurs suppose qu'ils soient associés à quelque moyen de déterminer quel individu particulier est en cause.

Pour l'usage de *ce*, la question "de quel individu particulier s'agit-il?" admet deux réponses:

1 - il s'agit d'un chien

2 - il s'agit du designatum de X, mention du contexte immédiat.

²⁶ A cet égard, la thèse de D. Kaplan sur *that* peut s'appliquer même aux groupes nominaux démonstratifs associés à un contenu nominal; cf. D. Kaplan (1977).

DEMONSTRATIF

L'indépendance de ces deux réponses fonde deux manières de présenter les choses:

A) le démonstratif comme acte de classification, ou de "nomination" dans la terminologie de P.T. Geach; nous avons jusqu'à présent adopté cette manière d'exposer. Le designatum étant assigné par proximité, le contenu lexical classifie. Dans les exemples que nous avons privilégiés, de type (49):

(49) *Pierre est venu. Cet admirateur des Classiques...*

Cette manière d'exposer analyse l'opération du point de vue du traitement qu'elle effectue à partir du designatum.

B) le groupe nominal démonstratif comme désignateur à interpréter dans une position; dans (50):

(50) *Cet admirateur des Classiques m'a déçu*

L'usage de *ce* impose que ce qui vérifie la proposition soit considéré comme un admirateur des classiques particulier. Comment isoler cet "admirateur des Classiques" particulier? Ce qui est propre au démonstratif, c'est qu'il ne peut l'être en vertu de ce signalement, mais seulement en tant qu'il est le designatum d'une mention antérieure proche. Cette manière d'exposer décrit les choses du point de vue de l'assignation d'un designatum à un désignateur.

Il ne semble pas que ces deux manières de procéder soient antagonistes; au contraire, elles reflètent les deux faces d'une même réalité: l'indépendance de l'opération qui assigne un designatum à l'égard de la référence virtuelle associée. Dans l'exemple de départ présenté dans la seconde optique, l'usage de *ce* peut être caractérisé ainsi: ce qui vérifie la proposition est donné comme un chien particulier; la seule manière d'isoler celui qui est en cause est d'identifier

le désignatum du groupe nominal à celui d'une mention antérieure repérée sur le seul critère de la proximité.

L'usage de *le* dans *le chien* suppose une tout autre manière de déterminer quel individu particulier est en cause: cet individu doit être isolé comme le seul individu particulier du contexte auquel N s'applique, donc isolé sur la seule base du "signalement" *chien*.

3.3.2. Valeur de contraste des références définies et démonstratives.

Dans un énoncé tel que:

(51) Le garçon est stupide
 ce garçon

L'individu de qui l'énoncé est donné pour vrai est saisi de deux manières selon que le préfixe du groupe nominal est *le* ou *ce*.

A) *le N*:

L'individu est alors isolé dans un ensemble d'individus antérieurement mentionnés grâce à la référence virtuelle N qui fonctionne comme principe séparateur, par "opposition notionnelle" pour reprendre la formule de C. Blanche-Benveniste et A. Chervel (1966²⁷). *Le* impose par conséquent pour déterminer son designatum un domaine d'interprétation d'où il extrait un individu. Le seul usage de *le* pose donc comme référence possible les individus antérieurement mentionnés, N devant séparer un des ces individus des autres. On peut déduire très directement du fonctionnement de *le* qu'il oppose nécessairement l'individu d'un domaine qui est un N²⁸, aux individus qui ne sont pas des N; il est naturellement exclu que *le N* oppose un N à

²⁷ "Recherches sur le syntagme substantif", *Cahiers de lexicologie*, IX.

²⁸ Les formulations ne mentionnent que le singulier, mais tout ce qui est dit vaut aussi du pluriel.

d'autres N, puisque N fonctionne comme seul principe de saisie d'un designatum dans un ensemble.

B) ce N:

ce N en revanche désigne nécessairement x, repéré par proximité en le classifiant comme N. En cela, l'opération suppose interprétativement la classe virtuelle N, utilisée pour classifier le designatum comme exemplaire de la catégorie. De ce fait, l'opération tend à opposer x comme N particulier aux autres N possibles. Cette classification en opposition aux autres N d'un designatum, constitue très exactement l'opposition que *le N* est impuissant à produire, puisque *le* suppose extraction d'un N parmi un ensemble d'individus n'admettant pas le signalement N. On appellera cette valeur de contraste propre à *ce* valeur de contraste *interne* à la classe des N, pour l'opposer à la valeur de contraste propre au défini qu'on pourrait dire *externe*²⁹ (à la classe des N).

L'opposition des deux valeurs de contraste est donc la suivante: dans *le garçon est stupide*, l'individu qui fait l'objet du jugement est saisi par opposition aux autres individus mentionnés qui ne sont pas des N; dans *ce garçon est stupide*, l'individu qui fait l'objet du jugement est classifié comme un N, opposable à d'autres.

Ces valeurs de contraste différentes sont en somme une conséquence du statut différent de la référence virtuelle dans l'opération interprétative. "Latentes" dans la plupart des usages, elles peuvent produire des effets très nets si le contexte interprétatif demande telle ou telle mise en opposition.

Soit par exemple (52):

²⁹ C. Blanche-Benveniste et A. Chervel (1966) formulent des analyses très proches de celle-ci, de même que Damourette et Pichon (voir infra). Cependant, les analyses n'ont jamais été données à ma connaissance sous cette forme ("N / non N") Vs ("N / autres N"), ni dérivés comme conséquences de principes nécessaires par ailleurs dans la description des désignateurs définis et démonstratifs.

(52) C'est *ta voiture*, que j'ai prise, et non la mienne

(52) est dit vérifié pour un N, et non pour un autre N. Supposons que le groupe nominal souligné soit anaphorique, fasse suite par exemple à (53):

(53) *Une voiture* était rangée devant la porte

Les successions suivantes sont possibles:

(54) *Une voiture* était rangée devant la porte. C'est *cette voiture* que j'ai prise, et non *la tienne*
Une voiture était rangée devant la porte. C'est *cette voiture* que j'ai prise, et non *celle de Pierre*
Une voiture était rangée devant la porte. C'est *cette voiture* que j'ai prise, et non *la voiture de Jean*

Dans les mêmes conditions, *le N* est exclu:

(55) *Une voiture* était rangée devant la porte. C'est *la voiture*, que j'ai prise, et non *la moto*
Une voiture était rangée devant la porte. C'est *la voiture*, que j'ai prise, et non *celle de Pierre*
Une voiture était rangée devant la porte. C'est *la voiture*, que j'ai prise, et non *la voiture de Jean*

Autrement dit, dans ce contexte particulier, où l'individu qui vérifie un énoncé doit être saisi par opposition à un autre N, *ce N* est possible, mais non *le N*.

Dans le tour (56) :

(56) C'est X qui P, et non Y

lequel pose un énoncé vérifié pour X et non pour Y, *le N* est parfaitement possible dans la position X, mais à condition que Y ne saisisse pas un individu comme un N; si Y saisit un individu comme "non N", l'énoncé est possible:

(57) C'est *la voiture*, que j'ai prise, et non *la moto*

C'est *la voiture*, que j'ai prise, et non *ma bicyclette*

Ce tour à interprétation contrastive semble donc confirmer directement que *le N* est impuissant à saisir un N en l'opposant à un autre N. La syntaxe et l'interprétation du tour semblent ici véritablement incompatibles avec la valeur de contraste du défini. Si on observe qu'un pronom, lui, fonctionne dans ce tour,

(58) C'est *elle* que j'ai prise, et non *la voiture de Jean*

on peut conclure qu'il s'agit d'une incompatibilité vis-à-vis du défini, comme si la structure contredisait directement la manière dont le défini saisit son designatum par opposition (N / non N), alors que le pronom (comme le démonstratif) ne supposant pas ce principe serait quant à lui possible.

Statut des mises en contraste: classification et identification

Le défini saisit l'individu en l'opposant à l'ensemble de ceux qui ont été mentionnés; la mise en opposition a donc pour fonction d'identifier la source d'anaphore. Chaque répétition de *le N* dans un segment discursif réutilise un signalement disponible pour séparer un individu des autres. En revanche, le démonstratif classe l'individu comme N particulier, opposable à d'autres, et chaque occurrence de *ce N* constitue une nouvelle (re)classification de l'objet comme un N particulier.

On trouve un écho très net de cette différence dans la théorie de Damourette et Pichon (1911-1950³⁰) qui oppose le défini ("assiette notoire") au démonstratif ("assiette présentatoire"): le défini est possible en vertu du caractère identifiant d'un signalement sur un ensemble ("le quantum de substance" *est* notoire), alors que le démonstratif *présente* un quantum de substance antérieurement distingué comme un N parmi les N. Le caractère présentatoire du démonstratif semble venir de cela qu'il combine référence et classification de l'objet comme un N

³⁰ *Des mots à la pensée*, Paris, d'Artrey.

particulier; il constitue de ce fait systématiquement une *nouvelle saisie* de l'objet, explicitement repéré parmi l'ensemble des N, et donc opposé à eux. Ce dernier point est formulé très clairement par Damourette et Pichon (op. cit., T.1, p. 470):

"Mais errer ainsi dans *les bois de Roussainville* sans une paysanne à embrasser, c'était ne pas connaître de *ces bois* la beauté profonde."
(Marcel Proust, *A la recherche du temps perdu*)

Les bois sont d'abord notoires, grâce à l'épithète de *Roussainville* qui les accompagne; puis ils sont *repérés à nouveau* dans l'ensemble des *bois*. Dans un pareil cas, la précédente notoriété de la substance, qui ne suffit pas à la déterminer avec précision, suffit du moins à la repérer provisoirement *dans le nouvel ensemble où on la considère*. (C'est nous qui soulignons).

Dans ce passage, le fait que le démonstratif répète la saisie d'un N particulier dans l'ensemble des N est nettement formulé; le démonstratif isole "à nouveau" l'objet isolé parmi l'ensemble des bois. Peut-être est-ce cette répétition, inhérente au démonstratif qui constitue l'explication la plus convaincante de cette propriété qu'a le démonstratif de ne pas pouvoir être aisément répété dans une chaîne de référence; on ne s'étonnera pas que cette propriété soit mentionnée immédiatement après le passage cité par Damourette et Pichon:

D'ailleurs, chaque fois que la substance est redevenue présentatoire [grâce à la reprise démonstrative, F.C.], elle ne l'est en général qu'*une seule fois de suite*. (c'est nous qui soulignons)

Une telle propriété est en effet constatable, mais n'est pas très facile à justifier. Que le démonstratif constitue une intervention du locuteur, qui coréférencie un groupe nominal, et en tant que tel signale une opération du sujet d'énonciation³¹, ne suffit pas à expliquer qu'il ne soit pas naturellement répétable. Un locuteur pourrait constituer une chaîne de référence par positions réitérées, ignorant le donné qui pourrait le

³¹ J.C. Milner (*Ordres et raisons de langue*, p.25).

dispenser de ces positions en autorisant les références définies. En termes d'économie, on pourrait seulement dire que ces positions ne sont pas nécessaires. De manière plus générale, il faudrait expliquer pourquoi la récurrence d'un défini dans une chaîne n'est pas perçue comme une répétition, alors que la récurrence d'un démonstratif est perçue comme telle, la notion de répétition en cause n'étant naturellement pas ici celle de la référence, répétée qu'il s'agisse du défini ou du démonstratif.

La répétition propre au démonstratif semble bien être celle d'une extraction sur la classe N, le designatum étant à nouveau opposé, comme N particulier, à la classe des N. Dans l'énoncé (59):

(59) *Ce chien* était enragé

Le seul usage de *ce* suppose un designatum x, fixé par le contexte; de manière indépendante, le N préfixé constitue une classification propre, qui ressaisit x parmi les N. Si l'antécédent est *un chien* :

(60) *Un chien* m'a mordu. *Ce chien* était enragé

l'énoncé antérieur constitue lui-même une extraction³² sur la classe N, la propriété opposant un chien aux autres. Le démonstratif répète alors, non seulement la référence, comme tout anaphorique, mais en outre oppose à nouveau ce chien aux autres, au plan de la reclassification. D'où peut-être la valeur d'*introduction* propre au démonstratif en tant que tel. Il suppose saisie d'un N particulier opposable aux autres, de la même manière que l'*indéfini* est associé à une opération référentielle qui évoque la classe entière pour en extraire une valeur au moyen de l'énoncé. C'est ici plutôt la référence démonstrative qui évoque la classe pour y distinguer le designatum contextuellement fourni comme un N parmi les N.

³² Voir supra *Chapitre 1*.

Une certaine analogie entre le démonstratif et l'indéfini se trouve par là suggérée: en somme, extraction et classification impliquent le contraste interne, et non comme le défini le contraste externe.

Les valeurs de contraste des références définies et démonstratives pourraient donc se révéler utiles pour l'examen de toute une série de faits relatifs à la construction des chaînes de référence discursives pour lesquels les théories existantes ne fournissent pas toujours de justification très satisfaisante³³. Comme ces valeurs de contraste découlent directement de la présente hypothèse sur l'opposition entre défini et démonstratif, elles peuvent constituer un argument en sa faveur.

3.3.3. Défini, démonstratif et Noms de Qualité

J.C. Milner (1978, 1982) a montré la nécessité de reconnaître une classe particulière de fonctionnements nominaux, typiques pour certaines unités lexicales, dites *Noms de Qualité*, comme *imbécile*, *salaud*, *crétin*...

L'hypothèse défendue ici accorde un rôle décisif au statut de la référence virtuelle préfixée dans l'opération interprétative: au défini, cette référence virtuelle est cruciale dans l'identification du référent, mais non au démonstratif. Si cela est vrai, l'opposition entre Noms de Qualité et Noms ordinaires doit produire des effets différents au défini et au démonstratif; elle doit avoir des effets importants au défini, et n'en pas avoir au démonstratif. On montrera ici qu'on observe bien les effets attendus.

³³ C. Blanche-Benveniste et A. Chervel (1966) sont sans doute les premiers à avoir appliqué des notions de ce type à l'analyse d'un paradoxe bien connu de la reprise immédiate d'un indéfini par *le* ou par *ce* ; pour une présentation et une discussion, voir Corblin (1983, 1985).

J.C. Milner (1978, p.188) distingue pour les Noms de Qualité deux interprétations lorsqu'ils apparaissent en position référentielle: "une interprétation en tous points semblable à celle des Noms ordinaires", et "une autre interprétation que l'on peut dire anaphorique".

Interprétation *ordinaire*:

On peut dire ordinaire l'interprétation de groupes nominaux tels que *l'imbécile*, ou *le salaud* dès qu'on peut les décrire dans les mêmes termes que tous les autres groupes nominaux définis, comme *le jeune homme*, *le médecin*. Pour ceux-ci, nous avons mis en évidence le rôle de signalement singularisant conféré par le défini à la référence virtuelle N préfixée : *le médecin*, que l'interprétation soit de reprise ou associative, extrait un individu d'un ensemble grâce au signalement "médecin". Pour *l'imbécile*, ou *le salaud*, le fonctionnement peut être dit ordinaire si le Nom a ce même rôle de signalement singularisant.

Les fonctionnements associatifs fournissent des exemples nets de ces emplois ordinaires des Noms de Qualité:

(61) De ses deux prétendants, qui croyez-vous que l'héroïne choisira? *Le jeune premier*, ou *le salaud* ?

Dans un tel cas *salaud* a le même statut que *jeune premier*.

La reprise lexicale ne semble peut-être pas totalement exclue, bien qu'elle ne soit pas du tout aussi libre que pour des Noms comme *jeune homme* ou *médecin*:

(62) Ma soeur a épousé *un crétin*. Notre maison est voisine de celle *du crétin*

(63) *Un imbécile* vient de publier un livre sur l'énergie. Quand *l'imbécile* présentera son livre, tu pourras l'interroger

Il semble que de tels "signalements" sont peu utilisables pour identifier (même par identité lexicale) un antécédent. C'est bien de cela qu'il s'agit, puisque dans les exemples (62) et (63), la succession devient très naturelle si on remplace le Nom de Qualité par un Nom ordinaire. De plus, ces effets n'apparaissent qu'au défini, car un démonstratif assurerait une reprise tout à fait naturelle:

- (62') Ma soeur a épousé *un crétin*. Notre maison est voisine de celle de *ce crétin*
 (63') *Un imbécile* vient de publier un livre sur l'énergie. Quand *cet imbécile* présentera son livre, tu pourras l'interroger

Tout cela peut s'expliquer par la nature sémantique de ces Noms: associés au jugement propre au locuteur sur un individu, ils sont peu aptes à identifier. La question ne se pose pas avec *ce*, si comme on le suppose ici, la référence est assignée indépendamment du contenu préfixé.

Interprétation *anaphorique*:

Cette interprétation est bien repérable en position de sujet, comme en (64):

- (64) *Pierre* est venu, mais *l'imbécile* était naturellement en retard

Il ne semble pas dans ces fonctionnements que *imbécile* soit utilisé pour *identifier* une source, ce qui se traduit par deux faits:

1 - le designatum du groupe nominal est assigné par stricte proximité, et quel que soit le contenu lexical de l'antécédent³⁴; le schéma de fonctionnement est grossièrement (65):

- (65) x (i) >l'imbécile (i)

x étant une mention proche "passible" du terme. De ce point de vue, il est naturel de comparer, comme J.C. Milner ce fonctionnement à celui d'un pronom; on remarquera ici que ce schéma binaire très sensible à la proximité, correspond aussi apparemment très bien au signalement du démonstratif.

³⁴ Il y a d'autres contraintes, qui ne nous intéressent pas directement ici; cf. Milner (1978).

2 - l'interprétation du groupe nominal a un statut qualifiant très net. En utilisant cette désignation, le locuteur traite de N l'individu qu'il désigne.

Le fonctionnement n'est donc pas identique à celui d'un pronom, ou d'un groupe nominal peu spécifié, comme *le jeune homme*: une caractéristique essentielle du fonctionnement est bien la *qualification* ou jugement du locuteur coïncidant avec la désignation. Pour expliquer le fonctionnement anaphorique propre aux noms de qualité, il faut mettre en corrélation les deux propriétés constatables: la valeur qualifiante, et la nécessité qu'une source du contexte immédiat soit anaphorisée, autrement dit la nécessité qu'une source soit repérée autrement que grâce au signalement constitué par N. Le signe en effet qu'on a affaire à une interprétation ordinaire est très exactement que le Nom (*imbécile, sot*) soit utilisé comme signalement pour identifier un individu.

Dans cette perspective, ce fonctionnement anaphorique propre aux Noms de Qualité pourrait s'expliquer ainsi: dans un groupe nominal défini, ces unités lexicales particulières, en raison de leur nature, privilégient une utilisation non identifiante, qualifiante; elles expriment le jugement du locuteur sur l'individu désigné. Cela n'est possible que si celui-ci est identifié *autrement*, sur des critères externes, en bref si on admet que le designatum visé est suffisamment identifié grâce au contexte. Logiquement, les deux aspects sont liés: l'unité lexicale ne peut *qualifier* que si la référence est repérée indépendamment; ou encore, ne pas donner valeur désignative à l'élément qui doit l'exercer dans un groupe nominal défini, contraint à ne pouvoir lui assigner un designatum que sur des critères externes (proximité notamment). Il n'y a donc pas reprise lexicale (qui serait déclenchée par le caractère non "classifiant"³⁵ de ces Noms); *l'imbécile* n'est pas comparable à *l'homme*. Il n'y a pas non plus reprise présuppositionnelle (qui supposerait que le référent est effectivement isolable grâce au signalement); *Pierre*

³⁵ Au sens de Milner (1978).

...*l'imbécile* n'est pas analogue à *Pierre ...le médecin*. Il y a utilisation qualifiante du contenu lexical, laquelle implique, *le* ne cessant pas d'exiger la désignation d'un individu déterminé, que le designatum soit conféré par stricte proximité.

Une telle description rapproche donc beaucoup le fonctionnement des groupes nominaux définis à Nom de Qualité de celui des démonstratifs. Mais, alors que *ce* à lui seul et de manière générale suppose un designatum isolé par proximité et utilise N pour le classifier pour l'énonciation en cause, au défini, le phénomène est déclenché par la nature de l'unité lexicale préfixée par *le*, laquelle n'est pas propre à remplir l'exigence qui pèse sur toute unité occupant cette position.

Dans l'ensemble par conséquent, cette analyse confère aux fonctionnements anaphoriques des Noms de Qualité dans les groupes nominaux *définis*, le statut d'une exception "contre nature": *le* définit une exigence que les unités en cause sont par nature incapables de remplir. Si cette analyse est juste, on devrait observer des lacunes dans la distribution de ces fonctionnements: il ne devrait pas, autrement dit, être toujours possible d'obtenir le fonctionnement anaphorique des définis à Nom de Qualité. On s'attend au contraire à une situation du type suivant: il n'est pas normalement possible de combiner l'interprétation de *le* avec un Nom de Qualité; cela n'est admissible que si certaines conditions supplémentaires sont réunies... Cette logique est souvent utilisée dans la description des phénomènes linguistiques. Il faut maintenant montrer que les données permettent ici de l'appliquer.

En fait, on ne peut pas se contenter d'une analogie entre les définis à Nom de Qualité et les groupes nominaux qui s'interprètent régulièrement comme reprise d'une mention proche (démonstratifs, pronoms). Il y a en effet une dissymétrie évidente: pronoms et démonstratifs semblent à cet égard indifférents à la position syntaxique dans laquelle ils se trouvent, mais non, semble-t-il les Noms de Qualité. Dans les énoncés suivants, on n'observe aucune variation d'acceptabilité:

DEMONSTRATIF

- (66) (*Pierre* est venu hier.) *Il* m'a parlé de son travail
(67) (*Pierre* est venu hier.) Jean m'avait dit qu'il ne voulait plus travailler avec *ce jeune homme*
(68) (*Pierre* est venu hier.) Depuis que ma soeur est amoureuse de *lui*, il vient souvent

En revanche, si on remplace les groupes soulignés par des définis de Qualité, on observe des différences: alors que la position sujet admet bien la reprise dans tous les cas, les autres positions ne l'admettent pas aussi librement.

En position sujet, *le* fait coexister sans difficulté reprise et qualification occasionnelle de l'individu (rappelons que les cas où un individu serait notoirement connu comme *l'imbécile* etc... ne nous intéressent pas ici):

- (69) (*Pierre* est venu hier.) *L'imbécile* m'a parlé de son travail
(*Pierre* est venu hier.) *Le sot* m'a parlé de son travail
(*Pierre* est venu hier.) *Le lâche* m'a parlé de son travail

Aucun locuteur ne dirait, semble-t-il, que dans ces énoncés, *ce* aurait été préférable à *le* pour assurer la reprise. Dans une autre position syntaxique, la situation est bien moins favorable:

- (70) (*Pierre* est venu hier.) Jean m'avait dit qu'il ne voulait plus travailler avec *l'imbécile (le sot, le lâche)*
(71) (*Pierre* est venu hier.) Depuis que ma soeur est amoureuse de *l'imbécile (du sot, du lâche)*, il vient souvent

Ces successions suscitent régulièrement le jugement que *ce* eût été préférable à *le* pour assurer la reprise. En fait, si *le* est malgré tout utilisé, l'interprétation est qu'il ne s'agit plus d'une qualification occasionnelle comme en (69), mais d'une situation dans laquelle un individu est connu sous cette désignation. C'est par exemple nettement le cas dans (72):

- (72) (*Pierre* est venu hier.) J'espère que tu n'as rien dit à *l'imbécile (au salaud, au lâche, à l'idiot)*

Les énoncés de (72) s'opposent à ceux de (73) dans lesquels *le* est naturel, et peut être librement choisi de préférence à *ce*:

(73) (*Pierre* est venu.) J'espère que *l'imbécile* (*le salaud, le lâche*) n'a rien dit

Par conséquent, la reprise qualifiante par un défini de qualité, contrairement à ce qu'on observe pour les autres formes de reprise: 1) n'est pas indifférente à la position syntaxique de l'élément de reprise; 2) n'est naturelle qu'en position sujet. La nature de cette contrainte semble bien confirmer qu'on a affaire à un phénomène "exceptionnel": dans un groupe nominal défini, conférer valeur qualifiante (et non identifiante) à l'unité lexicale N n'est pas généralement possible, et demande des conditions supplémentaires.

Ce type de différence entre le défini et le démonstratif va exactement dans le sens de l'hypothèse ici développée sur l'opposition: que le défini, et lui seulement, ne fonctionne plus librement dès qu'on a affaire à une unité sans valeur de signalement identifiant s'explique bien si le défini a pour particularité de faire assumer cette valeur à son contenu.

Pour aller un peu plus loin dans la démonstration, il faudrait expliquer pourquoi le sujet, et lui seulement semble-t-il, triomphe de cette contrainte naturelle sur les fonctionnements du défini de Qualité. On peut à ce propos rappeler les analyses de Milner (1978) sur les incises qualitatives, dont le traitement exige aussi que l'on distingue la position sujet, celle-ci étant la seule position qui admette dans tous les cas d'être le support de l'incise:

(74) *Paul* est venu, *l'imbécile*
 (75) * J'ai rencontré *Paul, l'imbécile*

Dans l'analyse développée par Milner, l'idée centrale est que seul le *thème* de la phrase, normalement le sujet, peut être qualifié par l'incise. Les deux phénomènes sont bien sûr différents: le fonctionnement des incises qualitatives est interne à un domaine phrastique (au sens strict,

c'est-à-dire à un seul élément P), et il ne semble pas faire de différence entre le défini et le démonstratif. Ce que nous cherchons à expliquer ici est au contraire une mise en relation anaphorique libre, et qui fait une différence importante entre le défini (concerné) et le démonstratif (indépendant). On peut néanmoins penser qu'il existe un rapport naturel entre interprétation qualifiante d'un item et le statut de thème du terme qualifié, ce qui suggère, pour la reprise qualifiante une explication du type suivant: en position de sujet, *le N* admet une interprétation qualifiante (et non comme requis par *le* une interprétation *identifiante*) de son contenu nominal, parce que le thème de l'énoncé, s'il n'est pas identifié est régulièrement interprété comme l'entité "qui s'impose" en ce point du discours; l'idée serait en somme qu'il existe dans l'énoncé une position, et sans doute une seulement, dont le référent est "préconçu", ce qui autoriserait à utiliser le contenu de cette position comme qualification de ce référent. En toute autre position, rien ne permettant de calculer une référence en dehors du matériau linguistique, la référence de la position est à calculer par les voies habituelles, et *le* utilise le contenu N préfixé pour identifier ce référent.

Pour confirmer le bien fondé de cette direction de recherche, on peut observer que d'autres Noms que les Noms de Qualité distinguent la position sujet pour l'anaphore définie, et seulement pour cette anaphore. Soit par exemple la succession (76):

(76) (Pierre dort sur *le plancher*.) *Le lit* lui parut bien dur

La reprise est ici plausible, et prend une nette valeur de "qualification occasionnelle" de l'objet antérieurement mentionné. Comme pour tout emploi de ce type, une motivation est nécessaire, suffisamment établie ici et par l'énoncé initial, et par le contenu du second énoncé. On rapprochera cet exemple des exemples (36-38) supra. Pourquoi n'est-il pas possible de dire (77), la motivation semblant tout aussi lisible?

(77) (Pierre dort sur *le plancher*.) Jean avait refusé de s'étendre sur *le lit*

En (77) en effet, il est impossible d'interpréter *le lit* comme une reprise (qualifiante) de *le plancher*. Comme dans les emplois (70-71) supra, l'usage de *ce* devient indispensable pour qu'il y ait reprise (reclassifiante).

Tout se passe comme si la position sujet autorisait librement pour N la valeur de qualification occasionnelle parce que la référence de cette position est déterminable *autrement*, par répétition d'une mention antérieure, ce qui n'est pas en général vrai des autres positions. Ainsi, dans l'énoncé (77), *le lit* déclenche la recherche d'un antécédent effectivement repérable comme un lit, *le plancher* s'opposant à l'anaphore en vertu de son contenu lexical.

3.4. Démonstratif et nomination indépendante

Les faits ont déjà été présentés (supra, § 3.1): s'il est possible de dire *un homme est venu, l'homme est venu, cet homme est venu, tu es venu*, il est impossible d'admettre comme complexe autonome constituant une *présentation*, l'ensemble formé par l'énonciation d'un démonstratif et la présentation simultanée d'un objet. Les complexes de ce type ont été identifiés (§ 3.1) à l'aide de deux situations particulières: celle qui consiste à légenter une photographie à l'aide d'une expression nominale, et celle qui consiste à présenter un individu à une tierce personne.

Le démonstratif serait par conséquent voué à ne pouvoir être employé que comme valeur référentielle *dans une proposition* (explicite ou recouvrable), alors que les autres expressions nominales pourraient s'employer pour *simplement* nommer un objet.

La difficulté est que ces situations de *nomination indépendante*, pour reprendre les termes de P.T. Geach (1962) réalisent les conditions idéales pour que le démonstratif soit interprétable, dans la mesure où elles impliquent des facteurs externes parfaitement identifiables permettant d'isoler un designatum pour le groupe nominal.

DEMONSTRATIF

Or c'est bien le démonstratif, et lui seul, qui est exclu dans ces emplois. Même les Noms nus, sans préfixe sont utilisables pour nommer ou présenter des objets: *lion d'afrique*, ou *quartz* fonctionnent très bien de la sorte. De même, des termes dépourvus de tout contenu nominal in situ comme *moi*, *toi*, *lui* s'accommodent de ces conditions d'emploi. Des deux situations retenues, il en est une pour laquelle ils sont peu acceptables: il est difficile d'envisager que *moi*, *toi*, *lui* accompagnés d'un geste puissent compter comme "présentation" d'individus présents, au même titre par exemple que *mon frère*, ou *un collègue*. En revanche, il est possible de les utiliser par exemple pour légender un album de photographies familial, ou comme titre à un tableau : *toi lisant*, *elle à la fenêtre* sont des titres possibles, mais non *cette femme lisant...* Tout cela reste vrai même pour les versions minimales: *moi*, *toi*, *elle*. De tels termes sont évidemment à usage restreint, ne permettent pas d'identifier l'objet, mais sont néanmoins interprétables, grossièrement dans une configuration de type (78):

(78) x (*l'individu représenté*) est "toi lisant"
"elle à la fenêtre"

Les faits sont très clairs, et si naturellement liés à l'identité du démonstratif, qu'on ne s'est jamais semble-t-il mis en devoir d'en proposer une explication raisonnée.

Il est un certain nombre de justifications apparemment évidentes qui ne résistent pas à l'examen. La première est l'explication "par la déixis". Il suffit de rappeler que cette catégorie englobe communément d'autres termes comme *moi* ou *toi*, qui admettent eux des emplois de nomination indépendante. C'est bien le démonstratif, et lui seulement qui ne peut assumer ce rôle. L'explication "par la trivialité" n'est sans doute pas meilleure. Elle consisterait à tenir que l'association de l'objet et du démonstratif ne peut rien apporter parce que le démonstratif s'applique nécessairement à ce que je montre. Dans ces termes, on explique sans doute assez clairement que *lui* par exemple ne puisse pas "compter"

comme présentation d'un tiers individu à mon interlocuteur: c'est que le contenu pour la connaissance de cette association est véritablement nul; il en serait de même pour des groupes nominaux tels que *ceci*, *cela* ou *ça* qui sont vides de toute information. Deux données essentielles restent néanmoins en dehors de l'explication: 1) même si le contenu d'un démonstratif est des plus intéressants pour la connaissance de l'individu montré (*cet ami de Jean*, *cet homme qui a connu Victor Segalen*, etc...), il ne peut être utilisé comme nomination indépendante; 2) les termes comme *il*, *moi* ou *toi* sont sans doute triviaux dans un des cas de nomination indépendante (la présentation), mais s'emploient parfaitement dans l'autre (comme légende d'une représentation). Seuls les démonstratifs, en tant que tels (vides ou non), semblent opposés par nature à l'emploi comme nomination indépendante.

Pour tenter une explication, il faut tenir compte et des caractères propres à ce qu'on a appelé la nomination indépendante, et des particularités du démonstratif.

Supposons que les emplois dits de nomination indépendante forment un ensemble interprétable en vertu d'une relation attributive implicite: l'ostension est interprétée comme constitution d'un designatum, et le terme nominal est connecté à cette désignation par une relation de type "être". Une telle relation suppose deux termes, et impose strictement que le second de ces termes puisse s'interpréter *indépendamment* du premier. Dans une phrase à verbe *être*, il peut y avoir une relation, comme par exemple en (79):

(79) *Pierre est son propre défenseur*

Il est cependant exclu que la relation attributive coexiste avec une relation entre les deux termes imposant que l'interprétation référentielle du second soit entièrement déterminée par celle du premier. Des énoncés tels que (80):

(80) *Cet homme est cet ami*

ne sont pas interprétables comme configuration (81) ou (82):

DEMONSTRATIF

(81) (i) cet homme est cet ami
 <|<|

(82) (i) cet homme est cet ami
 <|
 <|

Dans ces deux cas, le second terme se verrait assigner en vertu d'une relation linguistique - directe (81), ou indirecte (82)- la même référence que le premier. Seule est possible une configuration de type (83):

(83) (i) cet homme est cet ami
 <|
 (j)<|

Ce dernier cas de figure sera réalisé par exemple si je dis à A, en lui montrant B : "Tu sais qu'un ami m'a alors aidé; eh bien *cet homme* (je montre B) est *cet ami*".³⁶

Il faut donc, pour que la relation attributive possède l'espace nécessaire à sa construction que l'interprétation référentielle du second terme ne soit pas strictement déterminée comme celle du premier.

Comment concevoir la possibilité d'interpréter la seule contiguïté entre une présentation d'objet et une expression nominale comme complexe linguistiquement interprétable? Probablement en admettant que ce couple s'interprète comme l'énoncé d'une relation attributive, possibilité ouverte seulement si l'interprétation référentielle de l'expression nominale n'est pas, en fonction des règles qui la gouvernent, strictement déterminée par la présentation contiguë de

³⁶ Les seules exceptions à cette règle sont des énoncés avec *être* qui demandent l'identité matérielle stricte des termes, comme: *les affaires sont les affaires, Jean est jJan et Pierre est Pierre etc...* Dans cette série, les démonstratifs sont admissibles, au même titre que les autres groupes nominaux: *cette affaire est cette affaire, et celle-là en est une autre, etc...*

l'objet. Pour ces situations dites de nomination indépendante, les deux exigences suivantes s'imposeraient donc: 1) la formation d'une unité interprétable linguistiquement repose sur la construction d'une relation attributive; 2) une telle relation n'est constructible que si l'expression nominale n'exige pas strictement que son interprétation référentielle soit entièrement déterminée par mise en rapport à la mention contiguë.

Or, si on admet l'hypothèse qui a été faite sur l'exigence propre au démonstratif, il est facile de constater, pour les deux situations de nomination indépendante examinées, qu'elles contredisent très directement la seconde condition. Un acte de langage est constitué par la présentation d'un objet et l'énoncé d'un démonstratif: une telle situation construit nécessairement la relation entre le démonstratif et l'ostension contiguë comme relation de désignateur à designatum; le complexe formé est simplement un groupe nominal muni de son designatum, si on veut un désignateur saturé. Aucune relation attributive ne peut être construite, simplement parce que la présentation de l'objet est nécessairement "absorbée" par l'exigence interprétative propre au démonstratif; c'est pour cette raison que le couple est alors typiquement incomplet et demande un énoncé dérivable du contexte permettant de l'intégrer dans une construction linguistique.

En revanche, un groupe nominal défini, même non saturé, n'exige pas d'être interprété sur la seule base de la contiguïté, parce qu'il dispose d'un principe propre ("interne") lui permettant d'isoler son designatum. Si je me trouve confronté à un tableau intitulé *le clocher*, il m'est possible de réunir les deux termes au moyen d'une relation attributive, seulement semble-t-il parce que *le clocher* n'impose pas qu'un designatum lui soit conféré sur des critères purement externes. Une manière un peu imagée de présenter les choses consisterait à dire que *le clocher* est en mesure de "se défendre" contre une saturation contextuelle qui le lierait à l'objet comme désignateur à designatum, préservant de ce seul fait la possibilité d'une relation attributive. Une autre manière, toujours imagée de présenter serait la suivante: si on donne une désignation et un démonstratif contigu, la réaction qui se produit nécessairement absorbe la désignation pour saturer le

désignateur démonstratif en lui assignant un designatum. S'il s'agit en revanche d'un défini, cette réaction ne se produit pas nécessairement: reste alors une désignation (l'ostension) et un désignateur pourvu d'un principe pour désigner; la relation est attributive, et indique que l'objet désigné est passible de la description. On admet dans cette analyse que l'ostension est à interpréter, et selon des voies qui sont frayées par les formes linguistiques elles-mêmes: si on a affaire à un démonstratif, l'ostension est interprétée de telle manière, s'il s'agit d'un défini elle peut s'interpréter autrement. En l'occurrence, si on me montre quelque chose en énonçant *le clocher*, l'ostension peut s'interpréter de deux façons: 1) saturation du désignateur: l'ostension fournit un designatum et se trouve linguistiquement abolie dans l'opération; ne reste qu'un désignateur saturé qui exige la présence ou la restitution d'une proposition³⁷; 2) désignation de statut plein, et premier terme d'une construction linguistique attributive dont le second terme est le groupe nominal énoncé; c'est le cas de ce qu'on a appelé "nomination indépendante". Cette alternative n'existe pas pour le démonstratif qui impose la première manière d'interpréter l'ostension contiguë.

Ce serait donc essentiellement pour la même raison qu'un démonstratif vide comme *ça* ou *ceci* et des démonstratifs dont le pouvoir classifiant peut-être fort intéressant pour la connaissance (*cet ami intime de Jean...*) sont impuissants à autoriser la construction d'une relation attributive à la présentation d'un objet: ils ne peuvent construire qu'une relation référentielle à cette désignation (relation d'un désignateur à ce qui lui donne un designatum), celle-ci ne laissant subsister aucune possibilité de relation attributive qui intégrerait le groupe nominal dans une construction linguistique complète.

³⁷ On se trouve dans cette situation par exemple lors d'une visite guidée, si le guide prononce "le clocher", en le montrant, en réponse à une question comme "Quelle est la partie la plus récente de l'édifice"?"

Il convient de revenir sur le fait que cette exclusion est générale pour le démonstratif, mais non pour les noms personnels comme *moi*, *toi*, et pour le pronom *lui*.

La différence cruciale semble bien être que ces termes, à la différence du démonstratif, sont associés à une manière déterminée de construire un designatum, alors que le démonstratif en est dépourvu, et se trouve donc strictement dépendant des conditions externes de son usage. Pourquoi par exemple est-il possible d'intituler un tableau *moi lisant*, *toi lisant*, *elle lisant* ? Peut-être parce que *moi* et *toi* impliquent une manière déterminée d'isoler un designatum qui empêche de construire nécessairement une relation référentielle entre la représentation d'un personnage et ces termes: *moi* est à interpréter dans une situation où quelqu'un dit *moi* comme désignation de qui le dit. La contiguïté, par conséquent, ne permet pas de construire une relation référentielle, et de ce fait fonde la construction d'une relation attributive de type (84):

(84) x (l'individu représenté) est celui qui a dit "moi" dans l'acte de nomination du tableau

Qui interprète ce complexe considère qu'il donne une relation attributive entre l'individu représenté, et un individu ayant énoncé "moi lisant".

Il semble autrement dit que la possibilité d'employer des pronoms du dialogue en nomination indépendante repose sur la possibilité d'un décalage entre des situations d'énonciation-interprétation.

Supposons que je sois en présence d'un individu A qui joue du violon, et que je le désigne du doigt en disant (85):

(85) Toi jouant du violon

Le complexe formé par la désignation de A et l'énoncé de (85) est incomplet; il faut quelque autre précision pour restituer un énoncé dont (85) apparaisse comme une partie. Il n'est pas difficile de suggérer des contextes possibles:

DEMONSTRATIF

- (86) Toi jouant du violon, ça me rappelle bien des souvenirs
(87) Je voulais rentrer pour être au calme, et voilà ce que je découvre en arrivant: toi jouant du violon

En revanche, toujours en présence de l'individu A, supposons maintenant que je lui montre une photographie en disant (85). Le complexe formé par la photographie et l'énonciation est alors complet. Pourquoi? Manifestement parce que la présence physique de A fait que l'individu représenté sur la photographie n'est pas pris comme ce qui confère un designatum à *toi*. C'est A lui-même qui joue ce rôle, et la représentation est donc libre comme point de départ pour une relation attributive dont le second terme est *toi*. S'impose en quelque sorte une hiérarchie: si je dis *toi*, cette forme désigne mon interlocuteur (dans une situation réelle ou imaginaire); nous sommes ici dans une configuration triangulaire avec deux candidats pour la relation référentielle nécessaire à *toi*, c'est-à-dire deux candidats pour la position d'interlocuteur:

la représentation de A
toi
A lui-même

Le plus naturel est que "A lui-même" joue le rôle d'interlocuteur; et c'est la seule possibilité qui préserve la possibilité de nomination indépendante, puisque la représentation repérée par l'ostension est alors libre, soit:

x (la représentation) est **toi** (A, mon interlocuteur)

La clé de ce fonctionnement à trois termes réside dans la capacité de *toi* à se défendre contre la construction nécessaire d'une relation référentielle à une ostension concomitante. Cette capacité se traduit par le fait que d'autres candidats sont toujours possibles, parfois évidemment mieux placés, comme dans le cas qui précède immédiatement. La seule exception est précisément le cas où il y a une coïncidence parfaite entre l'objet de l'ostension et les conditions associées à *toi* pour le calcul de son designatum, c'est-à-dire le cas où je

montre mon interlocuteur³⁸. Il n'y a alors pas de nomination indépendante. Tout repose par conséquent sur le fait que le désignateur possède une manière qui lui est propre de déterminer un designatum, car c'est seulement sur cette base qu'on peut se permettre d'évaluer l'ostension concomitante, pour décider qu'elle répond ou non à ces conditions de saturation référentielle.

Rien de cela ne vaut pour le démonstratif, ce qui s'explique si comme on l'a dit, il est quant à lui dépourvu de toute manière spécifiée de concevoir un designatum qui ne soit pas celui d'une mention contiguë.

L'analyse des pronoms de troisième personne peut être conduite dans des termes comparables, bien que les exemples soient peut-être moins nets. Avec *toi* en effet, la situation est la suivante: ou je *te* montre, et la seule relation possible est référentielle, ou je *te* montre *quelque chose*, et il y a entre ce quelque chose (une représentation dans le cas le plus naturel) et *toi* une relation attributive. Il y a en revanche une opposition moins nette entre "ce que je montre", et la manière dont *il* spécifie proprement son designatum. Disons que grossièrement, *il* isole un individu repérable à l'aide d'un groupe nominal masculin singulier dans un domaine à construire. On néglige toutes les difficultés qui relèvent des catégories de l'animé et de l'inanimé, de l'humain et du non humain. Tout comme pour *toi*, la contiguïté de *lui* et d'une ostension ne construit pas nécessairement une relation référentielle entre *lui* et le produit de cette ostension. La possibilité existe de ne pas retenir l'ostension pour la saturation référentielle, et de se reporter pour interpréter *lui* à un autre domaine d'interprétation. Lorsqu'on donne à un tableau le titre "elle", *elle* s'interprète nécessairement d'une manière indépendante de la présentation du tableau, comme forme capable de désigner une femme dans un domaine propre à l'auteur (ou dans un domaine de types), et c'est cela qui permet à la relation attributive de s'établir, soit (88):

(88) *x* (la représentation) *est elle* (relativement à un domaine à construire)

³⁸ Situation illustrée supra dans le premier emploi considéré de (85), lorsque je montre mon interlocuteur en énonçant "toi jouant du violon".

DEMONSTRATIF

C'est donc pour la même raison que le défini et les pronoms autorisent la relation attributive: parce qu'ils disposent de principes spécifiques pour calculer un designatum. Il n'est, pour cette raison, jamais nécessaire qu'une ostension soit interprétée comme fixation de leur référence.

Le critère de la nomination indépendante confirmerait par conséquent que le démonstratif est un désignateur essentiellement contextuel. Plutôt que de supposer au démonstratif un principe particulier d'interprétation, il paraît possible de dériver son fonctionnement en posant qu'il s'agit d'un désignateur dépourvu de principe spécifique pour construire un designatum, entièrement gouverné par les conditions externes de son usage.

Une définition de la catégorie interprétative serait alors formulable de la manière suivante:

1 - *ce* implique d'avoir à interpréter comme désignateur le groupe nominal préfixé

2 - *ce* ne définit pour le groupe nominal aucun principe spécifique de désignation; l'exigence serait seulement de fixer un designatum pour ce désignateur

3 - une telle configuration impose l'interprétation contextuelle, et de plus purement contextuelle: identifier par proximité (puisque aucun principe linguistique n'est fixé) une désignation (puisque'il s'agit de saturer un désignateur), et utiliser celle-ci pour fixer le designatum du démonstratif.

4 - le contenu linguistique du groupe nominal n'intervient donc pas dans la saturation référentielle; il n'a pas comme au défini fonction désignative, mais seulement valeur classifiante: *ce X* classe le designatum isolé en vertu de (3) comme X.

Le point de contact entre le défini et le démonstratif est donné par (1); (2) serait le propre de la catégorie, d'où dérive la nécessité de

reprise³⁹ d'un élément contigu (3), de même que la valeur (re) classifiante (4): la référence virtuelle est (re)classifiante parce que le designatum est calculé de manière indépendante.

Plusieurs propriétés remarquables par lesquelles les catégories du défini et du démonstratif s'opposent très nettement semblent donc compatibles avec la forme générale des hypothèses avancées. Elles se trouvent par là, sinon confirmées, du moins un peu mieux justifiées.

³⁹ L'interprétation par reprise, comme on l'a déjà signalé (supra, n.18), n'implique pas l'identité de référence entre le terme repris et celui qui l'anaphorise.

CONCLUSIONS

Ce livre tente d'apporter une contribution à la définition des catégories linguistiques de l'indéfini du défini et du démonstratif en donnant toute leur place aux faits de dépendance contextuelle déterminés par ces catégories.

L'indéfini constitue une catégorie interprétative typiquement indépendante du contexte. Il est plausible de considérer cette indépendance contextuelle comme conséquence de l'opération référentielle associée à la catégorie: si l'indéfini, en lui-même n'est qu'un dénombrement, une telle opération est par nature indépendante du contexte, sans mémoire.

La dépendance contextuelle qui concerne en propre le défini et le démonstratif est liée à la désignation, bien que cette catégorie ne détermine automatiquement ni dépendance au contexte d'usage ni reprise. Il n'est donc nul besoin théoriquement de considérer que la langue détermine défini et démonstratif comme formes dépendantes du contexte. En revanche, les données conduisent plutôt à considérer comme fondamentale l'opposition entre deux catégories de désignateurs linguistiques, défini et démonstratif, et à déduire la nécessité et les modalités de la dépendance contextuelle du fonctionnement interprétatif de ces catégories.

La catégorie du défini consisterait à conférer fonction désignative au contenu linguistique du groupe nominal; on a du moins montré que la diversité des fonctionnements linguistiques des définis français s'explique si on fait cette hypothèse: emplois génériques, autonomes,

interprétation restrictive des modifieurs, emplois associatifs et de reprise. Le défini demande pour être interprété un domaine dans lequel son contenu soit en mesure de constituer un signalement singularisant. Hormis pour les interprétations génériques, c'est le contexte d'usage qui doit délimiter le domaine ad hoc, et la dépendance contextuelle paraît gouvernée par cette seule exigence. La reprise⁴⁰, c'est-à-dire le plus souvent la saturation par répétition d'une mention proche, n'est qu'une des manières de saturer cette exigence, un cas particulier d'association à un domaine contextuellement restreint.

L'hypothèse minimale quant au démonstratif est qu'il implique l'exigence d'interpréter comme désignateur sans comporter de principe linguistique spécifique pour satisfaire cette exigence. En découleraient le fait que le designatum doive être "hérité" du contexte d'usage, et le fait qu'il soit recruté par simple proximité, la plus externe des déterminations. Ainsi s'explique également que le contenu linguistique du groupe nominal ait un rôle quasi attributif - (re)classification - et non un rôle identifieur comme au défini: le calcul du référent se faisant en vertu de facteurs indépendants du contenu, celui-ci (re)classifie ce référent.

L'interprétation par reprise apparaît donc dans les deux cas comme résultat, déterminé par des exigences interprétatives distinctes, associées à deux catégories de désignateurs linguistiques, le défini et le démonstratif; elle apparaît en somme plutôt comme "point de voisinage" entre deux fonctionnements différents que comme catégorie primitive qui régirait les deux formes.

L'analyse la plus courante du couple défini/démonstratif privilégie ce qui rapproche les fonctionnements (désignation, reprise, présence d'un contenu nominal) pour considérer que les deux formes sont des

⁴⁰ La reprise ne se limite pas à la répétition stricte d'une référence, mais cette simplification n'affecte pas les conclusions relatives au défini et au démonstratif, puisque les deux formes admettent au même titre les différents "glissements référentiels" sortant du cadre strict de la répétition.

variantes l'une de l'autre, qu'on considère le défini comme un "démonstratif extensible"⁴¹, ou le démonstratif comme un "défini déictique".⁴²

Or, s'il s'agit de comparer des catégories, on doit prendre en compte non seulement les interprétations par reprise, mais l'ensemble des interprétations, et les limites des analyses unitaires apparaissent alors clairement. On a procédé ici de manière comparative: en admettant que les deux formes soient des désignateurs, si le démonstratif n'admet pas d'être saturé dans les mêmes conditions que le défini, c'est qu'il n'est pas gouverné par les mêmes principes d'interprétation.

L'analyse sépare radicalement le démonstratif et le défini, les traitant comme deux types de désignateurs supposant des principes de fonctionnement différents, alors que beaucoup d'autres théories suggèrent continuité, et proposent par là un moyen de rendre compte à la fois des points de rencontre des fonctionnements et des rapports entre ces deux catégories dans l'histoire de la langue. On se souvient sur ce point des considérations liminaires du livre de G. Guillaume (1919⁴³):

I - "L'article défini est un fait secondaire du développement des langues"

II - "L'article a pour origine un démonstratif"

III - "L'article commence par une opposition entre deux démonstratifs de pouvoir inégal"

Nous avons proposé une manière de rendre compte des points de rencontre (la reprise) mais l'analyse proposée, si elle suppose différence de nature entre défini et démonstratif en français moderne, n'exclut aucune théorie éventuelle du "passage"; elle en suggère même une version particulière: si on "passe" du démonstratif au défini, le seuil est constitué par le changement de statut du contenu linguistique; le défini

⁴¹ L'expression est celle de G. Guillaume (1919).

⁴² Voir sur ce point les travaux de G. Kleiber (1983, 1984).

⁴³ *Le problème de l'article*, Nizet, réédition 1975.

est atteint dès que ce contenu cesse d'être (re)classifieur, pour devenir principe utilisé par le groupe nominal pour désigner. Un tel passage n'a rien d'absurde dès qu'on considère que la reclassification constitue au démonstratif un principe secondaire de choix du designatum (voir *Chapitre 3* supra). Dès que ce contenu devient principe unique gouvernant la désignation, on obtient à la fois l'indifférence à la distance, mais aussi les interprétations associatives et saturées, l'interprétation restrictive des modifieurs. Nous ne défendons aucune théorie diachronique, et ces formulations peuvent être considérées comme une description imagée de ce qu'on observe en français moderne: on "passe" du démonstratif au défini dès que le contenu du groupe nominal, cessant d'avoir valeur reclassifiante pour un designatum isolé "autrement", devient seul principe permettant au groupe nominal de désigner: l'hypothèse est seulement que le seuil qui sépare *le* et *ce* en français moderne peut être ainsi caractérisé.

L'ensemble de l'analyse est formulée en termes de détermination contextuelle des interprétations non saturées: lorsqu'une forme définit une exigence, ici celle qu'un groupe nominal soit interprété comme désignateur, c'est grâce au contexte d'usage que cette exigence est à satisfaire, si la référence n'est pas fixée pour tout emploi. Le nom propre serait de ce point de vue un désignateur saturé, mais non le défini et le démonstratif, qui s'opposent quant aux modalités de saturation. Il est naturellement possible de considérer qu'un tel traitement uniforme du défini et du démonstratif en termes d'incomplétude et de saturation contextuelle n'est qu'une manière de décrire des faits qui pourraient l'être autrement. La principale vertu de cette analyse à nos yeux est qu'elle oblige à mettre en comparaison réglée ces formes qui présentent des similitudes et des différences, et ainsi à reprendre les fondements linguistiques de cette distinction reconnue très généralement dans la description des langues naturelles.

Le travail a ici été engagé sur les données du français qui paraissent les plus remarquables, et pour mettre en place les grandes lignes d'une

DEMONSTRATIF

hypothèse contrastive. Bien d'autres mises à l'épreuve restent naturellement indispensables pour affiner cette hypothèse et l'évaluer. De plus les catégories utilisées sont assez générales pour s'appliquer directement à d'autres termes, notamment aux pronoms, pour lesquels une analyse en termes d'exigence régulièrement saturée contextuellement est communément admise. Un prolongement naturel du travail est donc l'étude des opérations linguistiques de reprise au moyen desquelles les langues naturelles construisent des chaînes de référence dans les discours.

INDEX

- a / one* , 65
abonder , 30-31, 33, 86-87
accent , - et nombre contrastif, 64-65
actualisation , 13
aléatoire , 36, 151
anaphore , 10, 40, 56, 57, 107, 109-110, 127, 136, 140, 148
210, 22, 224, 226, 227, 233
argent , 93, 119
article indéfini , 53, 66
assiette , -du substantif, 13, 223
attributif, 43, 40, 143, 177, 198 , -au sens de Donnellan, 43
relation -ve, 236-241
aucun , 71, 72
autre , -et interprétation du défini, 171
et contraste défini/démonstratif, 215-217
Bally, C. , 9, 13, 14, 25, 101
Blanche-Benveniste C. et Chervel A. , 127, 129, 131, 219, 220,
225
Carlson, G. , 95
Chaînes anaphoriques , 41
Chastain, C. , 14, 40, 44
Chevalier, J.C. , 11
Chomsky, N. , 8, 10
Corblin, F. , 41, 129, 132, 139, 195, 199, 215, 225
Culioli, A. , 41, 67
c'est X qui est Y , 140-145, 148
cardinaux , nombres -, 11

*certain*s , 67, 77
 chaînes de référence , 39, 40, 41, 224-225, 247
chaque , 67
chercher , 45
 classifiante , - au sens de Milner, 228
 classification , 199, 209-215, 222, 223, 229, 242, 244-245
 co-référence , 10, 148, 162-163, 179, 182, 193, 209
 collective , interprétation -, 55, 61
 comptables , Noms -, 22, 103
 contraste , valeur de - des reprises, 219-225
 contrastif , nombre - , 60, 62, 64, 66, 76
 Damourette et Pichon , 13, 52, 97
 Dähl, O. , 130
 Différenciateur , élément -, 107
 Donnellan, K.S. , 43, 39
 Ducrot, O. , 14, 20, 105
des , 73-77
deux , 59, 61
 déictiques , 208, 234
 démonstration , 206
 désignateurs , 14, 16, 20, 27, 28, 79, 100-101, 105, 108-112, 120
 121,123, 124, 126,130, 133, 166, 182, 186, 196, 205,
 207, 208, 219, 238, 242, 243-247
 différenciateur , élément-, 107, 185-186, 193
 discursive , lecture - des indéfinis, 38
 dislocation , - par *ça*, 22, - droite, 79, 100, 158, 161, 162
 distributif interne , 57, 58
 distribution , doctrine de la -, 14
 distributive , interprétation -, 55, 57, 62, 63, 97-98
 Eta , opérateur -, 13
 ensemble partagé , 117, 126
 espèce , 7, 8, 94-98, 99, 104, 107, 109-110, 113, 115, 122
 exophore , 144, 210

INDEX

extraction , 41, 43, 45, 49, 51, 56, 78, 162, 164, 165, 168, 180,
182,184, 187, 188, 224
Fauconnier, G. , 24
Fradin, B. , 129
Frege, G. , 6, 9, 25, 112, 217
figure , 213
Galmiche, M. , 27, 44, 45
Geach, P.T. , 14, 20, 44, 199, 200, 218, 233
Gross, M. , 179
Guillaume, G. , 9, 15, 52, 97, 129, 245
Hawkins, J.A. , 29, 30, 36, 102, 129, 188
Iota , opérateur -, 13, 102
iconiques , Noms -, 156
identification , tour d'-'-, 28, 34, 46
incises , -qualitatives, 231
indexicaux , symboles -, 208
indépendante , nomination -, 199-200, 233-242
individu , 23, 25, 32, 48, 84, 85, 91-93, 99, 107, 116, 119, 121,
122, 180
introduction , -d'un particulier, 189
introspective , méthode-, 8
Kaplan, D. , 206, 217
Keenan, E. , 102
Kleiber, G. , 6, 9, 18, 26, 95, 102, 106, 149, 188, 198, 206, 208,
245
Kripke, S.A. , 9, 14, 95, 100, 115, 143
lecture , (vs interprétation), 46
légendes , - de représentations, d'objets, 200-202, 234
libre , position -, 105
Martin, R. , 18,36
Milner, J.C. , 10, 15, 16, 19, 20, 39, 40, 79, 106, 152, 156, 158,
209, 213, 225, 227
massifs , Noms -, 103, 119, 121
métaphore , 211

modalisation , 45
 motivation , de la classification, 212, 213, 214
 neutralisation , - du nombre, 58-59, 61-66
 nom propre , 9, 15, 27, 81, 100, 101, 105-106, 115, 121, 123,
 126, 199, 205, 246
 nombres , -définis et indéfinis, 25, 26, 68, 74
 nomination , acte de, 199, 203, 218
 notoriété , démonstratif de, 205
nul , 71, 72
 opérateur , 36-37, 44-45, 47-50, 52, 56, 67, 78, 82, 85-86, 97
 opposition notionnelle , 219
 ostension , 237-238, 240
 Paduceva, E.V. , 199
 Postal, P.M. , 15
 parcours de valeurs , 67, 77, 91, 92, 103, 216
 partitif , 76, 154, 165, 166, 169, 177, 189
plusieurs , 67,77
 points de référence , 130, 134, 146, 158, 167, 177, 192
 portée , 36
 pragmatique , 29, 44, 45
 prédéterminants , 11
 prédication , 14, 198, 199
 présentation , - à un tiers, 202-203, 233
 présupposition , 197-198
 pronoms , - et nomination indépendante, 238-241
 proximité , 205, 208, 209, 227
 Quine, W.V.O. , 38-44
 qualifiante , valeur - de N, 228-233
 qualité , Noms de, 213, 225-233
quelques , 26, 68, 173
 Reichenbach, H. , 13, 67
 Russell, B. , 14, 44
 relatives , - restrictives, 183-187, 190 , 246, - interne, 179, 184,
 187

INDEX

- établissantes et spécifiantes, 188-189
- reprise , 80, , 127, 134-139, 148, 166, 168, 179-180, 183, 187, 189, 190, 195, 200, 226, 242, 244
 - et interprétations saturées, 152-158
- référentielle , interprétation -, 8, 10, 16, 36, 161, 196
- Spitzer, L. , 43
- Strawson, P.F. , 14, 40, 44
- saisie , 134, 137-138, 156, 182, 217, 219-220, 223
- saturation , 8, 109, 116, 123, 134, 145, 201, 238, 244
- saturé , interprétations - ées du défini, 152, 162-163, 166,183
- seul* , - et nombre contrastif, 64 et défini/indéfini 159-160,169
- sélection , 87, 89, 99
- sous-espèce , 22, 24, 25, 29, 30, 48, 84, 89, 93, 99, 116, 119, 121, 151
- spécifique , interprétation - d'indéfini, 17, 27, 29, 31-33, 36, 44 54, 64, 78, 83, 162, 167, 182
- Tesnière, L. , 8, 10
- thème , 231-232
- totalité , 103, 117, 121, 123-126, 170
- tout* , 67, 124
- un* , - nombre, 54, 57-58, 61, 66, 71, 119
 - / *des*, 77
- unicité , 100, 101, 116-126, 133, 174-176, 181
 - absolue et relative, 150-151
- universelle , quantification -, 29, 33, 50,51, 92, 103, 124-125
- Vendler, Z. , 131, 179
 - thèse de - sur le défini, 183-187
- virtuelle , référence -, 106-107, 109, 11, 112-113, 119, 130, 134 136, 138, 145-146, 192, 196, 197, 208, 209-215, 217, 242
- Wilmet, M. , 11, 12, 18, 30

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION	p. 7
CHAPITRE 1	p. 19
L'INTERPRETATION REFERENTIELLE DES EXPRESSIONS INDEFINIES	
1.1:Le dénombrement	p. 21
1.2: Interprétation fondamentale des suites <i>nombre</i> + N	p. 27
1.3: Interprétations non spécifiques	p. 34
1.4: Les interprétations génériques d'indéfini	p. 44
1.5: Nombres et parcours de valeurs	p. 67

CHAPITRE 2 p. 79**AUTONOMIE ET DEPENDANCE DES GROUPES NOMINAUX
DEFINIS**

2.1: Interprétations génériques du défini p. 82

2.2: Principe commun aux interprétations génériques et
non génériques p. 982.3: Les deux modes de saturation du défini: reprise et
association p. 127

2.4: Le statut de la reprise pour les définis modifiés p. 147

2.5 : Défini et reprise p. 191

CHAPITRE 3 P. 195**LES DESIGNATEURS DEMONSTRATIFS**

3.1: Quelques données propres à la catégorie p. 195

3.2: Principe de fonctionnement: hypothèse p. 203

3.3 : Quelques éléments de confirmation p. 215

3.4: Démonstratif et nomination indépendante p. 233

TABLE DES MATIERES

CONCLUSIONS p. 243

BIBLIOGRAPHIE p. 249

INDEX p. 255

TABLE DES MATIERES p. 261

